FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Distr. GÉNERALE **FIDA**

GC 21
Mai 1998

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONSEIL DES GOUVERNEURS

RAPPORT DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION

ROME, 11 ET 12 FÉVRIER 1998

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre			Paragraphes	Pages
1.	Ouverture et travaux de la session		1 - 11	1 - 2
	A.	Ouverture de la session	3	1
	B.	Ordre du jour et documentation	4	1
	C.	Élection du Bureau du Conseil	5 - 6	1
	D.	Séance inaugurale de la session	7 - 8	2
	E.	Allocution du Président du FIDA	9	2
	F.	Déclarations générales	10	2
	G.	Clôture de la session	11	2
2.	Décisions du Conseil des gouverneurs		12 - 29	3 - 13
	A.	Approbation de l'admission des Membres non originaires du Fonds	12	3
	B.	Rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA	13	3
	C.	États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996	14	3
	D.	Budget proposé du FIDA pour 1998	15	3
	E.	Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	16	4 - 6
	F.	Politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés	17	6 - 7
	G.	Politique du FIDA en matière de diffusion des documents	18 - 19	7 - 8
	H.	Création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie	20	8 - 10
	I.	Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique	21	10 - 11

Chapitre			Paragraphes	Pages
2.		Décisions du Conseil des gouverneurs (suite)		
	J.	Composition du Conseil d'administration	22 - 24	11 - 12
	K.	Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté	25	12
	L.	Activités du FIDA consécutives au Sommet mondial de l'alimentation	26 - 27	12
	M.	Rapport sur la célébration du vingtième anniversaire du FIDA	28	13
	N.	Rapport sur l'état de l'accord relatif au siège	29	13
3.	A.	Comptes rendus analytiques (y compris un résumé des déclarations générales prononcées par les gouverneurs et les observateurs)	30 - 364	14 - 65
		i) Première séance - 11 février 1998	30 - 67	14 - 18
		ii) Deuxième séance - 11 février 1998	68 - 156	19 - 31
		iii) Troisième séance - 12 février 1998	157 - 258	32 - 47
		iv) Quatrième séance - 12 février 1998	259 - 364	48 - 65
3.	B.	Autres déclarations générales des gouverneurs et observateurs		66 - 101
		- Angola		66 - 68
		- Organisation arabe pour le développement agricole (OADA)		69 - 70
		- Burkina Faso		71 - 72
		- Gambie		73 - 74
		- Allemagne		75 - 76
		- Inde		77
		- Indonésie		78 - 79
		- Irlande		80
		- Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)		81 - 83
		- Jordanie		84
		- Lesotho		85 - 86
		- Malawi		87 - 89
		- Niger		90 - 91
		- Tanzanie, République-Unie de		92 - 93
		- Togo		94
		- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)		95 - 96
		- États-Unis		97 - 99
		- Uruguay		100 - 101

Chapitre		Pages
4.	Déclarations et allocutions spéciales	102 - 149
	Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA, Fawzi H. Al-Sultan, à l'occasion de la visite de S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne	102
	Allocution d'ouverture de S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne	103 - 106
	Discours de remerciement prononcé par le Gouverneur suppléant pour la République populaire de Chine, au nom des États membres du FIDA, à l'adresse de S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne, pour son allocution d'ouverture	107
	Message de S. S. le pape Jean-Paul II, prononcé en son nom par S. E. l'archevêque Alois Wagner, observateur permanent du Saint-Siège auprès du FIDA	108
	Message du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. Kofi Annan, prononcé en son nom par M. Vladimir Petrovsky, sous-secrétaire général et directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève	109 - 110
	Allocution de bienvenue du Président du FIDA, Fawzi H. Al-Sultan, à l'occasion de la visite de S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali	111
	Discours liminaire de S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali	112 - 114
	Discours de remerciement prononcé par le Gouverneur pour la Suisse, au nom des États membres du FIDA, à l'adresse de S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali, pour son dicsours liminaire	115
	Déclaration du Président du FIDA, Fawzi H. Al-Sultan, prononcée à la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs	116 - 121
	Allocution prononcée par S. E. Raymond Barre, ancien premier ministre de la République française	122 - 125
	Déclaration du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Jacques Diouf	126 - 128
	Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, Mme Catherine Bertini	129 - 131

Chapitre		Pages
4.	Déclarations et allocutions spéciales (suite)	
	Allocution spéciale de M. Abdelmuhsin M. Al-Sudeary, président fondateur du FIDA	132 - 134
	Allocution spéciale de M. Idriss Jazaïry, deuxième président du FIDA	135 - 138
	Allocution de Mme Nana Konadu Agyeman Rawlings, première dame de la République du Ghana et présidente du Mouvement féminin du 31 décembre	139 - 142
	Déclaration de M. Yesufu Seyyid Abdulai, directeur général du Fonds de l'OPEP pour le développement international	143 - 145
	Message de M. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, prononcé en son nom par M. Alex McCalla, directeur du Département de l'agriculture et des ressources naturelles de la Banque mondiale	146
	Déclaration de clôture de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs prononcée par le Président, S.E. Shah A.M.S. Kibria	147 - 149
B.	Messages reçus à l'occasion du vingtième anniversaire du FIDA	
	S. E. Eduard Shevardnadze, président de la République de Géorgie	150
	M. Bill Clinton, président des États-Unis d'Amérique	150

ANNEXES

I.	Liste des participants à la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs	151 - 217
II.	Ordre du jour	219 - 220
III.	Liste des documents soumis au Conseil des gouverneurs à sa vingt et unième session	221 - 222
IV.	Programme de travail et budget du FIDA pour 1998	223 - 296

CHAPITRE PREMIER

OUVERTURE ET TRAVAUX DE LA SESSION

1. La vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA s'est tenue à Rome les 11 et 12 février 1998. La liste des participants est donnée en annexe I.

2. Le Conseil a tenu au total quatre séances, dont les comptes rendus analytiques sont reproduits au chapitre 3, partie A.

A. Ouverture de la session

3. La session a été ouverte par S. E. Pedro Paúl Bello, ambassadeur de la République du Venezuela auprès de l'Italie et président sortant du Conseil des gouverneurs.

B. Ordre du jour et documentation

4. Le Conseil des gouverneurs a adopté l'ordre du jour reproduit à l'annexe II. Les documents soumis au Conseil sont énumérés à l'annexe III.

C. Élection du Bureau du Conseil

5. En application de l'article 12 de son Règlement intérieur, le Conseil des gouverneurs a élu, parmi les membres qui le composent, pour un mandat de deux ans, un nouveau bureau constitué comme suit:

Président	S. E. Shah A.M.S. Kibria Ministre des finances de la République populaire du Bangladesh
Vice-Présidents	Mme Kirsti Lintonen Sous-Secrétaire d'État à la Coopération internationale au développement Ministère des affaires étrangères de la République de Finlande
	S. E. Malami Buwai Ministre fédéral de l'agriculture et des ressources naturelles de la République fédérale du Nigéria

6. M. Oloche Anebi Edache, directeur du Département fédéral de l'agriculture du Ministère fédéral de l'agriculture et des ressources naturelles du Nigéria, a assumé les fonctions de vice-président en remplacement de M. Malami Buwai.

D. Séance inaugurale de la session

7. La séance inaugurale de la session a été présidée par S. E. Shah A.M.S. Kibria, ministre des finances de la République populaire du Bangladesh. La session, qui marquait le vingtième anniversaire de la création du FIDA, a été inaugurée par S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne. Des allocutions liminaires ont été prononcées par S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali, et par M. Raymond Barre, ancien premier ministre de la République française. Un message spécial de S. S. le pape Jean-Paul II a été communiqué au Conseil par l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès du FIDA, S. E. l'archevêque Alois Wagner, et un message de S. E. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, a été communiqué au Conseil par M. Vladimir Petrovsky, sous-secrétaire général et directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève. M. Jacques Diouf, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et Mme Catherine Bertini, directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, ont tous deux prononcé des discours.

8. D'autres invités de marque ont pris la parole; ce sont M. Abdelmuhsin Al-Sudeary et M. Idriss Jazaïry, anciens présidents du Fonds; la Première Dame de la République du Ghana, Mme Nana Konadu Agyeman Rawlings, qui s'est adressée au Conseil des gouverneurs en sa qualité de présidente du 31st December Women's Movement; et le Directeur général du Fonds de développement international de l'OPEP, M. Yesufu Seyyid Abdulai, qui a parlé au nom des États membres du Fonds qui appartiennent à l'OPEP. Un message a été lu par M. Alex McCalla, directeur du Département de l'agriculture et des ressources naturelles de la Banque mondiale, au nom de M. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale. Les discours sont reproduits au chapitre 4, partie A.

E. Allocution du Président du FIDA

9. Le texte intégral de l'allocution prononcée par le président Al-Sultan figure à la partie A du chapitre 4, pages 116-121.

F. Déclarations générales

10. Les déclarations générales des gouverneurs sont résumées dans les comptes rendus analytiques (chapitre 3, partie A). Les déclarations générales soumises par écrit par les membres et observateurs qui n'ont pas fait l'objet d'interventions orales sont reproduites à la partie B du chapitre 3.

G. Clôture de la session

11. Le discours du Président, S. E. Shah A.M.S. Kibria, faisant la synthèse des résultats des délibérations du Conseil et clôturant sa vingt et unième session, est reproduit à la partie A du chapitre 4, pages 147-149.

CHAPITRE 2

DÉCISIONS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

A. Approbation de l'admission des Membres non originaires du Fonds

12. Le Conseil des gouverneurs a examiné le document GC 21/L.2, le 11 février 1998, et a adopté, par acclamation, la résolution suivante:

Résolution 103/XXI

Approbation de l'admission de Membres non originaires du Fonds

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Vu les articles 3.2 b), 4.2 b) et 13.1 c) de l'Accord portant création du Fonds international de développement agricole (FIDA) et la section 10 du Règlement pour la conduite des affaires du Fonds;

Ayant examiné la demande d'admission à la qualité de membre non originaire présentée par la République du Kazakhstan qui lui a été communiquée dans le document GC 21/L.2, et compte tenu de la recommandation du Conseil d'administration relative à la catégorie dans laquelle cet État requérant devrait être classé;

Approuve l'admission de la République du Kazakhstan en qualité de membre du Fonds;

Décide que cet État sera classé dans le groupe des États membres de la sous-liste C2 de la liste C.

B. Rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA

13. Le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA figurant dans le document GC 21/L.3 et son additif. Il s'est en particulier félicité de ce que la reconstitution avait pris effet en un temps record de six mois seulement, dans les délais prévus, et que le Fonds avait reçu, moins de dix mois après l'achèvement de la reconstitution, des instruments de contribution se chiffrant à plus de 80% du total des annonces. Pour ne pas perdre l'élan acquis, les États membres qui n'avaient pas encore déposé leurs instruments de contribution ou qui n'avaient pas fait suivre le dépôt desdits instruments par un premier versement, ont été priés de le faire dans les plus brefs délais.

C. États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996

14. Le Conseil des gouverneurs a examiné et approuvé les états financiers indiquant la situation financière du FIDA au 31 décembre 1996 et les résultats de ses opérations pour l'année ayant pris fin à cette date, qui figurent dans les appendices A à G du document GC 21/L.4 ainsi que le rapport y relatif du Commissaire aux comptes.

D. Budget proposé du FIDA pour 1998

15. Après avoir examiné le budget ci-dessus présenté dans les documents GC 21/L.5 et GC 21/L.5/Add.1 (annexe IV au présent rapport), le Conseil des gouverneurs a adopté, le 11 février 1998, la résolution suivante:

Résolution 104/XXI

Budget du FIDA pour 1998

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

1. Vu l'article 6, section 10 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

2. Notant qu'à sa soixante-deuxième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 1998 d'un montant de 336,2 millions de DTS;

3. Au vu de l'examen effectué par le Conseil d'administration, à sa soixante-deuxième session, du budget proposé du FIDA pour 1998;

4. Approuve le budget du FIDA pour 1998 présenté dans le document GC 21/L.5 et additif d'un montant de 51 137 000 USD établi sur la base d'un taux de change de 1 788 ITL pour 1,00 USD, plus imprévus de 400 000 USD;

5. Décide qu'au cas où en 1998 le taux de change du dollar des États-Unis par rapport à la lire italienne s'écarterait du taux utilisé pour le calcul du budget, le montant total de l'équivalent en dollars des États-Unis des dépenses budgétaires en lires italiennes serait ajusté à proportion de l'écart entre le taux effectif de 1998 et le taux budgétaire.

E. Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

16. Le Conseil des gouverneurs, après avoir examiné le plan directeur du FIDA concernant sa participation à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, tel que présenté dans le document GC 21/L.6, a adopté, le 11 février 1998, la résolution suivante:

Résolution 105/XXI

Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant sa résolution 101/XX sur la participation du FIDA à l'Initiative de la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, adoptée le 21 février 1997;

Rappelant également sa résolution 16/IV sur la constitution d'une Réserve générale, adoptée le 11 décembre 1980, dont l'un des objectifs est de prémunir le Fonds contre les retards éventuels dans la perception des paiements au titre du service des prêts;

Prenant note de la création par la Banque mondiale du fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés et de l'appui sans réserve apporté par l'ensemble des autres institutions financières à cet égard;

Ayant examiné le document GC 21/L.6 sur la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés ainsi que le projet de résolution qui y figure;

Décide que:

1. Un fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés ("le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative") sera créé aux fins du paragraphe 3 ii) de la résolution 101/XX.

2. Le FIDA est par les présentes nommé administrateur du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative.

3. Le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative est autorisé à recevoir les ressources suivantes:

   a) sous réserve de l'accord du Président du FIDA, les contributions en monnaie librement convertible versées par des États non membres du FIDA, par d'autres entités et par des personnes privées;

   b) les fonds que le Conseil d'administration pourrait décider de transférer en les prélevant sur les ressources du FIDA, y compris la Réserve générale, en en précisant le montant;

   c) les contributions en monnaie librement convertible versées directement par les États membres du FIDA;

   d) le revenu du placement des ressources du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative;

   e) des fonds provenant d'autres ressources, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration.

4. Le niveau des ressources du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative sera examiné périodiquement par le Conseil d'administration. Dans ce contexte, le Conseil d'administration pourra fixer, de temps en temps, le montant maximum de ressources que peut détenir le fonds fiduciaire.

5. Le FIDA investira les ressources du fonds fiduciaire pour l'Initiative avec prudence et sans effectuer d'opérations spéculatives, selon les mêmes règles, principes directeurs et critères qu'il appliquerait pour le placement de ses ressources ordinaires.

6. Le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative servira à financer un ensemble de mesures d'allégement de la dette à l'égard du FIDA de chaque État membre remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'Initiative afin de ramener l'endettement total desdits États membres à un niveau soutenable.

7. Une fois que les mesures d'allégement de la dette de l'État membre concerné auront été approuvées au point d'achèvement par la Banque mondiale, le FMI et les autres créanciers multilatéraux participants, l'administrateur du fonds fiduciaire ouvrira un sous-compte au nom de cet État membre et y déposera le montant convenu correspondant à l'allégement de dette accordé par le FIDA en prélevant ces ressources sur le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative. Tous les paiements effectués par la suite par le FIDA au titre des mesures d'allégement de la dette dudit État membre seront tirés sur ce sous-compte.

8. Les retraits sur le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative aux fins indiquées au paragraphe 6 ci-dessus, seront effectués par le Président du FIDA conformément aux dispositions approuvées par le Conseil d'administration pour l'État membre, comme indiqué ci-après, et à l'accord conclu entre le FIDA et ledit État membre: soit a) le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative effectuera tous les six mois en faveur du FIDA des paiements ou des remboursements au nom de l'État membre emprunteur jusqu'à concurrence du montant total de l'allégement de la dette consenti par le FIDA; soit b) le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative versera au FIDA un montant correspondant à la diminution de la VAN qui résulte de l'ajustement du calendrier de remboursement par l'État membre d'un ou de plusieurs prêts reçus du FIDA.

9. Les dépenses d'administration directement supportées par le FIDA au titre de l'administration du fonds fiduciaire pour l'Initiative lui seront remboursées sur les ressources dudit fonds fiduciaire.

10. Le Conseil d'administration clôturera le fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative sur proposition du Président du FIDA à un moment approprié. Il décidera alors des modalités de clôture et de l'emploi du solde des ressources du fonds fiduciaire.

11. Le Président du FIDA fera périodiquement rapport au Conseil d'administration sur le fonctionnement et les ressources du fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative, et lui présentera chaque année les états financiers du fonds fiduciaire.

F. Politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés

17. Ayant examiné les décisions prises par le Conseil d'administration à sa soixante et unième session de septembre 1997 concernant la politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés, le Conseil des gouverneurs a approuvé l'entrée en vigueur immédiate de la politique pour tous les arriérés présents et futurs, et adopté le 12 février 1998 la résolution suivante:

Résolution 106/XXI

Politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant sa résolution 83/XVII sur les modalités et conditions de prêt du FIDA, adoptée le 28 janvier 1994, sa résolution 89/XVIII sur l'amendement des Principes et critères en matière de prêts, adoptée le 26 janvier 1995, sa résolution 94/XIX sur l'amendement des Principes et critères en matière de prêts adoptée le 18 janvier 1996 et sa résolution 101/XX sur la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, adoptée le 21 février 1997, qui ont toutes amendé les Principes et critères en matière de prêts;

Soulignant à nouveau qu'il est souhaitable de procéder à l'examen périodique des Principes et critères du FIDA en matière de prêts à la lumière de l'expérience acquise dans la pratique;

Préoccupé par l'augmentation du nombre d'emprunteurs ayant actuellement des arriérés à l'égard du Fonds et par le montant de ces arriérés;

Préoccupé en outre par l'effet qu'un niveau élevé d'endettement a sur les ruraux pauvres des pays concernés et sur la viabilité des efforts d'éradication de la pauvreté du pays;

Ayant examiné le document GC 21/L.7 sur la politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés et le projet de résolution y afférent;

Décide que:

1. Le texte des Principes et critères en matière de prêts (document IFAD 8/Rev.2) sera amendé comme suit (les ajouts sont soulignés):

a) Au paragraphe 31, ajouter un nouvel alinéa qui se lit comme suit:

"e) En déterminant les conditions de prêt à appliquer à un pays, le Conseil d'administration tiendra également compte d'une évaluation par le Président du FIDA de la viabilité de l'endettement du pays et de son aptitude à assurer le service de la dette."; et

b) Au paragraphe 32, ajouter le texte suivant à la suite de l'alinéa e):

"f) Le Conseil d'administration peut modifier le différé d'amortissement et le montant de chaque tranche du remboursement du principal des prêts accordés à des conditions intermédiaires et ordinaires. Ce faisant, le Conseil d'administration, au vu des informations communiquées par le Président du FIDA, tiendra compte de la viabilité de l'endettement du pays et de sa capacité à assurer le service de sa dette. Lorsqu'il soumettra au Conseil d'administration une proposition fixant les conditions applicables à un prêt destiné au pays concerné, le Président du FIDA veillera à ce que: i) le différé d'amortissement du prêt, qui sera fonction de la date d'entrée en vigueur du prêt et de la date de fin de décaissement du prêt, ne dépasse pas six ans; ii) la valeur actuelle nette en DTS des prêts accordés aux conditions intermédiaires et ordinaires précisées aux alinéas b) et c) ci-dessus soit maintenue.

g) Afin d'éliminer les arriérés qui peuvent apparaître au titre du paiement des intérêts/des commissions de service et du remboursement du principal, le Conseil d'administration peut modifier les conditions auxquelles un prêt a été accordé à un pays, y compris le différé d'amortissement, la date d'échéance et le montant de chaque remboursement du prêt, tout en préservant la valeur actuelle nette initiale."

2. Le Président du FIDA rendra périodiquement compte au Conseil d'administration de la situation des arriérés à l'égard du Fonds.

G. Politique du FIDA en matière de diffusion des documents

18. Le Conseil des gouverneurs a pris connaissance de la politique du FIDA en matière de diffusion des documents, figurant à la pièce jointe I du document GC 21/L.8, de l'analyse par le Conseil d'administration de l'incidence financière de cette politique et de sa recommandation relative à une phase transitoire telle qu'envisagée à la pièce jointe II du même document. Acceptant le principe d'une politique de diffusion, le Conseil des gouverneurs:

a) a approuvé une phase transitoire de dix-huit mois (de juillet 1998 à décembre 1999) pendant laquelle les documents des organes directeurs seront mis à disposition sur le site Web du FIDA dans les quatre langues. Pour les rapports du Président, seul sera proposé le corps du document et non les appendices, car ceux-ci ne sont pas intégralement disponibles sous forme électronique;

b) a demandé au Conseil d'administration de revoir à sa soixante-neuvième session en avril 2000 (après la fin de la phase transitoire) la politique et les procédures de diffusion en vue d'adopter une politique de diffusion des documents plus exhaustive.

19. Conformément à la disposition aux termes de laquelle les organes directeurs du Fonds conservent la prérogative de décider de la diffusion des documents pour chaque session, le Conseil des gouverneurs a approuvé la diffusion et l'affichage sur Internet de tous les documents présentés à la vingt et unième session.

H. Création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie

20. Le Conseil des gouverneurs a examiné la demande d'aide formulée par l'Autorité palestinienne et par l'Organisation de libération de la Palestine et la proposition émise dans le document GC 21/L.9 et a adopté, le 12 février 1998, la résolution suivante:

Résolution 107/XXI

Création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant les dispositions de l'Accord portant création du FIDA et, en particulier, l'article 7, section 1 b), dudit Accord;

Rappelant en outre les accords israélo-palestiniens qui disposent, notamment, que l'Autorité palestinienne exerce sa juridiction sur divers secteurs, zones et activités à Gaza et en Cisjordanie;

Notant la demande d'assistance financière présentée au FIDA par l'Autorité palestinienne et l'Organisation de libération de la Palestine pour appuyer le développement agricole à Gaza et en Cisjordanie;

Notant en outre que la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales ont déjà accordé des prêts et autres aides financières à Gaza et en Cisjordanie, et que la Banque mondiale a créé à cette fin un Fonds fiduciaire pour Gaza et la Cisjordanie, qu'administre l'Association internationale de développement;

Estimant qu'il est souhaitable de promouvoir les objectifs du FIDA à Gaza et en Cisjordanie en créant un fonds à cet effet, afin de financer des projets et programmes de développement agricole à Gaza et en Cisjordanie;

Ayant examiné le document GC 21/L.9 sur la Création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie et le projet de résolution qu'il contient;

Décide ce qui suit:

1. Un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (désigné ci-après par le sigle "FFGC") sera créé, et sera constitué des ressources qui de temps à autre seront apportées conformément aux dispositions de la présente résolution, et de tous autres actifs du FFGC et contributions à celui-ci.

2. Le FIDA est nommé administrateur du FFGC.

3. Le FFGC est autorisé à recevoir les ressources ci-après pour s'acquitter de son mandat et aux fins des projets ou programmes spécifiques qu'il appuie:

a) sous réserve de l'approbation du Président du FIDA, les contributions en monnaies librement convertibles versées par les États non membres du FIDA, d'autres entités ou personnes privées;

b) les contributions en monnaies librement convertibles versées directement par les États membres du FIDA;

c) les montants que le Conseil d'administration pourra, de temps à autre, décider de prélever dans les limites qu'il précisera, sur les ressources du FIDA qui sont ou pourraient être disponibles au titre du Programme de travail et budget approuvé pour chaque année;

d) les fonds provenant d'autres ressources, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration.

4. Le Conseil d'administration vérifie périodiquement que les ressources de FFGC sont suffisantes. À cet égard, il décide, à intervalles réguliers, du montant maximum des ressources que peut détenir le FFGC.

5. Le FIDA place les ressources du FFGC avec ses ressources ordinaires et en appliquant les mêmes principes.

6. Les privilèges et immunités accordés au FIDA s'appliquent aux biens, actifs, archives, revenus, opérations et transactions du FFGC. Dans ce contexte le FIDA, en la personne de son Président, peut conclure tous accords et arrangements qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer la jouissance des immunités et privilèges susdits ainsi que la réalisation des objectifs du FFGC.

7. Nonobstant les dispositions de l'article 7, section 1 b) de l'Accord portant création du FIDA, le FIDA utilise les ressources du FFGC pour apporter sous forme de prêts et dons une assistance financière aux projets et programmes à Gaza et en Cisjordanie dans toutes les zones, tous les secteurs et pour toutes les activités qui sont ou seront sous la juridiction de l'Autorité palestinienne, en application des accords israélo-palestiniens pertinents, et sont conformes aux objectifs du FIDA.

8. Les prêts et dons octroyés par le FFGC se conforment aux principes, conditions, règles, règlements, directives et procédures applicables aux prêts et aux dons accordés par le FIDA sur ses ressources ordinaires à l'exception de la limitation que constitue

l'obligation faite au bénéficiaire d'être un État membre du FIDA. Les remboursements des prêts et les paiements d'intérêts/commissions de service sur ces prêts sont versés aux ressources ordinaires du FIDA.

9. Le FIDA, en sa qualité d'administrateur, conclut des accords avec les entités, publiques ou privées appropriées à Gaza, et en Cisjordanie dans toutes les zones, tous les secteurs et pour toutes les activités qui sont ou seront sous la juridiction de l'Autorité palestinienne, en application des accords israélo-palestiniens pertinents, qui sont désignées comme bénéficiaires des prêts et des dons, conformément aux conditions que prévoit la présente résolution.

10. Le FIDA tient des registres et des comptes séparés pour identifier les ressources du FFGC, les engagements et les remboursements de dépenses devant être financés hors du FFGC, et les recettes et décaissements du FFGC.

11. a) Le Président du FIDA, dès que possible après la clôture de chaque exercice budgétaire annuel du FIDA, saisit le Conseil d'administration: i) d'un rapport sur les projets et programmes financés par le FFGC; et ii) dans le cadre de ses états financiers annuels, un état financier du FFGC.

b) Après que tous les engagements au titre du FFGC ont été intégralement décaissés, le Président du FIDA saisit dès que possible le Conseil d'administration, et les autres contributeurs au FFGC le cas échéant, d'un rapport sur les opérations financées par le FFGC.

12. Les dépenses administratives additionnelles directement encourues par le FIDA pour administrer le FFGC, et les dépenses directement encourues par le FIDA pour préparer et évaluer les projets et programmes à Gaza et en Cisjordanie pour soumission au Conseil d'administration et, par la suite, pour les gérer ou les faire gérer par les institutions coopérantes sont payées par le FIDA sur ses ressources ordinaires dans les limites établies dans le Programme de travail et budget du FIDA approuvé pour chaque année.

13. Le Conseil d'administration met fin au FFGC soit dès l'accession de Gaza et de la Cisjordanie au statut de membre du FIDA, soit sur proposition du Président du FIDA, faite en temps opportun, selon ce qui intervient en premier. Dès lors, le Conseil d'administration décide des dispositions à prendre pour clore le FFGC et disposer de ses ressources.

I. Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

21. Le Conseil des gouverneurs s’est félicité de la décision prise par la première Conférence des Parties de demander au FIDA d’accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, tel que présenté dans le document GC 21/L.10 et son additif et a adopté, le 12 février 1998, la résolution suivante:

Résolution 108/XXI

L'accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Notant la décision adoptée par la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, à sa première session, d'inviter le FIDA à accueillir le Mécanisme mondial de la Convention (Décision 24/COP.1);

Notant également le rôle important joué par le FIDA au cours de ses vingt années d'activité dans le domaine de la lutte contre la désertification;

Se félicitant du dispositif institutionnel de collaboration instauré entre le FIDA, le PNUD et la Banque mondiale à l'appui de la mise en service efficace du Mécanisme mondial;

Ayant examiné le document GC 21/L.10 et additif sur l'accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, les recommandations du Conseil d'administration y relatives et le projet de résolution contenu dans ledit document;

Décide que:

1. Le FIDA accepte la décision prise par la Conférence des Parties à la Convention à sa première session de choisir le FIDA pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention.

2. Le Conseil d'administration est autorisé à approuver les modalités, procédures et dispositions administratives qui figureront dans un mémorandum d'accord entre la Conférence des Parties et le FIDA pour l'accueil du Mécanisme mondial par le Fonds.

3. Le Président du FIDA est autorisé à signer un mémorandum d'accord avec la Conférence des Parties, contenant les dispositions que le Conseil d'administration pourrait approuver pour ce qui est de l'accueil dudit Mécanisme.

4. Le Président du FIDA est prié de faire régulièrement rapport au Conseil d'administration au sujet des dispositions administratives prises pour l'accueil du Mécanisme par le Fonds et sur les activités que le FIDA pourrait entreprendre à l'appui dudit Mécanisme, et d'informer le Conseil d'administration des activités du Mécanisme mondial.

J. Composition du Conseil d’administration

22. Le Conseil des gouverneurs a accueilli avec satisfaction le retour au sein du Conseil d’administration de la République fédérale du Nigéria, qui a rempli en septembre 1997 les conditions lui permettant d’y siéger.

23. En application des décisions prises lors de sa vingtième session, le Conseil des gouverneurs a entériné les accords conclus entre les États membres des sous-listes C1 et C2 sur les échanges de sièges au Conseil d'administration pour 1998, comme indiqué dans le document GC 20/L.11. Pour ce qui est de la sous-liste C1, le Kenya et le Tchad ont remplacé, respectivement, la République-Unie de Tanzanie et le Cameroun. Pour la sous-liste C2, le Pakistan et la Jordanie ont remplacé respectivement la Turquie et la République populaire démocratique de Corée.

24. En conséquence, la représentation au Conseil d'administration pour 1998 est la suivante:

Composition du Conseil d'administration en 1998

Liste A	Membre	Membre suppléant
	Canada	Finlande
	France	Belgique
	Allemagne	Suisse
	Italie	Autriche
	Japon	Danemark
	Suède	Norvège
	Royaume-Uni	Pays-Bas
	États-Unis	Australie

Liste B	Membre	Membre suppléant
	Koweït	Émirats arabes unis
	Nigéria	Jamahiriya arabe libyenne
	Arabie saoudite	Indonésie
	Venezuela	Algérie

Liste C	Membre	Membre suppléant
Sous-liste C1	Égypte	Côte d'Ivoire
	Kenya	Tchad
Sous-liste C2	Chine	Pakistan
	Inde	Jordanie
Sous-liste C3	Brésil	Panama
	Mexique	Argentine

(Le Mexique et l'Argentine se relayeront le 21 août 1998)

K. Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté

25. Le Conseil des gouverneurs a pris note du document GC 21/L.12 qui fait état des progrès réalisés à ce jour par la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté qui a été établie suite à la recommandation de la Conférence sur la faim et la pauvreté.

L. Activités du FIDA consécutives au Sommet mondial de l'alimentation

26. Le Conseil des gouverneurs a pris note des informations figurant dans le document GC 21/L.13 qui donne une mise à jour des activités menées par le FIDA dans ce contexte depuis la vingtième session du Conseil.

27. Il a été décidé qu'à l'avenir tout compte rendu des activités du FIDA consécutives au Sommet mondial de l'alimentation soit consigné dans le Rapport annuel du Fonds.

M. Rapport sur la célébration du vingtième anniversaire du FIDA

28. Le Conseil des gouverneurs a pris note du rapport écrit sur les activités qui sont menées en 1998 pour célébrer le vingtième anniversaire du FIDA (document GC 21/L.14) ainsi que de l'exposé oral de M. Alan Prien, secrétaire du FIDA, sur la cérémonie de remise d'une médaille au personnel ayant 20 années de service.

N. Rapport sur l'état de l'accord relatif au siège

29. Le Conseil des gouverneurs a pris note de l'exposé oral de M. Alan Prien, secrétaire du FIDA, et a accueilli avec satisfaction la proposition du Gouvernement italien de mettre à la disposition du FIDA en 1998 les 7e et 8e étages du bâtiment situé au 200 Via del Serafico. Il a noté également qu'il s'agissait là d'une mesure temporaire en attendant que le bâtiment adjacent aux locaux actuels du FIDA se libère et que des dispositions définitives soient prises concernant un siège permanent.

CHAPITRE 3

A. COMPTES RENDUS ANALYTIQUES

(Y compris un résumé des déclarations générales prononcées par des gouverneurs et des observateurs)

i) Compte rendu analytique de la première séance de la vingt et unième session tenue le mercredi 11 février 1998 à 10 heures à Rome (Italie)

Président sortant: Pedro PAUL BELLO (Venezuela)
Président: Shah A.M.S. KIBRIA (Bangladesh)

	Paragraphes
Ouverture de la session (point 1 de l'ordre du jour)	31
Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)	32
Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs (point 3 de l'ordre du jour)	33 - 39
Demandes d'admission à la qualité de Membre non originaire (point 4 de l'ordre du jour)	40 - 42
Allocution d'ouverture de S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne	43 - 46
Message de S. S. le pape Jean-Paul II	47 - 50
Message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies	51 - 53
Discours liminaire de S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali	54 - 57
Déclaration du Président du FIDA (point 5 de l'ordre du jour)	58 - 59
Allocution prononcée par M. Raymond Barre, ancien premier ministre de la République française	60 - 62
Déclaration du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	63 - 64
Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial	65 - 66

30. La séance est ouverte à 10 h 10

OUVERTURE DE LA SESSION (point 1 de l'ordre du jour)

31. Le PRÉSIDENT sortant déclare ouverte la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs, qui marque le vingtième anniversaire de la création du FIDA. Il appelle à cette occasion tout particulièrement l'attention sur la volonté qu'avait manifestée le Gouvernement italien d'accueillir le Fonds dans cette belle ville de Rome. Il souhaite la bienvenue aux participants et aux nombreuses personnalités éminentes qui ont bien voulu honoré le FIDA de leur présence.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 2 de l'ordre du jour) (GC 21/L.1/Rev.1)

32. L'ordre du jour (document GC 21/L.1/Rev.1) est adopté.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU CONSEIL DES GOUVERNEURS (point 3 de l'ordre du jour)

33. Le PRÉSIDENT sortant annonce que, conformément à l'article 12 de son Règlement intérieur, le Conseil doit élire un bureau constitué par un président et deux vice-présidents qui restent en fonction pendant deux ans. Il a été informé que la candidature de Shah A.M.S. Kibria (Bangladesh) avait été proposée pour le poste de président.

34. Shah A.M.S. Kibria (Bangladesh) est élu président du Conseil des gouverneurs par acclamation.

35. Le PRÉSIDENT sortant a été informé de la présentation des candidatures de Mme Kirsti Lintonen (Finlande) et de M. Malami Buwai (Nigéria) aux postes de vice-présidents.

36. Mme Lintonen (Finlande) et M. Buwai (Nigéria) sont élus vice-présidents du Conseil des gouverneurs par acclamation.

37. Le PRÉSIDENT sortant, prenant la parole au nom du Bureau sortant, remercie le Conseil et le personnel du FIDA de leur coopération et leur appui au cours des deux dernières années.

38. Shah A.M.S. Kibria prend la présidence.

39. Le PRÉSIDENT remercie le Conseil des gouverneurs de son élection, dans laquelle il voit la reconnaissance du rôle joué par le Bangladesh dans la lutte universelle contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et l'analphabétisme. Après avoir félicité le Président sortant de son excellent travail et remercié M. Al-Sultan de sa direction éclairée, il fait observer qu'en ce vingtième anniversaire, le Fonds est en première ligne dans la lutte mondiale contre la faim et la pauvreté. Pour pouvoir s'acquitter de son mandat, il doit non seulement maintenir ses engagements actuels en termes réels, mais aussi les accroître progressivement. Il est convaincu à cet égard que le FIDA pourra continuer à compter sur l'appui de ses États membres.

DEMANDES D'ADMISSION À LA QUALITÉ DE MEMBRE NON ORIGINAIRE (point 4 de l'ordre du jour) (GC 21/L.2).

40. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à adopter le projet de résolution figurant dans le document GC 21/L.2.

41. La résolution 103/XXI est adoptée par acclamation.

42. Le PRÉSIDENT souhaite la bienvenue à la République du Kazakhstan au sein du FIDA.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE S.E. OSCAR LUIGI SCALFARO, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

43. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) se dit honoré d'accueillir le Président de la République italienne à la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs, qui marque le vingtième anniversaire du Fonds. Dans une allocution prononcée à l'occasion de la dix-septième session, le président Scalfaro avait décrit l'objectif du Fonds comme étant de permettre aux gens de vivre dans la dignité. Malheureusement, malgré de maintes initiatives, 800 millions d'êtres humains dans le monde souffrent encore chroniquement de la faim. Au fil des années, l'Italie a joué un rôle important dans les efforts déployés à travers le monde pour éliminer la faim, et le FIDA apprécie vivement l'appui sans faille qu'il a toujours reçu de l'Italie, en tant que pays hôte et en tant qu'État membre qui parraine ses activités.

44. M. SCALFARO (Président de la République italienne) prononce une allocution d'ouverture dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

45. Le PRÉSIDENT, au nom du Conseil des gouverneurs, remercie M. Scalfaro de son allocution clairvoyante et de l'appui qu'apporte l'Italie au Fonds depuis vingt ans.

46. M. TANG (Chine) exprime les vifs remerciements de tous les États membres du FIDA au Président de la République italienne, qui a toujours été à l'avant-poste dans la lutte contre la faim et a toujours soutenu sans relâche l'action du Fonds. Les sages paroles de M. Scalfaro mettent une fois de plus en relief la place de l'Italie dans la communauté internationale et son rôle dans l'avenir du Fonds.

MESSAGE DE S.S. LE PAPE JEAN-PAUL II

47. Le PRÉSIDENT invite S.E. Mgr Alois Wagner, observateur permanent du Saint-Siège auprès du FIDA, à prononcer une allocution au nom de S.S. le Pape.

48. Mgr WAGNER (Observateur permanent du Saint-Siège auprès du FIDA) se félicite des progrès accomplis par le FIDA depuis vingt ans et fait observer que, comme le Saint Père l'a rappelé à M. Al-Sultan lors d'une récente audience, le pape Paul VI avait offert son soutien actif au Fonds au moment de sa création. Mgr Wagner a pu se rendre compte personnellement de l'efficacité de bon nombre des activités du Fonds; néanmoins, beaucoup reste à faire dans un monde où les inégalités sociales sont encore un facteur d'oppression. Il faut persuader les gouvernements de faire davantage pour infléchir la situation sociale et redonner l'espoir aux pauvres. À cet égard, le pape, au cours de ses visites dans bien des pays différents, s'est senti encouragé par les signes de coopération qu'il a relevés en faveur du développement social, de l'éducation, de la libération et de la lutte contre le racisme, le nationalisme et la guerre.

49. Mgr Wagner donne lecture d'un message de S.S. le pape Jean-Paul II, dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

50. Le PRÉSIDENT prie Mgr Wagner de transmettre l'expression de la gratitude des États membres au pape Jean-Paul II, dont les paroles touchent toutes les consciences. Il doit effectivement exister un climat de confiance entre pays développés et pays en développement ainsi qu'une volonté réelle d'instaurer un développement social et humain.

MESSAGE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

51. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que M. Kofi Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, n'est pas en mesure d'assister à la session qui marque le vingtième anniversaire comme il l'avait prévu car l'urgence de la situation mondiale l'appelle ailleurs. Il invite M. Vladimir Petrovsky, sous-secrétaire général et directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, à faire une déclaration au nom du Secrétaire général.

52. M. PETROVSKY (Sous-Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) donne lecture de la déclaration du Secrétaire général, dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

53. Le PRÉSIDENT tient à exprimer les remerciements du Conseil des gouverneurs au Secrétaire général, dont la déclaration est un autre témoignage de solidarité à l'intérieur de la famille des Nations Unies et rend hommage au FIDA pour son rôle dans la lutte contre la faim et la pauvreté rurale. Il demande à M. Petrovsky de transmettre au Secrétaire général les sincères remerciements des États membres.

DISCOURS LIMINAIRE DE S. E. ALPHA OUMAR KONARÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

54. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) dit que c'est un privilège pour lui d'accueillir le Président de la République du Mali, pays qui compte parmi les premiers membres du Fonds, à la session marquant la célébration du vingtième anniversaire du FIDA. Le Président Konaré a prononcé une allocution des plus stimulantes à la Conférence sur la faim et la pauvreté que le FIDA a contribué à organiser en 1995, et il a fait preuve d'une remarquable clairvoyance dans la recherche de solutions aux problèmes de développement du Mali. Le FIDA se propose de continuer à aider ce pays à mettre un terme à la faim et à la pauvreté.

55. M. KONARÉ (Président de la République du Mali) prononce une allocution liminaire dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

56. M. CART (Suisse) exprime la profonde reconnaissance de tous les États membres au Président de la République du Mali, qui leur fait l'honneur de sa présence. Dans sa déclaration, le président Konaré a décrit avec une remarquable clarté les problèmes liés à la pauvreté et à la sécheresse auxquels sont confrontés son pays comme d'autres pays africains. Ses paroles sont un encouragement pour tous ceux qui désirent conjuguer leurs efforts pour libérer le monde de la faim.

57. Le PRÉSIDENT, s'exprimant au nom du Conseil des gouverneurs, remercie le président Konaré de son allocution, qui sera certainement source de réflexion.

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU FIDA (point 5 de l'ordre du jour)

58. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) fait une déclaration à l'occasion de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

59. Le PRÉSIDENT remercie le Président du FIDA de sa déclaration riche d'informations qui résume parfaitement les réalisations du Fonds et ses objectifs pour l'avenir. Sous la conduite avisée de son président, le Fonds a joué dans la lutte contre la pauvreté rurale et la faim un rôle déterminant que tous reconnaissent, et son personnel est plus que jamais résolu à relever les défis inhérents à sa mission.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR M. RAYMOND BARRE, ANCIEN PREMIER MINISTRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

60. Le PRÉSIDENT déclare que le Conseil est honoré par la présence de M. Raymond Barre, ancien premier ministre de la République française, qui s'intéresse de très près au FIDA depuis sa fondation.

61. M. BARRE (ancien Premier Ministre de la République française) prononce une allocution dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

62. Le PRÉSIDENT remercie M. Barre d'avoir fait part de son appui sans réserve aux activités du Fonds, dans lesquelles la France a toujours joué un rôle important.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

63. M. DIOUF (Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) fait une déclaration dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

64. Le PRÉSIDENT remercie M. Diouf de sa déclaration et se félicite du nouvel esprit de coopération qui prévaut parmi les institutions des Nations Unies spécialisées dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture.

DÉCLARATION DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

65. Mme BERTINI (Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial) fait une déclaration dont le texte intégral est reproduit au chapitre 4, partie A.

66. Le PRÉSIDENT remercie Mme Bertini de sa déclaration. Le Programme alimentaire mondial (PAM) joue un rôle très important dans la lutte contre la famine et il a fait de l'aide alimentaire une ressource stimulant le développement par le biais des programmes vivres-contre-travail. Il se félicite de l'étroite coopération instaurée entre le PAM et le Fonds et remercie Mme Bertini du rôle qu'elle a joué à cet égard.

67. La séance est levée à 12 h 50.

ii) Compte rendu analytique de la deuxième séance de la vingt et unième session tenue le mercredi 11 février 1998 à 15 heures à Rome (Italie)

Présidents : Shah A.M.S. KIBRIA (Bangladesh)
: Kirsti LINTONEN (Finlande)
: Oloche Anebi EDACHE (Nigéria)

	Paragraphes
Allocution spéciale de M. Abdelmuhsin M. Al-Sudeary, président fondateur du FIDA	69 - 70
Allocution spéciale de M. Idriss Jazaïry, deuxième président du FIDA	72 - 73
Allocution de la Première Dame de la République du Ghana, Mme Nana Konadu Agyeman Rawlings, en sa qualité de présidente du 31st December Women's Movement	74 - 75
Déclaration de M. Yesufu M. Seyyid Abdulai, directeur général du Fonds de l'OPEP pour le développement international	76 - 77
Déclaration au nom du Président de la Banque mondiale	78 - 79
Rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA (point 6 de l'ordre du jour)	81 - 83
États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996 (point 8 de l'ordre du jour)	84 - 92
Budget proposé du FIDA pour 1998 (point 9 de l'ordre du jour)	93 - 101
Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (point 10 de l'ordre du jour)	102 - 106
Déclarations générales (point 7 de l'ordre du jour)	107 - 155
- Chine	107 - 110
- France	111 - 114
- Zimbabwe	115 - 116
- Arabie saoudite	117 - 121
- Norvège (au nom des pays nordiques)	122 - 130
- Mexique	131 - 135
- Soudan	137 - 140
- Cuba	141 - 144
- Tunisie	145 - 147
- Swaziland	148 - 150
- Canada	151 - 155

68. La séance est ouverte à 15 h 15.

ALLOCUTION SPÉCIALE DE M. ABDELMUHSIN M. AL-SUDEARY, PRÉSIDENT FONDATEUR DU FIDA

69. M. AL-SUDEARY (Président fondateur du FIDA) prononce une allocution spéciale, reproduite dans son intégralité au chapitre 4, partie A.

70. Le PRÉSIDENT remercie, au nom du Conseil, M. Al-Sudeary pour son allocution.

71. Mme Lintonen (Finlande) prend la présidence.

ALLOCUTION SPÉCIALE DE M. IDRISS JAZAÏRY, DEUXIÈME PRÉSIDENT DU FIDA

72. M. JAZAÏRY (Deuxième Président du FIDA) prononce une allocution spéciale, reproduite dans son intégralité au chapitre 4, partie A.

73. Le PRÉSIDENT remercie, au nom du Conseil, M. Jazaïry pour son allocution. Le dévouement éternel dont font preuve les deux anciens présidents du Fonds à ses buts et à sa tâche est encourageant.

ALLOCUTION DE LA PREMIÈRE DAME DE LA RÉPUBLIQUE DU GHANA, MME NANA KONADU AGYEMAN RAWLINGS, EN SA QUALITÉ DE PRÉSIDENTE DU 31st DECEMBER WOMEN'S MOVEMENT

74. Le PRÉSIDENT dit que la Première Dame de la République du Ghana, Mme Nana Konadu Agyeman Rawlings, s'adressera au Conseil des gouverneurs en sa qualité de présidente du 31st December Women's Movement, organisation non gouvernementale (ONG) très active ayant collaboré avec le FIDA en maintes occasions.

75. Mme RAWLINGS (Présidente du 31st December Women's Movement), après avoir exprimé les salutations et les remerciements du Président de la République du Ghana et de son peuple, fait une déclaration dont le texte intégral figure au chapitre 4, partie A.

DÉCLARATION DE M. YESUFU M. SEYYID ABDULAI, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU FONDS DE L'OPEP POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

76. Le PRÉSIDENT dit que, à l'occasion de son vingtième anniversaire, le FIDA ne peut que rappeler le rôle déterminant que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) a joué lors de sa conception et de ses premières années d'existence. C'est pourquoi il laisse la parole à M. Yesufu Seyyid M. Abdulai, directeur général du Fonds de développement international de l'OPEP.

77. M. ABDULAI (Directeur général, Fonds de développement international de l'OPEP), rappelant les efforts déployés pour la création du FIDA par les États membres de l'OPEP et par l'institution qu'il représente, fait une déclaration qui est reproduite dans son intégralité au chapitre 4, partie A.

DÉCLARATION AU NOM DU PRÉSIDENT DE LA BANQUE MONDIALE

78. Le PRÉSIDENT invite M. Alex McCalla, directeur du Département de l'agriculture et des ressources naturelles de la Banque mondiale, à prendre la parole au nom de M. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale.

79. M. McCALLA (Directeur, Banque mondiale) fait une déclaration qui est reproduite dans son intégralité au chapitre 4, partie A.

80. Le PRÉSIDENT remercie M. McCalla et lui demande de faire part à M. Wolfensohn de la reconnaissance du Conseil des gouverneurs. Le Fonds entretient une relation de longue date avec la Banque mondiale, qui compte parmi les partenaires les plus importants du FIDA.

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR LA QUATRIÈME RECONSTITUTION DES RESSOURCES DU FIDA (point 6 de l'ordre du jour) (GC 21/L.3 et GC 21/L.3/Add.1)

81. M. MOODY (Vice-Président du Fonds) attire l'attention sur le document GC 21/L.3 qui détaille les contributions à la Quatrième reconstitution reçues au 31 décembre 1997. Cette reconstitution, pour laquelle les annonces de contributions se chiffraient à environ 420 millions de USD, s'est achevée conformément à la résolution 87/XVIII adoptée à la vingtième session du Conseil des gouverneurs et a pris effet le 29 août 1997, date à laquelle le montant global des instruments de contribution déposés et des versements directs en espèces et en billets à ordre était de 216,4 millions de USD, soit 51,6% du montant total des annonces. La reconstitution a eu lieu en six mois seulement et a pris effet un mois avant la date fixée dans la résolution, ce qui établit un record dans les vingt ans d'existence du FIDA. À la fin décembre 1997, le montant total des instruments de contribution déposés et des versements directs en espèces ou en billets à ordre se montait à l'équivalent de 337 millions de USD, soit plus de 80% du total des annonces - un autre record. Depuis le 31 décembre 1997, une nouvelle contribution de 11,8 millions de USD et un instrument de contribution de 2 millions de USD ont été reçus, tel qu'en fait état le document GC 21/L.3/Add.1.

82. L'intervenant prie instamment les pays qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution, ou, faisant référence aux paragraphes I.6 b) et I.8 a) i) de la résolution 87/XVIII, ceux qui n'ont pas fait suivre le dépôt desdits instruments par un premier versement, de le faire dans les plus brefs délais.

83. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DU FIDA - 31 DÉCEMBRE 1996 (point 8 de l'ordre du jour) (GC 21/L.4)

84. Le PRÉSIDENT dit qu'à sa soixantième session, le Conseil d'administration a examiné les états financiers vérifiés de 1996 et a recommandé qu'ils soient transmis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

85. M. MOODY (Vice-Président du Fonds), après avoir attiré l'attention sur les conclusions du rapport du Commissaire aux comptes annexé au document GC 21/L.4, fait référence aux arriérés de remboursement des prêts détaillés dans l'appendice G des États financiers vérifiés. Pour ce qui est des retards de remboursements de plus de trois mois, la situation s'est dégradée, passant de 38,8 millions de USD à la fin de 1995 à 41,3 millions de USD douze mois plus tard. Sur la même période, le total des arriérés a progressé de 5,9 millions de USD, pour atteindre un montant d'environ 50 millions de USD. La région Afrique représente 56% des arriérés, ce qui explique la suspension d'un certain nombre de prêts, et un pays des Caraïbes concentre 22% des arriérés. Une action de suivi a été mise en place avec les gouvernements concernés afin d'obtenir règlement des montants dus. En 1997, le montant total des arriérés a légèrement baissé, passant à 49,5 millions de USD, soit un taux de non-remboursement de seulement 4% - donc un taux de remboursement de 96% - chiffre très proche de ceux des autres institutions internationales de crédit. Sans compter les situations particulièrement critiques de Cuba, du Libéria et de la Somalie, le taux de non-remboursement tombe à 1,6%, soit un taux de remboursement supérieur à 98% pour les 111 pays restants.

86. Au titre des arriérés de contributions de donateurs, notamment de paiements contre billets à ordre, un montant total de 202,2 millions de USD ont été décomptés de la base des ressources disponibles pour engagement. L'intervenant prie instamment les pays concernés, dont la liste figure à l'appendice G, de s'acquitter de leurs engagements dans les plus brefs délais, dans l'intérêt des bénéficiaires du Fonds.

87. Passant aux produits des placements, il indique qu'en 1996, 29% des ressources disponibles pour engagement, frais administratifs non compris, sont des bénéfices générés sur le marché obligataire. Le fait que le produit des obligations d'État et des dépôts à terme - soit 148,9 millions de USD - a baissé de 47% par rapport à 1995 souligne que même les revenus des placements provenant quasi exclusivement d'obligations d'État sont sujets à la grande volatilité du marché.

88. Les dépenses administratives de 1996 se sont élevées à 50,7 millions de USD, ce qui représente une économie de 1,36% par rapport au budget approuvé qui se chiffrait à 51,4 millions de USD.

89. Les États financiers pour 1997 ont été prêts en un temps record. Le produit des placements s'est élevé à 163,9 millions de USD, ce qui représente une rentabilité de l'investissement de 7,54%, contre 6,67% en 1996. Dans le cadre de la diversification des placements entamée en 1997, une somme équivalant à 100 millions de USD a été investie dans des valeurs japonaises qui ont enregistré un léger recul à la fin de 1997 mais qui se sont ressaisies depuis. Pour ce qui est des obligations du portefeuille, les plus-values ont globalement prédominé, à la suite d'un redressement du marché obligataire à la fin de l'année. Les dépenses administratives de 1997 se sont élevées à 50,2 millions de USD, une somme également légèrement inférieure au montant approuvé dans le budget. Les frais de supervision des institutions coopérantes n'ont pas dépassé les montants budgétisés malgré l'augmentation considérable, au milieu de l'année, des prix appliqués par la Banque mondiale, et ce grâce à un accord à l'amiable négocié entre cette dernière et le FIDA.

90. Les États financiers vérifiés de 1997 seront examinés par le Comité de vérification des comptes puis par le Conseil d'administration, avant d'être présentés à la prochaine session du Conseil des gouverneurs pour approbation.

91. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à adopter la décision dont le texte figure au paragraphe 5 du document GC 21/L.4.

92. Il en est ainsi décidé.

BUDGET PROPOSÉ DU FIDA POUR 1998 (point 9 de l'ordre du jour) (GC 21/L.5 et GC 21/L.5/Add.1)

93. Le PRÉSIDENT dit qu'à sa soixante-deuxième session, le Conseil d'administration a examiné en détail le budget proposé pour 1998 et a recommandé qu'ils soient transmis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

94. M. MOODY (Vice-Président du Fonds) rappelle que le Conseil d'administration, à sa soixante-deuxième session, a approuvé le programme de travail pour 1998 pour un montant de 459 millions de USD, soit 336,2 millions de DTS. En termes réels exprimés en USD, le budget est resté au même niveau qu'en 1997, l'ajustement ne portant que sur le taux d'inflation projeté, soit 2%.

95. Après trois années consécutives de réduction du budget administratif (1994 à 1996), suivies d'une année de croissance réelle zéro en 1997, un budget légèrement inférieur à un niveau de croissance réelle nulle a été proposé pour 1998. Sur la base d'un taux de change de 1 695 ITL pour 1,00 USD,

soit le taux en vigueur au moment de sa préparation, le budget proposé de 52,99 millions de USD englobe des provisions pour imprévus et coûts anticipés au titre de la restructuration mais exclut le programme de retraite anticipée.

96. L'importance que la direction du FIDA continue d'accorder aux ressources destinées à l'exécution des projets et à la gestion des portefeuilles nécessitent de réduire les ressources allouées à l'élaboration de nouveaux projets. Le document détaillant le budget souligne également l'examen approfondi du plan d'exécution relatif aux ressources humaines qu'entreprendra en 1998 l'équipe chargée de la stratégie de gestion des ressources humaines du Fonds.

97. Comme à l'habitude, le budget proposé a été recalculé au taux de change actuel de 1 788 ITL pour 1,00 USD. Le premier chiffre du paragraphe 4 du projet de résolution approuvant le budget devrait donc être modifié et se lire comme suit «51,1 millions de USD», le montant total passant donc à 51,5 millions de USD, une fois les imprévus pris en compte.

98. M. CHOWDHURY (Bangladesh) accueille avec satisfaction l'intention du FIDA de maintenir un volume de prêts crédible en termes réels, ce qui lui permettra de poursuivre ses activités principales visant à atténuer la pauvreté rurale des États membres en développement. Avec l'introduction de la supervision directe des projets, il souligne qu'il importe d'atteindre un certain niveau de neutralité du budget, non seulement en termes comptables, mais aussi en réalité, et ce, en maintenant la qualité de la supervision sans toutefois accroître les coûts, directement ou indirectement. Le FIDA doit constamment chercher à économiser sur les coûts et à accroître son efficience, sans pour autant que la qualité de la gestion des programmes ne s'en ressente.

99. M. WURIE (Sierra Leone), après s'être dit d'une manière générale favorable au budget proposé, remarque que le Conseil a approuvé en 1997 un programme de prêt de 115,28 millions de DTS pour l'Afrique subsaharienne, dont 43% seulement sont parvenus jusqu'aux pays concernés, le solde ayant été alloué à d'autres régions. La direction du FIDA a indiqué que les résultats en Afrique ont souffert de situations d'urgence et de l'endettement dans la région. Une affectation de 103,13 millions de DTS est proposée pour 1998, en dépit de l'accroissement des besoins. L'intervenant demande instamment au FIDA de s'assurer que l'intégralité de ce montant soit mis à disposition et que, si des obstacles venaient à survenir, il veille à ce que les fonds non utilisés ne soient pas attribués à d'autres régions mais reportés à l'actif du programme de prêt pour 1999. Allouer des fonds non dépensés à d'autres régions de manière prématurée, comme ce fut le cas en 1977, priverait les pays qui sortent à peine de situations de crise, des fonds dont ils ont tant besoin.

100. M. VAN DE SAND (Président adjoint, département Gestion des programmes) dit qu'il partage entièrement l'avis du représentant de la Sierra Leone en ce qui concerne la part qui revient à l'Afrique subsaharienne dans le programme de prêts global. En ce qui concerne les 40% de l'objectif visé en 1997 qui ont été réalisés, les difficultés étaient dans certains cas dues à des guerres civiles et, dans d'autres, à des problèmes liés à la conduite des affaires publiques et à la capacité d'absorption. Des efforts importants sont déployés pour accélérer la préparation des projets et 15 projets concernant l'Afrique devraient être présentés au Conseil d'administration d'ici à la fin de 1998, lesquels représentent environ 50% du portefeuille de projets proposé pour l'année. L'intervenant se dit certain que, d'ici à la fin de 1998 au plus tard, le niveau visé serait une nouvelle fois atteint et maintenu.

101. La résolution 104/XXI est adoptée.

CRÉATION D'UN FONDS FIDUCIAIRE DU FIDA POUR L'INITIATIVE POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (point 10 de l'ordre du jour) (GC 21/L.6)

102. Le PRÉSIDENT dit que le Conseil d'administration, à sa soixante-deuxième session, a approuvé le plan directeur concernant la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et recommandé la création par le Conseil d'un fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE à titre de mécanisme d'allégement de la dette cas par cas. Le Conseil d'administration a recommandé que le plan directeur et le projet de résolution concernant cette initiative soient présentés au Conseil des gouverneurs pour qu'une décision définitive soit prise à la présente session.

103. M. WURIE (Sierra Leone) exprime son soutien total à cette initiative, dont l'objet est d'aider les plus pauvres.

104. La résolution 105/XXI est adoptée.

105. M. VORNIS (Pays-Bas) rappelle l'intention de son gouvernement de contribuer à hauteur d'environ 15,5 millions de USD au fonds fiduciaire. À cet égard, il souligne que certaines parties du document GC 21/L.6, notamment les paragraphes 32 et 33, sont assez ambiguës puisqu'ils semblent donner à la direction du FIDA de plus larges pouvoirs que prévus par les procédures de la Banque mondiale/Fonds monétaire international (FMI) en ce qui concerne la détermination des critères de conditionnalité applicables à la participation à tout programme d'allégement de la dette au titre de l'Initiative PPTE. D'après lui, le texte de la résolution qui vient d'être adoptée doit servir de ligne directrice à tous les participants à l'Initiative, y compris le FIDA.

106. Le PRÉSIDENT assure le représentant des Pays-Bas que le Conseil d'administration sera invité à examiner de près cette question lors du prochain examen de l'Initiative PPTE.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 7 de l'ordre du jour)

107. M. QI (Chine), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et avoir salué l'arrivée du Kazakhstan au nombre de ses membres, remercie le Fonds d'aider les pays en développement à éradiquer la pauvreté et à développer leurs économies rurales. Il appelle l'attention sur la publication intitulée Le FIDA en Chine, qui résume l'expérience acquise par le Fonds au cours de l'exécution de ses projets dans son pays, et garantit au Conseil des gouverneurs que son pays l'aidera à l'occasion du séminaire régional pour l'Asie et le Pacifique sur l'administration financière des prêts et des dons du FIDA, qui doit se tenir en Chine en 1998.

108. Son gouvernement a lancé une vaste campagne de lutte contre la pauvreté au milieu des années 80, qui a sensiblement atténué la pauvreté en milieu rural. Le nombre des ruraux pauvres est tombé de 250 millions en 1978 à 50 millions à l'heure actuelle. Le programme chinois de lutte contre la pauvreté entre actuellement dans sa phase la plus difficile, qui consiste à nourrir et à vêtir le reste des populations pauvres du pays, et une décision officielle a été prise en octobre 1996 à cet effet, assortie d'objectifs stratégiques devant être atteints d'ici à la fin du siècle. L'intervenant espère sincèrement que toutes les organisations internationales, y compris le FIDA, et tous les gouvernements apporteront leur concours à la Chine pour mener à bien cette tâche.

109. Le nombre des personnes souffrant de la faim et de la pauvreté dans le monde ne cessant d'augmenter, il est nécessaire de renforcer encore le rôle du FIDA. Il est donc gratifiant de noter que la Quatrième reconstitution a pris effet comme prévu. Tout en appréciant à sa juste valeur les progrès faits dans le sens d'une réduction des coûts administratifs et d'une augmentation du volume des prêts

depuis plusieures années consécutives, l'intervenant espère que le FIDA pourra améliorer l'efficacité et la qualité de ses projets de manière à en accroître l'impact sur la pauvreté et le développement agricole dans les pays en développement.

110. Le Gouvernement et le peuple chinois espèrent que leur coopération avec le FIDA, ses États membres, les autres organisations internationales et les ONG oeuvrant à atténuer la pauvreté et à développer l'agriculture, sera encore renforcée.

111. M. MAYER (France) dit que, comme la faim et la malnutrition perdurent dans le monde, la mission et les objectifs du FIDA, notamment en ce qui concerne l'amélioration du niveau de nutrition et des conditions de vie des populations les plus pauvres des pays en développement, conservent toute leur actualité aujourd'hui. La France a montré qu'elle soutenait le mandat du Fonds en maintenant ses contributions à la Quatrième reconstitution au même niveau que par le passé. Son inquiétude quant à la nécessité de ne pas relâcher l'effort financier est partagée par ses partenaires de l'Union européenne qui, vivant actuellement une étape historique de son intégration, reste ouverte, solidaire et attentive aux besoins des plus pauvres, ses contributions représentant actuellement presque la moitié des nouvelles ressources du FIDA.

112. La réussite de tout projet de développement dépend de l'environnement macro-économique, qui doit être favorable: taux de change et taux d'intérêt appropriés, sécurité et stabilité judiciaire et fiscale et stabilité et rigueur de la politique budgétaire qui définisse les priorités véritables, à savoir éducation et santé dans les pays les plus pauvres. La France se félicite de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et invite le Fonds à accorder une aide concrète aux pays répondant aux critères fixés. Le choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification est conforme à la position du Gouvernement français. De plus, la France s'est engagée à mettre en oeuvre les conclusions du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, et appuie à cet effet la coopération entre le FIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM.

113. L'intervenant se dit préoccupé du faible volume des prêts destinés aux pays de l'Afrique subsaharienne en 1997 et de la grande prudence du programme de travail de 1998. D'autres pays partagent certainement cette inquiétude, en particulier les membres de l'Union européenne, et l'intervenant espère que le FIDA proposera des moyens de renverser cette tendance, sans pour autant bien sûr compromettre son intégrité financière.

114. S'agissant de la gestion du Fonds, les préoccupations essentielles doivent être le professionnalisme, la prudence compte tenu des risques nouveaux résultant de la politique de diversification du portefeuille des placements, et la rigueur pour que le taux de croissance du budget en termes réels reste nul. Rigueur de gestion, efficacité et générosité ne sont nullement antinomiques.

115. M. KANGAI (Zimbabwe), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire, rappelle plusieurs des projets exécutés en faveur des ruraux pauvres en coopération entre son pays et le FIDA. Il s'agit notamment du Projet national de vulgarisation et de recherche agricoles, qui met désormais l'accent sur la recherche et la vulgarisation axées sur les terres communales, notamment en adaptant les techniques utilisées par les exploitants commerciaux aux besoins des petits paysans. L'aide directe accordée par le FIDA en vue d'atténuer la pauvreté au Zimbabwe dans le cadre du Projet de crédit agricole et de promotion des exportations a permis de renforcer les moyens dont dispose la Société de financement agricole pour desservir les petits exploitants pauvres, de développer le crédit individuel destiné à des petits exploitants ciblés et d'introduire un programme de crédit à l'intention du groupe pilote qui, entre autres, a permis aux agricultrices d'avoir accès au crédit. Les autres projets importants sont notamment le Projet de gestion paysanne des ressources en zone sèche, lancé après les graves périodes de sécheresse de 1991-1992, et le Programme d'aide à la petite irrigation, à la formulation duquel le FIDA et le gouvernement sont en train de mettre la dernière main.

Le Zimbabwe est fort reconnaissant au FIDA de l'aide qu'il lui a apportée dans l'exécution des projets et des programmes visant à améliorer l'accès aux ressources productives et à renforcer la sécurité alimentaire par le développement durable de la petite agriculture paysanne. Il est satisfaisant de noter que l'Afrique subsaharienne est un axe central des opérations du FIDA.

116. Il se félicite de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et appuie la création proposée d'un fonds fiduciaire du FIDA à ce titre. Son gouvernement est également heureux que le FIDA ait été choisi pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification.

117. M. AL MUDBIL (Arabie saoudite) félicite le FIDA pour ses réalisations remarquables de ces dernières années, qui lui valent la confiance de tous ceux qui participent à la lutte contre la pauvreté et la faim ainsi qu'au développement agricole. Il remercie tout particulièrement ceux qui ont été les pionniers des activités du Fonds.

118. Malgré la rareté de ses ressources naturelles, l'Arabie saoudite est parvenue à l'autosuffisance pour un grand nombre d'aliments de base en mettant en oeuvre des politiques et plans ambitieux de développement agricole. En conséquence, son pays, qui importait précédemment la plupart de ses produits alimentaires, est actuellement exportateur de certaines denrées agricoles. De 1969 à 1995, le secteur agricole a enregistré un taux annuel moyen de croissance de 8,4%, et à l'heure actuelle, il représente 10,4% du produit intérieur brut (PIB). La superficie cultivée est passée de 600 000 hectares à 1,6 million d'hectares, entraînant le développement de l'élevage et de la production agricole. Les avantages découlant des énormes investissements d'énergie et de ressources effectués par le Royaume dans le secteur agricole ont également eu des effets secondaires sur la diversification de l'économie, la création d'emplois à tous les niveaux, la confiance accrue des producteurs et investisseurs du pays en eux-mêmes et le renforcement de la sécurité alimentaire.

119. Dans le même temps, le Royaume a fourni une assistance matérielle et financière aux pays dans le besoin et à ceux qui se sont trouvés confrontés à des catastrophes naturelles et à d'autres situations d'urgence, et a accordé des dons et des prêts aux pays et institutions internationales amis. Cette assistance s'est chiffrée à plus de 70 milliards de USD. L'Arabie saoudite a également fourni une contribution de 598 millions de USD au PAM depuis sa création et de 367 millions de USD au FIDA.

120. Sa délégation a soigneusement étudié le programme de travail et budget pour 1998 et note avec satisfaction qu'il a été adopté par voie de consensus. Elle est particulièrement satisfaite de la création proposée d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie ainsi que du choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de la CCD.

121. L'intervenant souhaite la bienvenue au Kazakhstan au nombre des membres du FIDA et il l'assure de l'appui total de son pays.

122. M. KOLBERG (Norvège), prenant la parole au nom des pays nordiques, félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire. La capacité qu'a le FIDA de réagir avec souplesse face à l'évolution du développement rural est un avantage comparatif important et sa volonté de remettre en question la sagesse traditionnelle est un facteur essentiel de son succès. Le FIDA a souvent été à l'avant-garde des nouvelles tendances du développement international, par exemple en mettant davantage l'accent sur la maîtrise des projets par les clients et la participation de ces derniers, sur la création de partenariats avec d'autres acteurs du développement, et sur la coopération avec les ONG et les organisations locales. Les cinq axes stratégiques principaux présentés dans le programme de travail montrent que la direction du Fonds entend poursuivre sa quête de moyens qui permettront d'améliorer les résultats sur le terrain.

123. Les pays nordiques sont fortement favorables à l'accent mis sur la participation des bénéficiaires et sur l'exécution des projets par ces derniers, notamment la création prévue de systèmes de gestion des portefeuilles permettant d'obtenir les résultats souhaités sur le terrain. À cet égard, un système d'évaluation indépendant est essentiel pour obtenir un retour d'information, créer des réseaux de savoirs et mettre en commun l'information avec les partenaires extérieurs. Pour que les choses évoluent réellement sur le terrain, il faut que les objectifs et grandes orientations du Fonds soient internalisés par le personnel. Les pays nordiques sont donc pleinement favorables au développement des ressources humaines et des systèmes de gestion.

124. En dépit du rôle essentiel que jouent les femmes dans le développement socio-économique des zones rurales, leurs problèmes spécifiques ne sont pas encore pleinement pris en compte au niveau opérationnel dans la coopération pour le développement. Les pays nordiques incitent vivement le FIDA à trouver des moyens de remédier à cette lacune, à examiner ses politiques et stratégies en faveur des femmes en développement et à préparer un plan d'action concernant le suivi des recommandations de la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing.

125. Les pays nordiques sont vivement préoccupés par la diminution du volume de prêts destiné à l'Afrique subsaharienne et prient instamment le FIDA de maintenir l'Afrique en tête de liste des priorités. Ils se félicitent que le FIDA ait l'intention d'atteindre l'objectif visé en ce qui concerne le volume des prêts destinés à l'Afrique et appuie la politique proposée concernant les partenariats avec les pays ayant les arriérés.

126. L'Initiative PPTE doit aboutir à une solution durable de la crise de la dette dans les pays pouvant en bénéficier. Les donateurs, en particulier le Groupe des Sept, doivent s'assurer que l'enveloppe financière est suffisante; les pays débiteurs doivent entreprendre les réformes économiques et sociales requises, et les créanciers doivent agir de manière coordonnée. La participation de tout créancier sur une base sélective compromettrait gravement l'initiative. Le fait que la contribution du FIDA sera proportionnelle à la part qui lui revient en tant qu'institution multilatérale de crédit est à accueillir avec satisfaction.

127. Les États membres ont la responsabilité commune de s'assurer que le niveau de ressources du Fonds permet à ce dernier de continuer à répondre aux besoins des pays les plus pauvres en leur fournissant des financements à des conditions de faveur. Les pays nordiques appuient la stratégie présentée dans le programme de travail en matière de ressources et conviennent qu'il est nécessaire de revoir le processus de reconstitution.

128. Dans le cadre de la réforme globale du système des Nations Unies, le FIDA doit attacher une attention particulière au resserrement de la coopération et de la coordination entre institutions domiciliées à Rome. Il devrait aussi devenir membre actif du Groupe de développement des Nations Unies, travailler en collaboration étroite dans les pays avec le coordonnateur résident et s'efforcer d'intégrer ses activités opérationnelles dans le cadre d'assistance au développement des Nations Unies. En tant qu'hôte du Mécanisme mondial de la CCD, le FIDA aura la charge particulière de coordonner le suivi de la Convention par toutes les institutions des Nations Unies concernées, ainsi que par la Banque mondiale. Le FIDA a également un rôle central à jouer dans le suivi du Sommet mondial de l'alimentation. Il est regrettable que le document sur le suivi (GC 21/L.13) présente un aperçu global des activités du FIDA plutôt qu'une stratégie d'application du plan d'action.

129. La sécurité alimentaire nécessitant non seulement une augmentation de la production mais également une meilleure distribution et répartition des ressources, il faut mettre davantage l'accent sur les actions permettant aux ruraux pauvres de sortir de la pauvreté, notamment en encourageant les activités extra-agricoles.

130. Impressionnés par le professionnalisme du Président et du personnel du FIDA, les pays nordiques sont prêts à resserrer leur coopération avec le Fonds et s'engagent résolument à ses côtés.

131. Mme TERAN (Mexique), prenant la parole au nom des pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, salue l'arrivée du Kazakhstan parmi les membres du FIDA et félicite le Fonds pour les activités productives mises en oeuvre depuis vingt ans. La persistance et, dans bien des cas, l'aggravation de la pauvreté et des inégalités montrent combien le mandat confié au Fonds il y a vingt ans est toujours d'actualité. La spécificité du FIDA est d'aider les groupes vulnérables dont ne s'occupent pas les autres organisations. Les montants destinés au financement de la coopération internationale ont baissé au cours des dernières années alors que le fossé socio-économique entre riches et pauvres se creuse, appelant une plus grande solidarité internationale. Malheureusement, la justice n'entre pas en ligne de compte dans la mondialisation et la libéralisation de l'économie.

132. La région Amérique latine et Caraïbes, convaincue du rôle important que joue le multilatéralisme pour le développement, déploie des efforts sans précédent pour promouvoir la relance économique et sociale, en mettant l'accent sur les groupes les plus défavorisés de la population, particulièrement en milieu rural. Pour que ses efforts soient couronnés de succès, le soutien des organisations internationales telles que le FIDA est nécessaire, de manière à assurer un équilibre approprié entre les régions en développement du point de vue de la mobilisation des ressources. Les activités mises en oeuvre par le Fonds en faveur des paysans, des petits propriétaires terriens, des femmes et des communautés indigènes ont permis à ces derniers d'avoir accès aux biens et aux services absolument nécessaires pour se lancer dans une activité productive.

133. Le Sommet mondial de l'alimentation a permis de constater l'ampleur de la tâche à accomplir pour répondre aux besoins des groupes sociaux extrêmement vulnérables. Le FIDA a un rôle important à jouer à cet égard, surtout pour certains groupes de ruraux particulièrement touchés par la pauvreté et la malnutrition.

134. Parlant au nom du Mexique, l'intervenante rappelle que la création du FIDA figurait dans la proposition de "plan mondial des ressources énergétiques" présentée par son pays à l'Assemblée générale des Nations Unies dans les années 70, laquelle reposait sur la coopération entre les pays industrialisés et les pays producteurs de pétrole. Le Mexique a reçu l'appui du FIDA dans le cadre de projets menés à bien dans la région d'Ixtlera en faveur des communautés indigènes de l'État de Puebla et de la péninsule du Yucatan. Du fait de l'approche intégrée adoptée et de son rôle de catalyseur, les projets appuyés par le FIDA ont eu une incidence qui a dépassé leurs objectifs immédiats.

135. Les récentes négociations qui ont débouché sur une réforme des organes directeurs du FIDA ont prouvé que le Fonds peut compter sur l'appui inébranlable de tous ses États membres à un moment où la coopération multilatérale est en butte à des critiques. Du fait de la mondialisation de l'économie, tous les efforts de développement ont une dimension internationale: d'où la nécessité pour tous les pays de chaque région d'atteindre un niveau suffisant de progrès et de développement. Dans ce contexte, le Mexique réaffirme son appui suivi et sincère au Fonds.

136. M. Edache (Nigéria) prend la présidence.

137. M. ALI NAFIE (Soudan) se réjouit de l'admission du Kazakhstan comme nouveau Membre du FIDA, qu'il félicite à l'occasion de son vingtième anniversaire. Il note avec satisfaction que le Fonds finance un certain nombre de projets au Soudan et envisage avec intérêt la poursuite de cette collaboration dans un proche avenir dans le cadre de nouveaux projets.

138. L'économie soudanaise a obtenu de bons résultats malgré une conjoncture internationale défavorable marquée par un recul de l'aide étrangère et une dégradation des termes de l'échange. Le produit intérieur brut a augmenté de 5,5% en 1997, en grande partie grâce aux performances du secteur agricole, qui continue à assurer environ la moitié du PIB, ainsi que de précieuses recettes d'exportation. Le taux moyen d'inflation est tombé de 165% en août 1996 à quelque 26% en novembre 1997, ce qui a renforcé la monnaie nationale.

139. L'intervenant accueille avec satisfaction la création d'un fonds fiduciaire FIDA pour l'Initiative PPTE, qui permettra d'alléger le fardeau de la dette pesant sur les pays en développement, dégageant ainsi des ressources qui serviront à financer les réformes économiques et les dépenses de santé et d'éducation. Il appuie également la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, qui contribuera à atténuer les souffrances du peuple palestinien.

140. Enfin, il condamne l'application à des fins politiques de sanctions économiques, qui causent des souffrances inouïes et sont incompatibles avec l'objectif visé - affranchir le monde de la faim et de la malnutrition.

141. M. NUIRY SANCHEZ (Cuba) fait valoir le rôle exceptionnel que joue le FIDA dans la lutte contre la faim et la pauvreté rurale. L'un des principaux succès du Fonds au cours de ses vingt années d'existence est d'avoir résisté aux pressions qui tentaient de l'écarter des objectifs pour lesquels il a été créé et, ce faisant, d'avoir accompli la mission qui lui a valu l'appui de tous ses États membres.

142. La sécurité alimentaire en Amérique latine et aux Caraïbes est menacée par la charge du service de la dette qui pèse sur les pays en développement. Le discours du Président de Cuba, Fidel Castro, lors de la célébration du dixième anniversaire du FIDA, évoquant l'importante contribution du Fonds à la lutte contre le fléau de la faim et de la malnutrition et la nécessité d'appliquer ses principes directeurs d'origine, reste toujours d'actualité aujourd'hui.

143. Cuba, petit État insulaire qui lutte pour surmonter le sous-développement et qui est l'un des Membres fondateurs du FIDA, se trouve maintenant en difficulté pour payer sa contribution. Sa volonté de payer peut-elle être mise en doute? Soumis à un blocus injuste et à des mesures extra-territoriales contraires au droit international et largement condamnées par l'Assemblée générale des Nations Unies, son pays est dans une situation bien connue. Le Sommet mondial de l'alimentation de 1996 a reconnu à l'unanimité que les vivres ne doivent pas être utilisés comme instrument de pression politique et économique, ce qui assurément fait l'objet d'un consensus universel. Cuba, dont le peuple fait preuve d'une détermination et d'un courage indéfectibles dans la lutte contre l'adversité, n'a jamais refusé un dialogue fondé sur le respect intégral des principes d'indépendance, de souveraineté et de non-ingérence.

144. Il est généralement reconnu que le FIDA remplit son mandat et que sa présence est essentielle. Cela étant, il est nécessaire qu'il s'adapte à l'évolution de la situation, qu'il renforce son administration et qu'il élargisse ses objectifs. Toutes ces questions sont à l'étude et le vingtième anniversaire doit être l'occasion d'y réfléchir davantage. Étant donné que le temps manque et que les besoins sont considérables, il faut agir et ne pas seulement s'en tenir aux paroles.

145. M. HORCHANI (Tunisie), après avoir insisté sur l'importance particulière de la présente session et avoir accueilli avec satisfaction l'admission du Kazakhstan comme membre du FIDA, dit que les sept projets de développement agricole et rural exécutés en Tunisie avec le concours du Fonds ont favorisé le relèvement des régions en difficulté, avec des effets bénéfiques pour les populations rurales défavorisées, le développement régional intégré et la participation des bénéficiaires, en particulier des femmes, et des ONG locales. On espère que cette coopération sera renforcée dans les prochaines

années. La Tunisie apporte sa propre contribution à la célébration du vingtième anniversaire du FIDA en organisant une journée spéciale sur l'action du FIDA en Tunisie, au cours de laquelle les projets en cours seront présentés. L'examen de deux projets achevés a mis en lumière leurs résultats concluants et a permis de tirer des enseignements pour l'avenir.

146. Les politiques et le mandat du FIDA ont assurément permis le développement de zones et de populations défavorisées, mais les taux d'intérêt des prêts sont parfois dissuasifs et doivent être réexaminés. Cet examen doit être mené parallèlement aux efforts déployés pour réduire les dépenses de fonctionnement, améliorer le produit des placements et utiliser de nouveaux instruments financiers. Les initiatives actuelles visant à réduire les dépenses administratives et de fonctionnement doivent être poursuivies, une attention particulière doit être accordée aux placements afin d'améliorer la position de trésorerie du Fonds, ce qui pourrait permettre d'abaisser les taux d'intérêt, et de nouveaux produits financiers doivent être recensés afin d'offrir un plus grand choix aux pays bénéficiaires.

147. La Tunisie est l'un des premiers États membres à avoir annoncé sa contribution, d'un montant de 500 000 USD, à la Quatrième reconstitution, dont l'importance est décisive pour l'avenir du Fonds et pour ses activités. Son gouvernement est favorable à la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, à la proposition d'accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, et à la création d'un fonds FIDA pour l'Initiative PPTE. Il espère que le programme régional de formation des directeurs de projets et de programmes actuellement mis au point en collaboration avec la BAfD et l'Institut de développement économique (IDE) sera bientôt mis en route. En outre, il réitère sa proposition concernant un programme de coopération technique entre les pays en développement, qui permettrait d'utiliser les ressources humaines et les compétences de ces pays dans des projets cofinancés par le FIDA.

148. M. Dambuza II LUKHELE (Swaziland), après avoir accueilli avec satisfaction l'admission du Kazakhstan comme membre du Fonds, attire l'attention sur les tâches à venir et demande que soient redéfinis les programmes et les projets, à l'appui de politiques de lutte contre la pauvreté qui nécessitent non seulement une aide mais aussi des investissements.

149. L'exécution du Projet de développement agricole des petites exploitations, en association avec le FIDA, a permis aux petits exploitants de prendre une part active à l'agriculture irriguée et à la production de produits laitiers et de viande de boeuf, prouvant ainsi que ce secteur offre la possibilité de dégager des revenus et de créer des emplois, d'améliorer la productivité dans les secteurs formel et informel et de contribuer à la sécurité alimentaire du pays. L'agriculture est le principal axe de la stratégie nationale de développement, qui a maintenant été arrêtée et a incité le Ministère de l'agriculture et des coopératives à s'engager de nouveau dans un programme d'investissement en faveur du secteur agricole, dont l'intervenant espère qu'il continuera à recevoir un soutien tant attendu.

150. Il est heureux de noter que les activités consécutives à la Conférence sur la faim et la pauvreté et au Sommet mondial de l'alimentation figurent maintenant en bonne place à l'ordre du jour du Conseil des gouverneurs. Un sujet de préoccupation demeure: même si la production agricole mondiale a progressé ces dernières années au même rythme que l'accroissement démographique, l'accès aux vivres aux échelons national et familial reste problématique. La récente hausse des cours des céréales a considérablement gonflé les factures d'importation des pays à déficit vivrier et à faible revenu. L'intervenant accueille avec satisfaction la création d'un fonds fiduciaire FIDA pour l'Initiative PPTE, qui devrait contribuer à alléger le fardeau de la dette des pays pauvres. En outre, son gouvernement est satisfait du programme de travail et budget pour 1998 et invite tous les États membres à augmenter leur contribution. Il se félicite des efforts déployés pour mobiliser les contributions à la Quatrième reconstitution et est heureux d'avoir rempli son rôle malgré les contraintes budgétaires. L'intervenant réaffirme l'engagement indéfectible de son pays en faveur des idéaux et des objectifs du FIDA.

151. Mme McASKIE (Canada), après s'être réjouie de l'admission du Kazakhstan comme membre du FIDA, exprime les remerciements du Canada pour ces vingt années de dévouement et d'initiatives novatrices dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Cela étant, il est nécessaire de réfléchir à ce qui peut être fait pour renforcer l'action menée en vue d'éliminer ces fléaux au cours des vingt prochaines années.

152. Les récentes crises survenues sur les marchés financiers, dont le FIDA a à juste titre signalé les effets potentiellement dévastateurs pour les pauvres, rappelle implacablement le rôle crucial que des institutions de développement telles que le FIDA peuvent et doivent jouer. Les forces en jeu dans la mondialisation et la libéralisation ne sont pas toujours favorables et elles exigent une action plus collective et mieux coordonnée pour assurer la stabilité mondiale, essentielle pour un développement durable. L'intervenante se déclare intéressée par le concept du FIDA concernant le micro-environnement favorable aux pauvres. La clé du succès dans la lutte contre la pauvreté se trouve dans des alliances stratégiques et dans la poursuite de la coopération avec la communauté internationale. Le Canada s'engage sans réserve à atteindre les objectifs internationaux fondés sur ceux des conférences internationales et mis en évidence par la stratégie du Comité d'aide au développement (CAD) intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du vingt et unième siècle", ainsi qu'à honorer les engagements pris au Sommet mondial de l'alimentation. L'intervenante souligne l'importance de la coopération et de la consultation multilatérales, qui sont les pierres angulaires de toutes les initiatives visant à atteindre ces objectifs et reposent sur la notion essentielle de partage des responsabilités. Le FIDA peut être fier des efforts qu'il déploie pour associer ses clients à ces processus moyennant le remaniement du cycle d'élaboration des projets et le dialogue avec des organisations locales. Il a également accompli de grands progrès en vue de devenir un centre de savoirs, et son gouvernement est heureux que le Fonds se soit associé au Canada et à la Banque mondiale pour coparrainer la Conférence mondiale sur le savoir au service du développement à l'ère de l'information, tenue en juin 1997 à Toronto.

153. Des résultats tangibles, une efficacité prouvée et l'obligation de rendre des comptes aux intéressés dans tous les pays, ainsi qu'aux donateurs et aux clients, sont nécessaires pour s'assurer que l'engagement du FIDA en faveur de la lutte contre la pauvreté se traduit par des mesures concrètes et pour lui garantir l'appui constant du public. N'ignorant pas par expérience les avantages d'une gestion fondée sur les résultats, le Canada applaudit donc aux plans du FIDA d'adopter une "fiche de notation institutionnelle" en 1998.

154. Pour ce qui est des orientations futures, il faut mettre davantage l'accent sur l'Afrique et les initiatives du FIDA en matière de production vivrière doivent tenir compte du rôle des micronutriments dans l'amélioration de la qualité de la vie et dans la réduction des taux de morbidité et de mortalité.

155. Étant donné que la communauté des organismes de développement met à profit ses succès et tire des enseignements de ses erreurs, elle dispose aujourd'hui, davantage que dans le passé, d'un programme concerté. Le FIDA partage le point de vue du Canada selon lequel la souplesse, la consultation, le partenariat, l'obligation de rendre des comptes et l'accent mis sur les résultats seront les éléments essentiels des futures initiatives de développement et il peut donc être assuré qu'elles continueront à être menées à bien à l'avenir.

156. La séance est levée à 18 h 30.

iii) Compte rendu analytique de la troisième séance de la vingt et unième session tenue le jeudi 12 février 1998 à 9 h 30 à Rome (Italie)

Présidents: : Kirsti LINTONEN (Finlande)
: Oloche Anebi EDACHE (Nigéria)
: Shah A.M.S. KIBRIA (Bangladesh)

	Paragraphes
Politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés (point 11 de l'ordre du jour)	158 - 168
Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (point 12 de l'ordre du jour)	169 - 175
Création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie (point 13 de l'ordre du jour)	176 - 177
Déclarations générales (point 7 de l'ordre du jour) (suite)	178 - 226
- Pérou	178 - 183
- Maurice	184 - 188
- Pakistan	189 - 191
- Japon	192 - 195
- Égypte	196 - 200
- Nigéria	201 - 204
- Roumanie	205 - 206
- Brésil	208 - 210
- Syrie	211 - 214
- Pays-Bas	216 - 218
- Algérie	219 - 222
- Sierra Leone	223 - 226
Rapport sur la célébration du vingtième anniversaire du FIDA (point 18 l'ordre du jour)	227 - 229
Cérémonie de remise du prix PNUE/FIDA "Sauver les terres arides"	230 - 241
Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (point 14 de l'ordre du jour)	242 - 243
Déclarations générales (point 7 de l'ordre du jour) (suite)	244 - 257
Iraq	244 - 246
Népal	247 - 250
Ouganda	251 - 254
Chypre	255 - 257

157. La séance est ouverte à 9 h 40.

POLITIQUE GÉNÉRALE DU FIDA RELATIVE À LA GESTION DES PARTENARIATS AVEC LES PAYS AYANT DES ARRIÉRÉS (point 11 de l'ordre du jour) (GC 21/L.7)

158. Le PRÉSIDENT dit qu'à sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a approuvé la politique générale présentée dans le document GC 21/L.7 et a recommandé au Conseil des gouverneurs sa mise en application immédiate à la totalité des arriérés, actuels et futurs; il a également préconisé que les Principes et critères en matière de prêts soient amendés ainsi qu'il est stipulé dans le projet de résolution joint au document.

159. M. FAINT (Royaume-Uni), évoquant les amendements des Principes et critères en matière de prêts, demande des précisions sur la manière dont les critères d'éligibilité seront modifiés, en particulier sur le niveau d'endettement qui déclenchera ces modifications, et sur les modalités et conditions auxquelles chaque type de débiteur pourra prétendre. En outre, il estime que, dans sa révision des principes actuels en matière d'arriérés, le FIDA doit mettre l'accent sur les pays les plus pauvres, alignant sa politique sur les principes de l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE. L'élargissement des critères d'attribution de prêts à des conditions particulièrement favorables n'a pas vraiment de rapport direct avec le problème.

160. M. ELHAUT (Économiste principal, département Gestion des programmes), évoquant d'abord les pays qui empruntent à des conditions extrêmement favorables, dit que le Fonds tient à assurer qu'en matière de règlement des arriérés, il n'accorde pas de privilèges excessifs aux pays concernés et qu'en conséquence sa politique vise à utiliser pour ce qui est des mesures de règlement la valeur actuelle nette (VAN) initiale. Un différé d'amortissement fixe de dix ans est actuellement inclus dans la période de remboursement de 40 ans. Une fois les arriérés réglés, la définition du différé d'amortissement et de la période de remboursement est entièrement revue, ce qui revient à modifier a posteriori les modalités et les conditions du prêt. Les modifications proposées pour les modalités et les conditions concernant des prêts à des conditions intermédiaires et ordinaires consistent à adapter les différés d'amortissement aux entrées de ressources escomptées pendant l'exécution du projet. Les différés d'amortissement actuels sont respectivement de cinq et de trois ans, ce qui conduit souvent à des remboursements équivalents aux décaissements ou les dépassant. L'objectif est d'assurer aux pays emprunteurs un flux positif de ressources du FIDA, le différé d'amortissement commençant quand le prêt prend effet mais ne dépassant pas la période d'exécution du projet, qui est d'environ six ans. L'inclusion d'un nombre important de nouveaux pays dans la catégorie des prêts à des conditions particulièrement favorables est trompeuse, étant donné que les critères appliqués actuellement reposent sur le PNB par habitant et que certains pays oscillent autour du seuil limite, changeant de catégorie d'une période à l'autre. La situation est donc assez floue, et il est demandé au Conseil d'approuver la procédure selon laquelle le Conseil d'administration prendra une décision sur la base des informations qui lui sont transmises au moment de l'approbation du projet, avec pour principes directeurs les critères mis au point dans le cadre de l'Initiative PPTE.

161. Cette nouvelle politique a pour objet de permettre au FIDA de continuer à mettre l'accent sur les pays les plus pauvres, en prenant le contre-pied de la situation actuelle dans laquelle le dialogue relatif à l'élaboration de nouveaux projets et à l'exécution des projets est interrompu quand des pays ont accumulé d'importants arriérés. L'amendement proposé représente l'aspect préventif de la politique en matière d'arriérés, directement lié à la politique générale à l'appui de l'Initiative PPTE.

162. M. FAINT (Royaume-Uni) dit qu'il lui est quelque peu difficile d'accepter le principe selon lequel des pays qui empruntent à des conditions intermédiaires et ordinaires recevront toujours un flux positif de fonds du FIDA étant donné que l'obtention des ressources supplémentaires nécessaires se fera vraisemblablement aux dépens des pays pauvres. La valeur intrinsèque d'un projet devrait permettre à

un pays qui emprunte à des conditions intermédiaires ou ordinaires de rembourser le FIDA sans qu'il soit question de nouveaux apports de fonds. Il note avec satisfaction que la politique en matière d'arriérés s'inspire des principes de l'Initiative PPTE et il convient que les situations limites doivent être traitées par le Conseil d'administration au cas par cas.

163. M. ELHAUT (Économiste principal, département Gestion des programmes) explique que l'objectif n'est pas tant d'assurer systématiquement aux pays qui empruntent à des conditions ordinaires ou intermédiaires des flux financiers positifs que d'éviter les flux négatifs.

164. M. JALANG'O (Kenya), se référant au paragraphe 22 du document GC 21/L.7, demande des précisions sur la "collaboration avec le FMI et la Banque mondiale", qui ont tous les deux des conditionnalités reposant sur des critères totalement différents de ceux du FIDA. Il espère que cette collaboration n'entraînera pas une aggravation de la charge pesant sur les pays fortement endettés.

165. M. ELHAUT (Économiste principal, département Gestion des programmes) dit que la collaboration avec le FMI et la Banque mondiale est envisagée à trois niveaux. Premièrement, le FIDA tient à s'assurer qu'il est associé à toute négociation concernant des règlements d'arriérés engagée par le FMI et la Banque mondiale avec des pays au sortir de crises, de façon à ce que son propre programme de prêts soit pris en compte. Deuxièmement, il est proposé que des ressources limitées soient mises à disposition en vue du renforcement des capacités en matière de gestion de la dette, au cas par cas et après approbation par le Conseil d'administration, à condition que ces initiatives soient coordonnées avec celles menées par le FMI et la Banque mondiale sur le plan macro-économique. Troisièmement - et c'est ce niveau de collaboration que le représentant du Kenya a mentionné - le FIDA tient à s'assurer qu'il participe à tout dialogue sur des problèmes d'arriérés et de règlement de la dette engagé par le FMI et par la Banque mondiale afin de garantir que les conditionnalités imposées n'aboutiront pas à une interruption des projets ou ne perturberont pas les programmes nationaux de lutte contre la pauvreté.

166. M. MEJBAHUDDIN (Bangladesh) se déclare satisfait de l'initiative opportune prise par le FIDA pour s'attaquer au problème relativement nouveau des arriérés enregistrés dans le remboursement des prêts. Il faudra prendre à l'avenir des mesures pour réduire l'accumulation des arriérés, tout en accordant une attention particulière aux pays dont les arriérés sont imputables à des circonstances indépendantes de leur volonté. Il est nécessaire d'évaluer la situation au cas par cas, et il approuve les mesures proposées aux paragraphes 21 et 24 du document GC 21/L.7. Il se déclare cependant préoccupé par les transferts automatiques mentionnés au paragraphe 23, qui pourraient absorber des ressources nécessaires en cas de situation d'urgence nationale. Il approuve les mesures correctives proposées aux paragraphes 35 à 41 mais, sans être opposé au principe selon lequel la VAN utilisée pour les mesures de règlement des arriérés doit être égale à la VAN des modalités et conditions initiales du prêt, il est très sensible au fait que ce principe ne doit pas aller à l'encontre des objectifs au titre desquels le FIDA offre une aide à ses pays membres pauvres. Le système doit être suffisamment souple pour permettre à ces pays de négocier la durée de la période de remboursement, les taux d'intérêt, le différé d'amortissement et le montant des versements qui constituent la VAN de la dette. Sa délégation appuie également les décisions présentées aux paragraphes 44 et 45 et convient que la politique proposée doit s'appliquer aux arriérés actuels et futurs.

167. M. ELHAUT (Économiste principal, département Gestion des programmes) explique que la proposition concernant les transferts automatiques, mentionnée au paragraphe 23, vise à garantir que des situations dans lesquelles des petits arriérés dépassant à peine le niveau minimum, souvent imputables à des oublis administratifs, entraînent l'interruption des projets, ne se représentent pas. Le représentant du Bangladesh a bien mis en évidence les divers aspects liés au maintien de la VAN des prêts, avant et après les arriérés. En effet, ce sont ces aspects qui garantissent une souplesse intrinsèque, mais des procédures et des directives sont nécessaires pour assurer que cette souplesse est bien gérée, en particulier en matière de comptabilité.

168. La résolution 106/XXI est adoptée.

POLITIQUE DU FIDA EN MATIÈRE DE DIFFUSION DES DOCUMENTS (point 12 de l'ordre du jour) (GC 21/L.8)

169. Le PRÉSIDENT informe le Conseil que le Conseil d'administration a examiné à deux reprises la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents. À sa soixante-deuxième session, le Conseil d'administration a invité le Conseil des gouverneurs à envisager une politique de diffusion des documents du FIDA, à approuver une phase transitoire de dix-huit mois pendant laquelle les documents des organes directeurs seront mis à disposition sur Internet, et à autoriser le Conseil d'administration à revoir la politique en matière de diffusion à la fin de la phase transitoire et à adopter à cet égard une politique définitive.

170. M. WURIE (Sierra Leone) considère que la diffusion des documents, si elle est approuvée, ne doit pas être rétroactive en raison des coûts que cela comporterait. Il est également préoccupé par le fait que rares sont les pays du tiers monde qui ont accès à Internet. Il est d'avis que la direction doit pouvoir décider des documents qui seront mis en circulation et de ceux qui resteront confidentiels, étant donné que certains d'entre eux contiennent des informations délicates.

171. Mme PANUCCIO (Directrice, Service des publications et de la documentation) dit que des copies sur papier de tous les documents diffusés sur Internet seront encore distribuées aux organes directeurs et aux États membres. On étudie la manière de faciliter l'accès du public aux documents, par des moyens autres qu'Internet. Pour ce qui est de la confidentialité, les documents du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs ne seront pas automatiquement mis à la disposition du public, mais seulement sur décision de l'un ou de l'autre de ces organes, ce qui permettra de préserver la confidentialité de certains documents.

172. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à adopter les décisions contenues dans le paragraphe 3 du document GC 21/L.8, qui prévoit d'autoriser le Conseil d'administration du FIDA à adopter une politique définitive en matière de diffusion de documents à la fin de la phase transitoire approuvée.

173. Il en est ainsi décidé.

174. Le PRÉSIDENT, évoquant la disposition concernant la diffusion des documents des organes directeurs à la page 10 de la pièce jointe 1 du document GC 21/L.8, invite le Conseil des gouverneurs à décider que tous les documents présentés à la session en cours seront diffusés et seront disponibles sur Internet.

175. Il en est ainsi décidé.

CRÉATION D'UN FONDS DU FIDA POUR GAZA ET LA CISJORDANIE (point 13 de l'ordre du jour) (GC 21/L.9)

176. Le PRÉSIDENT dit qu'à sa soixante-deuxième session, le Conseil d'administration a examiné la proposition visant à créer un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie. Constatant qu'il est important de répondre aux besoins de la région en matière de développement agricole, le Conseil a étudié la manière d'assurer le mieux possible cette aide, compte tenu des restrictions imposées par l'article 7, section 1, de l'Accord portant création du FIDA. Après avoir examiné les diverses solutions possibles et pris en considération les dispositifs utilisés par la Banque mondiale, il a recommandé au Conseil des gouverneurs d'adopter le projet de résolution présenté dans le document GC 21/L.9.

177. La résolution 107/XXI est adoptée.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

178. M. PAREDES PORTELLA (Pérou), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire, remercie le Fonds d'accorder un prêt au Pérou pour le Projet de développement du couloir Puno-Cuzco, qui contribuera à développer une vaste zone démunie du pays. Il est convaincu que le Fonds continuera à réserver un accueil favorable à de nouveaux projets au moment où le Pérou, comme de nombreux autres pays, subit les conséquences néfastes d'"El Niño".

179. Il demande instamment au FIDA de mettre l'accent sur la mise en oeuvre du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial de l'alimentation. Compte tenu de la stratégie dont s'inspire le Programme de travail et budget pour 1998, il est justifié d'accorder essentiellement des fonds à des projets de sécurité alimentaire visant non seulement à réduire la dépendance à l'égard des importations de denrées alimentaires mais aussi à permettre aux pays bénéficiaires de commercialiser et d'exporter leurs produits dans des conditions de libre échange.

180. Pour ce qui est de la stratégie opérationnelle du FIDA, il recommande de formuler, dans le contexte des activités consécutives à la Conférence sur la faim et la pauvreté, des stratégies régionales d'exécution des projets mettant l'accent sur les ruraux pauvres et sur les vastes zones démunies de nombreux pays, dont le Pérou, où les populations vivent encore dans des conditions de pauvreté ou d'extrême pauvreté. Compte tenu de la tendance actuelle à la mondialisation, le FIDA doit continuer à appliquer une politique novatrice consistant à superviser directement les projets et à les orienter de manière à ce qu'ils aient une incidence sociale et économique directe. À cette fin, des stratégies de développement agricole peuvent être mises au point pour les divers pays. Le FIDA et les pays bénéficiaires doivent conjuguer leurs efforts pour améliorer le portefeuille de projets du Fonds sur le plan de l'efficacité et de l'impact économique, en mettant en place un dispositif permanent de coordination technique qui tirera parti de l'expérience acquise par d'autres institutions multilatérales de développement.

181. Il est logique que le FIDA joue un rôle plus actif en faveur des pays pauvres fortement endettés, étant donné qu'en vertu de son mandat, le Fonds doit être encore plus attentif à leurs besoins que des organismes tels que le FMI et la Banque mondiale. En conséquence, il appuie le document GC 21/L.6 relatif à la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE, en particulier les éléments visant à l'allégement de la dette.

182. Le FIDA doit étudier la possibilité de donner aux pays membres l'occasion de participer davantage à ses travaux, par exemple au Conseil d'administration, surtout quand ils sont particulièrement intéressés par certains thèmes ou projets.

183. Dans le contexte du système multilatéral, certaines organisations éprouvent des difficultés vis-à-vis de la mondialisation, de la communication instantanée et de certaines formes potentiellement utiles de multipolarité, tandis que d'autres, grâce à une gestion et à une utilisation des ressources efficaces, sont parvenues à s'adapter à un monde en évolution et plus compétitif. Il est convaincu que le FIDA fera toujours partie du deuxième groupe. Le Fonds doit être une institution financière orientée vers le développement, avec des critères de gestion garantissant qu'il aura toujours sa raison d'être au vingt et unième siècle. À cet effet, le Conseil des gouverneurs doit s'efforcer, en s'appuyant sur un large consensus, de garantir la qualité de l'action qu'il mènera à l'avenir.

184. M. PURRYAG (Maurice) encourage le FIDA à poursuivre sa collaboration avec la FAO, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale et d'autres organisations en vue de lutter contre la sécheresse, la désertification, la pénurie d'eau et la dégradation des terres en Afrique.

185. Des recettes stables tirées de l'agriculture ont permis au Gouvernement mauricien d'entreprendre d'importants programmes de développement en faveur de groupes vulnérables. Depuis le début des années 80, l'aide financière du FIDA a été utilisée pour permettre aux petits exploitants de développer leur propre entreprise agricole, de renforcer le cadre institutionnel nécessaire au développement rural et d'améliorer les aménagements à l'échelon des villages. Même si, dans certaines régions, les résultats obtenus n'ont pas répondu aux espérances faute de compétences techniques et de moyens de suivi et évaluation, des mesures correctives ont été prises et un programme de réforme et d'ajustement structurel est mis en oeuvre pour répondre aux besoins locaux et à ceux du nouvel ordre international institué par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Comme de nombreux autres petits États insulaires en développement, Maurice est tributaire des importations d'intrants chimiques et d'outils pour l'agriculture. L'appui du FIDA est particulièrement utile pour répondre aux besoins spécifiques liés à cette situation, tel qu'il ressort dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

186. Sur le plan international, Maurice joue un rôle de premier plan dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et de la bordure de l'océan Indien, et également dans les négociations concernant un dispositif susceptible de remplacer la Convention Lomé IV.

187. Après avoir exposé une série de mesures prises pour relancer le secteur agricole, il signale qu'une mission initiale du FIDA s'est rendue à Maurice en juin 1997 pour examiner le programme de diversification rurale. Une équipe de consultants du Fonds règle actuellement les détails du programme avant d'examiner les possibilités de financement. Les autorités mauriciennes veilleront à ce que les bénéficiaires du programme soient pleinement associés et à ce qu'une stratégie d'exécution et de suivi soit mise en place afin de garantir la pérennité et la viabilité financière.

188. En conclusion, il félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et déclare que son gouvernement appuie sans réserve le programme de travail du Fonds.

189. M. LALIKA (Pakistan) félicite le FIDA pour ces vingt années remarquables, pendant lesquelles il a redonné espoir aux ruraux pauvres du monde entier.

190. À sa prise de pouvoir, l'actuel Gouvernement du Pakistan a mis en train un programme détaillé de restructuration fiscale et économique pour relancer son économie en difficulté. Le Pakistan est fondamentalement une économie agricole et il est tout à fait préoccupant de constater que, malgré ses nombreuses ressources naturelles et sa main-d'oeuvre solide, le pays est confronté à des pénuries chroniques de denrées alimentaires de base dues à des facteurs tels que l'accroissement démographique élevé, la mauvaise utilisation de l'eau, la dégradation des sols, les faibles investissements dans le secteur public et l'insuffisance du crédit agricole. Le gouvernement met l'accent sur les besoins des petits exploitants, en particulier en améliorant leur accès au crédit, et une commission nationale d'agriculture a été créée pour favoriser l'autosuffisance du pays pour ce qui est des produits alimentaires essentiels. Un vaste programme d'industrialisation rurale créera des emplois dans les campagnes. En outre, des efforts ont été déployés pour contenir l'hémorragie de ressources du secteur agricole vers d'autres secteurs, en s'assurant que les prix payés aux agriculteurs pour leurs produits sont équitables.

191. Le Pakistan est fier d'être l'un des membres fondateurs du FIDA, dont de nombreux prêts en faveur de projets ont bénéficié à ses agriculteurs. Il a contribué modestement aux ressources du Fonds et a toujours répondu aux appels concernant les reconstitutions. Il réaffirme l'engagement de son pays en faveur de la relance du secteur agricole, de l'amélioration de la qualité de vie des ruraux pauvres et de la poursuite de la collaboration avec le FIDA.

192. M. SEKI (Japon) félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et se réjouit de l'admission du Kazakhstan, comme membre du Fonds.

193. Du fait de sa situation exceptionnelle en tant qu'institution financière internationale oeuvrant dans le domaine du développement agricole, le FIDA est actif dans des secteurs étroitement liés aux besoins quotidiens de base et formule des projets conçus pour favoriser l'autoassistance moyennant la participation des bénéficiaires. Ces dernières années, il a mis l'accent sur le grave problème d'environnement que constitue la désertification des terres agricoles. Le FIDA a pleinement mérité d'accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, tel qu'il a été décidé par consensus à la première Conférence des Parties.

194. Il a fallu quatre ans pour conclure les négociations sur la Quatrième reconstitution qui ont permis au FIDA de devenir d'une façon générale autonome et de poursuivre ses activités sous la direction du Conseil des gouverneurs. En raison de la haute opinion que le Japon a des réalisations du Fonds et compte tenu de ce qu'il en attend à l'avenir, il a apporté une contribution de quelque 38 millions de USD, la somme la plus importante versée par un État membre. Il continuera également à verser une contribution spéciale pour les activités d'intégration des femmes au développement.

195. Le Japon invite instamment le FIDA, dans l'intérêt de sa réputation et de la qualité de ses réalisations, à faire preuve dans la formulation et l'exécution des projets du professionnalisme caractéristique d'une organisation technique internationale de développement. Dans cette optique, le Japon espère poursuivre sa collaboration, de longue date et mutuellement bénéfique, avec le Fonds.

196. M. ABDEL LATIF (Égypte), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et accueilli avec satisfaction l'admission du Kazakhstan comme membre du Fonds, dit que les progrès accomplis par le Fonds en ce qui concerne l'ajustement structurel, la réforme de la gestion et l'utilisation optimale des ressources opérationnelles et de programme sont de bon augure pour l'avenir.

197. À l'approche du troisième millénaire, il est essentiel de considérer les ruraux pauvres comme une ressource humaine vitale, dont le potentiel productif doit être exploité grâce à l'aide technique du FIDA, plutôt que comme un problème à résoudre. Dans ce contexte, le Fonds a un rôle essentiel à jouer en contribuant au succès du Plan d'action adopté lors du Sommet mondial de l'agriculture, Plan qui fixe des objectifs précis, notamment la réduction de moitié du nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition chronique d'ici 2015.

198. L'Égypte appuie le Programme de travail et budget pour 1998 et espère que le Fonds continuera à centrer son aide sur les pays les plus pauvres et les plus défavorisés d'Afrique. Elle se réjouit également des décisions concernant la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE et d'un Fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, ainsi que de l'accord stipulant que le Fonds accueillera le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification. L'intervenant encourage le Fonds à collaborer avec la FAO, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres organismes afin d'assurer la mise en oeuvre effective de la Convention.

199. Dans le cadre d'un plan général de développement, l'Égypte a élaboré une stratégie du développement agricole qui couvre une période de vingt ans, jusqu'en 2017, et met l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles et humaines, le développement général de la partie méridionale du pays et de la région du Sinaï, le développement rural intégré avec la mise en valeur du rôle des femmes, l'amélioration des revenus agricoles et du niveau de vie dans les campagnes, le développement du secteur privé et la conservation de l'équilibre écologique. Conformément à son programme d'ajustement structurel, l'Égypte a ouvert davantage son économie aux investissements étrangers.

200. Il est convaincu que l'Égypte et le FIDA continueront à coopérer étroitement dans le cadre de divers projets agricoles, dont les bénéficiaires finals sont les hommes et les femmes d'Égypte.

201. M. EDACHE (Nigéria) dit qu'un bon exemple de la prééminence du FIDA dans la lutte contre la pauvreté est fourni par la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE, dont un des principes est d'aider des pays qui se sont lancés dans des réformes structurelles et de politique économique et qui sont résolus à lutter contre la pauvreté. Sa délégation appuie également la politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés. Dans ce contexte, il souligne les mesures concrètes de lutte contre la pauvreté prises par son gouvernement, dont le budget de 1998 est essentiellement conçu pour stimuler la production. Le secteur agricole a la priorité absolue, avec une allocation budgétaire majorée d'environ 26%. Des stratégies reposant sur l'investissement du secteur privé ainsi que sur la libéralisation et la commercialisation de la distribution des intrants ont été élaborées. L'inflation a chuté à 29% en 1996, et devrait tomber au-dessous de 9% en 1998. De manière générale, les mesures politiques qui ont été prises ont créé un climat favorable à l'investissement. Parmi les initiatives visant à améliorer l'économie rurale et le bien-être socio-économique de la population, il faut noter le Programme de promotion économique de la famille, patronné par la première Dame du Nigéria.

202. Sa délégation appuie la résolution 104/XXI approuvant le budget du FIDA pour 1998, même si elle espérait un budget plus élevé. Elle note avec satisfaction que le Fonds continue à mettre l'accent sur l'Afrique dans son portefeuille de prêts, mais elle insiste sur la nécessité d'augmenter les investissements en faveur de l'Afrique subsaharienne. Elle appuie la demande d'aide au développement agricole à Gaza et en Cisjordanie, formulée par l'Autorité palestinienne et par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP).

203. Le Nigéria est heureux que le FIDA ait été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification et est satisfait de constater que la supervision directe des projets deviendra une réalité en 1998, cette proposition ayant été systématiquement soutenue par la délégation nigérienne.

204. Le Nigéria a payé l'intégralité des arriérés relatifs à des annonces de contributions aux précédentes reconstitutions des ressources du FIDA et a réglé tous ceux concernant le remboursement de prêts. Il a annoncé, malgré ses difficultés économiques, une contribution de 5 millions de USD à la Quatrième reconstitution, et son instrument de contribution sera déposé au FIDA en temps voulu. L'intervenant réitère l'engagement catégorique du Nigéria en faveur des objectifs du Fonds et lui recommande de jouer pleinement son rôle dans les activités consécutives à la Conférence sur la faim et la pauvreté et au Sommet mondial de l'alimentation.

205. M. APOSTOIU (Roumanie) transmet les meilleurs voeux de la Roumanie à l'occasion du vingtième anniversaire du FIDA et réaffirme le soutien de son pays, membre fondateur, au FIDA. Compte tenu du risque de marginalisation couru par certains pays et régions du fait du processus actuel de mondialisation, la communauté internationale doit faire preuve de solidarité. Dans ce contexte, sa délégation accueille favorablement la nouvelle approche du FIDA qui appuie les mesures nationales visant à encourager la croissance économique et à améliorer les conditions de vie dans des régions sous-développées ou temporairement sinistrées, en particulier en Europe centrale et orientale. La Roumanie elle-même bénéficiera bientôt d'un projet de développement rural intégré du FIDA en faveur de zones montagneuses. Il est heureux de noter que la Quatrième reconstitution est maintenant effective et de signaler que la Roumanie fait de nouveau partie de la famille des donateurs et a versé son instrument de contribution.

206. En 1995, la valeur de la production agricole de la Roumanie a compté pour environ 5% du chiffre total de l'Union européenne (UE) et pour 20% du PIB roumain, l'agriculture employant quelque 35% de la population. Les réformes agricoles adoptées au début de 1997, avec la libéralisation et la simplification du mécanisme de fixation des prêts, ainsi que le crédit à faible taux d'intérêt et d'autres formes d'appui aux agriculteurs, ont renforcé la production agricole et ont permis à la Roumanie d'exporter des céréales. L'idée directrice de la politique agricole est d'accroître sensiblement la compétitivité des produits et des producteurs agricoles roumains sur les marchés intérieurs et internationaux, ce qui permettra d'atteindre d'autres objectifs, comme la sécurité alimentaire, l'augmentation du revenu des producteurs agricoles et la mise en place de conditions propices à l'admission de la Roumanie dans l'Union européenne. Le succès des réformes entreprises par la Roumanie, pays en transition, dépend également des ressources financières disponibles et, en particulier, des investissements. La coopération avec le FIDA sera sans aucun doute extrêmement bénéfique pour l'avenir de la Roumanie.

207. M. Edache (Nigéria) prend la présidence.

208. M. JAGUARIBE (Brésil), après s'être félicité de l'admission du Kazakhstan comme membre du Fonds, dit que le vingtième anniversaire du FIDA a été l'occasion d'une réflexion sur ses réalisations et sur les tâches qui lui incombent à l'avenir dans un monde marqué par une formidable évolution. Dans le contexte de la mondialisation et de la libéralisation, et malgré les progrès accomplis en matière de politique économique, de stabilité des marchés et de croissance économique, le fossé entre les riches et les pauvres continue à se creuser, ce qui rend nécessaire des mesures nationales et internationales visant expressément à lutter contre la pauvreté. Des institutions multilatérales de développement ont tenté d'appliquer des approches-projets, des approches-programmes et des approches orientées vers l'action qui se sont avérées utiles, mais leur efficacité est liée à la souplesse de la conception des projets, à la maîtrise de leur préparation et de leur exécution par les bénéficiaires, et à leur pertinence par rapport à la situation économique, sociale et culturelle locale. Il faut féliciter le FIDA de centrer ses initiatives sur les groupes cibles les plus vulnérables.

209. Le fait que la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA soit achevée et que, dans le même temps, des remaniements institutionnels, administratifs et opérationnels aient donné au Fonds une plus grande souplesse et une meilleure capacité d'adaptation à un contexte international plus complexe, constitue un progrès important. Pour une réelle efficacité, il convient de développer l'interaction avec d'autres institutions multilatérales de développement et avec des institutions de financement; il s'ensuit que le FIDA devrait renforcer ses liens avec les pays membres emprunteurs, les pays donateurs, d'autres institutions, les ONG et le secteur privé. Cela suppose également d'assurer un service fiable pour un coût moindre, et l'intervenant accueille donc avec satisfaction l'adoption une fois de plus d'un budget ayant un taux de croissance réelle nul. Il est heureux d'apprendre que le FIDA a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, mais il demande instamment qu'un équilibre soit maintenu entre les régions et les sous-régions dans la répartition des ressources.

210. Le Brésil, membre fondateur du FIDA et bénéficiaire des projets qu'il finance, considère le Fonds comme une institution indispensable jouant un rôle précis et irremplaçable. En conclusion, l'intervenant souligne qu'une action internationale concertée est fondamentale et qu'il faut se garder de penser qu'il existe une contradiction entre efficacité et solidarité.

211. M. MOSTAFA (Syrie) accueille avec satisfaction l'admission du Kazakhstan comme membre du FIDA et félicite le Fonds pour ses réalisations au cours des vingt dernières années. Se fondant sur son expérience, il a mis au point de nouvelles approches comme en témoigne par exemple sa politique visant à concentrer son action sur les régions les plus pauvres, à faire des ruraux pauvres, en particulier des femmes, des agents du développement plutôt que des bénéficiaires, à coopérer avec des institutions internationales et régionales de développement agricole et à adopter une approche souple en matière de

formulation et d'exécution des projets. Les récentes réalisations du FIDA sont d'autant plus louables qu'elles ont lieu dans un contexte international difficile, marqué par la réduction des ressources à disposition des organisations internationales. Il félicite le Fonds à l'occasion de son vingtième anniversaire et lui présente ses meilleurs voeux de succès pour l'avenir, sous la direction avisée de son président.

212. La Syrie approuve toutes les propositions contenues dans les documents présentés au Conseil des gouverneurs, en particulier la proposition selon laquelle le FIDA devrait accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification.

213. Sous la direction du Président Hafiz Al-Assad, la Syrie accorde la priorité au développement agricole intégré, mettant l'accent sur les zones les plus pauvres et associant les femmes rurales au processus de développement. Dans le cadre d'un projet appuyé par le FIDA, dont les résultats sont particulièrement probants, de larges étendues de terres non agricoles situées dans le sud du pays ont été converties en terres agricoles d'excellente qualité. Cependant, le développement de l'agriculture est toujours freiné par le manque d'infrastructures et par le retard technologique, qui nécessiterait notamment le transfert de techniques appropriées. Les efforts de développement déployés par la Syrie sont également gênés par l'obligation de défendre son territoire, occupé depuis 1967: l'occupation israélienne du Plateau du Golan grève sans cesse ses ressources et constitue un obstacle important au progrès. La Syrie a choisi d'adhérer à un processus de paix général et juste, reposant sur la légitimité internationale, sur les résolutions du Conseil de sécurité en la matière et sur les critères définis lors de la Conférence de Madrid. Mais il ne peut y avoir ni sécurité, ni paix, ni développement tant que l'occupation persiste.

214. Outre le FIDA, il remercie les autres organisations qui ont leur siège à Rome et le Fonds arabe de développement économique et social (FADES) pour l'aide apportée à la Syrie et il rend hommage au Gouvernement italien pour son soutien aux organisations internationales oeuvrant pour le développement agricole.

215. Shah A.M.S. Kibria (Bangladesh) prend la présidence.

216. M. VORNIS (Pays-Bas), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et avoir accueilli avec satisfaction l'admission du Kazakhstan comme membre, dit que pendant la période qui s'est écoulée depuis la naissance du Fonds, celui-ci est devenu un précieux instrument de coopération internationale, doté de solides bases financières, d'un portefeuille de prêts et de dons diversifié, et d'un niveau d'activités qui peut être assurément maintenu, voire renforcé. Le Fonds possède d'autres atouts prometteurs: ses nouveaux moyens d'action concernant le pouvoir d'engagement anticipé et la diversification des investissements, et le rôle plus important qu'il devrait jouer en tant que centre hautement spécialisé grâce à sa politique sur la diffusion des documents.

217. Pour ce qui est de l'avenir, l'intervenant est favorable à l'accroissement de la part des activités du FIDA en Afrique. Il se réjouit de la participation du Fonds au Sommet mondial de l'alimentation et à l'Initiative PPTE, avec la création d'un fonds fiduciaire. Étant donné que le FIDA doit s'adapter à de nouvelles demandes, il l'encourage à étudier la possibilité de participer à la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie du CAD intitulée "Le rôle de la coopération pour le développement à l'aube du XXIème siècle", sans perdre de vue sa mission première qui est de lutter contre la pauvreté. Dans la conception de ces activités, en particulier dans des domaines nouveaux, le Fonds doit conserver son niveau de référence technique élevé. Il faut rendre hommage au FIDA qui utilise des moyens appropriés pour accomplir sa mission tout à fait particulière en insistant dans tous les projets sur la participation des organisations de base, leur maîtrise des activités et leur engagement, sur l'approche à l'échelon local et sur la prise en compte des questions environnementales, sociales et de spécificités hommes/femmes. L'initiative prise par le FIDA de superviser ses propres projets constitue un nouvel enjeu.

218. Le FIDA peut prendre un certain nombre de mesures pour améliorer la qualité et l'impact de ses activités. Premièrement, en inscrivant les divers projets dans un schéma directeur général de pays, le Fonds peut cibler les problèmes plus efficacement et améliorer l'impact de ses prêts et la pérennité des résultats obtenus. L'intervenant recommande donc de préparer des documents directeurs de pays spécifiques, reflétant une stratégie commune du FIDA et des États membres emprunteurs, en vue de leur examen par le Conseil d'administration. Deuxièmement, il est nécessaire d'assurer une meilleure coordination avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux partenaires du Fonds, afin d'éviter le double emploi ou même la concurrence avec d'autres institutions. Le FIDA possède un net avantage comparatif dans le domaine de la lutte contre la pauvreté rurale. Troisièmement, étant donné que la part de l'aide publique au développement diminue, la coopération entre les divers donateurs et institutions donatrices doit être renforcée. Les organisations de développement doivent se regrouper et, si possible, attirer des capitaux privés vers des secteurs et des pays qui en ont besoin.

219. M. BELHOUADJEB (Algérie) félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et rappelle que l'idée de créer le Fonds a d'abord été lancée à la Conférence du Mouvement des pays non-alignés, qui s'est tenue en Algérie. Depuis lors, son pays est un fervent partisan du FIDA.

220. Le fait qu'il existe des excédents alimentaires dans certaines régions et des pénuries chroniques dans d'autres montre l'importance du rôle que joue le FIDA en luttant contre la marginalisation de millions de personnes dans le monde entier. La Quatrième reconstitution achevée en 1997 a été dans l'ensemble un succès dans la mesure où elle a permis au FIDA de ne pas réduire l'ampleur de ses programmes de développement. Quelle que soit la nouvelle évolution de l'économie mondiale et quels que soient les moyens utilisés pour contrôler les ressources financières, l'action du FIDA requiert des engagements suivis et effectifs de manière à ce qu'il puisse répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables des pays en développement.

221. Son pays approuve toutes les initiatives visant à promouvoir le développement des pays du sud, fondées sur la solidarité et le respect mutuels, notamment la participation du FIDA à l'Initiative PPTE, la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, et l'accueil du Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification par le FIDA. L'Algérie appuie également les efforts déployés pour renforcer la capacité de production dans des zones rurales d'Afrique touchées par la sécheresse et la désertification. Son pays est résolu à favoriser la sécurité alimentaire en appliquant les recommandations du Sommet mondial de l'alimentation et appuie donc les activités et les programmes régionaux et internationaux conçus pour éliminer la faim et la pauvreté.

222. Enfin, il rend hommage aux très grandes compétences des anciens présidents du FIDA, M. Al-Sudeary et son propre compatriote M. Jazaïry, et à celles du président actuel, M. Al-Sultan.

223. M. WURIE (Sierra Leone) décrit les conséquences néfastes pour son pays du conflit qui a éclaté en 1991 et l'aggravation spectaculaire de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, en particulier dans les campagnes, qui a suivi le coup d'état militaire de 1997. Compte tenu de ces circonstances, son pays accueille avec satisfaction la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'initiative pour PPTE et espère que le programme de relèvement des zones rurales en cours d'exécution en Sierra Leone sera poursuivi et que sa date de clôture sera prorogée de manière à récupérer le temps perdu pendant la crise. Il est convaincu que la mission qui se rendra bientôt en Sierra Leone pour évaluer la situation examinera la possibilité de démarrer de nouveaux programmes et invitera les institutions des Nations Unies et les donateurs bilatéraux à appuyer l'action du FIDA.

224. Il a été très préoccupé de noter que moins de la moitié du programme de prêts approuvé en faveur de l'Afrique subsaharienne pour 1997 a été dépensée dans la région et que le reste a été réaffecté à d'autres régions. Étant donné que les fonds alloués pour 1998 ont été réduits, il demande instamment qu'ils soient intégralement mis à disposition et ne soient pas réaffectés à d'autres régions en cas de non-utilisation.

225. Si l'on souhaite que le développement se concrétise en Afrique, les Africains eux-mêmes doivent avoir la possibilité de participer activement au processus. Il cite en exemple le Projet de développement agricole intégré de Magbosi, le premier projet à être géré par des Sierra-léoniens, qui a obtenu des résultats remarquables et a permis de jeter les bases du développement dans toute la région.

226. Enfin, il demande instamment au FIDA de s'efforcer de collaborer avec la BAfD pour cofinancer des projets dans la région et il espère que la BAfD - institution financière régionale -allouera des ressources supplémentaires à la production vivrière. On ne soulignera jamais assez la nécessité pour le FIDA et la BAfD de conjuguer leurs efforts.

RAPPORT SUR LA CÉLÉBRATION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU FIDA
(point 18 de l'ordre du jour) (GC 21/L.14)

227. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur le document GC 21/L.14 qui contient un rapport sur les activités entreprises au cours de l'année pour célébrer le vingtième anniversaire du FIDA.

228. M. PRIEN (Secrétaire du FIDA) informe le Conseil que le président Al-Sultan a remis au cours de la soirée précédente des distinctions aux membres du personnel qui ont travaillé pour le Fonds pendant vingt ans. Il est certain que le Conseil tiendra à les remercier de leurs loyaux services et il lit la liste des noms des personnes concernées:

Renato Angeloni
Ahmed Bashir
Maria Biagini
Maria Braca
Daniela Capitani
Sidi Cherif
Carla Dellanave
Viviane Di Majo
Elizabeth Farmosi-Maga
Maria-Claudia Fontana
Antonella Foti
Nicola Gentile
Worke Gerressu
Karen Gimona
Pauline Kelly
Bahman Mansuri
John McGhie
Cristina Moro
Tor Myrvang
Susana Palacios
Jean-Claude Scalavino
Christine Schwarz
Alex Simansky
Jessie Sisto
Vincenzo Valentini

229. Le Conseil des gouverneurs prend note du document GC 21/L.14

CÉRÉMONIE DE REMISE DU PRIX PNUE/FIDA "SAUVER LES TERRES ARIDES"

230. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) dit que c'est pour lui un grand plaisir de décerner le prix du PNUE/FIDA "Sauver les terres arides" aux trois vainqueurs si méritants. Après avoir souhaité la bienvenue à M. Till Darnhofer, représentant le Directeur exécutif du PNUE, et à M. Hama Diallo, Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification, il rappelle que cette récompense a été instituée par le PNUE en 1993 et que le FIDA s'est joint à cette initiative en 1997 en espérant qu'elle contribuerait à mettre en place un réseau de savoirs concernant les terres arides. Le prix récompense le travail accompli par des communautés rurales engagées dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification et est décerné à des projets considérés comme représentant les meilleures pratiques en matière d'utilisation durable des terres, d'innovations institutionnelles à l'échelon des communautés locales ou d'interventions sur le plan de l'action à la base. Il a pour objet d'inciter les communautés locales à prendre des mesures concrètes et novatrices pour atteindre les objectifs de la Convention sur la lutte contre la désertification.

231. M. Al-Sultan donne d'abord la parole à Mme Maria Aleluia Andrade du Projet de lutte contre la désertification, Vallée de Sao Jao Baptista, Cap-Vert. La réalisation marquante du projet, financé par la Norvège par l'intermédiaire du Bureau soudano-sahélien des Nations Unies chargé de la lutte contre la désertification et la sécheresse, PNUD, a été la participation communautaire à la lutte contre l'érosion et à la gestion de l'irrigation, qui a permis de cultiver des terres toute l'année et d'augmenter et stabiliser les revenus agricoles.

232. Mme Andrade reçoit le prix "Sauver les terres arides".

233. Mme ANDRADE (Projet de lutte contre la désertification, Vallée de Sao Jao Baptista, Cap-Vert) dit que c'est un honneur pour elle de recevoir le prix au nom de tous ceux qui participent à ce projet, qui a pour objectif d'améliorer les conditions de vie de la population de la vallée et de contribuer au développement du Cap-Vert. Elle exprime sa gratitude au PNUE et au FIDA, ainsi qu'au PNUD pour son appui à l'exécution du projet.

234. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) donne la parole à Mme Vera Varalakshmi du Projet conjoint national de gestion forestière, Haryana, Inde. La principale réalisation du projet, financé avec des fonds locaux et des dons de la Fondation Ford, a été de créer des institutions communautaires en vue de la gestion durable des ressources naturelles. Il a favorisé l'utilisation durable du fourrage et du bois de feu, et a assuré une répartition équitable de l'eau. Il peut servir de modèle en vue d'une transposition.

235. Mme Varalakshmi reçoit le prix "Sauver les terres arides".

236. Mme VARALAKSHMI (Projet conjoint national de gestion forestière, Haryana, Inde) remercie le PNUE et le FIDA pour ce prix, au nom de ceux qui sont associés au projet et qui ont consacré plus de vingt ans de travail à la gestion durable des ressources des zones de collines.

237. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) donne la parole à M. Peter Papka du Projet de reboisement dans les États de Kano/Jigawa au Nigéria. Le projet, financé par la Banque mondiale et par des fonds nationaux, a contribué à renforcer des organisations communautaires qui s'efforcent d'encourager la gestion durable des forêts. Il a également permis d'octroyer à des groupements défavorisés des prêts pour des activités rémunératrices, et de donner naissance à une politique de démarginalisation des communautés locales.

238. M. Papka reçoit le prix "Sauver les terres arides".

239. M. PAPKA (Projet de reboisement dans les États de Kano/Jigawa au Nigéria) dit que c'est pour lui un honneur d'accepter le prix au nom de ses collègues. Il remercie le Gouvernement du Nigéria et la Banque mondiale pour les ressources qu'ils ont fournies, ainsi que le PNUE et le FIDA pour avoir jugé que le projet était digne de recevoir le prix.

240. M. AL-SULTAN (Président du Fonds) exprime sa satisfaction au sujet de la collaboration du Fonds avec le PNUE et présente ses meilleurs voeux à son nouveau directeur exécutif, M. Klaus Töpfer.

241. M. DARNHOFER (Directeur adjoint, Programme de mise en valeur des terres, PNUE), parlant au nom du nouveau Directeur exécutif du PNUE, félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire ainsi que pour les résultats qu'il a obtenus depuis sa création. Le PNUE se déclare extrêmement satisfait de l'accord de collaboration conclu en 1997 à l'appui de l'initiative "Sauver les terres arides". La mise en place d'un réseau de savoirs concernant les terres arides sera utile dans le cadre du programme prioritaire de travail du Comité de la science et de la technique de la Convention

sur la lutte contre la désertification, pour lequel le PNUE, conjointement avec d'autres institutions, effectuera bientôt une enquête portant sur les réseaux. Le PNUE attend avec intérêt d'autres initiatives conjointes avec le FIDA à l'appui de la Convention et dans d'autres domaines présentant un intérêt commun.

ACCUEIL DU MÉCANISME MONDIAL DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION DANS LES PAYS GRAVEMENT TOUCHÉS PAR LA SÉCHERESSE ET/OU LA DÉSERTIFICATION, EN PARTICULIER EN AFRIQUE (point 14 de l'ordre du jour) (GC 21/L.10 et GC 21/L.10/Add.1)

242. Le PRÉSIDENT, présentant le document GC 21/L.10, dit qu'il donne le détail des événements qui ont conduit à la décision de la première Conférence des Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification de choisir le FIDA pour accueillir le Mécanisme mondial. Le projet de résolution contenu dans le document GC 21/L.10/Add.1 présente les recommandations du Conseil d'administration préconisant au Conseil d'accepter cette décision, et notamment la disposition autorisant le Conseil d'administration à approuver les modalités, procédures et dispositions administratives qui seront contenues dans le Mémorandum d'accord entre le FIDA et la Convention sur la lutte contre la désertification relatif à l'accueil du Mécanisme mondial par le FIDA.

243. La résolution 108/XXI est adoptée.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

244. M. HASSAN (Iraq) appuie la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE et se déclare satisfait de la politique visant à alléger le fardeau des pays ayant des arriérés par le biais de critères qui tiennent compte de la situation des pays concernés, en particulier quand cette situation est indépendante de leur volonté, comme dans le cas des sanctions économiques, des catastrophes naturelles et des répercussions d'événements survenant sur des marchés étrangers. En outre, l'Iraq appuie la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie et invite instamment la communauté des donateurs à y verser des contributions généreuses. Il constate avec plaisir que le FIDA a été choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification et il félicite la direction pour le succès que représente la Quatrième reconstitution. Malheureusement, l'Iraq n'a pas été en mesure d'y participer en raison de l'embargo qui lui est imposé injustement depuis plus de sept ans. Il faut cependant rappeler que, pendant les années 70, l'Iraq a accordé des dons et des prêts à des conditions de faveur importants à des pays en développement ainsi qu'à des organismes de développement régionaux et internationaux pour un montant équivalant à 4,2% de son PIB de l'époque.

245. L'Iraq a enregistré des progrès économiques considérables ces dernières années, en particulier dans le domaine de la construction des infrastructures, de la bonification des terres et de la mécanisation de l'agriculture. Mais l'agression militaire contre son pays et les sanctions économiques consécutives ont eu pour conséquence un sérieux recul. Des organisations internationales comme la FAO et le PAM ont constaté entre autres un manque inquiétant d'outils pour l'agriculture, de semences, de vaccins et de pesticides. Des missions conjointes FAO/PAM en 1993, 1995 et 1997 ont signalé une détérioration alarmante de l'état nutritionnel de la majeure partie de la population iraquienne, ainsi que des maladies endémiques, en particulier parmi les enfants.

246. Malgré l'heureuse conclusion des négociations entre l'Iraq et les Nations Unies à propos d'un accord "pétrole contre vivres et médicaments" en 1996 et bien que la FAO ait déclaré que les allocations de vivres ne couvriraient qu'environ 50% des besoins du pays, une grande puissance continue à entraver l'application de l'accord. En raison de l'idéal qui est le sien - un monde qui ne

connaîtrait pas la faim - le FIDA a une responsabilité déterminante pour qu'une décision juste et impartiale soit prise en faveur de la levée des sanctions économiques, de manière à ce que l'Iraq puisse exporter ses produits et répondre à ses besoins urgents de vivres et de médicaments.

247. M. THAPLIYA (Népal), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et s'être déclaré satisfait de l'admission du Kazakhstan comme membre, dit qu'il est désolant de noter que plus d'un milliard de personnes vivent encore au-dessous du seuil de pauvreté et qu'un nombre presque aussi important souffrent de la faim et de la malnutrition. Pour faire face à cette situation, la communauté internationale a accordé davantage d'attention aux questions de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté, ainsi que le témoignent le récent Sommet mondial de l'alimentation et la proclamation de la première décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. Un climat de coopération internationale généreuse est essentiel si l'on veut apporter une solution à ces problèmes, il tient donc à réaffirmer la préoccupation exprimée par Sa Majesté le Roi du Népal au sujet du recul de l'aide publique au développement: l'engagement de 0,7% du PNB de la part des pays industrialisés est loin d'avoir été respecté.

248. Depuis le début des années 90, le Népal a adopté une politique libérale visant à un développement économique rapide, qui fait appel au secteur privé pour les activités productives tandis que l'État s'emploie à créer un environnement porteur. Estimant que l'agriculture est la clé de la croissance, son gouvernement est fermement résolu à appliquer un plan perspectif en faveur de l'agriculture, d'une durée de 20 ans, qui a pour principaux objectifs d'accélérer la croissance, de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de passer d'un système économique de subsistance à un système commercial. Le Ministère de l'agriculture a récemment adopté une approche "minimale", consistant à fournir des intrants et des infrastructures essentiels, formant un ensemble cohérent. Des mesures sont également prises pour appliquer davantage d'engrais en vue d'accroître la production vivrière.

249. Entre 1978 et 1994, le FIDA a accordé au Népal des prêts d'un montant de 71,1 millions de DTS pour l'exécution de huit projets. Un prêt d'un montant de 8,87 millions de DTS en faveur d'un projet de lutte contre la pauvreté dans l'ouest du Népal a été récemment signé. L'intervenant est néanmoins préoccupé de noter que le niveau de l'aide du FIDA est passé de 53,7 millions de DTS dans les années 80 à 15,87 millions de DTS dans les années 90. Son gouvernement tient à collaborer avec le Fonds pour améliorer la conception des projets et leur supervision pendant l'exécution. Des efforts sont actuellement déployés pour renforcer la coordination entre les diverses institutions associées aux projets et intégrer le suivi et évaluation au système. Son gouvernement a l'intention de demander au FIDA d'accorder son soutien à un programme relatif à une ligne de crédit dans le domaine de l'agriculture, qui constituera un fonds central pouvant financer, même sans garantie, des groupements et des coopératives d'agriculteurs, et permettre une plus grande souplesse que dans le le cadre du financement par projet.

250. Sa délégation approuve entièrement le Programme de travail et budget pour 1998 et assure le Conseil que le Népal fera tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté conformément à l'engagement pris par son Premier Ministre de mettre en oeuvre le Plan d'action adopté au Sommet mondial de l'alimentation.

251. M. KUTESA (Ouganda) dit que la lutte contre la pauvreté est l'une principales priorités des politiques de l'Ouganda et que tous les projets ou programmes nationaux sont orientés vers cet objectif. Le Plan de modernisation de l'agriculture pour les cinq années à venir met l'accent sur l'octroi de crédit à la production aux agriculteurs afin d'encourager le passage à un système orienté vers le commerce. Le gouvernement cherche actuellement à remédier au grave problème que constitue l'absence de dispositifs efficaces d'attribution de prêts. L'octroi de crédit. aux ruraux pauvres a été, et continue à être, l'une des composantes habituelles des projets financés par le FIDA en Ouganda et, à cet égard, l'expérience acquise grâce à ces projets devrait être utile au gouvernement. C'est ainsi que les données d'expérience

du Projet de développement du sous-secteur cotonnier, en cours d'exécution, seront utilisées pour un programme de renforcement des capacités à l'intention d'intermédiaires financiers ruraux qui répercuteront le crédit dans les zones rurales, de manière durable.

252. L'Ouganda rend hommage à la participation du FIDA à l'Initiative PPTE, dont l'Ouganda a été l'un des premiers bénéficiaires, une fois entreprises les réformes économiques nécessaires, et il accueille avec satisfaction la création du Fonds fiduciaire.

253. Il attire l'attention sur les conséquences catastrophiques des graves conditions météorologiques, dues en partie à "El Niño", qui ont sévi récemment dans certains pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique centrale: inondations, maladies d'origine hydrique, destruction d'infrastructures et de maisons, et dommages subis par la production agricole. En Ouganda, la destruction des infrastructures, en particulier des routes de desserte construites en grande partie avec l'aide du FIDA, a perturbé la circulation des produits agricoles, ainsi que le secteur des pêches. Du fait des effets qu'"El Niño" ne manquera pas d'avoir à plus long terme, il est urgent de prendre des mesures, faute de quoi la sécurité alimentaire, les recettes en devises et les revenus ruraux s'en ressentiront. Étant donné que les pays en développement, dont l'Ouganda, n'ont pas les moyens nécessaires pour faire face à des situations d'urgence de ce type, il propose que le Conseil des gouverneurs envisage de créer, sans délai, un fonds d'urgence pour aider les pays membres sinistrés à remettre en état leurs infrastructures, en particulier les routes de desserte.

254. En conclusion, il annonce que l'Ouganda prépare actuellement la célébration du vingtième anniversaire du FIDA et il espère que le président du FIDA pourra y assister.

255. M. ROUSHIAS (Chypre), après s'être réjoui de l'admission du Kazakhstan comme membre du FIDA, dit que la confiance de son pays dans l'avenir du Fonds a été renforcée par trois événements successifs: le Sommet mondial de l'alimentation, la première Conférence des Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification et, maintenant, le vingtième anniversaire du FIDA. Le Fonds a accompli d'importants progrès en remaniant ses structures de conduite des affaires et ses processus de gestion afin de minimiser les coûts administratifs et de tirer le maximum de profit de ses ressources opérationnelles et de programme. Il note avec satisfaction l'engagement du Fonds de maintenir ses prêts à un volume crédible, de conserver un taux de croissance nul pour son budget administratif et d'entreprendre la supervision directe des projets, sans incidence sur le budget.

256. Cependant, l'accumulation relativement importante d'arriérés au cours des dernières années met en lumière les risques implicites pour l'avenir et, à cet effet, Chypre se déclare satisfaite de la participation du FIDA à l'Initiative PPTE et, dans l'ensemble, de la politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés. Ayant elle-même vécu dans l'incertitude et l'insécurité pendant ces trente-cinq dernières années, Chypre est très sensible aux initiatives de paix et apporte donc un soutien sans réserve à la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie.

257. Le fait que la Quatrième reconstitution ait été menée à bien montre la volonté politique des États membres d'épauler le Fonds avec les ressources nécessaires et dissipe les doutes relatifs à l'avenir du FIDA. L'injection d'argent frais, associée aux mesures prises par le Président permettra sans aucun doute au FIDA de continuer à octroyer des prêts ayant des montants comparables à ceux des années précédentes du fait des remboursements et des liquidités plus importantes. La contribution de son pays à la Quatrième reconstitution, malgré son déficit budgétaire et ses problèmes d'ordre politique, témoigne de son appui constant et résolu au Fonds.

258. La séance est levée à 13 heures.

iv) Compte rendu analytique de la quatrième séance de la vingt et unième session tenue le jeudi 12 février 1998 à 15 heures à Rome (Italie)

Présidents : Shah A.M.S. KIBRIA (Bangladesh)
: Kirsti LINTONEN (Finlande)

	Paragraphes
Composition du Conseil d'administration (point 15 de l'ordre du jour)	260 - 263
Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté (point 16 de l'ordre du jour)	264 - 265
Activités du FIDA consécutives au Sommet mondial de l'alimentation (point 17 de l'ordre du jour)	266 - 267
Rapport sur l'état de l'Accord relatif au siège (point 19 de l'ordre du jour)	268 - 271
Déclarations générales (point 7 de l'ordre du jour) (suite)	272 - 356
- Afrique du Sud	272 - 275
- Côte d'Ivoire	276 - 278
- République de Corée	279 - 280
- Suisse	281 - 285
- Autriche	286 - 289
- États-Unis	291
- Bangladesh	292 - 294
- Cap-Vert	295 - 296
- Belgique	297 - 300
- Venezuela	302 - 305
- Australie	306 - 308
- Guinée	309 - 312
- Géorgie	313 - 315
- Maldives	316 - 318
- Burundi	319 - 321
- Allemagne	322
- Madagascar	323 - 324
- Ghana	325 - 327
- Sainte-Lucie	328 - 329
- Gabon	330 - 331
- Royaume-Uni	332 - 334
- Bénin	335 - 337
- Libéria	338 - 339
- Kenya	340 - 342
- Albanie	343 - 344
- Argentine	345 - 347
- Italie	348 - 352
- R.P.D. de Corée	353 - 354
- Jamahiriya arabe libyenne	355 - 356
Clôture de la session	357 - 363

259. La séance est ouverte à 15 h 10.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (point 15 de l'ordre du jour) (GC 21/L.11)

260. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le document GC 21/L.11, qui invite le Conseil des gouverneurs à noter que, depuis les élections des membres et membres suppléants du Conseil d'administration à la session précédente du Conseil des gouverneurs, la République fédérale du Nigéria a rempli les conditions lui permettant de siéger au Conseil d'administration. Notant que le Nigéria a participé aux réunions de septembre et de décembre 1997 du Conseil d'administration, le Président lui souhaite la bienvenue au nom du Conseil.

261. En application des décisions prises par le Conseil des gouverneurs à sa vingtième session, le Conseil est également invité à entériner les accords conclus entre les États membres des sous-listes C1 et C2 sur les échanges de sièges au Conseil d'administration. En particulier, pour ce qui est du groupe Afrique, le Kenya va remplacer la République-Unie de Tanzanie en tant que membre, et le Tchad prendra la place du Cameroun en tant que membre suppléant. Ces échanges de sièges sont confirmés pour le reste du mandat.

262. De même, pour le groupe Europe, Asie et Pacifique, le Pakistan doit remplacer la Turquie et la Jordanie prendre la place de la République populaire démocratique de Corée en tant que membres suppléants pour 1998. En conséquence, et après accord du Conseil des gouverneurs, la représentation au Conseil d'administration pour 1998 des sous-listes C1 et C2 est la suivante: sous-liste C1 - Égypte et Kenya comme membres, Côte d'Ivoire et Tchad comme membres suppléants; sous-liste C2 - Chine et Inde comme membres, Pakistan et Jordanie comme membres suppléants. En l'absence de toute objection, le Président déclare ces nouveaux membres et membres suppléants élus au Conseil d'administration.

263. L'échange de sièges est approuvé.

SUITE DONNÉE PAR LE FIDA À LA CONFÉRENCE SUR LA FAIM ET LA PAUVRETÉ (point 16 de l'ordre du jour) (GC 21/L.12)

264. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à la vingtième session du Conseil des gouverneurs, un exposé oral a été présenté au sujet de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté qui avait été constituée en application de la recommandation de la Conférence sur la faim et la pauvreté tenue en 1995. Il appelle l'attention sur la mise à jour du rapport de situation concernant la Coalition (document GC 21/L.12).

265. Le Conseil des gouverneurs prend note du rapport de situation sur la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté.

ACTIVITÉS DU FIDA CONSÉCUTIVES AU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION (point 17 de l'ordre du jour) (GC 21/L.13)

266. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à prendre note des activités entreprises par le FIDA pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation depuis sa vingtième session, telles que décrites dans le document GC 21/L.13, et à approuver la proposition selon laquelle, à l'avenir, les renseignements concernant le suivi du Sommet mondial de l'alimentation doivent être incorporés au rapport annuel du FIDA.

267. Il en est ainsi décidé.

RAPPORT SUR L'ÉTAT DE L'ACCORD RELATIF AU SIÈGE (point 19 de l'ordre du jour)

268. M. PRIEN (Secrétaire du FIDA), après avoir remercié le Gouvernement italien pour sa coopération fructueuse avec le Fonds et pour la réaffirmation de son engagement envers ce dernier, informe le Conseil qu'à titre de mesure temporaire de courte durée et en attendant qu'une solution soit trouvée sur la question du siège permanent du FIDA, il est convenu que les septième et huitième étages du bâtiment situé au 200 via del Serafico, à environ 300 mètres des locaux principaux actuellement occupés, seront loués par le FIDA. Le Fonds a reçu le feu vert du Gouvernement italien à cet effet et a signé le contrat avec le propriétaire de l'immeuble, actuellement en cours de rénovation. Cet arrangement atténuera le problème du manque de place au siège actuel du FIDA, permettant au propriétaire du bâtiment de procéder à des réparations très nécessaires. Le FIDA est en rapport constant avec les autorités italiennes pour trouver une solution définitive et acceptable à la fois par le pays hôte et par le Fonds.

269. M. DIANA (Italie) réaffirme le soutien de l'Italie au Fonds, comme l'a déjà fait le Président de la République italienne dans l'allocution qu'il a prononcée à la présente session. Il espère que des locaux appropriés seront trouvés pour que tous les services du FIDA puissent être abrités dans un bâtiment unique. La localisation à proximité des autres organisations basées à Rome serait sans nul doute un avantage. En attendant, les travaux de rénovation des septième et huitième étages du 200 via del Serafico ont été approuvés par les autorités techniques compétentes, et bien que la location de ces nouveaux locaux soit une charge financière supplémentaire pour son gouvernement en des temps de difficultés financières, il s'agit là d'un gage de plus de l'engagement de l'Italie envers le Fonds.

270. Le PRÉSIDENT pense que le Conseil souhaite sûrement prendre note du rapport présenté oralement par M. Prien sur l'état de l'Accord relatif au siège.

271. Il en est ainsi décidé.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (point 7 de l'ordre du jour) (suite)

272. Mme GINWALA (Afrique du Sud et présidente du groupe des pays africains à Rome) dit que le vingtième anniversaire est une occasion favorable, qui intervient à un moment où le FIDA est en bonne position pour aller de l'avant avec confiance vers l'avenir. Son pays apprécie d'autant plus le FIDA que sa mission et ses grandes orientations sont en corrélation étroite avec les besoins de l'Afrique, et que la plus grosse part de ses prêts sont destinés à ce continent. Elle espère néanmoins voir le jour où les gouvernements africains et les peuples qu'ils représentent seront capables de satisfaire à leurs propres besoins et de faire face ensemble à toutes les crises de courte durée auxquelles ils seront confrontés.

273. Son gouvernement félicite le FIDA de réussir à faire toujours plus avec toujours moins, ce qui pose des défis particuliers à une institution de crédit qui se doit de maintenir un équilibre approprié entre un volume crédible de prêts, la rigueur de la formulation de ses projets et de ses investissements et la promotion de ses politiques en faveur des pauvres. Il est essentiel de combler le fossé qui ne cesse de se creuser entre les systèmes de production et de commercialisation "modernes" et "traditionnels", si l'on entend établir un ordre mondial à la fois équitable et durable.

274. En raison de leur pertinence particulière pour l'Afrique, son gouvernement est pleinement d'accord avec l'accent mis par le FIDA sur les approches et les stratégies qui favorisent une meilleure conception des projets, une exécution rigoureuse de ceux-ci, en privilégiant la recherche, le transfert de technologie, le renforcement des capacités, la constitution de réseaux et d'alliances ainsi que la coopération étroite et les partenariats avec d'autres institutions de développement, y compris des ONG.

275. Son gouvernement apprécie l'assistance fournie par le FIDA pour la restructuration du secteur agricole en Afrique du Sud, en faveur des communautés et groupes ruraux précédemment défavorisés, comme les femmes, et réaffirme sa volonté d'aider le Fonds à s'acquitter de sa mission. Elle félicite aussi le Kazakhstan, qui vient de devenir membre du FIDA.

276. M. KONAN (Côte d'Ivoire) a félicité le FIDA d'oeuvrer depuis vingt ans avec ardeur à soutenir la cause de la lutte contre la faim et la pauvreté. Compte tenu des besoins énormes du continent auxquels on n'a pas encore satisfait, il faut se féliciter de ce que l'Afrique soit le principal bénéficiaire de l'assistance du Fonds. Le Programme spécial pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification (ou Programme spécial pour l'Afrique) revêt une importance particulière à cet égard, tout comme l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) du FIDA, qui a déjà eu des effets tangibles dans un certain nombre de pays. L'Initiative PPTE, qui semble proposer une solution concrète à l'épineux et récurrent problème des arriérés, devrait être élargie au plus grand nombre possible de pays, notamment en Afrique, à condition bien sûr que ceux-ci respectent les conditions générales fixées par les institutions financières internationales et les autres donateurs.

277. Dans la Déclaration de Rome, les participants au Sommet mondial de l'alimentation s'étaient engagés à oeuvrer en faveur de la sécurité alimentaire pour tous et notamment, à réduire de moitié le nombre de personnes mal nourries dans le monde d'ici à l'an 2015. La mise en oeuvre du plan d'action qui s'y rapporte est certes essentiellement du ressort des gouvernements, mais la société civile et la communauté internationale doivent également y participer pleinement. Le FIDA a déjà lancé ou planifié un certain nombre d'initiatives touchant de très près à ces problèmes, en coopération avec d'autres organismes de développement, conformément aux engagements pris au titre de ce plan d'action.

278. Remerciant le FIDA pour l'attention particulière qu'il porte aux besoins de son pays, notamment de sa population rurale des régions de savane, l'intervenant a garanti au Fonds l'appui et la coopération totale de son gouvernement à l'avenir.

279. M. SHIN (République de Corée), après avoir salué l'admission du Kazakhstan au nombre des membres du FIDA et félicité le Fonds à l'occasion de son vingtième anniversaire, déclare que le déclin récent de la production agricole mondiale en raison de la désertification et d'autres facteurs environnementaux est pour le FIDA un défi majeur qu'il lui faut relever en s'acquittant d'une manière plus dynamique et efficace de son mandat et en supervisant plus étroitement ses projets. Le Fonds doit superviser de plus près ses projets et mener une politique de crédit propice à une réduction de la valeur actuelle nette de la dette des pays pauvres fortement endettés de manière à ce que leur niveau d'endettement ne fasse pas obstacle aux efforts en cours de réforme économique et de lutte contre la pauvreté. À cette fin, il convient de renforcer les partenariats avec les autres organismes internationaux de financement et de développement.

280. Il note avec satisfaction que la Quatrième reconstitution a pris effet et estime que le budget arrêté pour 1998, dont la croissance réelle est nulle, est un résultat dont il faut être fier. Dans le même temps, il propose que le FIDA, pour améliorer son efficience et mieux rendre ses comptes, dans l'intérêt de tous les États membres, améliore la transparence de ses opérations.

281. M. CART (Suisse) dit que le Fonds a atteint les objectifs fixés pour la Quatrième reconstitution, mais ne doit pas se reposer sur ses lauriers. Les défis que posent la faim et la pauvreté n'ont pas disparu. Les messages du Président du Mali et de M. Raymond Barre sont clairs, le premier parlant de la détermination des pauvres à prendre leur destin en main et le second faisant état des dangers d'un libéralisme économique excessif. Dans la lutte contre la pauvreté, l'initiative doit venir des populations concernées mais la solidarité est essentielle pour leur permettre de disposer des moyens

matériels et financiers de parvenir à leurs fins. L'expérience a montré que, dans les sociétés où la répartition des richesses est extrêmement inégale, un taux de croissance extrêmement élevé est nécessaire pour réduire la pauvreté. La lutte contre la pauvreté est donc en essence une question politique.

282. Estimant que le cadre stratégique du FIDA semble porteur d'une efficience accrue, l'intervenant en accueille avec satisfaction les cinq objectifs principaux. La participation des bénéficiaires, par exemple des communautés rurales ou des groupements féminins, est essentielle; certes, il est préférable que l'initiative vienne des communautés et que le FIDA assume le rôle de participant au lieu de mener des activités de relations publiques pour vendre ses projets.

283. Les systèmes de gestion axés sur les moyens locaux et les divers types de sociétés garantissent la pérennité de l'action. La formation du personnel d'encadrement est importante mais il faut également mettre l'accent sur la mise en place d'un dispositif de prise de décisions communautaire, démocratique et transparent ainsi que sur les fonctions de supervision. Les modifications apportées aux méthodes de gestion du FIDA devraient favoriser une exécution plus souple des projets et des programmes, compte tenu de l'expérience acquise tout en s'en tenant aux principaux objectifs arrêtés. Toute une nouvelle culture institutionnelle est requise. Le FIDA doit être plus présent sur le terrain, non pas en ouvrant des bureaux locaux dont le fonctionnement coûte cher mais en cultivant des alliances avec d'autres organisations internationales, organismes bilatéraux, ONG et consultants locaux. La Suisse appuie également le plan qui prévoit de faire du FIDA un centre de savoirs reconnu sur la pauvreté rurale. Les résultats initiaux du système de données d'évaluation (EKSYST) sont prometteurs.

284. M. Cart se félicite des récentes publications du FIDA, notamment le Rapport annuel, le Cadre stratégique du FIDA 1998-2000, Partenaires pour réussir et FIDA Actualités, lesquelles sont à la fois informatives et bien présentées.

285. Enfin, il propose que les préparatifs de la Cinquième reconstitution démarrent aussi vite que possible puisque le FIDA n'a pas encore atteint le volume de prêts requis.

286. M. RIEDEL (Autriche) félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et assure le Fonds du soutien continu de son pays. L'entrée en vigueur de la Quatrième reconstitution avant la date prévue montre clairement que le FIDA est soutenu par ses membres. L'intervenant approuve le programme de travail pour 1998 et félicite le Fonds d'avoir présenté un budget dont la croissance est nulle. Il faut espérer que la supervision directe par le Fonds de certains projets se traduira par une réduction des coûts, notamment du recrutement d'experts. L'Autriche examinera donc avec un grand intérêt les résultats de l'évaluation de la période d'essai.

287. La décision prise par le Conseil à sa vingtième session ayant pour objet d'autoriser la diversification du portefeuille de placement du FIDA par les placements en actions est motivée par la volonté d'accroître le produit du capital et d'acquérir plus de souplesse sur le plan financier tout en dépendant moins des contributions des donateurs. Il s'agit cependant d'une décision qui suppose des risques plus importants, et lorsqu'on utilise l'argent du contribuable les risques doivent être maintenus au niveau minimal. Les gestionnaires extérieurs et les marchés boursiers doivent être soigneusement sélectionnés, et l'évolution financière de ces marchés doit être surveillée de près. La direction du FIDA sera certes applaudie si le rendement des placements est bon mais elle sera tenue responsable des pertes.

288. L'Autriche appuie la création du fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE. Elle participe à titre bilatéral à cette initiative mise en oeuvre cas par cas pour tel ou tel pays mais juge qu'il convient de rappeler au Fonds que l'ampleur de sa participation doit correspondre au niveau de ses ressources.

289. La création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie est un pas sur la bonne voie. Le développement économique et la lutte contre la pauvreté dans les Territoires palestiniens sont une condition *sine qua non* du progrès du processus de paix au Moyen-Orient.

290. Mme Lintonen (Finlande) assume la présidence.

291. M. KAMMERER (États-Unis) transmet le message du président Clinton, reproduit au chapitre 4, partie B, et fait un bref résumé de sa déclaration.

292. Shah A.M.S. KIBRIA (Bangladesh), après avoir félicité le Kazakhstan d'être devenu membre du FIDA, déclare que le thème choisi pour la commémoration du vingtième anniversaire du Fonds souligne à juste titre le potentiel que représentent les petits exploitants et les ruraux pauvres en tant qu'acteurs essentiels du processus de développement. Le Bangladesh a élaboré un programme de célébration de cet anniversaire centré sur l'assistance fournie par le FIDA au pays en matière de lutte contre la pauvreté et de développement rural. Lors d'une visite récente au Bangladesh, le Président du Fonds a pu voir par lui-même l'état d'avancement des projets bénéficiant de l'assistance du FIDA.

293. La pauvreté rurale est un phénomène complexe dont les manifestations varient considérablement d'un pays à l'autre, et d'une région à l'autre d'un même pays. Elle est généralement liée à l'insuffisance de l'accès à la terre, aux semences améliorées et en particulier au crédit et est souvent exacerbée par l'impact des catastrophes naturelles, du changement climatique et de la dégradation de l'environnement.

294. La sécurité alimentaire est d'une importance cruciale pour la stabilité politique. Le Bangladesh a élaboré une stratégie et un plan d'action en matière de sécurité alimentaire nationale pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation. Il a obtenu des résultats impressionnants en ce qui concerne l'accroissement de la production vivrière, puisque la production de riz et de blé ont plus que doublé au cours des 25 dernières années. Le gouvernement accueillerait avec satisfaction un soutien accru du FIDA dans les domaines tels que l'irrigation et l'amélioration de l'accès aux semences certifiées et au crédit. Le Bangladesh se situe à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté grâce à son programme de microcrédit, pour lequel il espère un soutien supplémentaire du FIDA. S'agissant des programmes de lutte contre la pauvreté, les principales options envisageables semblent être les activités extra-agricoles et la diversification des systèmes de production par l'introduction de cultures à forte valeur. Le FIDA pourrait tenir compte de ces options lorsqu'il concevra les projets et élaborera les portefeuilles de projets à long terme pour des pays comme le Bangladesh, en se fondant sur les grands objectifs susmentionnés.

295. Mme SEMEDO (Cap-Vert), après avoir félicité le Kazakhstan d'être devenu membre du FIDA, applaudit le Fonds pour ses activités intersectorielles et régionales, conçues pour faire face aux très graves problèmes que sont la pauvreté, la faim et la malnutrition. À cet égard, elle appuie le programme de travail et le budget proposés pour 1998. En tant que pays insulaire, le Cap-Vert est heureux de voir que le Conseil d'administration a adopté une recommandation donnant la priorité, en matière de prêts et de dons d'assistance technique, aux petits pays insulaires. La création d'un fonds fiduciaire pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés sera sans nul doute accueillie avec satisfaction par les pays qui rencontrent de graves difficultés économiques. L'intervenante est également heureuse de noter que le FIDA va accueillir le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification et adopter des mesures pour mobiliser et canaliser les ressources financières, créer un réseau de partenaires et fournir un certain nombre de services aux Parties à la Convention.

296. Le Cap-Vert, l'un des membres fondateurs du FIDA, a bénéficié, et bénéficie encore d'un soutien du FIDA pour promouvoir la sécurité alimentaire des segments les plus démunis de sa population rurale. Les activités en cours doivent se poursuivre en conformité des nouvelles orientations stratégiques du programme de travail et en appliquant des méthodes de gestion améliorées.

297. M. GIJSEN (Belgique), après avoir accueilli le Kazakhstan parmi les membres du FIDA, souligne que le montant considérable de 470 millions de USD promis au titre de la Quatrième reconstitution pour aider les populations rurales pauvres est le résultat de contributions volontaires de tous les membres du Fonds, lesquelles correspondent aux moyens de chacun et à la confiance qu'ils ont dans l'institution. Il est important que cet effort commun, d'abord sous forme d'annonces de contributions, puis d'engagements officiels, soit le fait de tous les membres et que les montants versés correspondent aux engagements. Les contributions effectivement versées correspondent en effet de moins en moins aux annonces, non seulement en raison de difficultés financières temporaires rencontrées par certains membres mais en raison de points de vue divergents en ce qui concerne la position de trésorerie du Fonds. Le recours aux tirages volontaires sur billets à ordre accentuerait de telles divergences.

298. Le programme de travail arrêté pour 1998 suppose des choix qui sont inévitablement différents d'un pays à l'autre. En conséquence, le département Gestion des programmes devrait élaborer une stratégie de coopération ciblée pour chaque pays, en privilégiant un nombre très limité d'interventions enclenchant le processus de développement et susceptibles d'entraîner un accroissement durable de la productivité et des revenus. À cet égard, l'intervenant accueille avec satisfaction l'intention de développer des partenariats avec d'autres organisations internationales. Le FIDA doit recenser les filières de production agricole prometteuses et en organiser l'exploitation, en amont et en aval, en partenariat avec les ruraux, hommes et femmes, et les autorités.

299. Les prêts contractés aux fins de tels investissements productifs ne doivent pas se transformer en dettes qui inhibent le développement. L'endettement actuel des pays en développement résulte des carences des politiques d'investissement appliquées à partir des années 70. Convaincus que l'argent déclencherait le développement, les financeurs se sont plus préoccupés du volume des courants financiers que de l'utilisation judicieuse des fonds. Aujourd'hui, le danger est que l'annulation des créances, tout en permettant une atténuation bienvenue des difficultés, pourrait ouvrir la voie au financement d'activités qui ne favorisent pas le développement.

300. L'Afrique, où la mauvaise répartition des terres entraîne de toute évidence des problèmes politiques qu'il faut résoudre, est le continent qui pose le plus de problèmes de développement aujourd'hui. L'intervenant est néanmoins convaincu qu'une solution partielle pourrait être le recours au savoir-faire scientifique et à la technologie pour mettre en valeur des terres jusqu'à présent considérées non arables en raison de leur aridité. Il espère sincèrement que le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification sera une source d'idées nouvelles à ce propos. La Belgique attend les résultats de l'évaluation du Programme spécial pour l'Afrique, auquel elle a généreusement contribué. Depuis 1984, le Fonds de survie belge a cofinancé 22 projets avec le FIDA pour des montants annuels se situant entre 8 et 10 millions de USD. La Belgique est heureuse d'associer ses efforts à ceux du FIDA et espère organiser l'exposition du vingtième anniversaire à Bruxelles.

301. Shah A.M.S. Kibria reprend la présidence.

302. M. PAUL BELLO (Venezuela), après avoir félicité le Kazakhstan pour son admission au nombre des membres du FIDA, dit que le vingtième anniversaire est l'occasion de réfléchir au chemin parcouru et de trouver de nouveaux moyens de lutte contre la pauvreté. Le Venezuela, qui se situe au deuxième rang des contribuants de la liste B et au cinquième rang de la totalité des membres contribuants, aimerait être convenablement représenté au sein du secrétariat afin de pouvoir contribuer à promouvoir la justice sociale dans le monde entier.

303. À l'heure actuelle, l'humanité tout entière est confrontée au défi de la mondialisation, qui a de nombreux aspects positifs mais qui, si l'on ne tient compte que de sa dimension économique, peut avoir pour effet de cumuler les effets néfastes du mercantilisme, les pays industrialisés, les moins nombreux, étant alors les gagnants, tandis que les autres, à savoir la grande majorité, étant les perdants. À cet égard, l'intervenant approuve les paroles de M. Jazaïry, le deuxième président du Fonds, qui a appelé le FIDA à oeuvrer pour une mondialisation reposant sur la solidarité.

304. Il accueille avec satisfaction les efforts mis en oeuvre pour commémorer le vingtième anniversaire dans le pays hôte et dans le monde entier, et décrit les mesures prises par le Venezuela, notamment l'organisation d'un séminaire international sur la pauvreté rurale et le développement, l'utilisation de l'emblème du FIDA sur le courrier, des visites de terrain et une couverture de l'événement par les médias.

305. Son pays appuie le programme de travail et budget pour 1998 et se félicite que le FIDA ait été choisi pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification. L'intervenant applaudit la création du Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE et espère que les pays pauvres fortement endettés d'Amérique latine et des Caraïbes en bénéficieront. Il appuie également la politique générale du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés et souligne que la poursuite des projets doit revêtir un caractère prioritaire. Son gouvernement accorde une grande importance au suivi du Sommet mondial de l'alimentation et s'attache activement à respecter les engagements du Plan d'action. Il est convaincu que le FIDA et la FAO continueront de coopérer étroitement pour s'acquitter des tâches qui ont été assignées aux organisations internationales. Notant qu'il est gratifiant de voir que la Quatrième reconstitution a pris effet, il fait savoir que son gouvernement a pris toutes les mesures législatives nécessaires pour payer sa contribution, en dépit de coupes sombres dans son budget national. Le Venezuela compte certes depuis toujours parmi les pays donateurs, mais a besoin du soutien du FIDA pour venir à bout des poches d'extrême pauvreté rurale qui perdurent encore dans certaines zones reculées.

306. M. STEELE (Australie) déclare que l'amélioration globale du niveau de vie des pays en développement résulte en grande partie des efforts déployés par les organisations internationales comme le FIDA, mais que, plus de 1,2 milliard d'êtres humains vivant encore dans une pauvreté extrême, aider à répondre aux besoins des ruraux pauvres et promouvoir la sécurité alimentaire restent deux impératifs fondamentaux. La mission du FIDA est tout aussi pertinente aujourd'hui qu'elle l'était il y a vingt ans, mais il faut maintenant adopter une démarche intégrée et coordonnée pour améliorer la production vivrière, les filières de commercialisation et les pratiques culturales durables. L'intervenant se félicite des orientations stratégiques définies dans le programme de travail et budget pour 1998, notamment la participation des bénéficiaires à la conception et à la mise en oeuvre des projets, l'impact direct sur le terrain, et l'approche systématique de la quantification de la performance des projets et de leur évaluation. La proposition qui vise à établir des fiches de notation sera utile pour établir des rapports sur la base des résultats.

307. L'Australie se félicite des efforts déployés par le FIDA pour s'adapter à la complexité de l'environnement dans lequel il évolue, compte tenu en particulier de la diminution de l'aide publique au développement. L'intention qu'a le FIDA de collaborer avec le secteur privé et d'élargir et de diversifier ses fonds supplémentaires relève d'une orientation stratégique. Le processus de reconstitution des fonds

doit être plus fiable et il faut poursuivre les efforts mis en oeuvre pour garantir l'efficacité de l'administration. L'Australie continuera d'appuyer un FIDA qui garde le cap, comme elle l'a démontré par sa contribution à la Quatrième reconstitution et par sa participation active aux travaux du Conseil d'administration.

308. L'intervenant félicite le FIDA pour les stratégies adoptées en matière de crédit dans la région Asie-Pacifique, lesquelles doivent aider les ménages pauvres des zones rurales marginales à obtenir la maîtrise des ressources locales. Le développement agricole et rural est l'une des cinq priorités du programme d'aide australien, qui, en 1996-1997, a fourni plus de 90 millions de AUD pour des projets de développement et de recherche dans l'agriculture, et complète donc les efforts déployés par le FIDA.

309. M. SARR (Guinée), après avoir félicité le Kazakhstan d'être désormais membre du FIDA, remercie le Président d'être venu en visite officielle en Guinée, au cours de laquelle il avait pu constater par lui-même les effets des projets du FIDA sur le niveau de vie de la population rurale. Grâce à la production locale, les importations de riz, qui est l'aliment de base dans le pays, ont diminué de 31% en 1997.

310. Son pays se félicite du niveau des contributions à la Quatrième reconstitution et espère que les membres et les donateurs ne ménageront pas leurs efforts pour renforcer la capacité financière du FIDA. Il appuie également la création du Fonds fiduciaire de l'Initiative PPTE et note avec satisfaction que la Guinée est l'un des pays qui répondent aux critères arrêtés.

311. La Guinée appuie le programme de travail et le budget pour 1998 mais notant que le niveau des prêts pour l'Afrique subsaharienne est bien inférieur à celui des autres régions, espère que cette situation temporaire sera corrigée dans les années à venir. À cet égard, il invite les principaux donateurs à accroître leurs contributions car les pays pauvres ne seront en mesure d'améliorer le niveau de vie de leur population que grâce à la solidarité internationale.

312. La Guinée fait grand cas du FIDA et continuera d'honorer ses engagements. Elle espère aussi que l'engagement contracté au Sommet mondial de l'alimentation, à savoir diminuer de moitié le nombre de personnes souffrant de malnutrition chronique d'ici à l'an 2015, sera respecté par la mise en place d'une coopération efficace entre institutions des Nations Unies.

313. M. TAVARTKILADZE (Géorgie), après avoir transmis les félicitations du Président Shevardnadze au FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire (dont le texte est reproduit au chapitre 4, partie B), déclare que les résultats des activités du Fonds en Géorgie ont été des plus satisfaisants. Son pays apprécie vivement la récente visite de M. Al-Sultan et espère tirer grand profit du projet conjoint FIDA/Banque mondiale qui a pour objet la création et le fonctionnement de caisses de crédit mutuel en Géorgie, dont 42 ont déjà été créées. Le document sur la stratégie du FIDA pour la Géorgie et la région du Caucase est actuellement en cours d'élaboration et son pays y participe activement.

314. Les activités actuelles du FIDA en Géorgie sont un reflet direct des priorités du gouvernement et contribuent au relèvement de l'économie géorgienne. À cet égard, l'intervenant attire l'attention sur la nécessité de créer de petites banques rurales dans les diverses régions du pays, car leur absence freine le développement de l'agriculture.

315. La Géorgie appuie la création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie et espère qu'une initiative similaire pourra être prise en faveur des pays à faible revenu et à déficit vivrier d'Europe de l'Est. Il accueille avec satisfaction le choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification et appuie pleinement les priorités stratégiques du Fonds qui visent à éradiquer la faim dans le monde.

316. M. SOBIR (Maldives), après avoir félicité le Kazakhstan d'être devenu membre du FIDA, dit que son gouvernement a un grand respect pour le rôle joué par le Fonds dans la lutte contre la pauvreté et la faim, car, comme on l'a signalé au Sommet mondial de l'alimentation, 800 millions d'être humains dans le monde souffrent encore de la faim. Le FIDA est plus à même aujourd'hui que par le passé de stimuler le développement rural par la mobilisation autour d'objectifs sociaux. Sa restructuration a entraîné une amélioration substantielle de son efficacité, et l'achèvement de la Quatrième reconstitution a dissipé les doutes qui planaient quant à son avenir. La diminution des coûts administratifs se poursuit, ce qui améliore la rentabilité de ses opérations.

317. Depuis 1990, un programme de microcrédit dans les atolls, qui pose les premiers jalons en vue de la création d'un système bancaire en faveur du développement aux Maldives, a été mené à bonne fin. L'aspect novateur de ce programme est qu'il fournit une assistance en matière de crédit dans des régions où de tels services n'existaient pas auparavant, en ciblant tout particulièrement les femmes. Une part considérable des prêts ont servi à améliorer le niveau de vie, et ont donc eu un effet multiplicateur. Le succès de ce programme, d'après la mission de supervision, est dû en grande partie à l'appui du gouvernement. Un autre projet de crédit a récemment été lancé en faveur des atolls méridionaux.

318. Les Maldives approuvent la création du Fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie et estiment que, étant donné les pressions croissantes qui pèsent sur les ressources du Fonds, la direction devrait trouver des initiatives plus novatrices et garder un oeil vigilant sur les arriérés de prêts. Les pays en développement ont pris des engagements financiers remarquables envers le FIDA dans le cadre de la Quatrième reconstitution, ce qui montre de manière impressionnante comment le Fonds peut générer des ressources internes. L'autosuffisance est certainement le meilleur moyen de faire face à l'adversité, mais les pays développés ne peuvent se permettre de ne pas tenir compte des besoins des pays en développement, car la pauvreté, quel que soit le pays où elle frappe, est une menace pour tous.

319. M. NTIRANYIBAGIRA (Burundi) rend hommage au FIDA pour avoir soutenu son pays durant la période de difficultés sans précédent qu'il vient de traverser et remercie le Président de sa visite du mois de juillet 1997. Son gouvernement espère que les projets de développement agricole actuellement financés par le FIDA au Burundi seront renforcés et qu'ils seront élargis à d'autres régions, notamment en ce qui concerne la reconstruction et le crédit rural.

320. Son gouvernement appuie la création d'un Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE. Il se félicite que la Quatrième reconstitution soit achevée et encourage les États qui n'y ont pas encore contribué à le faire. S'agissant de la politique générale du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés, il espère que le FIDA tiendra compte de la situation économique particulière de chaque pays.

321. Avant la crise de 1993, le Burundi était relativement autosuffisant sur le plan alimentaire, mais les événements récents ont eu des effets dévastateurs, en particulier des déplacements massifs de population et l'insécurité, lesquels avaient entraîné un très net recul de la production agricole. L'action du gouvernement visant à restaurer la paix et la sécurité, ses programmes de reconstruction et de réinstallation des populations, et ses efforts de relance de l'économie nationale ont néanmoins été mis en échec par les sanctions économiques imposées au Burundi par les pays voisins et par la communauté internationale. Les segments les plus pauvres et les plus vulnérables de la société étant ceux qui ont le plus souffert des effets de l'embargo, l'intervenant lance un appel en faveur de la levée totale des sanctions économiques. Les effets préjudiciables de la crise et de l'embargo se sont vus en outre exacerbés par la sécheresse et les pluies torrentielles qui ont détruit la plupart des cultures au cours de la première campagne agricole de 1998, entraînant un déficit de la production agricole et des disponibilités de vivres.

322. M. BOEHMER (Allemagne) fait un bref résumé de sa déclaration, dont le texte intégral est reproduit au chapitre 3, partie B.

323. M. RABE (Madagascar) transmet au FIDA les remerciements de son gouvernement pour l'oeuvre accomplie - dont l'orientation est totalement conforme aux priorités de son pays - à l'occasion de ce vingtième anniversaire et espère que la coopération avec son pays sera renforcée dans les années à venir. La confiance accordée par la communauté internationale au FIDA est justifiée: en attestaient l'entrée en vigueur de la Quatrième reconstitution, le choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, l'approbation par le Conseil d'administration de projets déterminants pour le relèvement économique des pays en développement, la volonté évidente des autres institutions des Nations Unies de coopérer étroitement avec le Fonds et la création du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'initiative PPTE. Félicitant le Fonds pour les résultats obtenus, l'intervenant note que l'organisation d'expositions telles que "De l'espoir à la moisson" et d'autres manifestations ayant pour objet de mieux faire connaître les activités du FIDA, notamment par les médias de masse, est à encourager.

324. S'agissant du programme de travail et du budget pour 1998, il est gratifiant de noter que les fonds destinés à l'Afrique sont revenus à leur niveau habituel. L'intervenant encourage le FIDA à intensifier sa coopération avec les autres institutions des Nations Unies, y compris la FAO et le PAM, pour une mise en oeuvre efficace du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Pour conclure, il se félicite de ce que le Kazakhstan compte désormais parmi les membres du FIDA.

325. M. ADJEI (Ghana) félicite le FIDA au nom du peuple et du Gouvernement ghanéen à l'occasion de son vingtième anniversaire. Les projets financés par le FIDA et exécutés avec succès au Ghana portaient notamment sur le fonctionnement efficace des associations d'irrigants, qui ont pu gérer et exploiter les ouvrages de maîtrise des eaux, ainsi que sur le recours aux ONG pour administrer et exécuter les composantes des projets du FIDA relatives au crédit et à la mobilisation des groupements. À l'heure actuelle, les demandes d'aide accrue du FIDA se multiplient. Cette assistance étant nécessairement limitée aux communautés sélectionnées, le gouvernement recommande que le Conseil d'administration examine la possibilité d'inclure une composante communication dans les projets du FIDA de manière à renforcer l'impact de ses projets dans tout le pays.

326. Par ailleurs, compte tenu de la demande accrue, sa délégation invite le FIDA à prendre de nouvelles initiatives dans le cadre de ses efforts de mobilisation des ressources de manière à garantir une assise financière plus large et plus sûre pour lui permettre de mener à bien son mandat. Le volume réduit des prêts proposés pour l'Afrique subsaharienne en 1998 est également préoccupant. Le retour à la paix et à la stabilité étant en bonne voie dans presque toute la région, un volume d'investissement accru est nécessaire pour réinstaller les personnes déplacées et rétablir une paix durable. Sa délégation note toutefois avec satisfaction l'augmentation constante des budgets affectés au Programme de coopération élargie FIDA/ONG ainsi qu'à la recherche et à la formation agricoles. Elle approuve le budget proposé pour 1998, dont le taux de croissance réelle est nul, ainsi que le processus en cours de restructuration du FIDA. Le Ghana continuera de coopérer avec le Fonds pour élaborer des programmes plus efficaces, mieux ciblés et de moindre coût en faveur des ruraux pauvres et pour concevoir des projets répondant aux besoins de la clientèle du FIDA, tels que définis par cette dernière.

327. Le Ghana appuie la participation du Fonds à l'Initiative PPTE et la création d'un fonds fiduciaire du FIDA à ce titre. Tout en donnant son aval à la Politique générale du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés, il estime que, pour déterminer les conditions des prêts et l'admissibilité des pays ayant des arriérés à bénéficier d'un prêt, il faut avant tout tenir compte du sort des ruraux pauvres ainsi que de la réforme économique en cours dans le pays et des

efforts mis en oeuvre pour lutter contre la pauvreté. Le Ghana remercie le Fonds de l'assistance qu'il lui a accordée et se réjouit à la perspective de développer ce partenariat. Les activités financées par le FIDA ont de fortes chances de perdurer car elles ont été conçues avec la participation de toutes les parties prenantes.

328. M. ELIAS (Sainte-Lucie), après avoir accueilli le Kazakhstan au nombre des membres du FIDA, félicite le Fonds pour ses réalisations des vingt dernières années. Sainte-Lucie vient d'adopter une loi ayant pour objet de réduire la pauvreté, et a bénéficié de deux projets financés par le Fonds. L'intervenant souligne les besoins particuliers des petits paysans pauvres de Sainte-Lucie dans le domaine de l'irrigation et prie instamment le FIDA de continuer d'attacher un caractère prioritaire à de tels projets. Pour tirer un parti optimal des nouvelles variétés de semences améliorées, l'eau d'irrigation doit être tout aussi prioritaire que l'eau de boisson. Un approvisionnement adéquat en eau peut ouvrir de nouvelles perspectives aux petits paysans pauvres, car les consommateurs du monde développé continuent de demander des produits alimentaires biologiques, pour lesquels ils sont prêts à payer un prix plus élevé.

329. L'intervenant appelle l'attention sur les effets de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles sur l'économie, déjà appauvrie, de Sainte-Lucie, du fait de la concurrence. Sainte-Lucie, un très petit État insulaire dont l'économie dépend fortement des exportations de bananes, a enregistré une forte baisse de sa production en 1996 et 1997 à cause de la sécheresse; ce recul ne fera que s'accentuer pour la campagne 1998/99 en raison du manque d'irrigation et de l'abandon de cette branche de production par les petits paysans à la suite de la décision prise par l'OMC au sujet de la maigre part du marché européen (2%) auquel avait traditionnellement accès son pays. Tout en souscrivant à la mondialisation et à la libéralisation des échanges commerciaux, Sainte-Lucie sollicite l'aide du FIDA et d'autres institutions de financement et de recherche pour garantir que l'objectivité prévaudra et que les grands pays développés ou les blocs puissants n'utiliseront pas leur position de force économique pour marginaliser les petits États insulaires, comme par exemple Sainte-Lucie et les trois autres îles du groupe des Windward, qui s'efforcent de parvenir à l'autosuffisance sur le plan social et économique. L'intervenant estime, tout comme le représentant du Canada, que la réalité de la mondialisation n'est pas toujours anodine, car les pays producteurs les plus puissants gardent le droit d'inonder les marchés de biens et de services bon marché et de mauvaise qualité alors que les petits États, privés de la part de marché qu'ils détenaient, trouvent difficile, voire impossible, d'être compétitifs. En conclusion, il affirme que son gouvernement continuera d'appuyer les activités du FIDA.

330. M. MATHAS (Gabon), après avoir félicité le Kazakhstan d'être devenu membre du FIDA, dit que le Gabon, l'un des membres fondateurs du Fonds, a organisé une journée FIDA pour célébrer le vingtième anniversaire et montrer combien il est reconnaissant de l'assistance financière reçue en faveur de ses projets de développement rural.

331. Dans un rapport récent sur la pauvreté au Gabon, la Banque mondiale attire l'attention sur le décalage entre le produit national brut élevé du pays et le niveau de vie effectif de la population. Bien que le Gabon soit depuis longtemps membre de l'OPEP. la proportion de sa population qui y vit en dessous du seuil de pauvreté est estimée par la Banque mondiale à environ 75% en 1994, la répartition des revenus étant très inégale entre zones urbaines et zones rurales. L'accès à l'eau potable y est un problème crucial. La durée de vie y est faible et le taux de mortalité des nourrissons très élevé. Le gouvernement a récemment lancé un programme de lutte contre la pauvreté dont l'objet est de promouvoir un modèle de croissance axé sur les populations pauvres. Toutefois, compte tenu des contraintes budgétaires, les fonds disponibles pour le développement rural sont limités et le pays dépendra encore longtemps de l'aide extérieure accordée à des conditions de faveur. Les investissements à long terme visant à transformer les systèmes traditionnels de production doivent être financés par des

dons, et les investissements plus rentables sur le court terme, par des prêts. Afin de ne pas compromettre ses efforts de relance économique et de réforme, le Gouvernement gabonais demande au Conseil des gouverneurs d'approuver le transfert du Gabon de la catégorie B à la catégorie C.

332. M. FAINT (Royaume-Uni) s'est félicité de la vision de l'avenir qu'avait décrite le Président du FIDA à l'occasion du vingtième anniversaire. Son gouvernement a récemment publié un livre blanc sur l'élimination de la pauvreté dans le monde et restructuré toute sa stratégie de développement international autour de cet enjeu. L'un des thèmes principaux de ce livre blanc est le renforcement des partenariats avec les pays en développement, les organismes multilatéraux, le secteur privé et le milieu associatif, l'objectif étant en particulier de réduire de moitié le nombre d'êtres humains vivant dans la pauvreté extrême d'ici à l'an 2015. Son gouvernement entend également contribuer à renverser la tendance à la baisse de l'assistance au développement en pourcentage du produit national brut, et appuyer les activités de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, et notamment le deuxième train des réformes mises en oeuvre par le Secrétaire général comme en atteste le fait que le Royaume-Uni vienne de redevenir membre de l'Unesco et sa décision de ne pas quitter l'ONUDI.

333. Un enseignement à tirer du difficile processus qu'a été la Quatrième reconstitution est que la rigueur budgétaire fait désormais partie du quotidien. Tant les contribuants que les bénéficiaires continueront de rechercher l'efficacité maximale et il y aura toujours concurrence entre les besoins des organismes multilatéraux et des programmes bilatéraux. Dans un environnement aussi fortement compétitif, le FIDA doit éviter de trop s'éparpiller et se concentrer sur des activités pour lesquelles il jouit d'un avantage comparatif certain, qui repose sur trois facteurs favorables: le partenariat sans précédent qu'il a établi entre pays en développement, pays producteurs de pétrole et donateurs traditionnels; sa capacité d'élaborer des méthodes véritablement novatrices pour aider les producteurs vivriers pauvres à accroître leurs revenus; et son attachement constant à une gestion rigoureuse et à une bonne reddition des comptes. Une telle démarche s'appuie sur une conception rigoureuse, voire austère du budget, dont la croissance réelle doit être nulle ou même négative.

334. Le Secrétaire d'État au développement international de son pays a fait savoir au FIDA à l'occasion d'une visite récente que le Royaume-Uni aimerait développer sa coopération directe avec le Fonds, y compris par le biais du cofinancement, car il estime que le FIDA est une organisation administrée de manière très rigoureuse et qui opère au niveau local pour le bien des populations pauvres.

335. M. WOROU (Bénin), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire, le remercie au nom du Gouvernement et du peuple béninois pour les efforts qu'il déploie sans discontinuer pour promouvoir la justice sociale et le développement économique durable dans son pays. Il souligne en particulier l'importance du Programme spécial pour l'Afrique et du Programme spécial de la FAO en faveur de la sécurité alimentaire.

336. La réforme économique nécessaire pour faire face à la mondialisation est un processus de longue haleine qui nécessite un appui constant des institutions telles que le FIDA. Au Bénin, le Projet d'activités génératrices de revenus financé par le FIDA a donné des résultats tangibles dans quatre des six régions du pays, améliorant l'accessibilité par les communautés démunies au crédit rural, dont l'absence était un obstacle majeur au développement économique.

337. L'agriculture, qui représente presque 40% du produit intérieur brut est la principale activité de plus de 70% de la population béninoise, et permet au pays d'être autosuffisant sur le plan alimentaire. Une enquête sera réalisée en 1998, en vue d'établir une banque agricole dont la gestion sera assurée par le secteur privé et par les producteurs. Le potentiel du Projet d'activités génératrices de revenus et du

Projet de microfinance, actuellement en prévision, sera exploité dans ce sens. L'intervenant se dit sûr que le FIDA continuera d'aider son pays à développer son agriculture et à améliorer l'accès de sa population la plus pauvre aux intrants et au crédit agricole.

338. M. MASSAQUOI (Libéria) transmet au FIDA les salutations du président Taylor à l'occasion de son vingtième anniversaire et dit combien son pays est heureux de participer à cette vingt et unième session après une absence de neuf ans. Il donne des détails sur le Projet de fourniture de semences aux petits riziculteurs, qui a été lancé au début des années 80, et qui a sensiblement augmenté le rendement de riz par hectare. Au Libéria, la consommation de riz par habitant est très élevée, mais la production est en déclin constant et ne répond pas aux besoins du pays. Le problème est d'autant plus grave que le pays a traversé sept ou huit ans de luttes intestines, la production agricole ne représentant plus que 25% de son niveau d'avant-guerre. La situation des petits paysans est critique, car la plupart d'entre eux ont été déplacés soit à l'intérieur du pays, soit ailleurs, ont tout perdu, y compris leur réserve de semences, leur cheptel reproducteur et leur outillage. La totalité de l'infrastructure et des installations ont été détruites, y compris les routes et les ponts. Pour rapatrier, réinstaller et réintégrer les populations déplacées du Libéria, l'aide de la communauté internationale est nécessaire. L'assistance du FIDA sera requise pour que le gouvernement puisse lancer le vaste programme de multiplication des semences proposé.

339. La délégation libérienne est consciente que son pays se doit de régler ses arriérés de contribution, mais appelle l'attention sur l'état de dévastation dans lequel se trouve l'économie nationale et sur les graves répercussions de cette situation pour les 70% de la population qui, directement ou indirectement, travaillaient dans le secteur agricole. Il recommande que le cas du Libéria soit considéré à part jusqu'à ce que des modalités réalistes de remboursement puissent être arrêtées dès que l'économie redémarrera. Le pays est très affaibli et la communauté internationale doit faire preuve de bonne volonté et l'aider à reprendre des forces et à consolider la paix nouvellement réinstaurée. Une aide est en particulier nécessaire en faveur des Libériens nouvellement rapatriés et réinstallés. Il est à espérer qu'avec l'aide d'une équipe de coopération technique du FIDA, une stratégie réaliste du FIDA au Libéria pourra être élaborée pour le court, le moyen et le long terme, et que l'assistance à un pays dont l'économie a été ravagée par la guerre ne sera pas subordonnée au paiement de sa dette. Compte tenu de l'attachement de son gouvernement à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim et la pauvreté, l'intervenant prie instamment le FIDA d'inclure le Libéria dans son programme de dons d'assistance technique.

340. M. JALANG'O (Kenya) dit que le Kenya a prouvé son attachement au FIDA au fil des ans en fournissant une contribution d'un million de USD au titre de la Troisième reconstitution et en promettant un million de USD de plus au titre de la Quatrième reconstitution, les instruments de contribution ayant été déposés à cet effet. Le partenariat entre le Kenya et le FIDA depuis 1980 a porté sur huit projets en cours ou nouveaux, lesquels ont aidé les populations rurales pauvres, notamment dans les zones arides et semi-arides, à accroître leur production vivrière et à assurer la conservation de leur base de ressources. Pour l'année en cours, le financement des projets a représenté l'équivalent de quelque 9 millions de USD.

341. Le Kenya félicite le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et participera pleinement aux manifestations prévues à cette occasion. Son appui du mandat du FIDA sera d'autant plus soutenu que le Kenya est membre du Conseil d'administration pour les deux années à venir.

342. Le Kenya appuie la création du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE et se félicite du choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de le Convention sur la lutte contre la désertification, ainsi que des dispositions prises en vue de la collaboration entre le FIDA, le PNUD et la Banque mondiale à cet égard. Il espère que l'expérience du Programme spécial pour l'Afrique sera

répétée. S'agissant du suivi de la Conférence sur la faim et la pauvreté et du Sommet mondial de l'alimentation, le Kenya a mis sur pied un certain nombre de programmes visant à lutter contre la pauvreté, dont certains sont déjà en cours d'application.

343. M. XHUVELI (Albanie), félicitant le FIDA, à l'occasion de son vingtième anniversaire, pour l'oeuvre accomplie, dit que l'agriculture, qui représente 50% du produit intérieur brut de son pays, est une priorité du programme de développement économique national, dans le cadre duquel des stratégies à moyen et à long termes sont actuellement en cours d'élaboration. Celles-ci mettaient notamment l'accent sur les ressources humaines et la participation des entreprises locales, sur l'investissement dans les zones rurales, en particulier dans l'infrastructure, le développement agricole, la création d'emplois, la formation et la consolidation des associations paysannes et la remise en état des petits périmètres d'irrigation, conformément aux objectifs arrêtés par le FIDA en matière de lutte contre la pauvreté. L'Albanie prend toutes les mesures nécessaires pour créer un environnement propice à l'investissement étranger.

344. Deux projets financés par le FIDA sont actuellement en cours d'exécution en Albanie, et donnent de très bons résultats. Le Gouvernement albanais adhère pleinement à la philosophie de développement du FIDA concernant la participation des bénéficiaires directs. L'intervenant assure le FIDA que son gouvernement entend respecter les conditions des accords de projets et garantir le plein succès des projets. L'Albanie aimerait que sa collaboration avec le FIDA se développe, en particulier en ce qui concerne le projet actuellement financé par le FIDA en faveur des paysans pauvres des zones montagneuses, lequel pourrait être élargi à d'autres régions montagneuses du centre et du sud du pays, et auquel pourrait s'ajouter un troisième projet dans un domaine encore à déterminer. Son gouvernement est prêt à collaborer avec le Fonds pour réaliser les études à moyen et à long terme en vue d'une telle coopération.

345. M. VILLAMBROSA (Argentine) dit que le défi le plus important que doit relever le FIDA à l'occasion de ce vingtième anniversaire est d'étendre les avantages découlant de la mondialisation de l'économie à toutes les nations et à tous les peuples. D'après le rapport le plus récent de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), en Amérique latine, le revenu moyen par habitant représente un quart de celui des pays du Nord, contre un tiers à la fin des années 70, soit une tendance à la baisse qu'accentue la libéralisation rapide de l'économie. On note en outre une diminution globale des possibilités d'emploi dans l'industrie pour les travailleurs non qualifiés, une amélioration du rendement du capital dans le secteur industriel et commercial, et une libéralisation des services financiers qui entraîne une augmentation rapide de l'endettement des secteurs public et privé, en particulier dans les pays en développement. Le Sud doit trouver des moyens de transformer les gains accrus en investissements visant à réduire les inégalités et à améliorer les revenus et les niveaux de vie.

346. La situation actuelle appelle un mouvement de solidarité pour que ceux qui souffrent actuellement de la faim parviennent à la sécurité alimentaire. À l'échelle de l'économie mondiale, pour parvenir à la sécurité alimentaire, il convient d'accroître l'offre de produits alimentaires et de libéraliser les échanges commerciaux, ce qui stimule le développement et la croissance. Il faut également éliminer les obstacles qui empêchent l'accès aux produits alimentaires: persistance des obstacles au commerce, restrictions sanitaires servant à compenser l'inefficacité de la production, et restrictions économiques qui empêchent une grande partie de la population mondiale de se nourrir à sa faim. Le FIDA a un rôle fondamental à jouer à cet égard.

347. L'entrée en vigueur de la Quatrième reconstitution est un événement important et M. Villambrosa juge raisonnable la proposition faite par le représentant de la Suisse d'entamer dès que possible les pourparlers et les préparatifs en vue de la Cinquième reconstitution. Le choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification rend hommage au prestige et à la gestion efficace du Fonds.

348. M. DIANA (Italie), après avoir souhaité la bienvenue au Kazakhstan parmi les membres du FIDA, remercie le FIDA au nom de son gouvernement pour l'oeuvre accomplie au cours des 20 dernières années en faveur des ruraux pauvres et confirme que l'Italie continuera de lui apporter son soutien. Les prêts accordés à des conditions de faveur et les dons d'assistance technique sont essentiels pour réaliser les objectifs du plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. L'intervenant souhaite également souligner l'importance du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE ainsi que celle de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté, constituée en application de la recommandation de la Conférence sur la faim et la pauvreté.

349. Le Gouvernement italien a contribué pour un montant non négligeable de 29 millions de USD à la Quatrième reconstitution, qui, en 1997, a atteint le niveau satisfaisant de 465 millions de USD. Il se félicite du niveau estimé de ressources pour 1998, soit environ 459 millions de USD, qui peut être considéré comme un objectif réaliste puisque les remboursements de prêts se poursuivent normalement, que le produit des placements est satisfaisant, et que le FIDA a reçu en espèces des paiements équivalant à 80% des annonces faites par les États membres au titre de la Quatrième reconstitution. Le FIDA est désormais parvenu à un meilleur équilibre financier et doit être en mesure de financer une part considérable de ses engagements en faveur des pays pauvres. Il a fait face à la réduction des contributions des gouvernements en augmentant les flux de capitaux privés. Malgré la suppression de la division rigide des membres en trois catégories, la restructuration a permis au Fonds de préserver le partenariat entre les pays industrialisés, les pays producteurs de pétrole et les pays en développement.

350. L'Italie a joué un rôle important à la première Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification au cours de laquelle le FIDA a été choisi pour abriter le Mécanisme mondial. Elle a également contribué de manière non négligeable à la lutte contre la désertification grâce à la méthode mise au point par M. Vallerani, laquelle est fortement appréciée par les pays qui souffrent de ce problème. L'intervenant est sûr que le FIDA sera à même de s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, les ONG et les organisations de la société civile. Le Gouvernement italien fera tout ce qu'il pourra pour aider le Mécanisme mondial à démarrer ses opérations rapidement et efficacement.

351. L'Italie appuie les cinq orientations stratégiques définies par le Fonds, le nouveau système de supervision directe de certains projets et le budget administratif, dont le taux de croissance réelle est nul. Dans le cadre de la réforme globale des Nations Unies, elle se félicite de la rationalisation des procédures, et surtout des coûts administratifs, ainsi que des efforts mis en oeuvre pour utiliser au mieux les ressources humaines. Les études des opportunités stratégiques des pays et le système de gestion des portefeuilles de projets devraient améliorer l'efficacité des activités du Fonds ainsi que sa coopération avec les pays bénéficiaires et les autres institutions des Nations Unies. L'intervenant se félicite de la nouvelle optique adoptée en matière de gestion des ressources humaines, laquelle est conforme à l'approche fondée sur les résultats préconisée par le Secrétaire général des Nations Unies. Le Gouvernement italien appuie également la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie.

352. Enfin, l'Italie doit émettre sous peu une nouvelle pièce de 500 lires frappée à l'emblème du FIDA pour commémorer le vingtième anniversaire.

353. M. KIM (R.P.D. de Corée), après avoir félicité le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire, appelle l'attention sur le succès de la rationalisation de ses opérations et de sa gestion, de l'achèvement de la Quatrième reconstitution, de la diversification du portefeuille de placements, du suivi du Sommet mondial de l'alimentation et de la création du Fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative PPTE.

354. Sous la direction du président Kim Il Sung, son pays était parvenu à l'autosuffisance alimentaire, mais des catastrophes naturelles sans précédents au cours des dernières années ont gravement touché le secteur agricole et entraîné un déficit alimentaire. Sous la direction éclairée de Kim Jong Il, le Gouvernement et le peuple coréens oeuvrent énergiquement au relèvement et au développement de l'agriculture et de l'élevage par le biais de l'amélioration de l'infrastructure, de la réhabilitation des zones dévastées, de la promotion de techniques appropriées d'utilisation des sols, de l'introduction d'une double récolte, de l'augmentation de la superficie arable et d'une utilisation accrue des engrais. Son gouvernement est particulièrement reconnaissant aux pays et aux organisations internationales, y compris le FIDA, qui ont fourni des secours d'urgence, une aide humanitaire et une assistance au relèvement et au développement de son pays. Le Projet de développement de la sériciculture et le Projet de relèvement de l'agriculture et de l'élevage financés par le FIDA amélioreront les conditions de vie des paysans dans les zones montagneuses et développeront la production vivrière. Les deux projets seront exécutés efficacement, conformément au mandat et aux procédures du FIDA. Après avoir souligné l'importance vitale de la sécurité alimentaire pour tous, l'intervenant exprime le soutien de son pays pour le programme de travail et le budget constructifs approuvés pour 1998 et ne doute pas que la coopération avec le Fonds sera renforcée.

355. M. BEN RAMADAN (Jamahiriya arabe libyenne) félicite le FIDA et son personnel à l'occasion du vingtième anniversaire. Il se dit certain que la coopération entre les trois catégories d'États membres du FIDA se poursuivra à la suite de la restructuration et qu'aucune de ces catégories ne se servira de cette nouvelle situation pour avoir le dessus sur les autres. Son pays a toujours généreusement soutenu le Fonds, tant sur les plans matériel que moral, mais les sanctions injustes qui ont été imposées ces dernières années ont fait obstacle aux efforts visant à promouvoir la solidarité internationale dans l'intérêt du développement et du progrès.

356. L'intervenant appuie le Programme de travail et budget pour 1998 mais se dit préoccupé du volume proposé de prêts pour l'Afrique et prie instamment la direction du FIDA d'accroître l'aide technique et administrative accordée à ce continent. Il se félicite du choix du FIDA pour abriter le Mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, tout en espérant qu'il n'aura pas d'incidence négative sur le budget. La direction doit prendre les mesures requises pour que ce mécanisme soit opérationnel dans les moindres délais. Enfin, il salue le Kazakhstan, qui vient de devenir membre du Fonds.

CLÔTURE DE LA SESSION

357. Le PRÉSIDENT déclare que la vingt et unième session revêt une importance particulière, puisqu'elle marque le vingtième anniversaire du Fonds. Elle a été honorée par la présence de nombreux et distingués invités. L'allocution prononcée par le président de la République italienne, S. E. Oscar Luigi Scalfaro, incitait à réfléchir et rappelait à la communauté internationale qu'elle avait le devoir moral et politique d'oeuvrer pour la sécurité alimentaire. Le président de la République du Mali, S. E. Alpha Oumar Konaré, a insisté sur la détresse de tant d'êtres humains, dont beaucoup sont des enfants. Le Conseil a été très sensible au message de Sa Sainteté le pape Jean-Paul II, qui a réaffirmé le soutien du Saint-Siège pour le Fonds ainsi qu'au message du Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui exhortait tous les Membres des Nations Unies à travailler ensemble. Les allocutions prononcées par le Directeur général de la FAO et par le Directeur exécutif du PAM ont montré que ces deux organisations s'engageaient aux côtés du Fonds dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Le Conseil a également salué l'allocution de l'ancien premier ministre de la République française, M. Raymond Barre, qui s'intéresse au FIDA depuis 20 ans. M. Abdelmuhsin Al-Sudeary et M. Idriss Jazaïry, dont le dévouement en tant que présidents du Fonds a permis à l'organisation d'être ce qu'elle est aujourd'hui, étaient également présents pour commémorer le vingtième anniversaire du FIDA. Les diverses déclarations faites au cours de la session ont confirmé une nouvelle fois combien les États membres entendaient sincèrement s'unir dans la lutte contre la faim.

358. L'admission de la République du Kazakhstan au nombre des membres du FIDA, qui passait ainsi à 161, était un signe encourageant de la reconnaissance du Fonds et de son mandat dans le monde entier. L'importance que les États membres avaient attachée à l'entrée en vigueur dans les délais de la Quatrième reconstitution des ressources du Fonds attestait également de leur confiance dans le Fonds. La Quatrième reconstitution a non seulement pris effet six mois à peine après son achèvement, mais des instruments de contribution représentant un peu plus de 80% des annonces totales de fonds ont été reçus dix mois seulement après qu'elle ait été achevée.

359. Le Conseil a approuvé le budget pour 1998, pour un montant de 51 137 000 USD, auquel s'ajoute une réserve pour imprévus de 400 000 USD. Une fois encore, il faut féliciter la direction du FIDA d'être parvenue à maintenir le budget administratif à un niveau constant. Le Conseil se félicite de ce qu'après trois années consécutives de réduction budgétaire, suivies par une autre année de croissance réelle nulle, le montant arrêté pour le budget de 1998 représente une croissance réelle légèrement inférieure à zéro, résultant de cinq années d'efforts louables de rationalisation du FIDA.

360. S'agissant des arriérés, le Conseil a pris deux mesures importantes: il a créé un Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTE et a modifié les politiques et critères applicables en matière de prêts, ouvrant ainsi la voie à une gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés qui fera appel à la fois à des mesures préventives et à des mesures correctives. Il a également créé un Fonds pour Gaza et la Cisjordanie, des territoires qui ne sont pas membres du FIDA, répondant ainsi aux besoins des populations, sans tenir compte des frontières. En ce qui concerne la transformation du FIDA en centre de savoirs, il a examiné une politique concernant la divulgation des documents du FIDA et a donné le feu vert pour une phase transitoire de 18 mois à titre de période d'essai.

361. Les intervenants ont souligné la complexité tant des problèmes que sont la faim et la pauvreté rurale, que des solutions qu'il convient d'y apporter. En conséquence, le Fonds doit travailler avec divers partenaires et c'est dans un tel esprit que le Conseil a accepté la décision prise par la première Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification selon laquelle le FIDA abritera le Mécanisme mondial. Le Conseil a également examiné le rapport de situation concernant la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté et a pris note du rapport d'activités concernant les objectifs du Sommet mondial de l'alimentation.

362. Tout anniversaire est l'occasion à la fois de se souvenir et de réfléchir. Les premiers 20 ans du Fonds se caractérisent par le dévouement, la croissance, l'apprentissage et la lutte. Le Fonds peut être fier de son passé, confiant en son avenir, et plus important encore, certain d'oeuvrer pour un avenir meilleur de l'humanité. Le Président dit combien il s'est senti honoré de présider la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs et qu'il retourne au Bangladesh plus convaincu que jamais qu'il existe un organisme de financement, le FIDA, dont le mandat précis est d'aider les pays comme le sien.

363. Il déclare close la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs.

364. La séance est levée à 19 h 20.

CHAPITRE 3

B. AUTRES DÉCLARATIONS GÉNÉRALES DES GOUVERNEURS ET OBSERVATEURS

Déclaration du Gouverneur par intérim pour la République d'Angola

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs et Délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi et pour la délégation qui m'accompagne de prendre la parole en cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA.

Je profite de l'opportunité qui m'est offerte pour féliciter Monsieur le Président et son bureau pour sa nouvelle élection. Je suis persuadé que votre riche expérience dans ce domaine permettra que nos travaux soient couronnés de succès.

J'aimerais aussi, Monsieur le Président, exprimer les félicitations du Gouvernement de l'Angola en l'endroit de Monsieur Fawzi H. Al-Sultan, président du FIDA, pour le dévouement avec lequel vous assumez les tâches qui vous ont été confiées en toute responsabilité.

Le prestige du FIDA repose non seulement dans la noblesse de ses objectifs et sur ses méthodes de travail, mais aussi dans la compétence de son personnel dont quelques-uns ont été félicités pour leurs loyaux services.

Monsieur le Président,

Un des grands défis à relever au seuil du vingtième siècle c'est de savoir si nous serons en mesure de produire suffisamment pour nourrir une population en constante pénurie alimentaire de manière à réduire son actuel indice estimé à 800 millions.

Cette question est particulièrement importante surtout pour les pays en développement où se produira la plus grande partie de la population mondiale, laquelle devrait, selon les estimations, atteindre le chiffre de 6 milliards de personnes en l'an 2000.

Cette situation est alarmante et il est à noter que d'après les informations et les projections disponibles, la situation économique et sociale de la plus grande partie des pays africains n'offre aucun signe d'amélioration, dans certains cas même, elle est en train de se dégrader.

À cet effet, nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'ils continuent à déployer tous leurs efforts pour aider les pays qui sont dans le besoin en mettant en pratique les recommandations émanant du Sommet mondial de l'alimentation dans le but de minimiser ce phénomène.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la matérialisation des accords de Lusaka, mon gouvernement a assumé la responsabilité de concentrer toute son attention et son énergie à la pacification du pays et au développement du milieu rural, où vit la majorité de sa population, dans le but d'améliorer son niveau de vie et sa nutrition.

La relance de l'agriculture et de l'économie dans son ensemble constitue, Monsieur le Président, un défi autant pour l'Angola que pour la communauté internationale, sans oublier les institutions multilatérales, en raison de leur contribution pour la stabilité dans le monde. Ces efforts, ainsi que le climat favorable qui pointe à l'horizon en Angola, doivent être soutenus par des moyens financiers et autres. Nous avons l'espoir que cette évolution positive aura toute l'attention qu'elle mérite, parce qu'elle contribuera au bien-être du peuple angolais.

Nous aimerions, Monsieur le Président, mettre en relief l'effet fortement impéditif que représentent les mines et d'autres engins explosifs. L'Angola est une des nations les plus affectées par le problème de ces engins explosifs. Plus ou moins 12 millions de mines antipersonnels sont implantées dans tout le territoire, spécialement dans les zones rurales qui constituent la base fondamentale du développement du secteur agraire. Nous sommes très satisfaits de la récente signature par la communauté internationale du Traité qui interdit la production et l'usage des mines antipersonnels. Nous espérons que ce traité soit appliqué d'une façon rigoureuse.

Monsieur le Président,

En ce moment, nous ne pouvons que remercier le FIDA pour l'attention accrue qu'il a jusqu'ici accordée à mon pays. Je me réfère à trois projets. Le premier n'a pas pu avancer parce que la guerre qui a éclaté après la publication des résultats des élections a empêché la poursuite de ses activités. Le deuxième est celui du développement des cultures alimentaires dans la Région Nord du pays et s'étend sur trois provinces. Ce projet qui est à son début a pour objectif l'intensification de la production agricole et la réhabilitation sociale de l'après-guerre au profit des paysans de la zone de la mise en oeuvre du projet. Le troisième, dont l'accord de prêt a été signé le 24 décembre 1997, est le Programme de développement des communautés de pêche dans la Région du nord. L'action du FIDA se trouve aussi insérée dans un quatrième projet qui est celui de la sécurité alimentaire dans la Province de Uige, financé par le Gouvernement italien, à qui nous adressons nos plus sincères remerciements. C'est une nouvelle expérience où les trois agences des Nations Unies de Rome, la FAO, le FIDA et le PAM, travailleront ensemble la main dans la main dans un même projet et au même moment.

Monsieur le Président,

Après toutes ces considérations d'ordre général, permettez-moi que je formule également quelques observations particulières se référant aux points contenus dans l'ordre du jour de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs.

Ma délégation se félicite de l'entrée en vigueur de la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA et de l'importante tâche que joue le Fonds de survie belge à l'appui des objectifs et opérations du programme de prêts du Fonds. Ainsi, nous sommes d'accord avec le rapport de la consultation sur la Quatrième reconstitution de ses ressources et nous exhortons tous les pays membres de faire un effort afin d'atteindre le niveau de 600 millions de dollars américains, en augmentant leurs contributions supplémentaires.

En ce qui concerne l'instrument juridique de l'Angola pour la Quatrième reconstitution, je profite de cette occasion pour informer que le processus administratif est en cours. Je vous assure que dans les prochains jours, notre contribution comme indiqué dans le document GC 21/L.3 sera transférée.

Mon gouvernement approuve les états financiers pour 1996 et les résultats de leurs opérations contenus dans le document GC 21/L.4, ainsi que le rapport des comptes.

Un autre point contenu dans l'agenda de nos travaux, ce sont les activités du FIDA consécutives au Sommet mondial de l'alimentation. Le document que le secrétariat a élaboré contient des informations intéressantes. Le FIDA a participé activement à la préparation de ce grand événement qu'a été le Sommet mondial de l'alimentation. Comme il est prévu dans l'engagement 7 du Plan d'action du Sommet, mon gouvernement est d'accord pour une présentation régulière par le FIDA, pendant nos assises, d'un rapport sur les activités de suivi du Sommet.

Monsieur le Président,

Je voudrais terminer en présentant mes félicitations au FIDA qui a été, l'année dernière, choisi pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification. Mon gouvernement pense que, comme institution hôte du Mécanisme mondial, le FIDA va contribuer activement à mobiliser des ressources supplémentaires pour combattre la désertification à travers des projets et d'autres activités visant à atteindre les ambitieux objectifs de la Convention.

Un autre point de notre agenda concerne la création d'un fonds fiduciaire pour la résolution de la dette des pays pauvres très endettés, mon gouvernement se félicite de cette initiative du FIDA et lance un appel à la communauté internationale pour suivre cet exemple.

Le FIDA a aujourd'hui vingt ans d'existence. Les activités que le FIDA a réalisées depuis sa création se passent de tous commentaires parce qu'elles sont visibles et palpables. Mon gouvernement l'exhorte à continuer avec cette même ferveur afin que ces idéaux puissent triompher, celui de combattre la pauvreté dans le monde.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration du Représentant de l'Organisation arabe
pour le développement agricole (OADA)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les chefs et membres des délégations,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de joindre ma voix à celle de mes collègues qui m'ont précédé pour féliciter Shah A.M.S. Kibria d'avoir été élu à la présidence du Conseil et saluer également les vice-présidents et les membres du Bureau. Je leur souhaite le plus vif succès dans l'accomplissement de la tâche exaltante qui consiste à promouvoir le rôle essentiel du FIDA et de son Conseil dans l'assistance au développement agricole et rural et dans la lutte contre la faim et la pauvreté, en suivant une méthode sans pareille: parvenir à un équilibre entre l'exploitation des ressources naturelles et les activités humaines dans les zones rurales les plus démunies et les plus vulnérables.

L'OADA est très sensible aux efforts appréciables que déploie le FIDA pour résoudre les problèmes de développement agricole et lutter contre la pauvreté et la malnutrition. Nous sommes convaincus que tous les États membres doivent reconnaître et appuyer au mieux ces efforts, pour aider le FIDA à s'acquitter de son rôle d'institution spécialisée dont les responsabilités premières sont de lutter contre la faim et la pauvreté dans les pays les plus vulnérables, d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir un développement durable.

Monsieur le Président,

L'OADA a l'honneur d'être partenaire du FIDA dans la région arabe, de collaborer avec lui depuis ses débuts dans tous les domaines du développement économique et agricole, en particulier dans celui de la formulation des politiques et programmes agricoles, de la mise en oeuvre d'activités de développement humain et de l'élaboration des grandes orientations concernant le développement agricole des États arabes. Cette coopération a eu des retombées positives sur le processus de développement de la région.

Monsieur le Président,

Le FIDA s'est distingué dans bien des domaines et notamment par la manière dont le personnel du cadre organique a réussi, sous la direction de mon ami, M. Fawzi Al-Sultan, à maintenir un équilibre entre atténuation de la faim et de la pauvreté d'une part et protection de l'environnement de l'autre. Cet équilibre a permis à la plupart des pays qui ont reçu des prêts et des dons d'assistance technique du FIDA de réaliser, à divers degrés, leur développement économique et social et d'améliorer la sécurité alimentaire de leurs populations.

Comme vous le savez bien, l'OADA attache une grande importance aux questions touchant le développement agricole et la pérennité des ressources naturelles, afin d'assurer la sécurité alimentaire de la région arabe. En conséquence, les objectifs principaux de l'OADA sont d'accroître la productivité de l'agriculture, de soutenir et de dynamiser les efforts déployés pour parvenir à l'intégration des activités agricoles dans les États membres, l'objectif étant d'accroître la production agricole et de parvenir à l'autosuffisance.

Pour réaliser ces objectifs, l'OADA s'intéresse, depuis ses débuts en 1972, au développement des ressources naturelles, à la mise en valeur des ressources humaines, à l'étude et à l'analyse des problèmes et des difficultés que rencontre le développement agricole dans les États membres, et à l'élaboration de plans et de politiques en vue d'un développement agricole durable tant au niveau national que régional.

Suite à l'évolution des affaires sur la scène internationale et dans la région, l'OADA a formulé une nouvelle stratégie pour ses activités des années 90, de manière à mieux résoudre les problèmes de développement agricole dans la région arabe.

Cette nouvelle stratégie définit les programmes de travail futurs de l'OADA dans les cinq domaines suivants:

- Programme relatif à la protection de l'environnement et au développement des ressources naturelles.

- Programme relatif à la valorisation des ressources humaines.

- Programme relatif à la sécurité alimentaire.

- Programme relatif à la recherche scientifique et aux nouvelles technologies.

- Programme relatif au suivi et à l'analyse de l'évolution régionale et internationale et de son impact sur le monde arabe.

Toutes les activités de l'OADA se sont considérablement développées du fait de l'application de cette nouvelle stratégie qui a permis à l'organisation d'atteindre les objectifs visés, d'exploiter pleinement les ressources disponibles et de nouer des liens étroits de coopération avec les organisations régionales et internationales arabes du même type.

Comme vous le savez, les années à venir sont porteuses de grands défis en ce qui concerne les activités des organisations régionales et internationales, tant dans les domaines du développement que du financement, et notamment pour l'OADA et le FIDA. Il est certain que le meilleur moyen de relever ces défis, d'accroître l'efficacité et de surmonter les difficultés est de développer la coopération et la coordination entre ces organisations pour leur permettre de réaliser leurs propres objectifs, ainsi que ceux de leurs projets et programmes, et pour réaliser des économies de temps et d'argent.

À cet égard, l'OADA souhaite ardemment poursuivre sa coopération constructive avec le FIDA, et espère, dans un esprit de compréhension mutuelle et compte tenu de l'expérience acquise, intensifier cette collaboration au profit des États membres des deux organisations.

En conclusion, je tiens à exprimer notre profonde gratitude au Fonds pour le précieux soutien qu'il accorde aux problèmes de développement et pour l'assistance qu'il fournit aux populations pauvres et démunies. À cet égard, nous vous assurons que l'OADA est fermement décidée à continuer de collaborer avec votre organisation.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
le Burkina Faso

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Honorables invités,

La tenue de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA me donne l'occasion, au nom de la délégation du Burkina Faso, d'adresser à vous-même, Monsieur le Président, et aux membres du bureau, nos sincères félicitations pour votre élection à cette noble responsabilité.

Je voudrais ensuite témoigner à Monsieur Fawzi Al-Sultan notre satisfaction et notre soutien pour les actions combien positives que le FIDA a entreprises sous sa clairvoyante direction en matière de lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde, et singulièrement dans mon pays, le Burkina Faso.

Cette vingt et unième session, qui revêt un caractère particulier du fait de la célébration du vingtième anniversaire de la création du FIDA, devrait nous permettre de jeter un regard critique sur les activités de notre institution et des pays membres, afin de mieux cibler nos actions pour une réalisation optimale des objectifs que nous nous sommes fixés.

Notre délégation voudrait saisir cette opportunité pour rendre hommage au FIDA, à toutes les institutions et organismes ainsi qu'à tous ceux qui, au côté du FIDA, oeuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des populations et la réalisation de l'autosuffisance alimentaire dans les pays en développement.

Monsieur le Président,

La situation alimentaire et la pauvreté demeurent un frein aux actions de développement de nos pays. Ce constat nous interpelle tous, et nous devons ensemble conjuguer nos efforts pour sortir les milliers d'hommes, de femmes et d'enfants de cette situation de souffrance.

La campagne agricole 1997/98 qui s'est déroulée de façon peu satisfaisante au Sahel vient encore amoindrir l'espoir des populations rurales des pays de notre région.

Le FIDA, pendant ces vingt ans d'expérience, a permis à bon nombre de pays, à travers des financements de projets et des appuis divers, de mener des activités en milieu rural tendant à améliorer les conditions de travail des producteurs et à augmenter leur productivité.

Dans le même ordre d'idées, le FIDA qui a été désigné par la CCD comme organisation-siège du Mécanisme global sait combien la désertification est le principal fléau dont souffrent les pays africains, en particulier ceux des zones arides.

Au Burkina Faso, le FIDA est un de nos principaux partenaires dans la lutte contre la désertification, et ce, depuis un certain nombre d'années. Le constat, c'est également la progression satisfaisante des interventions du FIDA au Burkina Faso; en témoignent les divers financements obtenus dans le cadre des projets dont les principaux bénéficiaires sont les populations du monde rural, les femmes et les jeunes.

Les autorités et tout le peuple du Burkina Faso sont particulièrement reconnaissants au FIDA pour sa participation à l'initiative relative à la réduction de la dette multilatérale intervenue lors de son Conseil d'administration de décembre 1997.

Il me plaît également, Monsieur le Président, de renouveler au FIDA tous les encouragements de S. E. Monsieur Blaise Compaore, président du Burkina Faso, pour sa détermination en faveur de la cause de millions de pauvres au Burkina et dans le monde.

Le bilan de ces vingt ans d'activités est globalement positif, mais la situation reste critique dans certains pays dont les rapports avec le FIDA sont à la limite gelés, du fait d'arriérés de paiement ou de non-remboursement de crédits.

Cette situation est quelque peu gênante pour l'ensemble de l'institution et de ses membres. Sans doute des efforts sont à consentir pour le plus grand bien des populations en attente d'appuis indispensables à leurs labeurs.

Un des points de l'ordre du jour de cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs concerne la politique du FIDA sur la manière de gérer les partenaires avec les pays ayant des arriérés; nous osons espérer que l'issue de cette session nous permettra d'envisager des perspectives encourageantes quant à l'accessibilité de tous les pays les moins avancés aux financements de leurs projets de développement rural.

Pour terminer, Monsieur le Président, permettez-moi de renouveler au Président du FIDA notre confiance et nos encouragements dans sa noble mission.

Bon anniversaire au FIDA.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
la République de Gambie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

La République de Gambie tient à féliciter le Président et la direction du FIDA à l'occasion du vingtième anniversaire de cette institution dynamique qui se consacre au développement agricole. Avec les années, le FIDA a progressivement renforcé ses interventions dans le secteur économique du développement agricole et rural, particulièrement dans le monde en développement. Mon pays adresse à l'Organisation tous ses voeux de succès pour l'avenir et espère qu'elle continuera à oeuvrer au mieux des intérêts de ses membres.

Monsieur le Président,

L'engagement sans faille du FIDA en tant qu'institution spécialisée de financement multilatéral est illustré une fois de plus par sa volonté de participer à la mise en oeuvre de l'Initiative de Lyon en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Les projets de résolution relatifs à la création d'un fonds fiduciaire à cette fin (résolution 105/XXI) ainsi qu'à la participation du FIDA à l'initiative (résolution 101/XX) attestent du dynamisme dont fait preuve la direction du FIDA pour définir, en collaboration avec d'autres institutions financières internationales, des partenaires bilatéraux et des donateurs, des niveaux d'endettement gérables pour les PPTE qui satisfont aux critères fixés pour bénéficier d'un allégement de la dette afin de ne pas compromettre les efforts actuels sur la voie des réformes macro-économiques. Je voudrais espérer que, de concert avec les autres partenaires de l'initiative, le FIDA pourra envisager d'en élargir le réseau à d'autres pays en développement pauvres et très vulnérables qui, tout en assurant régulièrement le service de leur dette extérieure, ont du mal à soutenir le rythme. Cela est particulièrement important car il s'agira d'une mesure préventive indiquant qu'il ne faut pas attendre une situation de détresse absolue pour agir afin de sauver les pays concernés.

Je voudrais exprimer la profonde reconnaissance de mon gouvernement envers des États membres du Fonds qui se sont engagés à alimenter le fonds fiduciaire ou ont promis de le faire. Ils manifestent par là leur volonté de concrétiser la vision du FIDA et cette noble initiative et affirment véritablement leur détermination d'aider à éliminer la pauvreté et son cortège de malheurs dans le monde en développement.

La coopération entre le FIDA et la Gambie a manifestement amélioré les capacités locales d'accroissement de la production de denrées alimentaires dans le pays. Les activités du FIDA en Gambie, bien connues de l'homme de la rue en raison de leur énorme impact sur les pauvres, ont beaucoup aidé à cibler la ligne d'action et la stratégie futures sur l'objectif national de l'élimination de la pauvreté rurale. Le Programme de développement agricole des basses terres, qui vient d'être mené à bien avec un financement du FIDA, est une activité pertinente des plus importantes pour améliorer la sécurité alimentaire des Gambiens, mais c'est aussi une initiative qui permettra de répondre aux demandes spécifiques des paysans du pays - une communauté de plus en plus désireuse de relever de nouveaux défis pour améliorer son potentiel de production alimentaire. Le projet de financement rural et diversification des revenus que le FIDA est en train de promouvoir en Gambie est une autre initiative majeure: une fois menée à son terme, les nombreuses populations rurales de la Gambie, qui dépendent pour beaucoup de l'agriculture, seront en mesure d'acquérir les moyens d'une diversification et donc de développer leur capacité de production alimentaire. Cette approche fondée sur la mise en place de moyens essentiels a pour but de donner aux exploitants ruraux de modestes capacités de financement pour contribuer à éliminer la pauvreté caractéristique de ces communautés rurales. Les financements par des sources traditionnelles étant inabordables pour la plupart des paysans, cette forme d'assistance souligne, s'il en était besoin, le rôle vital que le FIDA continue à

jouer, même après 20 années, pour

soulager la misère des laissés-pour-compte du monde en développement. Aussi la Gambie réaffirme-t-elle son attachement envers les idéaux du FIDA, qui s'inscrivent dans le droit fil des objectifs et finalités des plans de développement agricole de la Gambie.

La maîtrise des activités par les bénéficiaires des programmes et projets auxquels ils participent est un facteur qui ne peut que renforcer les activités du FIDA. Faute d'une telle participation qui donne aux bénéficiaires le sentiment d'être localement partie prenante lors de la conception des projets, de leur exécution et de leur évaluation ultérieure, le FIDA n'aurait pu remporter les victoires dont il peut à juste titre s'enorgueillir.

Pour conclure, je voudrais saisir l'occasion du vingtième anniversaire du FIDA pour demander instamment que des consultants, praticiens et administrateurs nationaux participent davantage aux programmes menés par le FIDA dans les pays afin de donner aux compétences locales une chance de s'exercer dans l'intérêt d'une plus grande efficacité des programmes et projets.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration du Gouverneur pour
la République fédérale d'Allemagne

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Beaucoup de paroles ont été prononcées sur le vingtième anniversaire du FIDA que nous célébrons cette année. Nous pouvons évoquer avec fierté les réalisations du Fonds au cours de cette période. Le FIDA s'est révélé être une institution efficace. Il a trouvé son créneau parmi les institutions financières internationales en axant ses activités sur les ruraux pauvres. De toutes les IFI, c'est le FIDA qui centre le plus ses activités sur la pauvreté. Nous nous attendons à ce que le Fonds continue sur cette voie et je m'étendrai tout à l'heure sur la question. Mais avant de ce faire, permettez-moi de souligner que la performance et les réalisations du FIDA sont le résultat du dévouement et du travail déterminé de son président, de sa direction et de tout le personnel. Nous vous en félicitons et vous encourageons à continuer sur cette voie avec le même dévouement.

L'année dernière nous avons achevé la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA. Je suis heureux que cette reconstitution ait pris effet six mois seulement après les dernières négociations. Les ressources ainsi engagées contribueront à assurer que le FIDA puisse continuer à remplir sa mission.

Toutefois, à l'heure où les budgets publics se réduisent, les fonds propres du FIDA vont devenir plus importants que jamais. Nous estimons qu'à la longue, le FIDA doit s'autofinancer. Ses avoirs importants devraient lui permettre de devenir indépendant des contributions des donateurs. La diversification du portefeuille de placements qui est en cours peut être une étape importante vers une plus grande autonomie financière. Toutefois, étant donné surtout la crise financière actuelle en Asie, nous prévoyons une approche prudente qui tienne dûment compte des recommandations de gestionnaires indépendants sélectionnés avec soin et des conseils pertinents du Conseil d'administration. Nous attendons avec impatience, Monsieur le Président, votre rapport sur la mise en oeuvre.

Nous appuyons le budget proposé pour 1998. Le budget à croissance réelle zéro fait partie des efforts visant à préserver les avoirs du FIDA. Chaque fois qu'il sera possible à l'avenir de réduire le budget administratif sans toutefois nuire à l'efficacité du FIDA, nous nous en féliciterons.

Nous appuyons également le programme de travail proposé pour 1998. Permettez-moi toutefois de faire quelques observations sur la concentration des ressources. Au début de mon discours j'ai dit combien j'appréciais l'orientation claire du FIDA en matière de lutte contre la pauvreté. Améliorer le sort des ruraux pauvres est la principale raison d'être du Fonds. C'est pourquoi je m'inquiète du faible niveau de prêts à l'Afrique subsaharienne. Les prêts à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique centrale ne comptent que pour 13,6% alors que le Conseil des gouverneurs a établi une cible régionale de près de 20%. Il faut tout mettre en oeuvre pour augmenter cette part à l'avenir et pour assurer que l'assistance du FIDA va aux personnes les plus démunies dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier les plus pauvres. Il s'agirait là d'une contribution appréciable de la part du FIDA dans le cadre de la suite à donner au Sommet mondial de l'alimentation. À cette fin, des stratégies régionales et de pays doivent être élaborées en collaboration étroite avec la FAO et le PAM et pourraient inclure de nouveaux partenariats avec la société civile ou le secteur privé.

Le cadre proposé pour gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés aidera à surmonter les problèmes formels qui ont empêché le FIDA d'aider certains pays, notamment les pays africains. Le nouveau cadre concilie les besoins de ces pays et le principe directeur selon lequel les avoirs du FIDA doivent être préservés et non exposés à des risques importants. Une plus grande souplesse dans la détermination des conditions de prêt tout en maintenant la valeur des avoirs est la solution appropriée.

S'agissant d'autres points de politique générale examinés au cours de la dernière année, nous nous félicitons des objectifs de la politique proposée en matière de diffusion des documents et prévoyons qu'il n'y aura pas d'obstacles à sa prompte mise en oeuvre. Ainsi, la transparence sera accrue et le FIDA pourra s'affirmer en tant qu'institution de savoirs. Par ailleurs, on contribuera de manière importante à l'amélioration de la coordination et de la coopération entre donateurs.

Nous accueillons avec intérêt la participation du FIDA à l'initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). La mise en place du Fonds fiduciaire PPTE du FIDA permettra à l'organisation de poursuivre ce processus de manière efficace.

Nous nous félicitons également de la création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie. Améliorer les conditions de travail et de vie des Palestiniens est indispensable à l'instauration de la paix dans cette région. Voilà pourquoi nous sommes très sensibles à ce que suite à la création du fonds, le FIDA sera à même de contribuer au développement rural de la région.

Avant de conclure, permettez-moi de féliciter le FIDA d'être l'hôte du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Du fait de son savoir-faire dans la lutte contre la désertification, le FIDA sera un hôte très utile pour ce Mécanisme. Comme vous le savez, la ville de Bonn a été choisie pour abriter le Secrétariat de la Convention. Je me réjouis donc d'une coopération encore plus étroite entre Bonn et les institutions sises à Rome. J'ai le plaisir d'annoncer à cette occasion que le Gouvernement allemand a décidé d'appuyer le démarrage du Mécanisme mondial par une contribution volontaire de 100 000 USD pour 1998. J'espère que cette contribution servira de capital d'amorçage et que d'autres États membres envisageront de faire une contribution pour permettre au Mécanisme mondial de commencer ses opérations tôt dans l'année.

Pour conclure, je peux vous assurer, Monsieur le Président, du plein appui de l'Allemagne pour les activités du FIDA. J'espère que les 20 prochaines années du FIDA seront aussi pleines de succès que les 20 premières années.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
la République de l'Inde

Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous tenons à vous adresser nos sincères félicitations et nos meilleurs voeux à l'occasion de votre élection, pour nous très méritée. Nous nous réjouissons d'autant plus que vous êtes originaire du Bangladesh, un pays voisin du nôtre, avec lequel nous avons le privilège et la bonne fortune d'entretenir des relations exceptionnellement étroites et cordiales. Notre soutien et notre coopération pleins et entiers vous sont acquis.

Tout anniversaire est une occasion appropriée de réfléchir à l'oeuvre accomplie et au chemin restant à parcourir. Le FIDA, conçu lors de la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue à Rome en 1974, n'est né qu'en 1978. Nous pouvons tous réexaminer avec une fierté légitime les vingt dernières années. Mais nous ne pouvons nous reposer sur nos lauriers. N'oublions pas qu'au cours de la même année 1974, lorsque Monsieur Henry Kissinger, représentant des États-Unis, avait dit que dans les dix années suivantes, aucun enfant ne devait plus se coucher le ventre vide, les représentants de la communauté internationale avaient applaudi pour signifier leur accord. Nous savons tous que 24 ans plus tard, plus de 800 millions d'être humains se couchent encore le ventre vide, et qu'ils continueront de se réveiller affamés à l'aube du nouveau millénaire. Comme l'a dit le Président de la République italienne, nous devons tous assumer nos responsabilités, et la responsabilité est toujours personnelle.

Par rapport à d'autres organisations de la famille des Nations Unies, le FIDA est en meilleure position du point de vue financier. Mais, comme l'a indiqué la délégation indienne à la quinzième session du Conseil des gouverneurs, le FIDA devrait avoir un niveau de ressources plus élevé.

Nous avons été profondément sensibles à la démarche novatrice et créative du Président du FIDA, allant de pair avec un pragmatisme judicieux. Face aux situations humaines qui ont inspiré le FIDA et à sa philosophie, je me souviens des paroles prononcées par le mahatma Gandhi, dont le cinquantième anniversaire du martyre a été célébré le 30 janvier de cette année, des paroles qui entendaient aider tous ceux qui s'occupaient des affaires publiques.

> "Souviens-toi du visage de l'homme le plus pauvre et le plus faible que tu aies rencontré et demande-toi si la mesure que tu envisages de prendre va l'aider de quelque manière que ce soit. Va-t-il en tirer un parti quelconque? Va-t-il retrouver, grâce à cette mesure, la maîtrise de sa vie et de sa destinée? En d'autres termes, cette mesure entraînera-t-elle l'autosuffisance pour les millions d'êtres humains qui souffrent de la faim et de dénuement spirituel? Alors, vous le verrez, vos doutes et votre ego s'envoleront."

Mon gouvernement continuera d'aider fermement le FIDA à remplir la mission qui est la sienne, éliminer la pauvreté et la faim, en privilégiant le secteur rural.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
la République d'Indonésie

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Au nom de la délégation indonésienne, permettez-moi d'adresser toutes mes félicitations au FIDA, à son personnel et à ses dirigeants pour les 20 années d'efforts productifs et novateurs qu'ils ont déployés avec tant de talent au service de l'humanité.

Cette réunion revêt une dimension historique pour le FIDA puisqu'elle marque la célébration de 20 années d'activités consacrées à améliorer "... le niveau nutritionnel des populations les plus pauvres des pays en développement", conformément au mandat donné à l'Organisation par ses fondateurs. Souvenons-nous qu'il y a 20 ans, lorsque le FIDA a été créé, les pays en développement étaient aux prises avec des difficultés économiques qui menaçaient de réduire à néant tous les efforts qu'ils avaient faits pour améliorer le sort de leurs populations. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nouveaux bouleversements qui risquent une fois de plus d'avoir de graves retombées pour le bien-être des catégories les plus défavorisées de nos sociétés. La crise financière qui a balayé l'Asie, et qui se propage aussi à d'autres secteurs de l'économie mondiale, va probablement réduire la croissance dans de nombreux pays, entraînant l'adoption de politiques budgétaires restrictives pour les programmes qui visent précisément à aider les pauvres. Par conséquent, bien que de nombreux pays en développement aient déjà beaucoup fait pour réduire la pauvreté et accroître la production agricole, il est clair que la mission confiée au FIDA en 1978 conserve toute son actualité.

Il y a longtemps que l'Indonésie s'emploie avec succès à combattre la pauvreté, notamment au moyen d'initiatives novatrices pour développer la production agricole et accroître les revenus des pauvres. L'une des interventions du FIDA en Indonésie, le projet P4K ou Projet générateur de revenus pour les agriculteurs marginaux et les paysans sans terre, lancé en 1988, a permis d'entreprendre des activités qui se révèlent aujourd'hui extrêmement positives et rentables, et dont j'espère qu'elles pourront être reproduites à une plus grande échelle. L'objectif de ce projet P4K est d'accroître le revenu des familles rurales qui vivent au-dessous du seuil de pauvreté, au moyen d'activités agricoles et extra-agricoles financées par le crédit. Dans ce contexte, les services de vulgarisation du Ministère de l'agriculture ont créé plus de 48 000 groupes de petits exploitants, dont environ 38% sont exclusivement composés de femmes et 25% d'hommes et de femmes oeuvrant ensemble à leur propre avancement. Depuis le début du projet, on estime que le revenu des familles concernées a augmenté en moyenne de quelque 50%. Environ 38 000 groupes ont bénéficié d'au moins un prêt dans le cadre du Programme Unit Desa de la Bank Rakyat Indonesia. Ce programme de microfinancement entièrement autonome remporte un tel succès, y compris au-delà des frontières, que de nombreux autres pays l'ont également adopté. Nous sommes très fiers de ce que nous avons réussi à faire dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et du développement agricole, et nous sommes tout à fait disposés à partager cette expérience avec d'autres pays.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, la proportion de la population indonésienne vivant au-dessous du seuil de pauvreté est tombée de 40% en 1970 aux alentours de 11% en 1996. Or, ce progrès risque d'être remis en cause par la crise financière qui s'est abattue sur certains pays d'Asie, notamment l'Indonésie. Il est donc plus important que jamais de faire le nécessaire pour renforcer la protection sociale des pauvres. Comme la relance économique ne sera pas immédiate et que le ralentissement de la croissance est entre-temps inévitable, les autorités indonésiennes ont décidé d'accorder la plus haute priorité aux mesures en faveur des pauvres. Pour que cette catégorie de la population n'ait pas à souffrir encore davantage pendant la restructuration, les efforts porteront dans deux directions: premièrement, l'alimentation et la nutrition, l'objectif étant de faire non seulement que les approvisionnements soient suffisants pour tout le monde, mais aussi que même les pauvres puissent accéder aux aliments essentiels dont ils ont besoin; et deuxièmement, l'emploi en milieu

rural et en milieu urbain, dans le cadre de programmes de travaux publics qui, dans le cas des campagnes, présentent l'avantage d'améliorer les infrastructures et d'accroître la productivité du secteur agricole tout en créant des emplois. Étant donné la précarité de la situation actuelle, il sera certainement très utile de pouvoir étendre les méthodes du P4K à l'ensemble des 27 provinces que compte le pays.

C'est pourquoi le Gouvernement indonésien se réjouit que la phase III du projet P4K, dont l'importance se trouve rehaussée dans le contexte actuel, ait été approuvée par le Conseil d'administration à sa soixante-deuxième session. Je saisis donc l'occasion pour exprimer toute la gratitude et les remerciements des autorités indonésiennes au FIDA pour son soutien inestimable.

À sa soixante-deuxième session, le Conseil d'administration nous a appris que 80% du total des contributions annoncées à la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA avaient été versés. Nous sommes très contents de ce résultat, mais nous demandons instamment que tous les efforts soient faits pour que cette reconstitution puisse s'achever le plus rapidement possible. En ce qui concerne l'Indonésie, j'ai l'honneur de vous informer que mon pays a déposé son instrument de contribution à la Quatrième reconstitution et qu'il a effectué le premier versement correspondant le 1er décembre 1997. La délégation indonésienne remercie vivement les pays membres de toutes les catégories qui ont honoré leurs engagements. J'espère que tous ceux qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution le feront sans délai.

Permettez-moi maintenant de faire quelques commentaires sur deux questions inscrites à l'ordre du jour. Tout d'abord au sujet de la politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés, question certes très importante mais aussi très difficile à résoudre. Il serait en effet absurde, sur le plan humanitaire, et même inutile d'un point de vue économique, de pénaliser les pays qui ne sont pas en mesure de rembourser les prêts du FIDA parce qu'ils connaissent des déboires économiques dus à des causes extérieures. D'un autre côté, dès lors que l'on fait un effort pour réduire la dette, il est tout à fait normal de se demander si les bénéficiaires des prêts ont investi avec discernement les fonds empruntés et correctement supervisé les projets. En pareil cas, il me semble que le FIDA devrait tout d'abord s'assurer que toutes les précautions nécessaires ont été prises, ce qui devrait être une garantie suffisante que les sommes allouées pour lutter contre la pauvreté seront effectivement utilisées à bon escient. Ma délégation soutient la politique générale proposée par le FIDA puisqu'elle s'inscrit dans cette optique en insistant sur la nécessité d'améliorer la formulation de la politique économique et l'exécution des projets, en tant que gage de la bonne utilisation des fonds du FIDA et d'autres donateurs. Elle vise aussi à alléger le fardeau qui pèse sur les pays très endettés, tout en veillant à ce que les sommes initialement dues puissent à terme être remboursées. Le second point que je voulais aborder a trait à la participation du FIDA à l'Initiative du FMI et de la Banque mondiale pour réduire la dette des pays pauvres très endettés, participation que l'Indonésie approuve également. L'Indonésie a versé une contribution de 10 millions de USD au Fonds fiduciaire créé spécialement pour cette initiative, car elle estime qu'il est absolument nécessaire de réduire à long terme la dette des pays les plus endettés afin qu'ils puissent redresser leur situation économique. Le Fonds fiduciaire PPTE offre désormais cette possibilité et constitue à ce titre la première étape d'un processus qui devrait permettre aux pays concernés d'accélérer leur rythme de croissance et d'aider leurs populations à sortir de la pauvreté.

Finalement, je dirai que le FIDA s'est montré à la hauteur de sa mission puisqu'il est parvenu, en tant qu'organisation de savoirs, à mettre au point des outils efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté rurale, et qu'il a en fin de compte aidé ses principaux bénéficiaires à améliorer leurs conditions de vie. Le Fonds a pris un bon départ, mais il lui reste encore beaucoup à faire, et l'Indonésie se réjouit à l'idée de poursuivre sa collaboration fructueuse avec le FIDA dans le cadre de ses multiples programmes.

Déclaration du Gouverneur pour l'Irlande

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

Au nom du Gouvernement irlandais, j'ai le plaisir de féliciter le FIDA en ce vingtième anniversaire de ses activités. C'est tout à l'honneur de cette institution que malgré tous les changements survenus dans le monde, on continue à estimer qu'elle parvient avec beaucoup d'efficacité à canaliser des fonds pour lutter contre la pauvreté rurale et améliorer la nutrition. Très pertinemment intitulée "*De l'espoir à la moisson*", l'expo impressionnante des innovations techniques et institutionnelles en matière de lutte contre la faim et la pauvreté dans le monde, montée par le FIDA pour marquer ses premières 20 années d'existence, nous donne un tableau vivant de son travail et de ses réalisations. L'Irlande est heureuse d'être l'un des quatre pays à avoir contribué au financement de cette expo.

L'Irlande se félicite particulièrement de ce que le FIDA met dans ses programmes l'accent sur la maîtrise locale des interventions, la sécurité alimentaire et la coopération étroite avec la société civile, d'autres donateurs et les administrations locales.

Le mandat du FIDA, à savoir augmenter la production vivrière, réduire la malnutrition et remédier à la pauvreté rurale, cadre bien avec l'approche adoptée par l'Irlande dans son programme de coopération bilatérale. Nous nous attachons à lutter contre la pauvreté et à aider nos pays prioritaires à mieux gérer les ressources disponibles de manière durable. En 1998, le Gouvernement irlandais allouera 200 millions de dollars à son programme d'assistance. Ceci représente l'allocation la plus élevée que l'Irlande ait jamais faite à son programme officiel d'aide au développement et représente une augmentation de plus de 150% par rapport aux cinq dernières années. Il s'agit là de la dernière étape en vue d'atteindre l'objectif préconisé par les Nations Unies de 0,7% du PNB.

L'appui au FIDA est un élément important du programme d'aide de l'Irlande. Nous avons fait notre annonce de contribution à la Quatrième reconstitution des ressources du Fonds compte tenu de la synergie entre nos objectifs d'assistance et le travail réalisé par le FIDA. En outre, l'Irlande a appuyé financièrement pour un montant de 1,4 million de dollars en 1997 les programmes de pays du FIDA en Ethiopie et en Zambie, deux de nos pays prioritaires. Nous prévoyons d'octroyer à nouveau 1,4 million de dollars en 1998 à l'appui des programmes de pays du FIDA.

Cet appui additionnel traduit la confiance que nous avons dans le travail de cette organisation pour ce qui est d'améliorer la sécurité alimentaire des secteurs les plus pauvres de la société des pays en développement. Nous nous félicitons des efforts que le FIDA continue à déployer pour affiner ses opérations et sa gestion. Nous partageons la perspective de libérer les capacités des populations rurales pauvres à prendre en main leur propre développement et continuerons au cours des ans à oeuvrer étroitement avec le FIDA. Nous souhaitons à l'organisation beaucoup de succès dans les années à venir.

Déclaration du Représentant de
l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO)

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier S. E. Fawzi Hamad Al-Sultan, président du FIDA, d'avoir aimablement invité l'ISESCO, pour assister en qualité d'observateur à cette importante session. Je tiens également à transmettre à cette honorable assemblée les salutations de M. Abdulaziz Altwaijri, directeur général de l'ISESCO, ainsi que ses meilleurs voeux pour ses délibérations.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'ISESCO a été créée en 1982, en application d'une résolution de la troisième Conférence islamique au sommet tenue à La Mecque en 1981. Il s'agit de l'une des organisations islamiques dont les activités s'inscrivent dans le cadre de l'Organisation de la Conférence islamique. L'ISESCO, l'organisme islamique international spécialisé dans le domaine de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication, a pour objectifs de:

- Renforcer, encourager et intensifier la coopération entre les pays membres dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la communication.

- Faire progresser les sciences appliquées et utiliser des technologies avancées eu égard aux idéaux et aux valeurs islamiques établis.

- Oeuvrer à la compréhension mutuelle entre les populations musulmanes et contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité dans le monde par divers moyens, en particulier l'éducation, la science, la culture et la communication.

- Appuyer l'intégration entre les institutions spécialisées affiliées à l'Organisation et les États membres de l'Organisation de la Conférence islamique, et veiller à ce que leurs activités dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la solidarité soient coordonnées.

- Placer la culture islamique au centre des programmes scolaires à tous les stades et à tous les niveaux.

- Appuyer la culture islamique, protéger l'indépendance de la pensée islamique contre l'invasion et la falsification culturelles et conserver les caractéristiques de la culture islamique ainsi que ses particularités.

- Protéger l'identité islamique des musulmans dans les pays non islamiques.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'ISESCO a commencé, dès sa création en 1982, à mettre en oeuvre - par le biais de plans de travail successifs - des activités et des programmes dans des États membres au profit de sociétés et de minorités islamiques dans des pays non islamiques. Ces activités ont été diversifiées et ont porté sur divers aspects: organisation de cours de formation, ateliers, réunions, symposium et séminaires, fourniture d'équipements et d'appuis techniques dont bourses d'études ainsi que préparation, traduction et publication de manuels et de programmes. Trois stratégies importantes ont été également mises au point: la stratégie culturelle relative au monde islamique, approuvée par la sixième Conférence islamique tenue à Dakar en 1991, la Stratégie de développement de l'éducation dans des pays islamiques et la Stratégie de développement des sciences

et de la technologie dans les pays islamiques, approuvées par la dernière Conférence islamique au sommet tenue à Téhéran. L'ISESCO a également préparé des projets culturels, notamment: le Projet d'enseignement primaire et de formation aux fins de la mise en valeur des ressources humaines, le Projet d'éradication de l'analphabétisme et d'éducation de base pour tous dans les États et sociétés islamiques, le Projet de normalisation des caractères arabes et le Projet de création d'un centre de production audiovisuelle.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

L'Organisation islamique, consciente de l'importance de la coopération avec d'autres organisations et institutions nationales, régionales et internationales partageant les mêmes intérêts, ainsi qu'avec des pays membres, s'est efforcée de nouer et de renforcer des liens de coopération avec de nombreuses organisations des Nations Unies (HCR, Unesco, FNUAP, UNICEF, PNUE, FIDA, OMS et OMPI), avec d'autres institutions nationales (ALECSO, BADEA, IIRA, AEBGS, IAO, RLICS, EWO, Agence francophone, etc.), ainsi qu'avec des institutions de l'Organisation de la Conférence islamique, un certain nombre d'organismes scientifiques et universitaires et de centres culturels à l'étranger, et des centres nationaux d'information. Fin 1997, l'ISESCO avait conclu 87 accords et protocoles avec d'autres partenaires. Elle a mené en 1996 plus de 100 activités dans le cadre du programme de coopération, grâce à des contributions des participants dépassant 2 800 000 USD, et le nombre des activités entreprises est passé en 1997 à 864, les contributions dépassant 7 500 000 USD.

Le développement intégré, qui améliore les moyens d'existence des êtres humains est l'objectif final de toute organisation ou institution internationale et/ou régionale, qu'elle appartienne au système des Nations Unies, à l'Organisation de la Conférence islamique, ou à des ensembles régionaux ou sous-régionaux. En conséquence, l'ISESCO souhaite renforcer les liens de coopération avec ces organisations et institutions afin d'atteindre cet objectif. L'importance accordée par l'Organisation à la mise au point de sciences appliquées et à l'utilisation de technologies avancées coïncide avec le voeu du FIDA de contribuer au développement de l'agriculture dans les pays en développement et d'augmenter la production vivrière afin d'améliorer l'état nutritionnel et le niveau de vie dans ces pays, étant donné que les deux institutions cherchent à atteindre le même objectif suprême - pourvoir aux besoins de l'homme, chacune dans son domaine d'activité. Dans le cadre de l'accord qu'elles ont conclu le 3 juillet 1995, les deux institutions se sont déclarées convaincues qu'en coopérant, elles seront plus à même d'atteindre leurs objectifs communs. Cet accord précise également les domaines de coopération pour les questions ayant trait au développement agricole et rural.

En vertu de cet accord, l'ISESCO et le FIDA ont organisé ensemble en mai 1997, un atelier régional sur la gestion des ressources hydriques au Mali. Dans son nouveau plan de travail pour 1998-2000, l'ISESCO prévoit plusieurs programmes et activités, pour lesquels il proposera au FIDA une mise en oeuvre conjointe dans l'intérêt des États membres en développementt.

L'action irremplaçable du FIDA a pour objet d'encourager les communautés rurales des pays en développement à accroître leur production vivrière et à améliorer leur état nutritionnel moyennant la formulation et le financement de projets destinés à accroître les revenus de ces communautés. Cette action ne représente qu'une petite partie des efforts plus importants déployés pour mettre en valeur les ressources humaines et relever le niveau de vie. Comme en témoigne la Conférence internationale sur la faim et la pauvreté tenue à Bruxelles en novembre 1995, le FIDA joue un rôle plus vaste en visant à mobiliser le monde entier pour attirer l'attention sur le problème de la pauvreté et de la faim. Cette Conférence a donné naissance à plusieurs mesures pour affranchir le monde de la pauvreté et de la faim. L'ISESCO félicite le FIDA pour son action, et espère être à même de participer à la mise en application des recommandations de la Conférence de Bruxelles, dans l'intérêt de ses États membres, étant donné notamment que la plupart d'entre eux sont des pays en développement visés par les recommandations de cette importante Conférence.

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

En conclusion, je tiens, au nom du Directeur général de l'ISESCO, à remercier S. E. Fawzi Hamad Al-Sultan, président du FIDA, de son aimable invitation, et à remercier le personnel du Fonds et tous ceux qui ont contribué au succès de cette réunion. Je tiens également à féliciter le FIDA à l'occasion de son vingtième anniversaire et à lui souhaiter beaucoup de succès dans ses activités et dans la réalisation de ses nobles objectifs.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration du Gouverneur suppléant pour
le Royaume hachémite de Jordanie

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, en mon nom propre et au nom de la délégation du Royaume hachémite de Jordanie, de féliciter S. E. Shah Kibria pour son élection à la présidence du Conseil des gouverneurs, ainsi que ses assistants auxquels je souhaite le plus vif succès. Je tiens également à féliciter le représentant du Kazakhstan pour l'adhésion de son pays au FIDA. Permettez-moi enfin de présenter mes voeux au Président et au personnel du FIDA à l'occasion du vingtième anniversaire du Fonds.

La Jordanie poursuit la mobilisation de ses ressources et le développement de son agriculture, en tenant compte de toutes les conséquences sociales des politiques économiques internationales qui ont une incidence directe sur les populations pauvres et à faible revenu surtout en milieu rural.

Le secteur agricole de la Jordanie connaît de grandes difficultés qui en compromettent la croissance et limitent le développement potentiel de la productivité des exploitations. La pénurie de terres arables et de ressources en eau est le problème majeur que s'efforcent de surmonter les politiques agricoles. Afin de relever la productivité agricole et le niveau de vie des exploitants et de leurs familles, les projets de développement agricole s'attachent à accroître la superficie des terres arables, de développer les réserves d'eau et les systèmes de récolte de l'eau, de promouvoir le développement rural et de donner un rôle accru aux femmes dans ce contexte.

Notre coopération avec le FIDA est un point de départ qui nous permettra de réaliser un certain nombre des objectifs de la politique agricole jordanienne. L'aide précieuse fournie par le FIDA à la Jordanie, notamment le financement de plusieurs projets relatifs au développement agricole et à l'infrastructure agricole, outre l'aide fournie pour la préparation des documents des projets visant à lutter contre la pauvreté et à améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres, s'inscrit dans les grandes lignes de la politique agricole jordanienne.

En mon nom propre et au nom de mon gouvernement, je tiens à exprimer ma profonde gratitude au FIDA pour l'assistance fournie à la Jordanie. Je souhaite également dire ma profonde reconnaissance au président du FIDA, S. E. M. Fawzi Hamad Al-Sultan, qui ne ménage pas ses efforts pour aider les pays membres.

Mon gouvernement est heureux de savoir que le FIDA va directement superviser les projets qu'il finance à l'heure actuelle, car une telle démarche permettra de réagir plus rapidement à l'évolution éventuelle de la situation en cours d'exécution des projets, et permettra de gagner le temps et d'économiser l'énergie qui se perdaient à traiter de questions procédurales.

Mon gouvernement accueille avec satisfaction la décision prise ce matin de créer un fonds fiduciaire du FIDA pour appuyer le développement rural et les activités de lutte contre la pauvreté à Gaza et en Cisjordanie.

Pour terminer, je souhaite au FIDA succès et prospérité.

Je vous remercie de votre attention.

Déclaration du Gouverneur pour
le Royaume du Lesotho

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi et ma délégation un honneur et un privilège que de vous transmettre les salutations et voeux chaleureux du Gouvernement et du peuple du Lesotho. Je voudrais également vous exprimer notre profonde gratitude pour la manière parfaite dont cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA a été organisée ici à Rome. Nous remercions très particulièrement le pays hôte, l'Italie, et le secrétariat du FIDA.

Nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue au Kazakhstan et féliciter ce pays d'être devenu membre du FIDA. Nous nous réjouissons à l'avance de sa participation active et positive aux affaires du Fonds.

Le Fonds international de développement agricole a évolué et s'est renforcé grâce aux bonnes intentions de ses États membres.

Nous devrions nous reconsacrer aux buts et objectifs nobles du FIDA maintenant que nous célébrons ses vingt années d'existence et nous engager à nouveau à les atteindre.

Afin de rendre le FIDA encore plus vigoureux, il nous faut évaluer avec sincérité et objectivité sa performance passée et mettre en regard ses succès et ses échecs, ses points forts et ses points faibles.

Nous constatons qu'au cours des ans, le FIDA s'est attaché à perfectionner son ciblage sur les plus pauvres parmi les pauvres, notamment dans les régions défavorisées du monde.

Nous sommes reconnaissants de l'assistance que le FIDA a octroyée au Lesotho. Les projets du FIDA ont été conçus de manière à assurer leur durabilité. Leur mise en oeuvre est prévue pour un moyen terme d'environ sept ans, ce qui leur donne le temps de renforcer les capacités des institutions exécutrices. L'agriculture étant une entreprise à long terme, cette durée permet la réalisation de projets pilotes et leur reproduction à plus grande échelle.

Pendant plus de 20 ans, le FIDA s'est acquitté de son mandat de financement de l'agriculture. Néanmoins, la malnutrition et la faim continuent à être des phénomènes courants dans les pays en développement. Il reste donc beaucoup à faire au Fonds pour atteindre son objectif d'aider à nourrir les 800 millions de personnes qui ont faim et sont mal nourries dans les pays en développement.

Ma délégation approuve la sage décision prise par cette organisation de participer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Cette initiative aidera les pays pauvres à régler systématiquement leur dette. En outre, le cadre d'une politique générale sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés s'avérera fort utile pour ce qui est des directives à suivre et des actions conformes à l'Initiative pour la réduction de la dette. Notre appui à ce programme ne signifie pas que nous tolérons que les contributions soient impayées. Nous devrions tous nous acquitter de ce que nous devons et, en versant promptement nos contributions, nous aiderons l'organisation à obtenir les fonds dont elle a besoin pour aider les pauvres.

Il y a plus d'un an, les dirigeants mondiaux se sont réunis ici à Rome pour réaffirmer leur détermination à éradiquer la pauvreté, la faim et la malnutrition. Pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation, le Lesotho a élaboré un programme exhaustif d'investissements dans le secteur agricole dont la première phase sera évaluée au cours de la première semaine d'avril 1998. Nous invitons tous les partenaires du développement, et notamment le FIDA, à se joindre à nous pour financer le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation. Cette première phase centrera ses efforts sur la réforme des politiques et le renforcement des capacités du secteur agricole. Nous sommes fiers de dire que nous avons fait participer les parties prenantes et que les concertations avec elles se poursuivent pour le développement de ce programme. Avec la création envisagée de systèmes administratifs décentralisés et avec la mise en place d'institutions locales, nous sommes confiants que notre programme sera réalisé avec succès.

Nous souhaitons faire savoir que nous appuyons les programmes du FIDA consécutifs à la Conférence sur la faim et la pauvreté.

Ce serait négligent de notre part que d'oublier de féliciter les nouveaux membres du Conseil d'administration du FIDA. Nous souhaitons qu'ils s'acquittent de leur mandat avec détermination et diligence pour aider le Fonds à atteindre ses objectifs.

Je voudrais conclure en remerciant le secrétariat du FIDA de nous avoir soumis des documents bien préparés et informatifs, et dire notre reconnaissance pour l'hospitalité dont nous avons fait l'objet.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
la République du Malawi

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA, M. Fawzi Al-Sultan,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Il y a vingt ans de cela, le Fonds international de développement agricole a été établi avec pour mandat principal d'augmenter la production vivrière et agricole des petits paysans pauvres du monde. À en juger par les divers exposés des pays pendant la réunion du Conseil des gouverneurs, il est évident que le FIDA a bien rempli sa mission pendant ses vingt années d'existence. Plusieurs pays représentés ici nous ont fait savoir qu'ils avaient grandement bénéficié de l'assistance du FIDA pendant cette période, et le Malawi n'y fait guère exception. C'est pour cette raison que nous nous associons au FIDA et au reste de la communauté internationale pour célébrer son vingtième anniversaire d'activités fructueuses.

Le Malawi attache beaucoup d'importance à la relation qui existe entre notre pays et le FIDA et ceci parce que sur une population estimée à 12 millions en 1997, 85% vivent en zone rurale et tirent leurs moyens d'existence de l'agriculture d'une façon ou d'une autre. En outre, 40% du produit intérieur brut du Malawi et 90% de ses recettes d'exportation proviennent du secteur agricole. Il est donc évident que le secteur agricole restera le principal moteur de la croissance économique du pays pour de nombreuses années à venir.

Près de 1,8 million de petits paysans dont les exploitations sont en moyenne de moins d'un hectare vivent dans les zones rurales de notre pays. En termes absolus, cela représente près de 9 millions d'êtres humains. C'est parmi ces communautés et dans les bidonvilles urbains.que se trouvent la majorité des pauvres. La stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement actuel vise à améliorer le sort de ces personnes. Le Malawi a un taux annuel de croissance démographique d'environ 3,2%, un des plus élevés au monde.

Ce taux élevé d'accroissement de la population associé à l'exiguïté des exploitations sont sans doute les principales contraintes qui font échec aux efforts du gouvernement en matière d'augmentation de la production agricole ainsi qu'à tous les autres efforts de développement. Le Gouvernement du Malawi est par conséquent très reconnaissant au FIDA pour l'assistance qu'il en reçoit actuellement par le biais du Sous-projet de sécurité alimentaire des petits exploitants dont l'objectif est d'améliorer le sort des paysans pauvres.

Le Sous-projet de sécurité alimentaire des petits exploitants fait partie d'un projet plus vaste qui porte le nom de Projet de services agricoles et qui est cofinancé par la Banque mondiale. La partie du projet dont s'occupe la Banque mondiale vise à renforcer les capacités du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation en finançant les programmes de formation en cours d'emploi du personnel à l'étranger et localement; la construction de logements et de bureaux dans les zones rurales; et l'achat de véhicules pour le transport du personnel et la supervision.

L'autre composante du Sous-projet de services agricoles est le Projet de sécurité alimentaire des petits exploitants qui est financé par le FIDA. Celle-ci vise les petits exploitants et les appuie dans les activités suivantes:

1. Constitution de clubs de paysans et formation des agriculteurs et des vulgarisateurs aux principes de la mobilisation et de la dynamique de groupe, de la responsabilité, de la transparence et de la comptabilité de base pour assurer la viabilité de ces clubs.

2. Octroi de prêts saisonniers aux paysans pour l'obtention d'intrants tels qu'engrais, semences et substances agrochimiques. Les paysans reçoivent également à crédit des petits ruminants, tels que chèvres et moutons à rembourser sur une période de deux à trois ans.

3. Mise en place de petits périmètres d'irrigation pour les paysans, dont: creusement de nouveaux puits peu profonds et remise en état des anciens. En outre, des puits tubulaires sont creusés dans les basses terres du pays, notamment le long du lac Malawi. La productivité agricole a plus que doublé dans les régions où les programmes de petite irrigation sont en cours.

4. L'aménagement des terres fait partie intégrante des activités du projet. Du fait de la pression démographique, l'érosion du sol est très poussée au Malawi. On conseille aux paysans de conserver leurs champs en y pratiquant des bourrelets de niveau. On leur conseille également de planter du vétiver sur les pentes le long des courbes de niveau. Le vétiver s'est avéré très efficace pour endiguer l'érosion du sol et l'écoulement des eaux.

5. Le projet aide à l'établissement de pépinières de vétiver et au transport des semences jusqu'aux champs des paysans dans les zones du projet.

La première phase du Sous-projet de sécurité alimentaire des petits exploitants a débuté en 1994/95 et est donc mise en oeuvre depuis déjà quatre ans. Cette phase devrait se terminer pendant la saison 1998/99. On espère que la deuxième phase commencera peu après. Avant le Projet de sécurité alimentaire des petits exploitants, le FIDA a aidé le Malawi à financer un projet de crédit agricole et de construction de logements et de bureaux dans le Kasungu Agricultural Development Division, une des huit régions agricoles du Malawi.

Depuis 1994, en vertu du nouveau pluralisme politique, le gouvernement s'est attaché à consolider les réformes agricoles avec l'appui des donateurs. Au cours des deux dernières années, les nouveaux programmes de réforme se sont centrés sur trois activités, à savoir:

- libéralisation de la commercialisation des cultures pour l'exportation et les marchés nationaux;

- élimination des restrictions sur la production et la commercialisation du tabac et autres cultures du sous-secteur paysan auparavant réglementées par la loi sur les cultures spéciales qui a depuis été abrogée; et

- libéralisation de l'importation et de la commercialisation des intrants agricoles - engrais, semences et substances agrochimiques.

Ces réformes visaient à éliminer les barrières et restrictions dans le domaine de la production et de la commercialisation des produits agricoles afin d'améliorer la participation du secteur privé aux activités agricoles. Pour atteindre ces objectifs, il s'est avéré nécessaire de modifier le cadre juridique qui accompagnait ces restrictions.

Suite à ces réformes, les caractéristiques des systèmes de production, des marchés d'intrants et d'extrants ont changé considérablement du fait de la concurrence qui sévit et qui ne va pas sans causer des problèmes. Il est important de noter qu'il convient de tenir compte de trois éléments essentiels si l'on veut que le secteur agricole réalise une croissance considérable. Il s'agit des semences, des engrais et de l'irrigation.

Le pays continue à être confronté à des problèmes aigus d'approvisionnement en semences pour la majorité des cultures vivrières et de rapport, telles que maïs, arachide, haricots, coton, manioc, sorgho, légumes et agrumes.

Malheureusement, la concurrence dans le secteur des semences n'est pas aussi forte que l'aurait souhaité le gouvernement parce qu'il n'existe que deux sociétés importantes dans le pays. Ces deux sociétés multiplient surtout les semences hybrides de maïs. Par comparaison avec les pays voisins, les paysans achètent peu de semences améliorées et il y a eu une nette réduction de l'emploi de semences hybrides du fait surtout de leur prix élevé. L'Unité de services de semences du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation n'a pas la capacité voulue pour remplir son mandat de certification des semences. Le Gouvernement du Malawi cherche auprès des donateurs un financement de programmes qui augmenteront les ressources en semences pour tous les types de cultures. À la longue, ces programmes amélioreront la sécurité alimentaire au niveau national aussi bien qu'à celui des ménages.

En plus d'améliorer l'approvisionnement en semences, le Gouvernement du Malawi s'efforce d'augmenter la productivité des terres en incitant les paysans à utiliser des engrais inorganiques aussi bien qu'organiques. À cette fin, et pour en même temps réduire les subsides du gouvernement sur les engrais, le pays a amorcé la libéralisation du marché des engrais. Il est essentiel d'éliminer les subsides sur les engrais pour que les fournisseurs puissent opérer à chance égale.

Comme nous l'avons déjà dit, les terres de production agricole au Malawi ne sont pas très vastes. Ce facteur, associé à des précipitations insuffisantes et peu fiables, et à la surpopulation font que le développement de l'irrigation revêt une importance stratégique pour la production agricole du pays. Les champs irrigués donnent deux récoltes ou davantage par an, selon la culture que l'on pratique. Ainsi, l'irrigation augmente la base vivrière et les revenus des paysans. Le Malawi a un potentiel d'irrigation de 270 000 ha, mais à l'heure actuelle seuls 27 000 à 30 000 ha, soit 10% des terres, sont irrigués.

Je tiens à vous redire combien le Malawi est reconnaissant au FIDA pour l'assistance qu'il lui accorde dans le développement de l'irrigation. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle nous aide davantage à cet égard.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
la République du Niger

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir qui est celui de vous transmettre les salutations fraternelles du Peuple nigérien et de son Président S. E. Ibrahim Mainassara Baré.

Mesdames et Messieurs,

La vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA, auquel je participe pour la première fois, m'offre l'agréable plaisir de féliciter l'Italie, le Président du FIDA et tous ses collaborateurs pour tout le travail qu'ils ont fourni pour organiser ce Conseil.

Mes félicitations vont principalement à Monsieur le Gouverneur du Bangladesh pour sa brillante élection au poste de président de ce conseil; je tiens à lui assurer que ma délégation est pleinement disposée à lui apporter tout le concours nécessaire à l'accomplissement de sa haute et exaltante mission.

Le Niger se réjouit de la pertinence des points inscrits à l'ordre du jour de cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA. En effet, pays sahélien et enclavé, le Niger vit sous la menace perpétuelle des déficits alimentaires du fait du caractère aléatoire des pluies.

C'est ainsi que, malgré nos efforts appuyés par l'action de nos partenaires au développement dont le FIDA, le Niger a enregistré en 1996 et 1997 des déficits céréaliers de 118 000 tonnes et 152 000 tonnes.

Mon pays dont la situation économique difficile est aggravée par le poids de la dette extérieure se félicite de constater que l'ordre du jour de ce Conseil comporte les points relatifs à:

- la création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés;

- la politique du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés;

- l'accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique;

- la suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté;

- la suite donnée par le FIDA au Sommet mondial de l'alimentation.

Le Niger et le FIDA ont ensemble parcouru un long chemin. De multiples actions de développement au Niger ont été menées grâce à l'intervention du FIDA. J'en veux pour preuve le bref récit du fruit de notre coopération avec le FIDA.

En 1988 le Projet de développement rural de Maradi, d'un montant global de 47,5 millions de dollars a vu la participation à hauteur de 25% du FIDA. Depuis cette date, le département de Maradi se trouve être le département le plus sécurisé au point de vue de ses capacités productives. Les paysans, grâce à une approche très appropriée du Programme, sont aujourd'hui de vrais citoyens ayant compris le mode de gestion des terroirs.

En 1992, toujours avec le FIDA, le Niger démarrait le Projet de développement rural intégré d'Aguié pour un montant de 8 250 000 DTS. Ce projet qui prend en compte tous les aspects du développement socio-économique en milieu rural est en passe de devenir un modèle envié même hors de nos frontières.

En 1995 malheureusement une suspension des interventions du FIDA a perturbé nos relations, et ceci par la faute du Niger qui n'a pu, à cause d'énormes difficultés de trésorerie, respecter le calendrier de règlement des arriérés de remboursement de prêt. Cette rupture de deux ans a entraîné pour le PSN I un manque à gagner de 2 864 076 DTS, et un arrêt des activités du projet Aguié durant deux années.

Fort heureusement, entre partenaires partageant les mêmes soucis, à savoir le développement de l'agriculture au bénéfice des populations démunies, tout problème trouve sa solution. Ainsi donc grâce à l'effort consenti par le FIDA, les arriérés ont été rééchelonnés, ce qui a permis la levée de suspension qui frappait si lourdement le Niger.

Aujourd'hui nous nous réjouissons de la reprise des activités du projet Aguié et de la signature des accords de prêt du PSN II. C'est le lieu de remercier les plus hautes autorités du FIDA pour tous les efforts qu'elles déploient pour nous comprendre devant certaines attitudes.

Dans ce cadre, le Niger par ma voix remercie vivement les hautes autorités du FIDA pour avoir autorisé l'échelonnement des arriérés du Niger et permis le déblocage des projets en souffrance.

Le Niger a choisi de rechercher son développement durable par la promotion de l'agriculture; dans cette optique, la politique de gestion optimale des ressources naturelles et la lutte contre la désertification sont deux piliers essentiels qui sous-tendent notre politique.

Pour mon pays, les programmes et projets soutenus par le FIDA en faveur des populations les plus démunies est un gage de succès car ils vont dans le droit fil des priorités du Gouvernement nigérien.

Je sais que nous autres gouverneurs de pays en développement devons jouer un rôle important dans la bonne marche des résolutions prises lors de nos rencontres; mais malgré toute notre bonne volonté, il survient très souvent des circonstances qui peuvent nous contraindre à une paralysie, voire une impuissance d'action. Nous prenons tout de même l'engagement de tout faire pour satisfaire aux décisions prises et ce, dans l'intérêt de nos populations respectives.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais terminer en remerciant très sincèrement le FIDA, ses responsables et son personnel, et tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'organisation de cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs. Joyeux anniversaire à tous.

Déclaration du Gouverneur pour
la République-Unie de Tanzanie

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Je suis très honoré de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole à cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA.

Permettez-moi tout d'abord de féliciter la direction du FIDA pour les remarquables orientations qu'elle lui a imprimées depuis vingt ans. Ce n'est un secret pour personne que le FIDA a beaucoup contribué à concevoir, formuler et promouvoir des approches novatrices du développement rural et, en particulier, de la réduction de la pauvreté. Je voudrais également rendre hommage aux pays membres pour le précieux concours apporté, en termes de financement et d'orientation, aux activités du FIDA.

En ce vingtième anniversaire que nous célébrons aujourd'hui, nous ne devons pas oublier qu'il reste beaucoup à accomplir pour faire reculer la pauvreté dans les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne, qui pour la plupart souffrent des maux engendrés par la pauvreté, la faim, la malnutrition, la maladie et la dégradation de l'environnement. Si nous ne trouvons pas les moyens d'assurer durablement le développement rural dans ces pays, l'espoir d'un avenir meilleur sera illusoire.

L'aide du FIDA à la Tanzanie a eu des effets bénéfiques sur la population rurale, particulièrement là où sont exécutés les projets du Fonds. Jusqu'ici, le FIDA a prêté son appui à neuf projets en Tanzanie, dont quatre sont en cours. À l'exception de la composante crédit, ils progressent de façon satisfaisante, ce qu'a confirmé la mission d'examen du portefeuille de projets du FIDA en mai 1997.

La mission qui s'est déroulée en octobre 1997 pour faire le point de la composante crédit de trois projets a conclu à l'existence de deux domaines d'intervention possible du FIDA en Tanzanie. Il s'agit: i) du développement des services financiers ruraux, et ii) d'investissements dans des projets collectifs d'irrigation fondés sur la participation des intéressés. Je voudrais féliciter la direction du FIDA d'avoir organisé ces deux missions, mais je voudrais aussi demander que les deux propositions soient approuvées dans les meilleurs délais pour que les programmes puissent être entrepris. Il y a chez nous une énorme demande de crédit en milieu rural mais la Tanzanie manque de fonds, de mécanismes d'octroi de prêts et de moyens d'administrer correctement ces prêts. Elle a besoin d'un programme qui donne aux paysans pauvres des moyens d'accès au crédit. De même, pour s'attaquer au problème de la sécheresse, l'irrigation est incontournable, en particulier l'irrigation à petite échelle.

Je voudrais maintenant, si vous me le permettez, brosser un tableau de la situation actuelle en Tanzanie. En 1997, le pays a souffert d'une grave sécheresse, qui a eu d'importantes répercussions budgétaires et provoqué de sérieuses pénuries alimentaires. 1997 a été déclaré année de famine. Depuis octobre 1997, le pays a connu une longue période de pluies dues à l'effet El Niño qui ont causé des ravages parmi les cultures de rente et les cultures vivrières de même qu'au niveau des infrastructures de communication (routes/voies ferrées), détruit des habitations et anéanti les réserves alimentaires des ménages ruraux. Ces fortes pluies ont eu plusieurs conséquences:

- diminution des superficies cultivées par rapport à la saison précédente;

- disparition de retenues d'eau agricoles, entraînées par les inondations;

- manque de semences pour replanter les champs dévastés par les pluies;
- engorgement du sol par l'eau et érosion des sols;
- apparition de ravageurs et de maladies des cultures, par exemple rongeurs et chenilles processionnaires;
- destruction totale de récoltes;
- élongation des tiges des céréales;
- perte de fleurs sur les caféiers et les anacardiers;
- perte de récoltes tardives.

En janvier 1998, le Programme alimentaire mondial a achevé un exercice d'évaluation sur le terrain, en collaboration avec la FAO, l'USAID et le Gouvernement. Le rapport de situation est en préparation, mais des indications préliminaires font état d'une situation très grave. La plupart des activités sont suspendues en raison des inondations et de l'interruption des communications. Le Gouvernement est en train d'évaluer l'impact du phénomène El Niño sur les infrastructures et la société. Il est indéniable que l'exercice 1998-1999 va être semé d'embûches pour la Tanzanie.

Après avoir examiné le budget du FIDA proposé pour 1998, nous n'avons aucune hésitation à l'appuyer tel qu'il a été approuvé par le Conseil d'administration.

Nous adhérons à la proposition visant à créer un fonds fiduciaire du FIDA dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Non seulement ce fonds permettra d'alléger la dette des pays au cas par cas, mais encore il leur donnera des moyens d'utiliser effectivement le mécanisme de prêt.

Je voudrais dire que ma délégation approuve la politique du FIDA en matière de diffusion des documents ainsi que son plan directeur pour la gestion des partenariats avec les pays redevables d'arriérés. Nous nous félicitons de tout ce qui pourra être entrepris pour conférer davantage de transparence et de responsabilité au Fonds et nous nous y associons. Nous approuvons d'autre part les mesures prises par le FIDA pour donner suite à la Conférence sur la faim et la pauvreté ainsi qu'au Sommet mondial de l'alimentation.

Le FIDA joue un rôle important dans le financement des activités en faveur des ruraux pauvres et c'est pourquoi la Tanzanie se joindra sans hésitation à la célébration de son vingtième anniversaire; nous souhaitons y participer en tant que nation: il a été créé un comité national qui est en train d'arrêter les détails de la commémoration de cet événement en Tanzanie.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que notre tâche est d'aider les ruraux pauvres. Nous pouvons y parvenir par bien des moyens, notamment en mettant à la disposition des bénéficiaires des ressources suffisantes et en associant les populations rurales au processus de développement.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
la République togolaise

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

La délégation togolaise se réjouit de participer à cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du FIDA et simultanément au vingtième anniversaire de l'Organisation.

Elle souhaite intervenir sur l'état de coopération entre le Togo et le FIDA, puis sur les perspectives d'action du FIDA aussi bien au niveau national que sous-régional.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement togolais, par ma voix, présente ses félicitations au FIDA, pour le chemin combien complexe mais fructueux parcouru pendant 20 ans dans les pays en développement. Il exprime au Fonds toute sa reconnaissance pour l'intensification de ses efforts au Togo, en direction des couches sociales les plus défavorisées, notamment pendant les moments les plus difficiles du partenariat au développement.

Avec tous ses meilleurs voeux au FIDA pour les deux prochaines décennies dévolues à l'éradication de la pauvreté, le Gouvernement togolais se réjouit de la création du fonds fiduciaire en faveur des pays les plus endettés et soutient la mise en oeuvre rapide de ce fonds qui, sans nul doute, aura une incidence synergique sur la mise en oeuvre de la sécurité alimentaire dans les pays concernés.

La délégation togolaise souscrit à la nécessité d'accroître le niveau d'exécution des fonds alloués à l'Afrique subsaharienne.

Sur le plan de la pérennisation des efforts pour l'amélioration des capacités économiques et décisionnelles des petits exploitants, la délégation togolaise souhaite que, dans le cadre des considérations micro-économiques, l'accent soit mis sur la maîtrise de la gestion financière des exploitations par les groupes cibles bénéficiaires. C'est en comblant cette lacune commune à la plupart des pays au Sud du Sahara, que l'on pourra promouvoir la stratégie participative de production et de diversification de cette production au niveau des exploitants.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration du représentant du HCR en Italie
prononcée au nom du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Monsieur le Président,

C'est pour moi un plaisir tout particulier de pouvoir m'adresser, au nom du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, au Conseil des gouverneurs du FIDA réuni pour sa vingt et unième session. Durant l'année écoulée, d'importantes mesures ont été prises pour renforcer la collaboration entre le HCR et le FIDA. J'aimerais rappeler certaines d'entre elles mais aussi évoquer les défis que nos organisations doivent relever dans la poursuite de leur action humanitaire.

Le HCR a enregistré l'an dernier une diminution du nombre total de réfugiés et d'autres personnes dont la situation préoccupe le Haut Commissaire. En effet, les conflits civils en cours sur divers continents depuis un certain temps ont finalement été réglés, ce qui a permis aux réfugiés de retourner dans leur pays et leur région d'origine. En même temps, dans d'autres régions, le HCR a affronté des problèmes parmi les plus graves de son histoire, notamment dans la région des Grands Lacs. À cet égard, le Haut Commissaire s'est trouvé face à un dilemme qui l'a fait longuement réfléchir puisqu'il s'agissait de trouver les moyens de garantir et encourager l'application des principes humanitaires tout en respectant les préoccupations légitimes des États.

Le HCR s'est également trouvé aux prises avec une réforme institutionnelle par suite d'une refonte du processus gestionnaire entreprise en 1996 et aujourd'hui en cours d'exécution et de consolidation. Ce processus est conforme au programme de réformes annoncé par le Secrétaire général des Nations Unies en 1997 et entériné la même année par l'Assemblée générale. Le HCR voit dans ce programme de réformes une mesure des plus nécessaires pour rationaliser l'utilisation des ressources et renforcer l'efficacité du système des Nations Unies. Nous sommes fermement convaincus que les réformes permettront d'améliorer la répartition des tâches, l'utilisation des ressources et la coordination, et confèreront ainsi une plus grande capacité d'anticipation aux activités et services assurés par les Nations Unies dans les divers domaines d'activité, notamment développement et action humanitaire, qui intéressent à la fois le FIDA et le HCR.

La coopération opérationnelle qui s'est instaurée aussi bien dans les pays d'asile que dans les pays d'origine entre le HCR et des organismes de développement comme le FIDA se voit accorder une importance accrue par les deux parties et doit être encouragée. Le Projet de régénération des terres de parcours et de création d'activités rémunératrices pour les réfugiés dans le sud du Khorasan, en Iran, qui associe la création de revenus à des activités en faveur de l'environnement, montre parfaitement comment le HCR se distance de l'approche "traditionnelle" de l'assistance aux réfugiés, avec l'aide d'organismes et programmes spécialisés comme le FIDA. Ce projet a précisément pour but d'aider les zones accueillant des réfugiés à faire face à la situation. Dans les pays d'origine, le HCR et le FIDA collaborent d'autre part pour tenter de faire de la réintégration des rapatriés une solution viable et contribuer par là à la consolidation de la paix. Plus précisément, au nord du Mali, la question du maintien de nos relations a été examinée de façon approfondie afin de préserver les acquis du programme de réintégration du HCR et du programme de sécurité alimentaire du FIDA pour la région de Kidal. Dans le cas du Mali, le programme du FIDA s'est achevé en 1997 et le HCR mettra un terme à son programme d'assistance aux rapatriés maliens à la fin de 1998. Ce n'est qu'en faisant la liaison avec nos partenaires du développement que nous pourrons mettre fin aux activités en temps opportun et de manière structurée, sans compromettre la réintégration de nos populations cibles. Nous encourageons donc le FIDA et d'autres organismes de développement à poursuivre leurs efforts dans les zones de rapatriement du nord du Mali.

La coopération institutionnelle entre le HCR et le FIDA remonte à de nombreuses années. Elle a été institutionnalisée en 1988, par un accord de coopération. Pour faire le point de la situation et encourager la mise en oeuvre de cet accord et d'autres initiatives concertées, des consultations de haut niveau - qui devraient avoir lieu chaque année - ont débuté à Genève en juillet 1997 et ont été l'occasion d'examiner les domaines de coopération éventuelle dans des pays tels que l'Afghanistan,

l'Angola, la Géorgie et le Mexique. La situation dans la région des Grands Lacs (et au Rwanda en particulier), à laquelle le HCR et le FIDA s'intéressent tout particulièrement, a été examinée de façon approfondie. Étant donné la complexité des mouvements forcés de population dans le monde aujourd'hui et pour pouvoir dûment résoudre les problèmes qu'ils entraînent, nous devons aller plus loin encore et déterminer de concert et de manière complémentaire les domaines où il faut agir. C'est pourquoi, lors de la prochaine consultation de haut niveau prévue entre nos deux institutions, sans doute le mois prochain, les discussions porteront sur les occasions concrètes de coopération.

Je suis convaincu que le HCR tout comme le FIDA sont résolus à rechercher des moyens de collaboration qui nous permettront de mieux nous acquitter de notre mandat, de façon à la fois novatrice et pragmatique, en évitant les doubles emplois. Chose plus importante encore, nous serions mieux à même, par la coopération, de relever les défis de l'avenir.

Je voudrais me faire l'écho des autres délégations et saisir cette occasion pour féliciter le FIDA de ses vingt années d'existence, au nom du Haut Commissaire.

Déclaration du Gouverneur par intérim pour
les États-Unis d'Amérique

Monsieur le Président,
Monsieur le Président Al-Sultan,
Chers collègues,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

Je désire tout d'abord vous donner lecture du message suivant adressé au Président Al-Sultan par le Président des États-Unis d'Amérique:

"Le 9 février 1998,

Au nom du peuple des États-Unis d'Amérique, je suis heureux d'adresser mes plus vives félicitations à la direction et au personnel du Fonds international de développement agricole qui célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de sa fondation.

Au cours des 20 dernières années, le Fonds s'est taillé une solide réputation d'instrument efficace en faveur du développement économique et son action probante pour lutter contre la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire des ruraux pauvres dans plus d'une centaine de pays partout dans le monde est aujourd'hui largement reconnue. À titre de membre fondateur du Fonds, les États-Unis sont fiers d'être associés à votre mission et à vos réalisations. Nous accordons le plus vif intérêt à la poursuite de notre collaboration avec le Fonds et avec les autres institutions du système des Nations Unies afin de parvenir à notre objectif commun qui est de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire auxquelles sont aujourd'hui confrontés tant d'êtres humains.

Meilleurs voeux pour une journée de célébration mémorable et meilleurs voeux de réussite pour l'avenir,

(signé) Bill Clinton"

Au moment où nous dressons le bilan de 20 ans d'existence du FIDA, le Fonds et ses États membres ont bien des motifs de fierté. Sans aucun doute, l'existence de grand nombre de personnes dans les pays en développement a été améliorée grâce à l'action du FIDA.

Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) se félicitent vivement du rôle qu'ils ont joué dans la fondation du FIDA. Rappelons ici que ce fut l'un des anciens administrateurs de l'USAID, M. John Hannah qui, à titre de directeur exécutif du Conseil mondial de l'alimentation, a présidé à la rédaction des statuts du Fonds.

Nous sommes également fiers de rappeler que les États-Unis ont été le premier pays à annoncer une contribution aux ressources originaires du FIDA, lors de la septième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en septembre 1975.

Cependant, l'heure est aujourd'hui venue de se concentrer sur l'avenir du FIDA - c'est-à-dire sur le défi immense de la pauvreté en milieu rural auquel nous sommes toujours confrontés et le rôle que le FIDA peut et devrait jouer pour relever ce défi. Lors du Sommet mondial de l'alimentation en 1996, les pays participants se sont engagés à diminuer de moitié la faim dans le monde d'ici l'an 2015. Mon gouvernement prend cet objectif très au sérieux, et il n'est pas le seul à le faire, puisque nous nous tournons vers les milieux d'affaires, le monde de l'éducation et les particuliers pour qu'ils nous aident avec leurs idées et leur dynamisme.

Certes, ce sont les gouvernements et les citoyens des pays en développement qui doivent être le fer de lance de la lutte contre la faim. Le changement doit venir de l'intérieur. Les responsables politiques doivent adopter les mesures de démocratisation et de libéralisation économique nécessaires pour assurer la stabilité de leur pays, répondre aux besoins de leurs populations et renforcer leurs économies et leurs infrastructures. S'ils mènent à bien ces réformes, ils doivent pouvoir compter sur une aide pour asseoir leur secteur agricole sur des bases solides. Ainsi, parallèlement à la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles, le développement permettra à un plus grand nombre de pays de produire ou d'acheter des denrées alimentaires en quantité suffisante pour nourrir leur population.

Afin de mieux aider les pays en développement, tous les bailleurs de fonds et organisations du système des Nations Unies doivent viser une plus grande cohérence des interventions en faveur du développement rural. Il faut établir une meilleure coordination de la gradation secours-redressement-développement. Nous prenons acte du travail intéressant effectué par le FIDA dans ce domaine, comme les programmes qu'il a lancés en Amérique centrale pour réinsérer les anciens combattants dans le monde du travail et donner un second souffle au potentiel productif des communautés rurales déchirées par la guerre.

En même temps, nous sommes profondément convaincus que le FIDA doit rester fidèle au mandat qui lui a été confié au départ. Il peut, et il doit, jeter des ponts entre l'action des organismes de secours des Nations Unies et l'oeuvre de développement à long terme, tout en résistant à la tentation de devenir lui-même un organisme de secours.

Monsieur le Président,

Dans l'action qu'il entend conduire à l'avenir contre la pauvreté en milieu rural, le FIDA sera confronté à un certain nombre d'enjeux importants.

Premièrement, s'agissant de la proposition du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie, dont nous avons débattu plus tôt aujourd'hui, mon gouvernement tient à souligner que, comme en témoigne notre généreux programme d'assistance, les États-Unis appuient les efforts de la communauté internationale pour aider le peuple palestinien non seulement à améliorer sa vie quotidienne, mais également à bâtir un mouvement en faveur de la paix. À ce stade-ci, en raison de contraintes juridiques internes, nos contributions et notre assistance ne peuvent être utilisées pour le fonds spécial proposé. Toutefois, nous continuerons de rechercher les moyens de promouvoir le développement de l'économie palestinienne, y compris le secteur agricole.

Deuxièmement, le FIDA devra trouver un équilibre entre son rôle de financier des gouvernements et son engagement en faveur de démarches participatives et de l'interaction avec le secteur privé. De fait, certaines des activités de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté ont déjà été conçues dans cette optique.

Troisièmement, le FIDA devra apprendre à composer avec deux forces en apparence contradictoires, le ciblage et la pérennité de ses interventions, notamment en ce qui concerne ses programmes de crédit rural. L'étude sur le ciblage que le FIDA entreprendra cette année devrait apporter certains éclairages préliminaires sur cette question.

En faisant ainsi ressortir certains des problèmes que nous entrevoyons à l'avenir pour le FIDA, nous n'entendons pas pour autant négliger les responsabilités que les États membres doivent assumer dans la construction de cet avenir. Tout au contraire, la lutte contre la faim au cours du prochain millénaire fera appel, chez chacun d'entre nous, à la créativité et à l'ouverture d'esprit.

Le bilan de ces 20 années nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme. Les membres du FIDA ont pu, en travaillant ensemble, mener à bonne fin la Quatrième reconstitution et réorganiser les structures de gestion du Fonds. Nous avons réussi dans cette entreprise car, soucieux de la continuité de l'oeuvre du FIDA, ses membres ont fait preuve de leur détermination à rejeter des structures désuètes, à faire montre de créativité et à trouver des compromis.

Les États-Unis formulent l'espoir que cet esprit de compromis et cet engagement se poursuivront et permettront au FIDA de trouver une solution de rechange acceptable à la procédure traditionnelle de reconstitution des fonds afin de garantir à l'avenir un financement réaliste et durable.

Enfin, je tiens à remercier le président Al-Sultan et le personnel du FIDA, présent et passé, pour leur travail acharné. Ceux qui fréquentent régulièrement le FIDA savent que les journées de travail commencent tôt et se terminent tard à via del Serafico. Les spécialistes du développement du FIDA représentent un aréopage en tout point remarquable. Je suis convaincu que leurs plus grandes réalisations, qui sont aussi les nôtres, sont encore en devenir et qu'elles seront le fruit des efforts que nous engagerons tous ensemble pour libérer la planète du fléau de la faim.

Déclaration du Gouverneur pour
la République orientale de l'Uruguay

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous féliciter et de vous souhaiter un excellent mandat à la présidence du Conseil des gouverneurs, mandat qui sera, sans doute, hautement bénéfique pour le Fonds et pour ses membres.

La délégation du Mexique, qui a pris la parole au nom des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a déjà fait part au Conseil des idées du Groupe sur la tâche du Fonds et sur la position de la région en ce qui concerne les problèmes du développement agricole et de la population rurale. La délégation de l'Uruguay n'a rien à ajouter à cet exposé, mais aimerait mettre l'accent sur deux ou trois thèmes qui revêtent un intérêt particulier pour notre pays.

En premier lieu, ayant examiné le Programme de travail et budget pour 1998 que nous appuyons, nous avons constaté avec plaisir que le FIDA reste alerte et continue à se montrer sensible aux changements qui se produisent en permanence dans le tableau de la pauvreté dans le monde et, qu'en conséquence, il agit avec une souplesse qui lui permet d'introduire les ajustements nécessaires dans ses programmes, priorités et processus. La participation des bénéficiaires à l'élaboration des programmes, la supervision exercée directement par le Fonds et l'intensification de la collaboration avec des organismes financiers internationaux et autres entités sont certains des éléments de la stratégie opérationnelle du Fonds que nous estimons être importants et qui cadrent avec le processus d'adaptation aux circonstances - éléments qui ont notre approbation totale.

C'est grâce à cette flexibilité que le Fonds obtient de bons résultats malgré les facteurs négatifs qui militent contre la pleine réalisation des objectifs en vue desquels il a été créé. Un de ces facteurs est la persistance, voire même dans certaines régions, l'aggravation des problèmes de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire. S'agissant de la région Amérique latine et Caraïbes, il convient d'insister sur l'existence de nombreuses poches de pauvreté extrême, problème grave auquel sont confrontés tous les gouvernements de la région. Bien que l'on puisse signaler dans certains de nos pays des progrès dans quelques aspects limités et partiels du développement - il ne faut pas oublier que ces progrès n'ont été réalisés que grâce à l'observation d'une sévère discipline économique qui a nécessité la plupart du temps de grands efforts et sacrifices - ceci ne doit pas occulter le fait que de vastes secteurs de la population, et en particulier de la population rurale, continuent à être victimes de la faim, de la malnutrition et de la marginalisation.

En Uruguay, où le processus de libéralisation du commerce, de stabilisation fiscale et de déréglementation des marchés des services et des produits a contribué à l'augmentation de la disponibilité vivrière et de la production agricole en général, il subsiste néanmoins des problèmes sérieux de pauvreté et d'insécurité alimentaire qui affectent en particulier les secteurs de la population rurale dont les besoins fondamentaux sont moins assurés que ceux des populations urbaines.

Le Programme d'appui aux petits producteurs agricoles, actuellement en cours, cofinancé par le gouvernement de l'Uruguay et le FIDA, vise à pallier en partie ces problèmes en assurant aux petits producteurs ruraux, aux salariés, aux femmes et aux jeunes des ressources de base, une assistance technique, une formation et des crédits.

La pauvreté rurale continue à être une donnée de la géographie sociale d'Amérique latine, et une donnée qui, comme le mettent en évidence les documents du FIDA, s'aggrave à mesure qu'entrent en jeu les facteurs découlant de la mondialisation des marchés et de l'économie.

Nul ne peut douter de ce qu'en général les autorités nationales des pays d'Amérique latine consentent de sérieux et constants efforts en vue d'arriver à l'éradication ou du moins à la diminution de ces graves problèmes; il est également évident que les efforts nationaux par eux-mêmes ne sont pas suffisants. Pour cela, dans la conception de la stratégie du Fonds, dans la détermination de ses priorités et dans la formulation de ses programmes, il convient d'utiliser un maximum de pondération et de sens de la justice, d'analyser objectivement les situations de fait de chaque pays et de chaque région sans recourir aux critères équivoques résultant de la prise en compte sous forme isolée de certains indicateurs macro-économiques, et de s'abstenir de faire des comparaisons trompeuses entre pays et régions.

La tâche du FIDA se complique du fait qu'à la persistance et à l'aggravation des problèmes de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire s'ajoute une diminution de la disponibilité des ressources nécessaires pour la mener à bien. Que l'aide officielle au développement agricole et à l'éradication de la pauvreté rurale diminue alors que le phénomène s'intensifie et ses causes ne donnent aucune indication qu'elles vont disparaître, est un fait difficile à expliquer et encore moins à justifier. Plus inexplicable et plus injustifié encore est-il quand on pense que la communauté internationale est pleinement consciente de ce que chaque dollar qui n'est pas dépensé aujourd'hui en aide au développement coûtera beaucoup plus cher demain en aide humanitaire ou en secours d'urgence. L'objectif final pour lequel le FIDA a été créé ne pourra être atteint que grâce à l'effort de tout un chacun des membres de la communauté internationale qui doivent assumer et remplir leurs engagements conformément à leurs capacités et ressources. Comme nous le disait le président Scalfaro lors de l'inauguration de la présente session, nous devons être conscients qu'il ne s'agit pas ici d'une responsabilité générale et abstraite de la communauté internationale, mais de la responsabilité de chacun de nos pays et de chacun d'entre nous.

Au terme de 20 années d'activités, nous estimons que le Fonds a de bonnes raisons de célébrer cet anniversaire. C'est une occasion propice pour que l'Uruguay réitère son appui au FIDA et son engagement à contribuer à ses efforts dans la mesure de ses possibilités.

CHAPITRE 4

A. DÉCLARATIONS ET ALLOCUTIONS SPÉCIALES

Allocution de bienvenue prononcée par le Président du FIDA, Fawzi H. Al-Sultan, à l'occasion de la visite de S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne

Mesdames et Messieurs,

C'est un immense privilège pour le FIDA, et pour moi personnellement, d'accueillir à la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs le Président de la République italienne, S. E. Oscar Luigi Scalfaro.

Monsieur le Président, votre présence et le fait que vous ayiez accepté d'inaugurer cette session qui marque le vingtième anniversaire du Fonds, nous honorent. Dans votre dernier discours au Conseil des gouverneurs, lors de sa dix-septième session en 1994, vous avez dit, et je cite: "l'objectif du Fonds est de permettre aux hommes de vivre dans la dignité, de refuser pour eux la faim, la pauvreté, la misère. Vivre dans la dignité implique aussi de dire non à tout ce qui agresse l'homme dans ses droits, dans ses valeurs." Ceci reste encore et toujours l'objectif du Fonds.

Depuis, grand nombre d'initiatives ont été prises pour renforcer le processus de développement. Il est tragique de constater toutefois que 800 millions de personnes dans le monde continuent à souffrir de la faim chronique, ce qui fait qu'il est plus que jamais nécessaire que les pays oeuvrent ensemble pour mettre fin à cette souffrance. Au cours des ans, votre pays a généreusement et régulièrement joué un rôle important dans les efforts mondiaux d'éradication de la faim que ces millions d'êtres humains endurent chaque jour de leur vie. Et tout le monde sait que l'Italie est l'hôte de trois organisations des Nations Unies dont les mandats respectifs sont de lutter, chacun à sa manière, contre la faim dans le monde.

Votre présence parmi nous aujourd'hui, Monsieur le Président, réaffirme l'intérêt constructif et inestimable que votre gouvernement porte aux ruraux pauvres. Le FIDA est très reconnaissant à l'Italie en tant que pays hôte et État membre parrain de l'appui vigoureux qu'elle lui a toujours accordé pour lui permettre de jouer son rôle dans la lutte contre la pauvreté et la faim dans le monde.

Monsieur le Président, je suis convaincu de parler au nom de tous en vous exprimant notre gratitude pour votre présence ici aujourd'hui et en vous disant que nous attendons avec un grand intérêt d'écouter votre allocution.

Le Fonds de développement agricole, que dans ce monde féru de slogans et de sigles nous appelons FIDA, fête ses 20 ans.

Mes voeux, Monsieur le président Fawzi Al-Sultan, que je salue très particulièrement avec admiration et amitié; mes voeux à Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, qui représentent les divers pays du monde, et mes salutations à l'assemblée ici présente.

Cette année, nous célébrerons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces célébrations nous invitent à réfléchir sur la tâche du système des Nations Unies tout entier et surtout, sur celle des quatre organisations agro-alimentaires romaines, afin qu'elles puissent intensifier leur mission d'éradiquer le fléau de la faim et de la malnutrition dans le monde, et d'atteindre l'objectif de la sécurité alimentaire pour toute la population de la planète.

Est-ce indispensable que les organisations qui opèrent, quand bien même avec des compétences spécifiques, dans le même grand secteur avec pour but unique de servir l'humanité, de servir les peuples souffrant de la même souffrance terrible, - est-ce indispensable qu'elles soient divisées en quatre entités?

Est-ce indispensable?

Nous préoccupons-nous de ce que chaque augmentation, chaque multiplication organisationnelle puisse absorber, et de fait absorbe, des ressources qui devraient être consacrées au but premier? Nous faisons-nous ce scrupule?

Avons-nous remarqué qu'au cours des dernières décennies les organisations internationales se sont trop agrandies, parfois même au détriment de l'efficacité?

Il s'agit d'observations que d'aucuns pourraient juger inopportunes, mais qui découlent de constatations dont il convient de tenir compte, et j'estime qu'il convient de lancer cet appel.

Il est inacceptable**,** parce que portant atteinte à la dignité humaine, qu'aujourd'hui encore, plus de 800 millions de personnes continuent à souffrir de la faim et de la malnutrition.

La communauté internationale a le devoir moral et politique précis d'élever le niveau de vie de millions d'êtres humains au-dessus du seuil de pauvreté.

J'ai dit: communauté internationale. Ce sont là des formules, des expressions qui m'inquiètent, car si elles font de nous tous des acteurs responsables, elles nous rendent aussi en même temps spectateurs non responsables.

Non et non! Nous avons un devoir moral et politique précis envers les victimes de l'injustice.

Nous, moi: oui, moi. Moi j'ai ce devoir moral et politique; et ce moi s'applique à chacun d'entre nous. Nous avons tous la même obligation morale et politique. La responsabilité incombe à tout un chacun.

En créant une institution financière des Nations Unies ayant pour mandat d'aider les pauvres des campagnes et les petits agriculteurs des pays les moins développés, la Conférence mondiale de l'alimentation, qui s'est tenue à Rome en 1974, reconnaissait qu'il importait d'élever le niveau de vie des populations rurales des pays en voie de développement par le biais, entre autres, d'instruments financiers.

Elle reconnaissait également l'opportunité d'aider, quand bien même directement, les gouvernements des pays moins favorisés qui, à cause de leur fort endettement externe, n'étaient pas à même d'allouer suffisamment de ressources financières au développement agricole.

Au seuil du troisième millénaire, il est plus que jamais nécessaire de renouveler l'engagement de la communauté internationale ainsi que notre propre engagement personnel - déjà réaffirmé solennellement à l'occasion du Sommet mondial de l'alimentation, qui s'est déroulé à la FAO en novembre 1996 - de réduire de moitié d'ici l'an 2015 le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition.

Seule une action concertée et responsable de toutes les institutions des Nations Unies et de tous les gouvernements, pour promouvoir l'augmentation de la production agricole dans les pays en voie de développement et faciliter l'accès de tous à la base alimentaire vitale, aux instruments de production et au crédit agricole, permettra d'atteindre cet objectif.

Le plan est courageux, c'est un plan intense, c'est un plan ardu.

Mais combien y aura-t-il de victimes avant que nous n'arrivions à ce résultat important en 2015?

Certes, des opérations et interventions d'urgence sont prévues pour réduire la souffrance et l'attente.

La terrible tragédie humaine nous interpelle, nous pousse et doit nous contraindre à ne rien négliger pour intervenir en temps utile.

C'est pourquoi cette journée nous offre l'occasion précieuse de réaffirmer la valeur de l'alliance entre les organisations des Nations Unies, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, les institutions de la société civile pour oeuvrer en vue de la sécurité alimentaire, conformément à la recommandation de la Conférence sur la faim et la pauvreté organisée par le FIDA à Bruxelles en 1995.

Une action plus coordonnée s'impose afin de mieux utiliser les ressources financières, les connaissances scientifiques, les capacités techniques et administratives qui constituent le patrimoine du pôle romain des Nations Unies et qu'il convient ainsi de valoriser et consolider.

Coordonner. La coordination astreint à l'humilité dans le travail avec les autres, au renoncement au succès individuel. Coordonner veut dire faire prévaloir dans chaque action le droit de celui qui est dans le besoin, veut dire être convaincu que ce qui compte le plus est de servir de la meilleure manière la portion la plus marginalisée de l'humanité.

Ce processus n'est évidemment ni facile ni linéaire, mais il faut le développer par un même engagement de la part du FIDA, de la FAO et du PAM pour renverser les signaux de fatigue enregistrés ces dernières années, aussi bien chez les pays contributeurs, et reprendre avec un plus grand enthousiasme et une plus grande ardeur la lutte du succès de laquelle dépendra, dans les années à venir, la qualité de la vie de centaines de millions de personnes, le développement civil de nombreux pays, notre propre sécurité, et la paix dans le monde.

J'ai dit: signaux de fatigue, et il convient de s'arrêter là-dessus quelques instants.

Donc, les pays donateurs ne s'acquittent pas de leurs obligations ou doivent être sollicités à plusieurs reprises, doivent être priés pour entendre le devoir premier de la solidarité!

Nous en sommes venus à ce point!

Quels moyens pouvons-nous utiliser pour les réveiller, pour les rappeler à l'ordre, voire même uniquement pour les solliciter?

J'estime que la question mérite véritablement d'être approfondie: ces manquements ou cette réticence à s'acquitter d'un engagement sont-ils motivés? Ces pays ne sont-ils pas satisfaits des organisations et s'il y a des raisons à cela, quelles sont-elles? Sont-elles exprimées?

Ou bien est-ce que leur enthousiasme initial a fait place, avec le temps, à de l'apathie pour ce qu'ils estiment être l'aride accomplissement d'un devoir qu'ils se repentent peut-être d'avoir assumé?

La solidarité a besoin d'une âme, d'une âme qui, croyez-moi, surmonte les obstacles, qui ne perd pas de vue le but de son propre engagement qui est celui d'alléger les souffrances, d'apporter une aide à ceux qui en ont un besoin sérieux et urgent.

La solidarité doit revivre!

Cet engagement, le Gouvernement italien l'a assumé avec une contribution de 29 millions de dollars au FIDA; de 33,6 millions de dollars au Programme spécial pour l'Afrique subsaharienne; de 2 milliards de lires de 1994 à 1997 aux projets de développement rural et agricole et de développement de l'irrigation.

Cela est peu, sans doute. Je peux dire que l'Italie a véritablement fait tout ce qu'elle pouvait. Si elle peut faire davantage, elle sera honorée - je dis bien honorée - de faire davantage et vous remerciera de lui demander davantage.

Mais, à la base d'un problème aussi grave, surtout sur le plan humain, qui est toujours celui qui est le plus important - et vous avez eu la bonté de citer des paroles que j'ai prononcées il y a quelques années - il convient d'élaborer des lignes directrices culturelles essentielles. Avant tout, avoir la même conception de la personne humaine, de sa dignité, de ses droits.

L'engagement de l'homme envers l'homme est à la base du concept même de la civilisation!

Que de fois les savants et les politiciens, confrontés à la faim dans le monde, aux problèmes de la pauvreté, aux besoins primaires de populations entières, en ont attribué la faute à la pression démographique plutôt qu'à l'exploitation insuffisante des ressources agricoles et, en particulier, à la distribution déséquilibrée et objectivement inéquitable des richesses?

D'autre part, il y a certes le problème d'une croissance démographique peu responsable.

Ou bien nous nous imposons le devoir premier d'affronter ces thèmes en profondeur, ou bien toutes les interventions, aussi structurées et préparées qu'elles soient, ne seront guère mieux que des palliatifs d'une efficacité temporaire.

L'ampleur des problèmes ne doit pas nous décourager - et ne vous a pas découragés ces 20 dernières années! - non plus que le chemin plutôt long qu'il reste à parcourir, pour réussir à les affronter réellement.

C'est là que se trouve la véritable application des principes proclamés par les Nations Unies dans la Charte des droits de l'homme, il y a de cela 50 ans. L'article premier de la Charte souligne, avec un courage et une clairvoyance qui, aujourd'hui encore, suscitent l'admiration, que les êtres humains - je cite mot à mot - doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Mesdames et Messieurs, nous parlons beaucoup aujourd'hui de solidarité, et à bon droit. Mais la fraternité est quelque chose de beaucoup plus profond et de plus intense. La fraternité c'est la communion de sang; c'est un lien de parenté; c'est un rapport de nature absolument indispensable! La fraternité!

Il s'agit donc de revoir avant tout notre mode de raisonnement et, par conséquent, d'affrontement des grands problèmes. D'où le fondement d'une solidarité essentielle, d'où cette essentielle fraternité proclamée en 1948.

C'est dans cet esprit que je conclus en espérant que le processus de réforme et de relance du système des Nations Unies tout entier facilite et accélère un processus analogue qui aura pour protagonistes les institutions romaines des Nations Unies.

Je conclus en vous disant merci, Monsieur le Président, merci à tous ceux qui, pendant 20 ans, ont travaillé ici; merci à tous ceux dont le nom ne sera jamais inscrit en première page, mais qui est inscrit au mérite de l'humanité souffrante, l'une des pages que l'on n'effacera jamais dans l'histoire de l'homme.

Merci!

L'Italie est fière et se considère privilégiée d'être l'hôte de ces organisations. Mais l'Italie souhaite, ainsi que le souhaitent tous les peuples de la terre, que ce pôle puisse avoir une incidence sur la réalité mondiale dans une mesure toujours plus efficace, et à la mesure de l'attente des populations nécessiteuses de cette terre.

Si vous relisez attentivement l'article 25 de la Charte internationale des droits de l'homme, vous vous arrêterez, nous nous arrêterons ensemble, à une question: avons-nous bien répondu, en toute conscience et en toute justice? Employons-nous de toutes les manières à le faire dans les années à venir.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention.

Discours de remerciement prononcé par le Gouverneur suppléant pour la République populaire de Chine, au nom des États membres du FIDA, à l'adresse de S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne, pour son allocution d'ouverture

Monsieur le Président de la République italienne,

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir exprimer, au nom de tous les États membres du FIDA, nos remerciements à S. E. Oscar Luigi Scalfaro, président de la République italienne. C'est en Italie que le Fonds international de développement agricole a été créé en 1974 et c'est l'Italie qui non seulement l'a accueilli, mais qui est aussi devenue un défenseur exemplaire de sa cause.

Au cours des vingt dernières années, le FIDA s'est imposé à juste titre parmi les institutions internationales, comme l'un des chefs de file du combat contre la faim et la pauvreté. Cela doit sans doute beaucoup à son dynamisme, à sa détermination et à ses compétences, mais il ne faudrait pas pour autant oublier le soutien que lui ont apporté ses États membres. De ce point de vue, l'Italie a toujours joué un rôle de premier plan en attirant l'attention du monde sur la nécessité de remédier au problème de la faim et en se consacrant inlassablement à cette tâche au fil des ans.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous renouveler nos remerciements pour l'honneur que vous nous avez fait aujourd'hui. Les paroles stimulantes que vous avez adressées au Conseil ont une fois de plus souligné le rang que tient l'Italie dans la communauté internationale et réaffirmé le rôle qu'elle est appelée à jouer dans l'avenir du FIDA. Merci beaucoup.

Message de S. S. le pape Jean-Paul II, prononcé en son nom
par S. E. l'archevêque Alois Wagner, observateur permanent
du Saint-Siège auprès du FIDA

Monsieur le Président Al-Sultan,

Je vous adresse ainsi qu'à tous ceux qui prennent part aux célébrations marquant le vingtième anniversaire du Fonds international de développement agricole mes cordiales salutations. Réaffirmant à nouveau l'appui du Saint-Siège aux efforts qui visent à assurer à chacun l'accès à une alimentation équilibrée, je félicite le FIDA de l'action résolue qu'il mène pour débarrasser l'humanité du spectre de la famine, pour contribuer à une juste répartition des fruits de la terre et pour garantir un développement véritablement humain.

Je prie Dieu tout puissant d'accorder sa généreuse bénédiction aux travaux de cette assemblée ainsi qu'aux directeurs et à l'équipe du FIDA, afin que chaque être humain puisse recevoir sa part des abondants fruits de la création. Ainsi, la solidarité avec les plus pauvres d'entre les pauvres s'inscrira concrètement dans la réalité des politiques publiques à tous les niveaux.

Message du Secrétaire général des Nations Unies, S. E. Kofi Annan,
prononcé en son nom par M. Vladimir Petrovsky,
sous-secrétaire général et directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer ma gratitude au Président de l'Italie et au peuple italien pour leur profond attachement à l'Organisation des Nations Unies. Rome abrite en effet non seulement le FIDA, mais aussi le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ce qui fait de l'Italie à la fois un centre important et un membre modèle des Nations Unies.

Le travail du FIDA est un aspect fondamental de la mission du système des Nations Unies, notre mission de paix et de développement pour les peuples du monde entier. C'est pourquoi je suis très heureux de prendre la parole à cette session du Conseil des gouverneurs, qui marque le vingtième anniversaire du FIDA.

Cela fait 20 ans, en effet, que le FIDA défend inlassablement la cause des ruraux pauvres. Et comme on le sait, c'est dans les campagnes que se concentre la pauvreté mondiale. Près d'un milliard de paysans, petits exploitants, pêcheurs, éleveurs nomades et indigènes, vivent aujourd'hui dans la misère. Soixante pour cent d'entre eux sont des femmes. Ces populations ont trouvé dans le FIDA un ami et un allié, une organisation déterminée à combattre la faim et la pauvreté à leurs racines.

Ce combat, je le crains, est plus urgent que jamais. Après 40 ans ou presque, et malgré les milliards de dollars qui ont été investis dans la coopération internationale pour le développement, la misère sévit encore à grande échelle. Dans notre monde de grandes richesses, la faim, la malnutrition et la pauvreté continuent de prélever leur tribut dévastateur.

Le FIDA mène campagne sur de nombreux fronts. Il se bat pour le droit à la terre et l'accès au crédit, au capital et à la technologie. Il s'efforce d'améliorer l'irrigation et la gestion des eaux, et contribue à diversifier l'emploi en milieu rural, à travers l'artisanat, la pêche, l'industrie légère et le tourisme. Le FIDA est également tout à fait conscient des liens qui existent entre la pauvreté rurale et les problèmes d'environnement comme la désertification, et c'est pourquoi il accorde beaucoup d'importance aux sources d'énergie renouvelables et aux pratiques agricoles viables.

Mais ce qui est sans doute le plus important, c'est la perspective dans laquelle se place le FIDA, son idée fondamentale que les ruraux pauvres ne sont pas un problème à surmonter, mais une force vitale dont il faut libérer le potentiel productif. Je partage entièrement cet avis et je pense, comme le FIDA nous incite à le faire depuis si longtemps, que les ruraux pauvres doivent absolument être considérés comme des acteurs responsables du développement, pas comme des bénéficiaires passifs de l'aide ou d'éternels assistés.

Les activités du FIDA se déploient dans plus de 100 pays, et je suis heureux de constater qu'il s'efforce de toucher, au-delà des gouvernements, d'autres acteurs de la scène internationale: des institutions financières et de développement, des organisations non gouvernementales et d'autres associations de la société civile, ainsi que le secteur privé. Nous savons désormais que la paix et la prospérité ne peuvent se concevoir sans le concours actif de tous ces partenaires. Dans le monde d'aujourd'hui, nous dépendons tous les uns des autres.

Le secteur privé mérite qu'on s'y attarde tout particulièrement. Il est généralement admis que c'est un facteur clé de la prospérité; qu'il est à la tête d'énormes ressources financières et technologiques et qu'il est plus que tout autre en mesure de créer des emplois et de la richesse. Mais tout autant que les Nations Unies ont besoin de lui, le secteur privé a tout à gagner du succès de

l'Organisation dans ses efforts en faveur de la stabilité sociale et politique, d'une croissance durable et d'un environnement ordonné et prévisible.

La prospérité des marchés ne peut se concevoir sans la sécurité des êtres humains. Un monde de faim, de pauvreté et d'injustice est un monde dans lequel l'économie de marché, la paix et la liberté n'auront jamais leur place. Tel est le message que je m'efforçais de faire passer encore récemment au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, et dont je continuerai à me faire l'écho en d'autres occasions. C'est un message qui repose sur une large conception de la paix, de la sécurité et du bien-être. Aujourd'hui, la sécurité se conçoit de plus en plus en des termes qui ne sont pas uniquement militaires. La sécurité est bien plus que l'absence de conflits, c'est une notion qui conjugue le développement économique, la justice sociale, la protection de l'environnement, la démocratisation, le désarmement, le respect des droits de l'homme et la légalité. La sécurité est incompatible avec la famine. La paix est inconcevable sans la réduction de la pauvreté.

La paix et la sécurité sont deux phénomènes interdépendants. Elles progressent l'une et l'autre, main dans la main. Mais aucun pays ne peut les avoir à lui tout seul, et aucun pays ne peut s'en passer sans avoir à en payer le coût.

Voilà pourquoi l'Organisation des Nations Unies est un lieu de rencontre exceptionnel et indispensable. Et voilà pourquoi, depuis que j'ai pris mes fonctions de secrétaire général, je me suis engagé à fond sur la voie de la réforme. Le processus de réforme est ce qui va permettre à l'Organisation des Nations Unies d'être plus efficace et de mieux répondre aux aspirations des peuples du monde, particulièrement dans le domaine du développement, et tout spécialement en Afrique et dans les pays les moins avancés de toutes les régions.

Je sais que le FIDA et tous les autres organismes du système des Nations Unies sont déterminés à travailler de façon plus économique et plus efficace. Nous ne devons pas oublier qu'en dernière analyse, le système est toujours perçu et jugé dans son intégralité: l'avenir de chacune de ses composantes ne peut être dissocié de celui des autres. C'est pourquoi nous tous qui composons l'ensemble du système, nous devons avancer ensemble pour que nos efforts se complètent et se renforcent mutuellement.

Comme vous le savez, l'Assemblée générale a approuvé et adopté des mesures de dimension historique, mesures qui portent déjà leurs fruits dans le domaine économique et social. Jusqu'à quel point le système des Nations Unies parviendra-t-il à promouvoir le développement et à s'attaquer aux racines de la pauvreté et des conflits dans le monde? C'est en fonction de la réponse à cette question que l'on jugera finalement le processus de réforme. L'Assemblée étudie maintenant de nouvelles mesures, dans une perspective à plus long terme, qui devraient elles aussi avoir des effets de grande portée. J'ai bon espoir que nous parviendrons à nos fins, mais il reste néanmoins l'une des tâches les plus difficiles à accomplir, qui est de faire renaître la volonté politique d'utiliser pleinement les nouveaux instruments que nous sommes en train de mettre en place.

Nous sommes à la veille d'une ère porteuse d'espoir et de nouvelles possibilités pour le monde entier. Pour la première fois peut-être de notre histoire récente, nous sommes en mesure de bâtir une économie libre et ouverte à laquelle tous les pays pourront participer et dont tous pourront bénéficier. Pour la première fois, l'élimination de la pauvreté, que nous attendons avec tant d'espoir depuis tant d'années, semble être un objectif à notre portée, pour peu que nous nous mettions à la tâche avec une détermination partagée. Le système des Nations Unies est en train de faire peau neuve et de se transformer en une institution digne de jouir de la confiance des peuples du monde entier et capable de les aider à affronter les défis du nouveau millénaire.

Je suis tout à fait conscient des obstacles qui se dressent devant nous, mais je sais également que nous pouvons atteindre nos objectifs si nous travaillons tous ensemble, les fonds, les programmes et les organismes spécialisés des Nations Unies. Vous pouvez être assurés de mon plein appui, auquel j'ajoute tous mes voeux de succès dans le déroulement de vos travaux.

Allocution de bienvenue du Président du FIDA, Fawzi H. Al-Sultan,
à l'occasion de la visite de S. E Alpha Oumar Konaré,
président de la République du Mali

Mesdames et Messieurs,

Nous avons le très grand privilège d'accueillir S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali, à la présente session du Conseil des gouverneurs. Certains se souviennent sans doute très bien de l'admirable discours qu'il a prononcé lorsqu'il nous a fait l'honneur de participer à la Conférence sur la faim et la pauvreté organisée avec l'aide du FIDA, à Bruxelles, en 1995.

Monsieur le Président, il y a longtemps que votre pays est présent aux côtés du FIDA puisqu'il est entré dans l'Organisation voici 20 ans, en septembre 1977, en qualité de membre originaire. Il est donc particulièrement opportun que vous ayez accepté de prendre la parole à la présente session qui marque le vingtième anniversaire du Fonds.

La lutte contre la pauvreté est une cause qui a besoin de nos efforts et de notre détermination à tous, de l'action et de la participation pleine et entière des peuples et des gouvernements des pays en développement, ainsi que d'une aide extérieure imaginative et efficace. Monsieur le Président, vous avez vous-même fait la preuve d'un remarquable esprit d'initiative et d'un grand courage en vous attaquant aux problèmes de développement de votre pays, et j'ai pu constater personnellement, lors de ma visite au Mali, les efforts résolus que vous déployez avec votre Gouvernement à l'appui des objectifs que nous partageons tous les deux. Ces efforts, qui visent à éliminer la faim et la pauvreté, sachez, Monsieur le Président, que le FIDA continuera de les soutenir sans réserve.

Votre Excellence, nous sommes très honorés de vous avoir parmi nous aujourd'hui, et c'est avec le plus grand intérêt que nous attendons de vous écouter.

Discours liminaire de S. E. Alpha Oumar Konaré,
président de la République du Mali

Je voudrais d'abord remercier les autorités italiennes, singulièrement Monsieur le Président de la République, pour la très grande générosité de l'Italie. Je voudrais aussi, si vous le permettez, saluer la présence dans cette salle de notre soeur, l'épouse de Monsieur le président de la République du Ghana, qui fait de très bonnes choses pour l'Afrique. Je voudrais vous saluer Messieurs les directeurs généraux qui êtes ici présents ce matin.

Excellences,
Monsieur le Président du Fonds international de développement agricole,
Monsieur le Représentant du Saint-Siège,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs du FIDA,
Messieurs les Directeurs,
Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,

En acceptant de nouveau la mission qui est aujourd'hui la mienne à la tête de l'État du Mali, ma principale raison d'être demeure ces enfants, ces nombreux enfants du Mali dont beaucoup, j'ai eu l'occasion de le dire, le long des routes et des pistes que nous empruntons, nous acclament, scandent quelquefois notre nom avec le sourire, l'innocence, la confiance, mais dont beaucoup aussi sont sortis le ventre creux et n'ont aucune assurance de pouvoir déjeuner ou souper, de plus en plus nombreux et de plus en plus souvent, laissant derrière eux des parents dont la seule dignité les empêche d'étaler leur misère.

Mesdames et Messieurs, je l'ai déjà dit, chez moi, chez nous, encore maintenant, quand l'enfant a faim c'est dire que le père et la mère, les parents n'ont plus rien à donner. Le foyer, symbole de la famille, de la solidarité et du partage ne s'allume plus souvent, faute de ressources. Sept Maliens sur dix survivent au-dessous du seuil de la pauvreté. Plus de 70% des Maliens gagnent moins d'un dollar par jour. Un Malien sur trois n'a pas accès à l'eau potable. Un Malien sur trois n'a pas accès aux soins de santé. Seulement un Malien sur trois a la chance d'aller à l'école. Deux filles sur trois ne vont pas à l'école. Cinquante pour cent des jeunes Maliens n'ont plus de chance d'aller à l'école à seulement trois ans du XXIe siècle. Cinquante pour cent des Maliens ont moins de 15 ans. Ce Mali aurait pu s'appeler autrement aussi, parce que ce n'est pas un cas spécifique au Mali, hélas! C'est notre devoir d'aider à améliorer avec eux cette situation. C'est pourquoi je suis aujourd'hui, de par mes fonctions actuelles, leur porte-parole devant vous; leur porte-parole, pas pour venir ici demander la charité, jamais; leur porte-parole pour dire que cette situation n'est pas une fatalité au seuil du IIIe millénaire. Jamais l'humanité n'aura créé autant de richesses, n'aura tenté de dompter la nature, mais jamais, aussi, l'écart entre le niveau de vie des habitants du village et de la ville n'aura été aussi grand. Si les manifestations les plus abjectes de la faim et de la pauvreté ont tendance à se raréfier dans la plupart des régions du monde, il est notoire que la pauvreté a atteint de nos jours des proportions jusque-là inégalées, qui ont ébranlé nombre de nos certitudes.

Mesdames et Messieurs, l'humain, cette part de grâce, de responsabilité, de dignité, cette marque divine est en train de sortir de l'homme. La restauration des équilibres macro-économiques, la croissance économique, l'accumulation des richesses à l'échelle nationale ne semblent produire que des effets limités sur l'ampleur de la pauvreté. Des pays croupissent littéralement sous le poids des excédents agricoles, alors que d'autres n'arrivent pas à assurer un accès adéquat à la nourriture pour l'ensemble de leurs citoyens. Pouvons-nous continuer à nous satisfaire des modèles de sociétés où les droits fondamentaux des plus humbles ne peuvent s'exprimer simplement parce qu'ils ne correspondent pas à une demande solvable?

Je suis aujourd'hui le porte-parole de millions de jeunes Maliens pour dire que la faim dans le monde n'est ni une fatalité ni un problème de production, mais un problème essentiellement politique; leur porte-parole pour réclamer que leurs denrées soient rémunérées à leur juste valeur, que nos

économies et nos sociétés soient préservées des conséquences des fluctuations de prix; leur porte-parole pour dénoncer le dumping des produits alimentaires par certains pays riches, pour dénoncer la course aux armements; leur porte-parole pour dire qu'autant nous dénonçons le terrorisme autant nous affirmons notre désaccord avec des politiques d'embargos répétitifs ou permanents, et réduisant des peuples, singulièrement des enfants, à la misère. Les embargos ne réfléchissent pas l'opinion de la très grande majorité des États membres des Nations Unies et de l'opinion publique internationale. Leur porte-parole pour dénoncer l'impunité dont bénéficient des assassins d'enfants et des criminels qui mettent en mouvement des enfants soldats. Je me veux le porte-parole de millions de jeunes Maliens pour marquer beaucoup de scepticisme quant à l'organisation de grands sommets, bien sûr, qui ont le mérite de se tenir sur des sujets sensibles. Bien sûr, dans les kilos, sinon les tonnes de rapports que nous avons produits, certaines bonnes résolutions ont été retenues. Elles ont pu conduire à quelques structurations, à quelques savants dosages d'équilibrisme politique, mais ne donnent-elles pas aussi bonne conscience aux organisateurs ainsi que l'impression de changer? En fait, il s'agit d'un éternel recommencement au lieu d'un vrai changement. Mesdames et Messieurs, le temps presse. Le drame, chaque jour, s'élargit. Chaque année, plus de six millions d'enfants de moins de cinq ans meurent pour cause de malnutrition, 54% des mortalités totales enregistrées dans ce groupe d'âge.

Je suis enfin le porte-parole de millions de Maliens et de Maliennes pour vous remercier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, de nous avoir fait ainsi l'honneur de nous convier aux cérémonies commémoratives du vingtième anniversaire du Fonds. J'ai accepté d'y participer pas par simple convenance, mais parce que j'ai pu apprécier sur le terrain les efforts patients, la grande écoute, les gestes mesurés du FIDA, le FIDA qui constitue le bout de chandelle dans la longue et grande nuit. J'ai accepté d'y participer aussi parce que je vous sais capables d'autocritiques sereines mais franches, car dans l'échec de nos pays, il y a aussi l'échec des politiques de coopération. J'ai accepté d'y participer parce que je vous sais capables de comprendre et d'accompagner toujours ceux qui sont le plus dans le besoin, parce que j'ai noté la volonté de contribuer à la réalisation d'actions concrètes dans la lutte contre la faim et la pauvreté, dans la réalisation de la sécurité alimentaire pour tous, dans l'avènement d'un monde où le droit à une vie d'homme sera reconnu à tous les hommes au-delà de toutes les barrières, au-delà de toutes frontières. J'ai accepté aussi d'y participer parce que j'ai senti que le FIDA s'intéresse à l'Afrique, croit à l'Afrique, que le FIDA peut avoir la mesure de l'Afrique, parce que je suis sûr que la part de l'Afrique y sera de plus en plus importante et que toujours plus de place sera faite aux Africains au sein du FIDA à tous les échelons pour qu'ils servent mieux, bien sûr, tous les hommes, singulièrement les Africains et les Africaines.

Excellences, Mesdames et Messieurs, Honorables invités,

Vous le savez, le Mali est un pays sahélien, confronté à la fois aux aléas climatiques et aux effets de la crise économique mondiale accentuée par l'inégalité des termes de l'échange dans un environnement globalisé du commerce international. Outre la vulnérabilité à ces aléas et la situation géographique du pays, le secteur agricole du Mali se caractérise aussi par un enclavement général des zones de production potentielles, des marchés de produits et d'intrants peu développés, le sous-équipement et la faible capacité d'endettement des producteurs et un faible niveau de productivité. Aussi, malgré le taux de croissance agricole légèrement supérieur au taux de croissance de la population, de nombreux obstacles restent à lever pour une amélioration significative des conditions de vie des populations. À l'heure actuelle, près du tiers du budget d'investissement de l'État est consacré à la relance et à la modernisation du secteur de l'agriculture. L'aménagement de 30 000 hectares de terre, à maîtrise totale, l'équipement en matériels agricoles de base de deux exploitants sur trois et la relance des principales filières céréalières animales, tels sont nos objectifs pour les cinq prochaines années - 30 000 hectares aménagés. Faire en sorte qu'au lieu d'un paysan sur trois on en ait deux sur trois qui aient une charrue et deux boeufs. Si nous les avons dans les cinq années à venir, avec des intrants, la sécurité alimentaire pourra être en grande partie assurée pour nous.

Mesdames et Messieurs,

Mais les seules ressources nationales du Mali sont insuffisantes pour ce faire. Aussi, nous avons besoin de la solidarité de nos partenaires pour assurer une exploitation durable de nos potentialités à cet égard. Pour l'an 2000, l'objectif minimal pour nous, et ce sera cela le développement, est de doter chaque village malien d'un point d'eau potable, d'une école, d'un centre de santé communautaire, des espaces de liberté et d'expression, d'une possibilité de microcrédit, peut-être 20 dollars, 40 dollars pour la mise en place d'un microfinancement à partir des caisses d'épargne et de crédit. Croyez-moi, ces petites caisses, qui vont permettre à des hommes et des femmes de pouvoir emprunter, de pouvoir avoir l'initiative économique, ces petites caisses leur donneront plus de responsabilité et plus de dignité. Nous nous réjouissons de constater que ces objectifs sont partagés par le FIDA. Le FIDA, qui apprend les leçons de ses interventions diversifiées au Mali, s'oriente dans le cadre de sa nouvelle stratégie vers un nouveau mode d'intervention afin d'être plus efficace en milieu rural, dans le contexte de la décentralisation et du recentrage des services de l'État. Nous avons compris qu'au-delà de son mandat spécifique, à savoir l'appui au développement agricole dans les zones les plus pauvres, l'objectif de cette nouvelle stratégie est d'assurer un développement durable où la qualité des relations avec les bénéficiaires, en termes de participation, de célérité des réactions et de transparence des processus de décisions est aussi importante que les réalisations concrètes.

Le Gouvernement du Mali, qui vient de finaliser son programme pour les cinq prochaines années, axé sur la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance, vous assure par ma voix que tout sera mis en oeuvre pour assurer au partenariat avec le Fonds de développement en zone sahélienne les conditions requises pour la réalisation des objectifs assignés.

Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue à la République du Kazakhstan en qualité de membre non originaire.

Mesdames et Messieurs,

En souhaitant plein succès à vos travaux et en vous assurant l'engagement total du Gouvernement du Mali à intensifier la lutte contre la faim et la pauvreté, permettez-moi enfin de vous redire - parce qu'en 1996 je l'ai dit dans le même propos lors de notre rencontre sur la faim - permettez-moi de vous dire malgré tout, malgré toutes les images et toute la propagande d'aujourd'hui, tout mon optimisme quant au devenir de l'Afrique, toute ma confiance en la nouvelle Afrique, celle qui ne veut plus d'éléphant blanc, celle qui se refuse à mendier, celle qui avance grâce aux microprojets, grâce à une école où l'on parle aussi sa langue, grâce à un puits, un pont, une piste rurale, grâce à de nouveaux semis, celle qui avance grâce à une campagne de vaccination réussie, grâce à la prescription de médicaments essentiels. La nouvelle Afrique, dont le salut est dans son unité, dans l'expression plurielle, dans la gestion de ses différences, cette nouvelle Afrique est la patrie de toutes les bonnes volontés, cette nouvelle Afrique démocratique, qui n'a pas besoin de sauveur suprême. (C'est en fait les Africains eux-mêmes qui seront leurs propres sauveurs). Elle est en marche dans les actions des jeunes, des élèves et des étudiants, des travailleurs émigrés. Nul ne s'imagine sur cette terre qu'il peut se sauver sans nous. Ni les barrages, ni les visas n'y feront fondamentalement et durablement rien. Notre seul salut est dans la solidarité, dans le partage. Cette solidarité, ce partage sont des engagements et des prises de position sans équivoque. Les problèmes des droits de l'homme concernent tous les hommes au-delà de toutes les frontières, un appel à notre conscience d'homme.

Mesdames et Messieurs,

Être homme, quelle vocation! Quelle charge! Mais quel titre! Nous devons chaque jour le mériter. Toute la place doit être faite à l'homme. L'homme seul peut sauver les hommes, grâce à Dieu. Je vous remercie.

Discours de remerciement prononcé par le Gouverneur pour la Suisse, au nom des États membres du FIDA, à l'adresse de S. E. Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali, pour son discours liminaire

Monsieur le Président de la République du Mali,

J'ai l'honneur et le privilège d'exprimer, au nom de tous les membres du Conseil des gouverneurs, combien nous apprécions votre présence parmi nous aujourd'hui. Le discours que vous venez de prononcer, avec votre éloquence habituelle, aura marqué profondément l'anniversaire que fête le FIDA.

Monsieur le Président, votre perception des problèmes liés à la pauvreté et à la sécheresse, qui frappent non seulement votre pays mais de nombreux autres États africains, est exemplaire. C'est grâce à des dirigeants éclairés et résolus comme vous l'êtes qu'il sera possible de renforcer des stratégies qui éliminent la faim et la pauvreté rurale et qui offrent une vie meilleure à des populations qui souffrent depuis longtemps et qui ont la volonté d'améliorer leur sort et d'affirmer leur dignité.

Monsieur le Président, je suis certain de me faire l'écho de tous ceux qui sont ici, en vous assurant que vos paroles sont pour nous un encouragement à raffermir notre volonté d'oeuvrer ensemble avec tous les moyens en notre pouvoir, pour libérer le monde de la faim.

Au nom de tous les États membres du FIDA, je tiens à vous redire notre gratitude pour l'honneur que vous nous faites par votre présence et par les fortes paroles que vous avez prononcées. Je vous en remercie.

Déclaration du Président du FIDA,
Fawzi H. Al-Sultan, prononcée à la vingt et unième session
du Conseil des gouverneurs

Monsieur le Président,
Monsieur le Président de la République du Mali,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Nous fêtons aujourd'hui le vingtième anniversaire du FIDA. Nos vingt années d'existence font de nous une organisation mûre, fière de son passé et confiante en l'avenir. À l'occasion de cet événement historique, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter chaleureusement la bienvenue à Rome et à cette session du Conseil des gouverneurs.

Nous sommes reconnaissants au Président du pays hôte, S. E. Oscar Luigi Scalfaro, qui nous fait l'honneur d'inaugurer la présente session.

Nous sommes également honorés par la présence parmi nous d'un si grand nombre de dignitaires - le Président du Mali, M. Alpha Oumar Konaré, le Ministre des affaires étrangères d'Italie, M. Lamberto Dini et l'ancien Premier Ministre de France, M. Raymond Barre.

Je suis personnellement très heureux d'accueillir aujourd'hui le Directeur général de la FAO, M. Jacques Diouf et le Directeur exécutif du PAM, Mme Catherine Bertini. Leur participation symbolise la coopération étroite et mutuellement avantageuse de nos institutions.

Je voudrais également remercier les deux premiers Présidents du FIDA, M. Abdelmuhsin Al-Sudeary et M. Idriss Jazairy d'avoir bien voulu se joindre à nous.

Nous leur sommes reconnaissants du message qu'ils nous apportent et qui sera une inspiration pour nous tous.

Monsieur le Président,

Arrivés au terme des vingt premières années d'activités du FIDA, il est bon de réfléchir au chemin que nous avons fait ensemble au cours de ces deux dernières décennies. Il est également temps de nous tourner vers l'avenir et de voir où nous voulons mener notre institution ces vingt prochaines années.

Les fondateurs du FIDA lui ont donné un mandat triple: aider à augmenter la production vivrière; aider les groupes les plus pauvres à améliorer leur niveau nutritionnel; et les aider à sortir de leur pauvreté et dénuement. Ainsi, seul parmi les institutions financières, le FIDA s'est vu confier la tâche directe et spécifique de soulager la faim et le dénuement qui affligent les hommes, les femmes et les enfants pauvres des zones rurales.

Il va sans dire qu'il y a vingt ans on estimait que la faim et la pauvreté étaient des problèmes importants. Toutefois, nombreux sont ceux qui pensaient à l'époque que les avantages de la croissance économique, par un effet de percolation, atteindraient les pauvres. Malheureusement, il existait peu de liaisons institutionnelles et infrastructurelles pour assurer la rapidité et l'efficacité de cet effet de percolation. Dans le meilleur des cas, les groupes marginaux se sont vu accorder quelques subsides qui leur ont apporté une aide temporaire mais n'ont pas suffi à les sortir de leur dénuement.

Au FIDA, nous avons adopté une approche différente en considérant le développement comme un processus ascendant plutôt que du sommet vers la base. Au coeur de cette approche, réside la conviction que la clé de la lutte contre la pauvreté consiste à donner aux pauvres l'occasion de s'aider

eux-mêmes et non de se borner à leur faire la charité. Nous sommes convaincus que les pauvres sont capables d'innover, d'investir et de répondre aux incitations pour améliorer leur sort. Mais il leur faut avoir accès au crédit, à la technique et aux services productifs dont ils ont besoin. Nous avons constaté qu'à cette fin, nos programmes devaient être ciblés soigneusement sur les pauvres et notamment les femmes. Pour le FIDA, l'approche différenciée n'est pas un simple slogan mais une priorité centrale, à la fois pour renforcer la sécurité alimentaire des ménages et donner aux femmes des chances égales.

À l'époque, on avait très peu exploré l'assistance ciblée. Il nous a donc fallu procéder par tâtonnements pour trouver des mécanismes qui ciblent l'assistance sur les pauvres pour des activités agricoles et non agricoles. Nous avons situé nos projets dans les régions les plus pauvres des pays et, à l'intérieur de ces régions, nous avons ciblé les groupes les plus démunis en utilisant des critères de sélection. En outre, notre appui, notamment en matière de crédit, a été réservé aux activités des pauvres, notamment celles entreprises par des femmes. Ce faisant, nous avons constaté qu'il était essentiel d'obtenir la participation directe et active des pauvres à la conception et à la mise en oeuvre des projets. D'ailleurs, la participation des pauvres et la collaboration étroite avec les organisations communautaires et les ONG qui les représentent sont devenues la marque distinctive de nos opérations.

En centrant notre attention sur les pauvres, nous sommes parvenus aux groupes les plus marginalisés, notamment les populations tribales et indigènes, longtemps oubliés par les programmes de développement. Nous avons également rejoint les zones les plus vulnérables sur le plan écologique, les régions semi-arides, les zones montagneuses élevées et escarpées et les forêts profondes, et des pays où d'autres n'osaient guère s'aventurer: la Chine, il y a dix-sept ans, le Viet Nam plus tard et aujourd'hui certains des pays en transition d'Asie du Centre et de l'Est. Dans grand nombre de ces pays, le FIDA a été pionnier, souvent la première institution financière internationale à offrir son soutien.

Un succès capital a été remporté pour ce qui est d'élargir les opportunités des pauvres en leur ouvrant la porte au crédit. À commencer par notre appui à la banque Grameen à la fin des années 70, en passant par le Programme P4K en Indonésie qui est à présent dans sa troisième phase, les programmes de microfinancement appuyés par le FIDA ciblent soigneusement les emprunteurs pauvres. Ceux-ci, pour la plupart, ont utilisé leur prêt pour des engrais, des outils et autres intrants ainsi que pour faire des investissements en exploitation afin d'augmenter les rendements agricoles. D'autres ont pu acheter une vache, des chèvres ou des poules, faire de l'artisanat ou démarrer des activités commerciales et des micro-entreprises. Le bon usage qu'ils ont fait de leur prêt ainsi que les taux excellents de remboursement ont montré que les pauvres sont en effet "bancables" - notion que d'aucuns auraient estimé farfelue il y a seulement vingt ans.

Dans les projets du FIDA, les prêts aux particuliers sont modestes, ne dépassant pas d'ordinaire deux cents dollars. Mais sur ces vingt années, ces projets ont fourni plus de quatre milliards de dollars en microcrédit à environ cinquante millions de personnes pauvres. Écoutez ce que dit l'une de nos clientes, Sembayee, qui a 50 ans et qui participe à un projet financé par le FIDA de promotion de la femme au Tamil Nadu en Inde.

> "J'ai adhéré au groupe d'épargne il y a quatre ans ce qui m'a permis de recevoir un prêt de 285 dollars pour ouvrir une petite épicerie. J'ai remboursé ce prêt et l'argent que je gagne nous sert à construire une maisonnette. Grâce au projet, j'ai appris beaucoup de choses - à lire et à écrire, à aller à la banque et dans les bureaux de l'administration publique. Je gagne de l'argent tous les jours et j'ai davantage confiance en moi. Je suis sûre que l'avenir me sourira."

Le crédit est un instrument puissant contre la pauvreté, mais n'est pas en soi une panacée. Pour servir réellement il doit être associé à l'accès à la vulgarisation et à de meilleures techniques ainsi qu'à des marchés équitables.

La recherche agricole d'il y a vingt ans accordait la priorité aux cultures et techniques convenant aux agriculteurs relativement aisés pratiquant des cultures de rapport. En outre, les modèles de vulgarisation prévalant avaient tendance à ne pas tenir compte des petits paysans et des petits producteurs ruraux et se concentraient plutôt sur les grandes exploitations aux terres fertiles irriguées et dotées d'autres biens. Au vu de cette situation, le FIDA a octroyé des dons d'assistance technique pour appuyer la recherche sur les cultures vivrières produites par les pauvres et sur la lutte contre les ravageurs qui présentent des dangers sérieux pour les petits paysans, comme par exemple la cochenille du manioc, le criquet pèlerin et la lucilie bouchère.

Nous avons également aidé à mettre au point des systèmes participatifs de vulgarisation à l'intention des pauvres. En vertu de ces systèmes, les vulgarisateurs, qui pour la plupart du temps, vivent sur place, sont en contact direct avec des groupements de paysans pauvres, constatent les contraintes auxquelles ils font face et leur proposent différents moyens de les surmonter. Les problèmes auxquels sont confrontés les paysans peuvent également être communiqués aux institutions de recherche pour qu'elles y trouvent des solutions appropriées. Cette approche promeut des systèmes de vulgarisation impulsés par la demande dans lesquels les paysans pauvres décident des techniques, cultures et méthodes qui conviennent le mieux à leur situation. Ces systèmes de vulgarisation participative sont à ce point appréciés par les agriculteurs que dans les projets récents, comme par exemple au Paraguay, les paysans se sont dit prêts à payer une plus grande part des salaires des vulgarisateurs. Un tel partage des coûts allège d'une part les dépenses de l'État et de l'autre rend les systèmes de vulgarisation plus sensibles aux besoins des paysans.

L'eau est évidemment une contrainte chronique notamment dans les zones semi-arides et arides. Là aussi, grâce au FIDA, l'approche prévalante qui privilégiait les grands barrages et les systèmes d'irrigation à grande échelle a été renversée.

C'est ainsi que le FIDA s'est concentré sur l'irrigation à petite échelle et les méthodes de conservation de l'eau que les petits exploitants eux-mêmes, par le biais d'associations d'irrigants, peuvent gérer et entretenir. Nous nous sommes aussi inspirés des techniques traditionnelles pour la récupération de l'eau comme celle des demi-lunes utilisée depuis toujours en Afrique de l'Ouest. Les petits périmètres d'irrigation gérés par les paysans ont non seulement amélioré les rendements mais servi d'instruments pour régler les litiges.

Nos interventions dans les zones marginales, vulnérables à la désertification, ont mis en lumière la corrélation entre la pauvreté et la dégradation de l'environnement, notamment en Afrique subsaharienne. Le nombre toujours plus grand de personnes et de bêtes a érodé les pratiques traditionnelles d'aménagement des terres. Aujourd'hui, les paysans et pasteurs pauvres n'ont souvent guère d'autre alternative que d'abuser des terres et parcours vulnérables accélérant ainsi la dégradation de la base de ressources naturelles. Cette dégradation ne fait qu'aggraver leur pauvreté. Ce cercle vicieux ne peut être brisé qu'en aidant les communautés locales à s'organiser en associations d'utilisateurs et à adopter des techniques viables qui ne sont souvent que des formes améliorées de leurs pratiques traditionnelles. Nous avons vu dans des projets au Niger, au Maroc et ailleurs que la gestion participative des ressources, et les plans de vulgarisation et de crédit de type FIDA peuvent créer des conditions favorables pour des initiatives communautaires. Les paysans et pasteurs pauvres peuvent alors aider à protéger plutôt qu'éroder la base de ressources dont leurs moyens d'existence dépendent.

Riches de ces expériences, nous avons pu élaborer notre Programme spécial pour les pays d'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, programme dont le but n'est pas de secourir mais de renforcer la capacité d'adaptation des collectivités. Les projets financés par le Programme spécial ont donné des résultats exceptionnels pour ce qui est d'harmoniser et de renforcer mutuellement la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement. Si le FIDA a été récemment sélectionné pour accueillir le mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification, c'est compte tenu de sa vaste expérience dans ce domaine.

Monsieur le Président,

L'accès des pauvres au crédit, à la technique et aux marchés équitables, aux infrastructures minimales et aux services de santé et d'éducation de base sont les principaux éléments de ce que nous appelons un micro-environnement porteur pour les pauvres. Nous estimons qu'il s'agit là d'un pendant essentiel à l'environnement macropolitique porteur qu'appellent les grandes institutions financières.

Nos projets, dont le nombre total est actuellement de 489, s'attachent à promouvoir un tel micro-environnement. Le FIDA a assuré le financement de 5,67 milliards de USD du coût total de 17,5 milliards de USD. Ceci signifie que chaque dollar que le FIDA a affecté aux pauvres a mobilisé deux autres dollars et dix cents d'autres donateurs et gouvernements hôtes. À plein rendement, les projets aideront environ 30 millions de ménages pauvres, soit quelque 200 millions de personnes à se sortir peu à peu de la faim, de la pauvreté et du dénuement.

Monsieur le Président,

L'approche globale du FIDA en matière de lutte contre la pauvreté est étayée par la conviction que les pauvres peuvent être les principaux protagonistes du développement rural. Ce point de vue et les succès qui en ont découlé sont à présent largement reconnus. Ces dernières années, la plupart des organisations s'occupant de développement ont fait de la lutte contre la pauvreté leur principal objectif. Nous avons déjà établi de fortes alliances stratégiques de collaboration avec la Banque mondiale, des banques régionales et nos institutions soeurs des Nations Unies. À présent, il existe de nouvelles opportunités importantes de renforcer notre coopération avec ces organisations.

Nous nous félicitons de cette nouvelle donne. En même temps toutefois, elle nous force à être encore plus novateurs si nous voulons conserver notre rôle de chef de file dans la lutte contre la pauvreté. En fait, ceci nous amène à nous demander, quand partout on souligne la priorité accordée à l'éradication de la pauvreté, quel devrait être le rôle du FIDA dans les vingt prochaines années?

L'équipe d'experts de haut niveau dirigée par le Professeur Ivan Head du Canada qui a effectué une Évaluation externe rapide du Fonds en 1994, a clairement défini la situation. Conscient de l'efficacité des opérations du FIDA et approuvant pleinement sa mission de base, le rapport d'évaluation exhortait le Fonds à "constituer le fer de lance d'une action cohérente et rationnelle contre la pauvreté rurale". Le rapport invite également le FIDA à devenir une *organisation de savoirs*, un créateur, dépositaire et diffuseur de connaissances.

Déterminés à relever pleinement ce défi, nous avons ces quatre dernières années entrepris des activités majeures concernant la gouvernance et les opérations du FIDA. Les États membres du Fonds ont pour leur part approuvé les vastes changements structurels apportés à sa gouvernance pour l'adapter à l'évolution de la situation internationale, économique et politique. La Quatrième reconstitution a été achevée l'année dernière assurant au Fonds des ressources suffisantes pour les trois prochaines années.

Parallèlement, nous avons entrepris un programme de réingénierie et de réforme de tous nos processus de travail. Sur la base des suggestions du personnel, des changements importants ont été introduits dans le cycle des projets et dans le processus budgétaire du Fonds ainsi que dans les domaines tels que l'information et la gestion documentaire.

Plus radicalement encore, nous nous sommes penchés attentivement sur notre mandat et élaboré un énoncé de vision pour guider le travail du FIDA sur la faim et la pauvreté. Sur cette base, une stratégie institutionnelle a été élaborée qui, à son tour, a donné lieu à des stratégies de département et d'unité qui orientent à présent les allocations budgétaires.

Grâce à ces réformes internes et au centrage renforcé sur la pauvreté, nous pourrons jouer pleinement notre rôle dans le processus imaginatif de réforme des Nations Unies que le Secrétaire général a lancé l'année dernière. Le FIDA a récemment été invité à se joindre au Groupe de développement des Nations Unies qui réunit toutes les organisations s'occupant des questions de développement. Nous nous réjouissons d'oeuvrer avec nos partenaires pour assurer le plein succès de ces initiatives.

Permettez-moi ici de faire l'éloge de l'engagement et du dévouement dont fait preuve le personnel. Ces dernières années, alors que de nombreux changements se produisaient, le personnel du FIDA a continué à centrer ses efforts sur sa mission et sur les besoins de nos clients, les pauvres. C'est grâce aux connaissances approfondies et à l'expérience du personnel que le Fonds est un instrument aussi efficace contre la pauvreté et la faim et que nos efforts de réforme ont été couronnés de succès.

Nous avons déjà récolté les fruits de certaines de ces réformes. Nous sommes fiers par exemple de ce que, entre 1992 et 1997, le budget administratif du FIDA et les dépenses d'élaboration des projets ont été réduits de plus d'un quart. Pendant cette même période, le Programme de travail du FIDA, à savoir les projets que nous exécutons, a augmenté de près d'un tiers. "Faire plus avec moins" restera pour nous un leitmotiv important dans les années à venir.

Monsieur le Président,

Plus de 1,2 milliard d'êtres humains, soit plus que l'ensemble de la population mondiale au début du dix-neuvième siècle, continuent à vivre dans une pauvreté absolue. On parle de plus en plus de la nécessité de réduire ces chiffres, mais en même temps l'aide au développement et notamment celle à l'agriculture diminue. Or, la majorité des pauvres, sans doute 80% d'entre eux, vivent d'agriculture et d'autres occupations rurales. Dans le contexte actuel de mondialisation, de libéralisation et de dépendance toujours plus grande sur le développement axé sur le marché, les pauvres se trouvent confrontés à un nouveau dilemme.

Les réformes ouvrent de nouvelles opportunités et de nouveaux créneaux pour les institutions de la société civile et les organisations non gouvernementales ainsi que pour les particuliers. Mais les marchés insuffisamment développés ne favorisent guère les faibles. Ainsi, les réformes risquent fort d'appauvrir davantage les pauvres d'Asie, d'Afrique et d'ailleurs plutôt que d'améliorer leur niveau de vie à moins de les équiper des compétences voulues et de leur donner accès aux services de production.

Je pense que l'approche novatrice à la pauvreté que le FIDA a mise au point ces vingt dernières années et les réformes que nous avons entreprises ces quatre dernières nous mettent en bonne position pour relever ce défi.

Nous avons toujours considéré les ruraux pauvres comme producteurs dans un contexte de marché. Le but tout au long a été de promouvoir les conditions de ce que nous appelons un micro-environnement porteur pour les pauvres dans lequel ils peuvent traiter sur une base équitable avec le marché. Cette approche est encore plus valable de nos jours étant donné que l'on dépend davantage des processus du marché et que l'État fournit de moins en moins de services.

Dans le même temps, il convient pour nous de renforcer certains éléments de notre approche de la pauvreté et de la sécurité alimentaire des ménages.

Le FIDA a joué un rôle de pionnier en développant et en traduisant dans les faits le concept de la participation des pauvres. En vertu de notre nouvelle stratégie institutionnelle nous avons l'intention d'aller encore plus loin dans ce sens et d'engager un plein partenariat avec les pauvres ainsi qu'avec les institutions communautaires et de la société civile qui les représentent. Voilà longtemps que nous recourons à la collaboration de ces organisations pour la conception et la mise en oeuvre de nos projets. Nous voulons à présent passer d'un processus par lequel elles participent à nos projets à un où notre assistance appuiera de plus en plus les activités de développement qu'elles auront lancées elles-mêmes.

Un autre domaine crucial est celui du microfinancement. Nous avons maintes fois aidé à promouvoir des systèmes de crédit facilement accessibles aux pauvres. Notre but maintenant doit être de promouvoir des systèmes de financement ruraux viables qui favorisent des liens permanents avec les emprunteurs pauvres et évoluent de manière à satisfaire leurs besoins changeants pour appuyer les améliorations agricoles ainsi que la création de micro-entreprises.

Du fait du retrait des services de vulgarisation et autres services assurés par l'État, il est essentiel de favoriser l'apparition de marchés de ces services auxquels les pauvres auraient un accès équitable. Nous avons constaté dans nos projets les plus récents que l'on peut établir des partenariats entre les pauvres et leurs organisations d'une part et des fournisseurs privés, des universités et institutions similaires de l'autre. De tels partenariats régis par le marché peuvent être à la fois viables sur le plan financier et avantageux pour tous les intéressés. Il convient de généraliser ce processus dans les zones rurales des pays en développement.

C'est en Afrique subsaharienne, sujette à la sécheresse et à d'autres bouleversements et où les institutions commerciales rurales font défaut que ces impératifs s'imposent. C'est la seule région au monde où le nombre de pauvres augmente. Les pays africains ont un fardeau de la dette qui est fort lourd, voire même insupportable. Il est urgent aussi d'élaborer des stratégies efficaces pour les situations d'après-crise qui associent le relèvement à des améliorations structurelles pour promouvoir un développement durable. Le FIDA continuera à accorder une pleine attention à ces questions.

S'agissant du rôle du Fonds en tant qu'organisation de savoirs, nous avons pris des mesures pour établir une base de données d'expérience et partager celles-ci avec d'autres. Nous nous efforcerons d'être à la hauteur des attentes de l'équipe de l'évaluation externe et de devenir le premier dépositaire mondial de l'information sur le développement et la pauvreté rurale.

Monsieur le Président,

Au cours de nos vingt premières années, nous avons appris énormément de choses sur les causes de la pauvreté, sur l'ingéniosité des pauvres et sur les éléments nécessaires à un assaut fructueux contre la pauvreté et la faim. Des milliers d'êtres humains ont été aidés à surmonter les contraintes qui les emprisonnent, génération après génération, dans un cycle de dénuement.

Cependant, une tâche énorme nous attend. La communauté internationale a affirmé sa volonté de réduire d'ici l'an 2015 d'au moins la moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue. Cette cible peut être atteinte si toutes les institutions et les gouvernements hôtes consacrent leur énergie à mettre en place les conditions qui permettront aux pauvres de sortir de la pauvreté.

J'attends avec impatience le jour où les projets du FIDA ne seront plus considérés comme des fins en soi mais serviront de fer de lance à l'action avec d'autres pour éliminer la faim et apporter l'espoir aux millions d'êtres aujourd'hui condamnés à vivre dans la pauvreté absolue.

Voilà, Monsieur le Président, l'objectif qui inspirera le FIDA au cours des vingt prochaines années.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution prononcée par S. E. Raymond Barre,
ancien premier ministre de la République française

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un honneur de prendre la parole à l'occasion du vingtième anniversaire du Fonds international de développement agricole et de saluer aujourd'hui l'oeuvre accomplie par cette institution spécialisée des Nations Unies.

L'économiste que je suis connaît le rôle majeur que l'agriculture joue dans le développement économique d'un pays. L'histoire économique des pays industrialisés montre que la révolution agricole a précédé, favorisé, soutenu la révolution industrielle de la fin du XVIIIe siècle en Grande-Bretagne. Une histoire plus récente fait clairement apparaître que la mauvaise gestion de l'agriculture ou l'abandon des activités agricoles au profit d'une industrialisation forcée, affectent gravement l'essor économique d'un pays et le niveau de vie de sa population. Ai-je besoin de rappeler les effets néfastes de la collectivisation et de la planification de l'agriculture en Union soviétique.

L'Algérie, qui bénéficiait d'une agriculture prospère, a dû consacrer la majeure partie des ressources que lui apportaient le pétrole et le gaz à financer des importations de produits alimentaires.

Dans toute politique de développement économique, l'essor de l'agriculture est un facteur important puisqu'il permet de nourrir les hommes - but premier de l'activité économique -, d'accroître les revenus de la population employée dans l'agriculture et par là d'augmenter la demande globale, de favoriser l'exportation des produits agricoles et de permettre d'en économiser les importations, ce qui contribue à l'équilibre de la balance commerciale et de la balance des paiements.

Depuis vingt ans, deux pays - parmi de nombreux autres - fournissent le meilleur exemple du rôle de l'agriculture dans le développement.

La Chine a toujours donné la priorité à l'agriculture et a écarté les mirages de l'industrialisation forcée; ses dirigeants ne cessent d'assurer dans les plans successifs qu'ils mettent en oeuvre le rôle central de l'agriculture. L'Inde a obtenu des résultats très positifs de l'expansion de son agriculture, notamment grâce à la "Révolution verte", qui est un exemple remarquable de la modernisation technologique de l'activité agricole.

J'ajoute que le développement agricole est une composante fondamentale du développement durable qui associe étroitement les aspects économiques et les aspects écologiques du développement. La conférence de Rio de Janeiro a expressément mis en relief la relation entre pauvreté et dégradation de l'environnement. Le dénuement contraint souvent les populations rurales à exploiter jusqu'à épuisement les ressources naturelles dont elles disposent, c'est-à-dire à aggraver leur pauvreté.

C'est pourquoi le FIDA prend en compte la dimension écologique de la pauvreté rurale et de son éradication. Soixante-dix pour cent des projets retenus par le FIDA explicitent formellement une visée environnementale et comportent des solutions créatrices reposant sur les potentialités des populations locales et leur remarquable ingéniosité.

Tout ce qui favorise l'agriculture est favorable au développement économique: tel est l'enseignement de l'histoire économique des trois derniers siècles.

À ce titre, la création du FIDA, à la suite de la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue à Rome en 1974, a été une très heureuse initiative. Elle est née d'une double volonté:

- le désir de recyclage d'une partie de l'augmentation des revenus des pays exportateurs de pétrole à la suite de la hausse des prix du pétrole en 1974;

- la volonté des pays en développement de pallier l'impuissance de la FAO lors des graves crises alimentaires des années 70.

Mais ce qui fait que le FIDA n'est pas une institution internationale de plus, mais une institution originale au service du développement agricole, c'est le mandat simple et précis qui lui a été donné:

COMBATTRE LA FAIM ET LA PAUVRETÉ RURALE DANS LES RÉGIONS À FAIBLE REVENU ET À DÉFICIT VIVRIER PARTOUT DANS LE MONDE

L'objet du FIDA est de lutter contre la faim chronique et persistante, qui débilite et tue tous les jours 40 000 personnes, semaine après semaine, mois après mois.

Le FIDA inscrit son action dans le combat contre la pauvreté, dont la globalisation de l'activité économique fait apparaître la nécessité et l'urgence: ainsi se manifeste, à l'échelle mondiale dans le domaine de l'agriculture, cet objectif qui prévaut aujourd'hui dans tous les pays: la lutte contre l'exclusion qui frappe dans un monde chaque jour plus interdépendant une part importante de la population mondiale.

Mais l'originalité de l'action du FIDA tient aussi aux méthodes qu'il met en oeuvre et qui illustrent ce que j'appellerai les aspects micro-économiques du développement agricole. La préoccupation essentielle du FIDA est la participation active des ruraux pauvres à leur propre développement. Ce ne sont pas les quantités globales - production, exportations, revenu global - qui l'intéressent au premier chef, mais les hommes et les femmes aux prises avec la pauvreté. La philosophie qui l'inspire est celle de l'auto-assistance et la recherche de la "promotion par la base".

Le FIDA aide les projets développés par des groupes de paysans, d'artisans ou de pêcheurs à l'échelle d'un village, et encourage le développement de petites exploitations.

Il privilégie les technologies simples, demandant des investissements modiques, susceptibles d'améliorer la productivité et d'augmenter ainsi les ressources des intéressés.

La méthode du FIDA tend à susciter un développement continu et durable fondé sur une détermination des besoins des individus ou de petits groupes, sur une utilisation de leur savoir-faire et de leurs aptitudes, et une promotion des moyens d'existence traditionnels et des pratiques efficaces de gestion des ressources. Il s'agit donc d'assurer l'essor de l'agriculture par le recours aux agriculteurs, aux hommes et aux femmes engagés dans les activités agricoles.

C'est un aspect intéressant de l'action du FIDA que le rôle important reconnu aux femmes dans le développement des communautés rurales. Les femmes sont gardiennes du foyer, assurent la sécurité alimentaire du ménage, constituent une force productive dynamique. Les femmes sont donc pleinement intégrées à l'élaboration et à l'exécution des projets. Elles ont un plus large accès aux services sociaux, ce qui allège leurs tâches domestiques quotidiennes et les charges qui leur incombent. Elles peuvent ainsi améliorer leur condition sociale au sein de leurs communautés et sont encouragées à assumer des rôles de premier plan. L'une des illustrations les plus caractéristiques de cette action en faveur des femmes est le projet financé par le FIDA au Tamil Nadu, en Inde, ou encore le projet de développement agricole intégré dans le sud-ouest de la province d'Anhui en Chine.

Je voudrais souligner également l'attention portée par le FIDA au développement de structures financières adaptées au financement des activités des ruraux pauvres. Historiquement, c'est de l'agriculture qu'est venue l'épargne, qui a financé le développement des exploitations artisanales et industrielles dans les pays aujourd'hui développés. Le FIDA a donc le souci de mettre en oeuvre des mécanismes d'épargne et de financement adaptés à la situation particulière des populations rurales pauvres qui permettent de responsabiliser les bénéficiaires de l'aide et de les inciter à se trouver des activités rentables.

Le FIDA a mis en place un système de prêts à des conditions très favorables pour des durées de 50 ans et de 20 ans à côté des prêts ordinaires. L'expérience de cette institution montre que les associations d'agriculteurs, d'éleveurs, de pêcheurs bénéficiaires des prêts sont solvables et offrent d'excellentes garanties pour le remboursement des prêts.

Celui-ci atteint des scores remarquables qui dépasse les taux de remboursement du crédit agricole dans nombre de pays industrialisés. Les associations peuvent, grâce à ces prêts, acheter des produits de base (semences, engrais, outils, filets), des équipements de transformation alimentaire, démarrer des micro-entreprises et ainsi assurer une plus grande productivité et améliorer le niveau de vie des populations.

Parmi les institutions internationales souvent critiques, le FIDA bénéficie d'une réputation reconnue et méritée d'efficacité. De 1978 à 1995, 429 projets concernant 106 pays ont été financés sur tous les continents. Il a mis en oeuvre un partenariat efficace avec 160 États membres. La conduite des affaires du Fonds repose sur l'étroite coopération des pays industrialisés et des pays en développement, qui partagent la définition des politiques et des priorités et la mobilisation des ressources destinées au financement des projets.

Les méthodes de travail ont été sans cesse améliorées et restructurées. Les dépenses administratives ont été entre 1993 et 1996 réduites de plus de 20%, tandis que les prestations du programme augmentaient d'autant.

Il n'est pas étonnant que le FIDA ait été choisi en 1997 pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés par elle, en particulier en Afrique.

Le FIDA a été également amené à participer à l'initiative du FMI et de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Le FIDA devrait mobiliser environ 60 millions de dollars avec la création d'un fonds fiduciaire dédié à cette initiative.

Vingt ans après sa création, le FIDA peut être satisfait des résultats de son action. Je ne retiendrai que deux chiffres:

- la création de 3,6 millions d'emplois par 429 projets dans 106 pays. Les micro-entreprises de transformation alimentaire, de tissage, de services sont pour une large part à l'origine de ces emplois et permettent de diversifier l'activité économique dans les régions très pauvres;

- les projets du FIDA ont contribué à accroître la production vivrière de quelque 40 millions de tonnes d'équivalent blé par an, soit le volume nécessaire pour nourrir 200 millions de personnes.

Le FIDA a établi une coopération fructueuse entre pays industrialisés, pays en développement, organisations non gouvernementales.

Le Comité de l'évaluation du FIDA, qui a parcouru tous les pays bénéficiaires de l'aide de l'institution, a constaté l'enthousiasme des bénéficiaires et souhaité que l'institution puisse poursuivre son action avec des moyens suffisants, mais a de plus recommandé que l'institution demeure une organisation de savoirs sur la pauvreté rurale. Dans un temps où l'économie se caractérise par la prédominance de la connaissance et de la transmission de la connaissance, le FIDA doit non seulement créer des savoirs, dans le domaine de la pauvreté rurale, mais en assurer la gestion et contribuer à leur dissémination.

Dans la poursuite de sa tâche, le FIDA devra tenir compte de l'évolution dans le monde d'aujourd'hui, des problèmes de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire.

Sur le plan géographique, une nouvelle carte de la faim s'est dessinée avec le développement de la misère dans les pays d'Europe orientale, la situation de la population des Grands Lacs en Afrique, la permanence de nombreuses poches de grande pauvreté en Asie et en Amérique latine.

D'autre part, la diminution de l'aide publique sur le plan financier au profit du développement des investissements du secteur privé beaucoup plus sélectifs, rend plus difficile la lutte contre la famine et la pauvreté.

Le FIDA doit donc pratiquer une plus grande sélection de ses efforts et améliorer sa coopération avec les autres organisations internationales afin d'éliminer les doubles emplois et rechercher de nouveaux partenaires dans le secteur privé.

Il n'en reste pas moins que les conceptions libérales de l'activité économique internationale, quelle que soit leur efficacité, ne peuvent ignorer les dispositions spécifiques qu'appelle l'insertion des pauvres dans l'économie de marché. Il en va sur le plan international comme sur le plan national: les mécanismes du marché sont à eux seuls inefficaces ou impuissants.

La générosité des organisations privées ne permet pas de compenser la baisse relative des contributions publiques.

Mon souhait, en ce vingtième anniversaire de la création du FIDA, sera donc qu'un effort financier public significatif soit maintenu à l'occasion des reconstitutions périodiques des ressources financières du Fonds.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'élargissement du champ géographique de l'intervention du FIDA - élargissement complètement justifié - n'empêche pas l'institution de reconnaître une certaine priorité au continent africain. En dépit de quelques progrès encourageants, les perspectives de développement restent largement inférieures à celles des autres continents. Or, l'économie globale ne peut s'accommoder de disparités insupportables entre ses diverses parties.

Puisse l'action du FIDA contribuer dans les décennies à venir à réduire la pauvreté dans le monde et à favoriser ainsi le progrès et la paix.

Déclaration du Directeur général de
l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,
M. Jacques Diouf

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président du FIDA,
Madame le Directeur exécutif,
Mesdames et Messieurs les Délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que j'assiste aujourd'hui à cette vingt et unième session du Conseil des gouverneurs du Fonds international de développement agricole. C'est un honneur de célébrer avec vous ce vingtième anniversaire d'une institution-soeur si proche de la FAO qui fait partie elle aussi du système des Nations Unies et dont les objectifs sont si semblables à ceux de la FAO.

Né de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974, pour laquelle la FAO a joué un rôle de premier plan en tant qu'organisateur, participant et contribuant, le FIDA a été créé pour mobiliser des investissements en faveur des ruraux pauvres. Naguère, comme aujourd'hui, la pauvreté rurale allait de pair avec l'insécurité alimentaire et il est en fait très difficile de séparer les deux questions sur le plan national ou régional, ou au niveau des ménages. Les objectifs du FIDA restent donc de grande actualité dans les efforts de développement rural et la recherche d'une plus grande équité sociale dans le secteur rural. La FAO souscrit pleinement à ces objectifs.

Le FIDA s'est montré particulièrement efficace dans l'accomplissement de ce mandat important et je tiens à féliciter chaleureusement le Président et le personnel du Fonds pour leurs réalisations au cours de ces deux décennies. Pendant cette période, le Fonds a continué à renforcer sa capacité afin de relever les défis de la lutte contre l'insécurité alimentaire et contre la pauvreté et a développé cette initiative en faveur des ruraux pauvres qui lui donnent un rôle singulier parmi les institutions financières.

Dans le monde d'aujourd'hui, il faut encore relever le défi de la production vivrière et des approvisionnements alimentaires, l'aide au développement continue de baisser en valeur réelle, notamment dans les secteurs agricoles et ruraux. L'appui aux investissements multilatéraux dans ces secteurs est tombé de 16 milliards de dollars É.-U. en 1988 à 10 milliards en 1995, même si l'on peut noter, fort heureusement, quelques signes d'inversion de tendance. Les troubles civils persistent et créent souvent les conditions tragiques débouchant sur les situations d'urgence alimentaire. La sécurité alimentaire ne peut être assurée que si la paix règne, mais il est vrai également qu'il ne peut y avoir de paix pour des populations affamées.

Monsieur le Président,

La FAO a toujours estimé qu'il était de la plus haute importance d'appuyer vigoureusement le FIDA. Nos rôles sont tout à fait complémentaires. Dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, le capital de connaissances, d'expertise et d'expérience de la FAO a été et continue d'être mis à la disposition du Fonds. Cet appui a été principalement fourni dans le cadre des activités conjointes réalisées par la division du Centre d'investissement de la FAO et par le FIDA, avec le plein appui des principales divisions techniques de l'Organisation. Au cours des vingt dernières années, 213 projets, représentant 44% des investissements approuvés par le FIDA, ont été préparés dans le cadre de tels arrangements.

Je constate avec plaisir que cette coopération fructueuse entre les deux institutions s'est également étendue à d'autres domaines d'activité où nous avons réussi à assurer une synergie des actions pour mieux servir les États membres. Nombre de ces activités de collaboration faisaient également appel à un autre collègue de Rome - le Programme alimentaire mondial. Parmi les domaines

où l'action commune a produit d'excellents résultats, on peut citer la reconstruction après les situations d'urgence, la protection de l'environnement, le développement durable, la problématique du rôle des femmes et des hommes, l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires, les finances rurales, la décentralisation et la désertification.

À cet égard, Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le FIDA et la FAO envisagent de signer un protocole d'accord pour aider les États membres à appliquer la Convention sur la lutte contre la désertification, afin de permettre aux populations des pays touchés par la sécheresse et la désertification - notamment les couches les plus pauvres et les plus marginalisées - d'assurer la sécurité alimentaire des ménages et de trouver des moyens stables d'existence. La FAO appuie pleinement le FIDA dans son rôle important d'hôte du Mécanisme mondial de la Convention et j'attends avec intérêt notre collaboration future dans des programmes et projets conjoints d'agriculture durable, de lutte contre la pauvreté rurale, de mise en valeur des terres arides, de lutte contre la désertification et d'amélioration de la sécurité alimentaire.

Monsieur le Président,

Il y a un an à peine, la FAO organisait et accueillait le Sommet mondial de l'alimentation. Les représentants de 186 pays, dont 112 au niveau des chefs d'État et de gouvernement, s'engageaient dans une déclaration et un plan d'action à poser les fondements d'une action visant à assurer à tous, à tout moment, des aliments suffisamment sûrs et nutritifs pour mener une vie active et saine. L'objectif fixé était de réduire de moitié d'ici à l'an 2015 le nombre de personnes sous-alimentées, qui est actuellement de 800 millions, et des actions concrètes ont été mises en route pour atteindre cet objectif. Le Sommet a insisté tout particulièrement sur la nécessité d'investissements privés et publics suffisants pour promouvoir la sécurité alimentaire, notamment d'un investissement rural accru dans les pays en développement à déficit vivrier les plus pauvres. À cet égard, le FIDA a un rôle clé, un rôle essentiel à jouer dans le suivi du Sommet mondial de l'alimentation.

Je suis particulièrement heureux de vous informer que la proposition conjointe de la FAO et du FIDA, en collaboration avec le PAM, de créer un réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire, sous les auspices du Comité administratif de coordination de l'ONU, a été adoptée et que ce réseau a été mis en place en vue de l'exécution du plan d'action du Sommet. Ce réseau sera axé sur le soutien à des mesures coordonnées à l'échelon des pays dans les domaines du développement rural et de la sécurité alimentaire. Une vingtaine d'organisations du système des Nations Unies dont la FAO, le FIDA et le PAM y participeront dans leurs domaines de compétence respectifs pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation.

Les initiatives prises par la FAO au niveau des pays pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation ont eu pour fer de lance le Programme spécial pour la sécurité alimentaire qui teste dans des conditions réelles, grâce à des approches participatives, des méthodes d'agriculture plus efficaces et durables, en mettant l'accent, par exemple, sur l'amélioration de la maîtrise de l'eau à faible coût, l'intensification des cultures, la diversification grâce à l'élevage de petits animaux et les pêches artisanales. La phase initiale, qui comprend des activités pilotes préalables aux investissements et des évaluations des problèmes socio-économiques, est en cours d'exécution dans 30 pays à faible revenu et à déficit vivrier et en cours de formulation dans 40 autres pays. L'objectif du programme est de créer un environnement économique porteur et de poser les fondements d'investissements à beaucoup plus grande échelle qui contribueront à améliorer sensiblement la sécurité alimentaire tant aux niveaux régional et national qu'au niveau des ménages.

Des partenariats efficaces au titre du Programme spécial ont été mis au point avec des institutions de financement multilatérales ainsi qu'avec des agences bilatérales. En outre, de nombreux pays en développement avancés ont généreusement accepté de contribuer au Programme spécial en envoyant des techniciens et des experts de terrain, dans le cadre du dispositif de coopération Sud-Sud de la FAO, afin de fournir une assistance pratique sur le terrain aux agriculteurs des pays à faible

revenu et à déficit vivrier mettant en oeuvre des activités du Programme spécial. À cet effet, je voudrais noter avec satisfaction le soutien du FIDA au Programme et à ses projets pilotes dans un certain nombre de pays membres et l'intérêt manifesté par le Fonds pour la recherche de modalités plus satisfaisantes de collaboration et de participation à moyen et long terme à cette entreprise importante.

Monsieur le Président,

L'histoire montre que le FIDA a joué et joue encore un rôle important dans les efforts de la communauté internationale pour affronter le problème critique de la pauvreté rurale et améliorer la sécurité alimentaire des pays en développement. Elle montre aussi que la FAO et le FIDA ont toujours collaboré de manière étroite et fructueuse à cette entreprise. Les compétences et les capacités de la FAO ont été, et doivent encore être déployées de manière efficace dans cette collaboration avec le Fonds, aujourd'hui tout particulièrement dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, à l'occasion du Programme spécial pour la sécurité alimentaire et pour donner suite au plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation.

Le défi que posent la persistance d'une grave pauvreté rurale et la nécessité d'améliorer la sécurité alimentaire dans les pays les plus vulnérables ne saurait être sous-estimé. Seuls un partenariat actif et une collaboration étroite permettront à des organisations comme la FAO et le FIDA de susciter les synergies et d'obtenir les résultats concrets qu'attendent tous les États membres.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial,
Mme Catherine Bertini

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Monsieur le Directeur général,
Monsieur Petrovsky,
Monsieur Barre,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, chers amis,

Je suis très honorée de prendre la parole ici, à l'occasion du vingtième anniversaire du FIDA. Mais avant d'aller plus loin, j'aimerais rendre hommage au président Fawzi Al-Sultan. C'est un grand plaisir pour moi, en effet, de voir comment il travaille et de travailler avec lui, et de pouvoir le compter parmi mes amis. En fait, c'est un grand plaisir pour nous tous au PAM de collaborer de façon si étroite et constructive avec tous nos collègues du FIDA.

Au moment où on insiste beaucoup sur la collaboration, je me ferai un plaisir aujourd'hui de vous parler du partenariat entre le FIDA et le PAM, organisme que je représente ici.

Ce partenariat repose sur des bases très solides, ce qui tient sans doute en partie au fait que nous nous efforçons d'atteindre les mêmes personnes, les pauvres que personne ne voit, les laissés-pour-compte des projets de développement à grande échelle et des programmes de prêts traditionnels. Ces gens vivent en marge de la vie économique et politique, certains dans des zones très reculées où les banques répugnent à investir leur capital et où les entreprises ne veulent pas aller, tandis que d'autres s'entassent dans des taudis où les emplois sont rares et la faim une compagne de tous les jours. Nous partageons une clientèle qu'il est facile d'ignorer - les femmes, les petits paysans, ceux qui n'ont aucun moyen d'expression politique.

Le FIDA et le PAM ont entrepris ensemble 43 projets pour un montant total de 1,1 milliard de dollars, dont 26 sont en cours d'exécution aujourd'hui. Je me félicite en particulier du travail que nous menons ensemble dans les régions montagneuses déshéritées des provinces de Sichuan et de Qinghai, en Chine, où les investissements nécessaires font défaut pour permettre aux populations de se sortir de la pauvreté. Dans ces régions, le PAM assure des services de formation et met en place des infrastructures, tandis que le FIDA prête de l'argent pour développer la production végétale et animale et créer des activités rémunératrices pour les femmes. Ailleurs en Chine, nous unissons nos efforts pour venir en aide aux paysans pauvres, la plupart du temps en contribuant à accroître l'autonomie des femmes, et nous généralisons le recours à la cartographie de la vulnérabilité, instrument que nous trouvons de plus en plus utile pour définir les cibles de l'aide alimentaire. En fait, nos deux organisations ont signé un accord avec le Gouvernement chinois pour élaborer et exécuter ensemble tous les projets à venir.

Nous espérons beaucoup pouvoir coopérer davantage en République populaire démocratique de Corée, où les compétences de nos collègues du FIDA et de la FAO sont absolument indispensables pour aider le pays à sortir de la crise alimentaire qu'il traverse actuellement. Les projets du FIDA en matière de réhabilitation des cultures et de l'élevage, et l'intervention rapide de la FAO pour fournir des semences d'orge et d'autres intrants, sont tout à fait déterminants pour permettre au pays de résoudre les problèmes structurels sous-jacents de son économie agricole, et écarter ainsi la nécessité de l'aide alimentaire dans les années à venir.

Faim et pauvreté

L'objectif commun de nos trois organisations, à savoir la sécurité alimentaire des pauvres, est une condition indispensable à remplir si l'on veut mettre un terme à la faim et à la malnutrition qui se transmettent si souvent de génération en génération. Tout le monde reconnaît que la pauvreté est une des causes de la faim, mais on se rend bien souvent moins compte que la faim contribue à perpétuer la pauvreté.

Comme l'a montré Robert Fogel, prix Nobel d'économie, l'amélioration de la nutrition a un impact sur la croissance économique. D'après lui, par exemple, près d'un tiers de la croissance par habitant en Grande-Bretagne au cours des deux derniers siècles peut être attribué à l'amélioration de l'état nutritionnel de la population active. Étude après étude, en Inde, en Sierra Leone, au Brésil et à Sri Lanka, on a clairement démontré le lien qui existe entre l'état nutritionnel, la productivité et la rémunération des travailleurs.

L'une de nos principales préoccupations à l'heure actuelle est de parvenir à briser le cycle héréditaire de la faim, d'empêcher que celle-ci se transmette de génération en génération. C'est là un aspect fondamental de notre approche, une conception plus humaine qui a pour but d'aider les gens à prendre leur vie en main et à s'assurer des moyens d'existence durables pour qu'ils ne laissent plus la faim et la pauvreté en héritage à leurs enfants.

Pour rompre à tout jamais cette transmission de la faim de génération en génération, c'est sur les femmes et sur les mères qu'il faut mettre l'accent. Les femmes assurent 60% de la production alimentaire en Asie, et 80% en Afrique, seule région du monde où les prévisions laissent entrevoir une progression de la malnutrition chez les enfants au cours des vingt prochaines années. En faisant porter nos efforts sur les femmes en particulier, nous espérons venir à bout de fléaux tels que le retard de croissance, la prédisposition à la maladie et le handicap intellectuel qui compromettent la vie de tant d'enfants et les condamnent à une existence de misère.

La croissance économique peut bien sûr grandement faciliter la tâche, de même que la recherche agricole, les services de vulgarisation, les semences et les engrais. Mais ce n'est pas tout; encore faut-il que cette croissance soit équitable et qu'elle ne fasse pas de distinction entre les hommes et les femmes. La croissance du PNB ou de la production alimentaire ne suffira pas à vaincre la faim si les pauvres, et parmi eux les femmes en particulier, n'ont toujours pas de quoi manger. Nous devons absolument investir dans les gens eux-mêmes, dans la nutrition, la santé, l'éducation, et dans tout ce qui peut leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie.

L'une des raisons pour lesquelles nous rendons hommage au FIDA aujourd'hui, c'est parce que depuis vingt ans le FIDA est l'une des rares organisations qui a fait pleinement sienne cette analyse de la situation et qui tend la main aux petits paysans, aux ruraux pauvres et aux femmes, montrant ainsi l'exemple à suivre et l'illustrant par le succès de ses efforts un peu partout dans le monde.

À travers le discours du président Al-Sultan, nous avons pu voir de près comment ce type de travail a transformé la vie des gens.

Je me souviens pour ma part de la visite que nous avons faite ensemble, il y a quelques années, dans les communautés rurales du Bangladesh, avec les dirigeants d'autres organisations, partenaires du JCGP. Nous avons parlé à des femmes qui avaient monté leurs propres entreprises et qui vivaient ainsi beaucoup mieux. Et nous avons vu que tout cela découlait directement des prêts du FIDA, de l'aide alimentaire du PAM, des services de soins de l'UNICEF, des conseils du FNUAP en matière de planification familiale et des infrastructures mises en place par le PNUD. L'une après l'autre, ces femmes nous ont dit à quel point leur vie était devenue plus facile, et combien d'espoir elles avaient désormais pour l'avenir de leur famille et surtout de leurs enfants.

Il est possible de transformer la vie des pauvres que personne ne voit, ceux que le développement dans ses formes classiques ne parvient pas à toucher.

Au nom de tous mes collègues du PAM et en mon nom propre, permettez-moi d'adresser mes félicitations au FIDA:

- Mes félicitations aux membres du Conseil des gouverneurs pour la clairvoyance dont ils ont fait preuve en créant le FIDA et pour l'avoir guidé dans ses nobles travaux.

- Mes félicitations au président Al-Sultan pour son bon sens, sa maturité d'esprit et la priorité qu'il donne aux plus pauvres d'entre les pauvres, ainsi qu'aux femmes.

- Mes félicitations à tout le personnel du FIDA pour son remarquable dévouement et son ardeur au travail.

Et surtout, mes félicitations aux millions de pauvres dans le monde qui ont su mettre à profit l'aide du FIDA pour changer leur vie et celle des générations à venir.

Allocution spéciale de M. Abdelmuhsin M. Al-Sudeary,
président fondateur du FIDA

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs les Délégués et Observateurs,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et un événement d'une exceptionnelle intensité que de prendre la parole à cette session, quatorze ans après mon départ du FIDA et vingt et un ans après mon allocution devant le premier Conseil des gouverneurs en décembre 1977 lors de mon élection à la tête du Fonds qui a fait de moi son premier président. Monsieur le Président du FIDA, je tiens à vous remercier de cette invitation dans laquelle je vois une occasion de réfléchir.

Dans mon discours lors du premier Conseil des gouverneurs, j'avais déclaré que: "La volonté et la détermination de créer une institution plus adaptée aux besoins de notre temps qu'ont manifestées aussi bien les pays développés et en développement donateurs du Fonds que les pays en voie de développement bénéficiaires, ont fait de ce jour une réalité. Et cela a été possible grâce à un esprit de compromis et de coopération dont il fallait faire preuve pour réaliser un équilibre entre les intérêts différents des uns et des autres. Et c'est là, pour moi, un signe très encourageant pour l'avenir du Fonds."

À l'époque, les questions qui s'imposaient à nous avec le plus d'acuité étaient celles-ci: que pouvons-nous attendre de ce Fonds? Ses résultats seront-ils à la hauteur des espoirs? Le Fonds sera-t-il en mesure de réaliser son objectif primordial, qui est la croissance de paire avec la justice sociale? La réponse à toutes ces questions est oui.

Tel que nous l'envisagions, le Fonds devait centrer son action non seulement sur la capacité des pays en développement à accroître leur production agricole, mais aussi sur l'éradication de la faim dont sont victimes des centaines de millions de personnes dans le monde. En outre, nous nous attendions à être jugés au vu des résultats de nos projets sur le terrain, dus à nos efforts pour faire en sorte que les retombées prévues améliorent le sort des groupes les plus défavorisés.

Le FIDA a été créé pour s'attaquer au problème complexe de la pauvreté rurale. Il s'est forgé une image de marque tout à fait remarquable grâce à ses opérations novatrices, centrées sur la réduction de la pauvreté rurale et la lutte contre la faim et la malnutrition au moyen de projets bien conçus et exécutés et d'investissements appropriés qui permettent d'accroître la production vivrière et d'améliorer les conditions de vie des ruraux pauvres. Pour préserver ces acquis, il lui faut maintenant continuer à explorer de nouveaux concepts pratiques et concevoir des outils efficaces pour atteindre ses groupes cibles, afin d'augmenter leur productivité et leur revenu tout en les aidant à contribuer au mieux au processus de développement durable.

La structure tripartite singulière du FIDA a manifestement joué un grand rôle dans l'évolution de la coopération internationale, qu'il s'agisse aussi bien du contexte Nord-Sud que de celui des très importants rapports entre l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Au sein de la Commission préparatoire, que j'ai présidée de 1975 à 1977, les pays de l'OPEP ont frayé la voie à la création du FIDA. Les pays de l'OCDE ont accepté après de longues et difficiles discussions. Les négociateurs favorables à la proposition ont dû déployer tout leur talent sur deux fronts. En premier lieu, il leur a fallu convaincre les pays de l'OPEP de fournir une part importante des ressources du Fonds, presque égale à celle des pays de l'OCDE, ce qui leur conférait le droit de jouer un rôle effectif dans la définition des politiques internationales de développement et leur donnait la

possibilité d'élargir leurs relations avec les pays en développement. En second lieu, les négociateurs ont eu à convaincre les pays de l'OCDE de l'intérêt de leur participation effective à un organisme dans lequel ils ne maîtriseraient pas entièrement la prise de décisions. Quand nous avons réussi à amener la majorité des participants à signer l'Accord portant création du FIDA, chaque partie a considéré qu'il s'agissait là de sa propre victoire. Les pays de l'OPEP se sont pour la première fois vu attribuer une place décisive dans le développement international. Les pays de l'OCDE, quant à eux, ont estimé qu'ils contribuaient à mobiliser les fonds de l'OPEP pour financer des opérations de développement. Enfin les pays en développement ont découvert que le FIDA leur offrait un rôle qui leur avait été refusé dans d'autres institutions financières internationales.

Il est regrettable que certains pays de l'OPEP n'aient pas compris la valeur réelle du FIDA. Lors de la Première reconstitution, les pays de l'OCDE sont convenus d'apporter 60% des ressources tandis que la contribution de l'OPEP se montait à 40%. Le soutien de l'Arabie saoudite a rendu possible cette Première reconstitution en encourageant par sa contribution supplémentaire d'autres pays de l'OPEP à s'acquitter de leurs obligations. Néanmoins, le problème de la part proportionnelle a pris de l'ampleur à la suite de la Deuxième reconstitution et de ce fait les ressources du FIDA ont diminué, compromettant son efficacité et sa continuité.

Aujourd'hui, nombre de pays de l'OPEP préfèrent apporter une aide directe par le biais de leurs fonds nationaux de développement. Je ne considère pas cette évolution comme négative, car en matière d'aide les besoins sont si vastes que la multiplication d'organismes et de fonds de développement peut accélérer le processus dans les pays pauvres. Mais l'aide directe accordée individuellement par les pays n'élimine toutefois pas la nécessité d'une coopération internationale au développement qui reste indispensable pour améliorer la situation agricole et rurale dans les pays pauvres. À cet égard, le FIDA offre encore les meilleures perspectives d'y parvenir parce qu'il concentre son action sur l'aide aux groupes pauvres dans les zones rurales des pays en développement et parce que sa structure administrative favorise une étroite collaboration entre pays en développement et pays développés pour ce qui est des grands choix, de la prise de décisions et de l'exécution.

Malgré la réduction des revenus des pays de l'OPEP depuis la création du FIDA, ces pays ont encore tout intérêt à appuyer le Fonds plutôt qu'à augmenter leurs contributions à certaines des autres institutions financières internationales parce que le FIDA reste la seule organisation dans laquelle les pays de l'OPEP et les autres pays en développement détiennent la majorité des voix. Le FIDA reste le chenal idéal à travers lequel les pays de l'OPEP peuvent véritablement influer sur les politiques internationales de développement.

Pour mobiliser plus encore les pays de l'OPEP, il serait sans doute utile d'explorer de nouvelles voies qui n'avaient pas été envisagées au moment de la création du FIDA. Une option pourrait consister à offrir l'aide technique et la participation du FIDA à l'appui de projets dans les pays de l'OPEP qui s'inscrivent dans leurs propres plans de développement agricole et rural.

Diverses propositions ont été avancées qui permettraient au FIDA d'obtenir des prêts auprès de banques commerciales. Mais de telles transactions impliquent que les États membres s'en portent garants, ce qui pose la question du partage des garanties. De plus, on est en droit de se demander quelle différence il y a entre fournir une garantie bancaire pour un prêt au développement et contribuer directement au FIDA. Un accord sur le partage des garanties déboucherait sur le même cercle vicieux que celui des reconstitutions. En réalité, ce qu'il faut c'est un accord politique entre pays, plutôt qu'une simple formule mathématique.

À l'origine, le FIDA a été créé sur la base d'un accord entre les pays de l'OPEP et de l'OCDE. À l'époque, le produit national brut des pays de l'OPEP était à son zénith, et le contexte politique qui sous-tendait leurs relations était entièrement différent. Il était alors possible de parvenir à des positions et des décisions communes au sein des deux catégories de pays en développement: les pays exportateurs

de pétrole par le biais de l'OPEP, et les pays en développement en tant que membres du groupe des 77. À la création du FIDA, les voix étaient également réparties entre les trois catégories.

L'accord qui fait suite aux négociations sur les besoins en ressources et les questions connexes intéressant le gouvernement du Fonds imposait d'amender l'Accord portant création du FIDA, ce qui semblait inévitable. Il est de la plus haute importance de préserver le caractère unique du FIDA et son concept de partenariat entre les pays de l'OCDE, les pays en développement de l'OPEP et les autres pays en développement. Il est à espérer que le nouvel arrangement incitera tous les États membres à accroître leurs contributions aux ressources du FIDA, faute de quoi il s'avérerait inutile.

Lors d'une conférence que j'ai donnée à l'université de l'État du Michigan en 1983, j'avais déclaré à l'époque: "il semblerait que tout ce qui se passe dans un pays se répercute sur les autres, soit directement soit indirectement. Que cela nous plaise ou non, nous sommes en train de devenir progressivement une communauté mondiale envers laquelle nous avons une responsabilité commune".

Et c'est bien ce qui se passe en réalité. Et pourtant cette transformation, à laquelle nous assistons depuis le milieu des années 90, ne permet pas aux pays pauvres de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de la faim. Il est étrangement paradoxal que le recul des conflits internationaux, du moins en intensité, et la fin de la "guerre froide" se soient accompagnés d'une baisse sensible du volume de l'aide au développement à destination des pays pauvres. Il semble malheureusement que l'ère de la polarisation n'ait pas amélioré la situation en matière d'assistance aux pays pauvres, ce qui est manifestement inacceptable.

Aujourd'hui, vingt et un ans après la création du FIDA, près d'un milliard d'êtres humains sont encore victimes de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition dans les zones rurales des pays en développement. Alors que la pauvreté urbaine gagne du terrain, les ruraux pauvres représentent encore pas loin de 80% du nombre total des déshérités de ces pays. La pauvreté rurale reste encore une grave menace pour la paix dans le monde. Or en nombre, les ruraux pauvres constituent la première superpuissance du monde. Cette donnée recèle à la fois des problèmes considérables mais aussi de formidables perspectives.

Toutes ces considérations montrent bien que nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin de la philosophie du FIDA. La création du Fonds a été un événement marquant dans les relations internationales. Elle constituait une réponse internationale à l'omniprésence de la faim et de la pauvreté dans le monde. Le FIDA est une institution pionnière qui mérite non seulement de survivre mais aussi de devenir plus forte. Lorsque le Fonds a disposé de ressources suffisantes, il est parvenu à un niveau d'efficience rarement atteint par d'autres organismes de développement. Il a su limiter ses effectifs grâce à une gestion avisée. Lorsque ses ressources étaient à un niveau satisfaisant, ses dépenses administratives ne dépassaient pas 5% du montant de ses prêt, ce qui est un taux extrêmement faible par rapport à celui d'autres institutions financières de développement. Pour assurer l'efficience sans alourdir les dépenses administratives, il faut un minimum de ressources. Malheureusement, les récentes négociations sur la reconstitution des ressources du FIDA ne sont pas parvenues à lui assurer ce niveau minimum.

Un nouveau pacte de coopération internationale pour le développement est aujourd'hui encore plus nécessaire qu'à l'époque de la création du FIDA. Ce pacte établira les fondements d'un nouvel ordre mondial en matière de développement, qui irait bien au-delà des premiers secours dispensés dans les situations d'urgence pour instaurer un véritable partage de l'abondance et des richesses.

Comme je l'ai dit au début, la mission du FIDA est une mission d'espoir, qui consiste à donner aux millions de ruraux aux prises avec la pauvreté dans les pays en développement l'espoir d'une vie matérielle plus facile et plus digne, et qui traduit notre espoir à tous en un lendemain meilleur.

En matière de coopération internationale, le FIDA reste un modèle qui vise à établir un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et la prospérité, dans lequel l'égalité entre les pays en développement s'établit par le partage de l'abondance et non par celui de la pauvreté. Le FIDA mérite notre plein appui.

Allocution spéciale de M. Idriss Jazaïry,
deuxième président du FIDA

Monsieur le Président,
Monsieur le Président du FIDA,
Monsieur le président Al-Sudeary, mon éminent prédécesseur,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

J'aimerais tout d'abord féliciter les membres du Conseil des gouverneurs et du Conseil d'administration, ainsi que le Président Al-Sultan, pour avoir brillamment conduit le Fonds vers de nouveaux succès au moment où il célèbre son vingtième anniversaire.

Après mon départ du FIDA, j'ai eu la chance de pouvoir poursuivre le travail qui me tient le plus à coeur en améliorant ma connaissance des mécanismes de la pauvreté dans le cadre d'ACORD, le consortium international d'ONG spécialistes du développement en Afrique, que je dirige à présent.

Je voudrais donc aujourd'hui partager avec vous quelques-unes des leçons que j'ai apprises et qui ont trait aux causes, à la nature et aux conséquences sociales de la pauvreté, ainsi qu'à certaines actions concrètes qui peuvent en découler.

1. Les causes changeantes de la pauvreté

On a dit beaucoup de choses à ce sujet. Je me rappelle notamment que la première conférence de la CNUCED avait mis l'accent sur les facteurs exogènes pour expliquer la pauvreté et sur l'action intergouvernementale pour y remédier.

Avec le néolibéralisme, le pendule est passé de l'autre côté et c'est sur la nécessité de changer les comportements dans les pays en développement eux-mêmes que l'on insiste désormais, le postulat étant que la pauvreté est essentiellement le résultat de processus endogènes et que les marchés ne sont pas forcément hostiles aux pauvres.

La vérité réside probablement quelque part entre ces deux positions, mais si l'on met en avant telle ou telle explication, c'est encore bien trop souvent en fonction des remèdes que l'on souhaite appliquer.

Dans le contexte des États-Nations, nous avons expliqué l'origine de la pauvreté en termes de pénurie, d'accès aux ressources et de répartition du revenu.

La mondialisation nous oblige aujourd'hui à nous pencher de toute urgence sur les nouveaux mécanismes de la pauvreté.

Dans certaines régions d'Asie et, il y a quelque temps aussi, dans certaines régions d'Amérique latine, les crises financières ont durement touché ce qui était jusque-là une classe moyenne en plein essor. Et si l'on se félicitait naguère des progrès accomplis dans la lutte contre la pauvreté, on assiste aujourd'hui à un retour en arrière. La situation des travailleurs non qualifiés, en particulier, prend sous nos yeux une tournure dramatique. Par le déséquilibre qu'elles entraînent dans la répartition des revenus, les injections massives et concentrées de capitaux extérieurs opérées pour secourir des systèmes bancaires sinistrés font apparaître de nouvelles distorsions. Cela à une époque où l'aide publique en faveur de la lutte contre la pauvreté ne cesse de diminuer.

En Afrique, sous l'effet des concentrations d'entreprises qui ont lieu dans les pays du Nord, les industries extractives, aspirées dans l'orbite transnationale, désertent peu à peu les économies nationales. De nouveaux partenariats sont en train de se nouer entre les élites locales, ou les chefs de guerre, les compagnies minières et les grandes entreprises du Nord. Et pendant ce temps, la pauvreté et la marginalisation s'accentuent.

2. Quelques idées fausses quant à la nature de la pauvreté

Malgré l'abondance des discours sur la nécessité de combattre la pauvreté, tous les avis ne semblent pas concorder sur la notion même de pauvreté.

La pauvreté absolue n'est pas simplement une question de billets verts. Je doute qu'elle puisse se résumer par la formule "moins d'un dollar par jour". Cette conception axée sur la demande correspond à une vision étriquée du problème. Il en a résulté une politique de croissance volontariste qui a consisté à privilégier uniquement, du côté de l'offre, ceux dont le potentiel paraissait le plus important, et à laisser les pauvres compter sur les "filets de protection" sociale pour satisfaire leurs besoins de survie les plus élémentaires. Au FIDA, nous nous sommes dit que cette politique sous-estimait les raisons pour lesquelles tant de gens restent au bas de l'échelle. J'ajouterai qu'elle dénie aux pauvres la possibilité même d'avoir un potentiel de production.

À l'époque, le FIDA avait décidé de financer lui-même un nombre croissant de projets, afin de soutenir tout spécialement les initiatives des pauvres, du côté de l'offre, plutôt que de cofinancer des projets d'autres institutions, dans lesquels on avait simplement rajouté après coup des mesures de réduction de la pauvreté.

Ce dont je m'aperçois aujourd'hui de façon tout aussi évidente, avec mes collaborateurs d'ACORD, c'est qu'il convient d'élargir encore davantage le débat pour s'intéresser aux formes non matérielles de la pauvreté, celles qui sont peut-être finalement les plus douloureuses. La pauvreté, en effet, cela signifie aussi être privé du droit élémentaire de prendre part aux décisions qui affectent sa propre vie; c'est ne pas reconnaître l'égalité des femmes et des hommes au sens le plus large, comme l'a proclamé le Sommet de Genève sur la promotion économique des femmes rurales organisé par le FIDA en 1992; c'est aussi être exposé à la perte de vies humaines et aux chocs traumatiques dans le cas de tous ceux pour qui les catastrophes naturelles ou les conflits font quasiment partie de la vie quotidienne.

Ces formes non matérielles de la pauvreté ajoutent la vulnérabilité à la déchéance, aggravant encore davantage la situation. Et à mesure que les efforts des pauvres pour s'en sortir échouent, le "syndrome de la dépendance" commence à s'installer. À ce point, il n'y a peut-être alors plus d'autre option à court terme que de revenir à la conception de la pauvreté axée sur la demande, celle du "dollar par jour". Mais les raisons de la crise ne sont-elles pas contenues en germe dans le diagnostic lui-même?

3. Les retombées sociales, ou plutôt anti-sociales, de la pauvreté

Certains prétendent qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre la pauvreté et la violence. Pour étayer cette idée, on affirme, à juste titre, que la pauvreté la plus abjecte peut très bien coexister avec la paix sociale, alors que la violence éclate parfois dans des situations où la pauvreté est beaucoup moins aiguë. J'estime pour ma part que cela ne contredit pas la causalité dont il est question. À mon avis, la différence entre les deux situations tient à la cohésion de la société civile.

Une société en bonne santé à tendance à atténuer les phénomènes de marginalisation et à modérer les conflits. D'une certaine façon, on peut dire que les gens qui vivent dans une telle société sont pauvres en termes de dollars par habitant, mais ils disposent d'une richesse que les économistes classiques sont incapables d'appréhender: le "capital social", qui met en jeu des valeurs comme la confiance, la solidarité, la réciprocité et l'harmonie.

En revanche, là où l'histoire contemporaine a brisé ces vertus ancestrales, là où la société est déchirée par des alliances conflictuelles avec ceux qui se disputent le pouvoir, là où la "verticalité" remplace l'"horizontalité", l'impact de la pauvreté en termes financiers est aggravé par l'absence de "capital social".

À tous les coups la violence s'ensuit, ce qui rend possible de nouvelles formes de déstabilisation où le chaos est manipulé par certains groupes d'intérêts pour se tailler sur mesure et à leur seul avantage une nouvelle économie politique.

Contrairement à ce qui se passe actuellement avec la crise financière en Asie, qui a révélé une capacité de financement phénoménale dans les pays de l'OCDE, aucun effort de cet ordre ne peut être mobilisé pour les pays les moins développés d'Afrique. On sous-estime, semble-t-il, les risques de déstabilisation internationale que fait courir une très grande pauvreté, ou, en d'autres termes, ses "retombées" pour faire une analogie appropriée avec le nucléaire.

4. Quelques pistes de réflexion:

J'évoquerai brièvement deux questions qui mériteraient plus ample réflexion.

Premièrement, le tout nouveau domaine de recherche sur les mécanismes de la pauvreté dans le contexte de la mondialisation. Comprendre, par exemple, les effets des crises financières sur les pauvres et faire en sorte que les mesures mises en oeuvre pour y remédier prévoient des études d'impact en termes de pauvreté sont actuellement deux priorités. À cet égard, il serait peut-être utile que le FIDA mette à jour pour l'an 2000 le document qu'il a publié sur l'état de la pauvreté rurale dans le monde.

Deuxièmement, le débat sur la libéralisation tourne autour de l'importance relative de deux acteurs, l'État et le marché. Cela laisse totalement de côté la troisième partie prenante, qui est aussi la plus importante, à savoir la société civile, dépositaire du capital social de la Nation.

Si l'on veut éradiquer la pauvreté, il faut absolument redéfinir le rôle de l'État par rapport au marché et à la société. Les États ne doivent pas se contenter de créer un environnement favorable pour le marché, ils doivent aussi le faire pour la société civile.

Cela ne peut se faire sans la coopération et le soutien des ONG et des organisations locales.

Le système des Nations Unies lui-même devrait recentrer son attention sur les populations, comme l'y incite d'ailleurs la formule "Nous, peuples du monde ..." qui ouvre le préambule de la charte de l'ONU. Il faut aller maintenant au-delà de la rhétorique actuelle sur la coopération qui cantonne les ONG dans le rôle de simples exécutants de projets mis au point par les différents organismes du système.

Je demande donc instamment, d'une part, aux gouvernements d'accepter que l'aide publique au développement puisse être utilisée en faveur de projets élaborés par des ONG. En décidant de mettre les prêts du FIDA à la disposition d'ONG pour des initiatives aussi fructueuses que le BRAC ou la Grameen Bank, par exemple, le Gouvernement du Bangladesh a démontré que cette façon d'employer les fonds est une option valable.

Je demande instamment, d'autre part, au système des Nations Unies, de mobiliser des ressources supplémentaires pour les meilleurs programmes d'ONG qui mettent en jeu des mécanismes de participation à la base. Le FIDA, avec son Programme de coopération élargie (PCE), a déjà fait un pas dans cette direction.

D'autres efforts pourraient s'inspirer, en outre, de l'expérience de l'Union européenne qui a affecté des sommes importantes à des programmes d'ONG dans les pays en développement, et pris des initiatives en faveur de la société civile sur les rives méridionales de la Méditerranée. Malgré certaines faiblesses administratives, ces initiatives ont en effet démontré que les institutions multilatérales pouvaient utilement contribuer à soutenir les efforts des populations locales pour combattre la pauvreté.

Dans ce domaine, une fois de plus, le FIDA montrera peut-être la voie à suivre.

Jusqu'à quel point pourrons-nous aller et combien de temps nous faudra-t-il pour faire reculer à grands pas la pauvreté, l'une des principales causes de la violence, à la veille du nouveau millénaire? Cela dépend entièrement de notre volonté collective de tisser des liens étroits entre tous les intéressés, en faisant de la communauté des ONG la clé de voûte de ce nouveau partenariat.

Allocution de Mme Nana Konadu Agyeman Rawlings,
première dame de la République du Ghana et présidente
du Mouvement féminin du 31 décembre

Monsieur le Président du FIDA,
Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je vous transmets les salutations et les remerciements du Président du Ghana, du peuple ghanéen et notamment des femmes qui bénéficient des programmes et projets dus à l'initiative du FIDA.

Excellences,

L'histoire récente de mon pays est sans nul doute bien connue. Nous nous sommes préoccupés d'extraire le pays de son marasme économique, social et politique. Nous nous sommes pliés aux prescriptions de redressement économique et d'ajustement structurel en restructurant nos politiques macro-économiques dans tous les secteurs.

Pour moderniser et renforcer le pays, il fallait également améliorer le niveau et les conditions de vie des nombreux segments démunis et vulnérables de la société et notamment améliorer le sort des femmes.

Nous nous sommes rendus compte que le développement passe par la participation des collectivités à la planification et à l'exécution de projets visant à améliorer leur vie; qu'elles doivent avoir confiance en elles-mêmes pour participer à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions et n'accepter que les projets qui rehaussent leur qualité de vie. C'est dans ce contexte que nous avons créé en mai 1982 le Mouvement féminin du 31 décembre.

Cette organisation non gouvernementale a pour mission première de donner aux femmes du Ghana confiance en elles-mêmes, de les conscientiser et de les autonomiser afin qu'elles puissent participer pleinement à toutes les sphères de l'activité économique, sociale, politique et culturelle. Notre objectif est de protéger les intérêts des femmes et de leurs enfants afin qu'elles prennent en main les programmes de développement qui touchent leur vie.

Madame la Présidente,

Le Mouvement se consacre à la mise en route de projets qui renforcent l'initiative économique des femmes et améliorent leurs ressources financières. Nous avons conçu des projets spéciaux qui permettent aux femmes ordinaires du Ghana d'acquérir les compétences de base en matière de gestion susceptibles de leur être utiles.

Les activités du Mouvement comprennent des projets agricoles, écologiques, sanitaires et démographiques; l'éducation formelle et non formelle; le crédit et sa gestion; et nombreuses autres activités économiques. D'autres projets encore cherchent à éduquer les femmes, à leur faire connaître leurs droits en tant qu'êtres humains et à les encourager à développer leurs compétences et capacités; et d'autres encore visent à donner aux femmes une situation plus élevée en les faisant participer à une activité de production.

Au cours de ses 15 années d'existence, le Mouvement a, au prix d'efforts soutenus et concertés, fait pression sur les décideurs pour qu'ils revoient certaines lois qui oppriment les femmes et les empêchent de se développer. Celles-ci comprennent la loi sur le mariage coutumier et le divorce, la

loi portant modification de la loi relative à l'héritage et la loi sur la responsabilité du chef de famille, et également les lois relatives à la circoncision féminine et à la mutilation génitale, les lois sur les droits des veuves, la loi sur la pension alimentaire et plusieurs autres lois trop nombreuses pour être citées. Certaines autres lois importantes qui ont été passées sont conformes aux objectifs du Mouvement et visent à éliminer toutes formes de discrimination contre les femmes.

Nous assurons des services de garderie d'enfants dans les zones rurales et urbaines pour alléger le fardeau des mères qui travaillent, leur permettant ainsi de se libérer pour se concentrer sur la mise en place et l'exécution de programmes dans le secteur économique informel qui les aident à maximiser la production et à améliorer leur niveau de vie. Ces garderies préparent les enfants à entrer dans un établissement scolaire et en même temps nous donnent, en tant que membres du Mouvement, l'occasion de vacciner ces enfants contre les six maladies mortelles. Nous leur donnons un repas par jour pour pallier les déséquilibres nutritionnels. Nous disposons à l'heure actuelle de 950 crèches.

Le Mouvement a lancé avec la Banque africaine de développement un projet de développement communautaire qui vise à former les femmes et à leur faire acquérir des compétences en matière de gestion du crédit. Nous aidons également à mettre en oeuvre les programmes d'éducation en matière de population du FNUAP.

Mesdames et Messieurs,

Notre combat pour l'émancipation et l'autonomisation des femmes ghanéennes a recouru à une approche plurielle qui donne de très bons résultats. Toutefois, nous continuons à être confrontées quotidiennement à de nombreux problèmes. L'accès au crédit a été une des principales préoccupations du Mouvement. À cet égard, le Mouvement a participé à l'octroi de prêts aux femmes rurales par le biais de groupes organisés. À ce jour, nous avons pu consentir à environ 235 femmes et à leurs familles des crédits.

Le Mouvement féminin du 31 décembre a été invité à la Consultation FIDA/ONG de juin 1994. Il a été élu membre du Groupe consultatif FIDA/ONG pour deux années, de 1994 à 1996. À partir de cette époque, les ONG font un discours lors du Conseil des gouverneurs pour renforcer la collaboration FIDA/ONG. Nous souhaitons beaucoup que cette tradition se maintienne.

Du fait de sa qualité de membre du Groupe consultatif, la proposition du Mouvement pour un don PEC a été approuvée en 1995.

Je voudrais soumettre à votre examen les recommandations adoptées par la Consultation qui se trouvent en annexe.

S'agissant du Programme élargi de coopération, le Mouvement a reçu 74 000 USD sous forme de don pour appuyer un programme de réinsertion des victimes des conflits ethniques dans le nord du Ghana.

Le projet s'attache à aider les victimes du conflit, notamment les femmes et les enfants, à avoir de nouveau une vie normale en créant des emplois et en donnant aux femmes la possibilité d'emprunter, ce qui leur permet de s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Par conséquent, les victimes sont aidées sur les plans financier, social et économique.

Madame la Présidente,

Point n'est besoin de s'étendre sur le document du projet, mais je suis persuadée que le don aidera grandement à la réinsertion des victimes de conflits ethniques au nord du Ghana.

La conception du PEC réduit sans aucun doute le cycle de la pauvreté, notamment parmi les femmes et autres groupes vulnérables. C'est pour cette raison que je pense qu'il devrait être élargi pour inclure d'autres domaines. Le Mouvement féminin du 31 décembre remercie le FIDA pour avoir mis ce moyen à sa disposition et notamment des femmes et des enfants du Ghana qui en avaient le plus besoin.

La participation du Mouvement à des activités de réduction de la pauvreté telles que le Programme FIDA/SCIMP a également aidé à remédier aux déséquilibres de la société: davantage de femmes sont à présent à même d'acquérir un capital propre pour des petites et moyennes entreprises agricoles.

Je voudrais assurer le FIDA que le Mouvement féminin du 31 décembre s'emploiera avec assiduité à réaliser un recouvrement de 90% dans ce programme PEC. À ce jour, nous avons le groupe de recouvrement le plus élevé et nous avons atteint 89%, mais nous sommes certaines que nous dépasserons ces 89% et irons vers un recouvrement à 100%.

Madame la Présidente,

La collaboration du FIDA avec le Mouvement féminin du 31 décembre a accéléré les programmes locaux de réduction de la pauvreté. Par le biais du SCIMP, les groupes vulnérables ont été encouragés à pratiquer l'épargne. Les données de la seule Agricultural Development Bank indiquent que l'épargne cumulée à la fin de juin 1997 se chiffrait à 1,194 milliard de cedis, dont 515,9 millions de cedis provenaient de l'épargne des femmes bénéficiaires. Ces données montrent bien que les bénéficiaires qui étaient parmi les personnes les plus pauvres ont amélioré leurs conditions de vie grâce au projet et ont pu donc épargner. C'est un critère que nous utilisons pour mesurer certains des succès dont nous vous parlons.

Madame la Présidente,

Je voudrais conclure en félicitant le FIDA pour son vingtième anniversaire et en espérant qu'il continuera à accorder une aide toujours plus grande aux femmes. Je me réjouis de continuer à collaborer avec le FIDA afin que nous oeuvrions ensemble pour un monde libéré de la faim. Je vous remercie de votre attention.

Recommandations adoptées par la septième Consultation annuelle FIDA/ONG
des 3-4 juin 1996
et qui méritent une attention particulière de la part du FIDA

a) Les ONG devraient pouvoir participer aux discussions relatives aux questions de politique générale dans le cadre du mandat du FIDA.

b) Les ONG devraient contribuer à la formulation et à la mise en oeuvre de la politique du FIDA en matière d'équité entre les sexes et au développement de sa stratégie de lutte contre la désertification.

c) L'unité FIDA/ONG devrait travailler avec les ONG membres du Groupe consultatif afin de faciliter les échanges avec les ONG non représentées à la Consultation et leur demander de contribuer au processus.

d) Le plafond du Programme élargi de coopération devrait être relevé pour en améliorer l'impact potentiel.

e) Puisque les prêts sont les instruments les plus importants du FIDA, il conviendrait de trouver des moyens novateurs de faire des ONG des interlocuteurs essentiels. Une première action pourrait consister à identifier dès le départ des ONG susceptibles de participer à la conception et à la mise en oeuvre des prêts et inclure celles-ci dans les équipes chargées de l'évaluation et du suivi des projets du FIDA.

f) Lorsque le FIDA négocie un prêt avec des gouvernements nationaux, il devrait établir des conditions préalables à la prise d'effet qui garantissent le respect des accords stipulant la participation des ONG à la mise en oeuvre et au suivi des activités.

g) Le FIDA devrait établir des liens permanents avec les participants aux consultations antérieures, notamment les membres du Groupe consultatif, les tenir informés de ses activités et solliciter leurs contributions le cas échéant.

Déclaration de M. Yesufu Seyyid Abdulai,
directeur général du Fonds de l'OPEP pour le développement international

Monsieur le Président,
Excellences,
Monsieur le Président du FIDA,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi, et pour l'institution que je représente, un plaisir que d'être ici aujourd'hui pour prendre part aux célébrations du vingtième anniversaire de la fondation du FIDA, une organisation que nous avons ensemble créée pour promouvoir le développement des sociétés rurales et, simultanément, faire reculer la pauvreté. Ces 20 années ont été parfois éprouvantes pour le FIDA, mais elles ont également été marquées par des progrès ô combien tangibles.

Monsieur le Président du Conseil,

Permettez-moi de rappeler brièvement les efforts engagés par les pays membres de l'OPEP et par l'institution que je représente, le Fonds de l'OPEP pour le développement international, dans la création du FIDA.

Les faits prouvent que les pays de l'OPEP, qui ont été des fers de lance de la campagne en faveur de la création du FIDA, ont engagé des ressources considérables pour garantir des assises financières solides à la nouvelle institution. Je suis reconnaissant à mon ami Al-Sudeary d'avoir fait une large place aux efforts des pays membres de l'OPEP dans nos délibérations d'aujourd'hui, efforts qu'il convient de ne pas oublier. Nous devons nous souvenir, car toute personne ou toute institution qui oublie son passé hypothèque son avenir. L'équipe du Fonds de l'OPEP a suivi, pleine d'admiration, le développement du FIDA et le travail remarquable qu'il a accompli au fil des années. C'est pour nous une source de grande fierté que de figurer parmi ce qu'il appelle lui-même le "Cercle de ses amis".

Le FIDA demeure la principale organisation mondiale dont la vocation est de promouvoir l'agriculture et le développement rural dans les régions du monde où règne une pauvreté extrême. Convaincu que la mobilisation du potentiel productif des pauvres doit être au coeur même des stratégies de développement, le FIDA privilégie le contact direct avec les populations pauvres à l'échelon local, en faisant appel à des méthodes participatives sensibles aux réalités locales.

Nous savons tous que l'agriculture constitue la principale activité économique dans la plupart des pays en développement, notamment les plus pauvres et les moins avancés. Un secteur agricole solide et bien développé constitue donc un moyen pour atteindre des objectifs de développement plus vastes. Toutefois, des écueils se dressent encore sur la route de la plupart de ces pays, où les paysans ont encore recours à des pratiques et méthodes traditionnelles tandis que leurs homologues dans le reste du monde pratiquent une agriculture scientifique à l'aide d'une technologie de pointe.

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames et Messieurs,

Dans cette enceinte, se trouvent aujourd'hui réunis des hommes d'État, des personnalités, des groupes et des institutions qui professent leur engagement à faire reculer la pauvreté dans le monde entier et à apporter un progrès social et économique réel à une grande partie de l'humanité. Chaque institution de financement du développement, chaque groupe de donateurs déclare se vouer à la cause du progrès de l'humanité.

Certes, les pays en développement ont fait de grands progrès au cours des 30 dernières années: plus de 75% des habitants de la planète peuvent aujourd'hui espérer vivre au-delà de 40 ans; le taux de mortalité infantile a diminué de moitié depuis 1960; la malnutrition a chuté d'un tiers et l'analphabétisme des adultes de moitié. Mais la pauvreté, voire l'indigence extrême, règne encore dans le monde: 800 millions de personnes n'ont toujours pas suffisamment de nourriture, 1,3 milliard vivent avec moins de 1 dollar par jour et beaucoup vont se coucher le soir le ventre creux.

Chacun sait que le FIDA est à l'avant-garde des efforts destinés à faire reculer cette pauvreté et à relever le niveau de vie des ruraux. En 20 ans d'activité, il a amassé des outils méthodologiques, un savoir-faire et des compétences techniques qui le placent aujourd'hui dans une situation exceptionnelle et lui confèrent un avantage comparatif et compétitif. Il appréhende la dynamique de la pauvreté à la fois sous ses formes quantitatives et sous ses formes qualitatives et, ce faisant, occupe un espace qui en fait le complément des institutions financières de plus grande envergure. À la différence de bien d'autres institutions, il s'attaque à la fois aux causes structurelles de la pauvreté et à ses manifestations transitoires.

Monsieur le Président du Conseil,

Tout en nous réjouissant de constater que le FIDA unit sa voix à celle des autres institutions internationales qui réclament plus d'investissements dans la mise en valeur du capital humain et une augmentation de l'aide publique au développement, nous prônons également, au nom du FIDA, un esprit de partenariat entre l'institution et ses États membres. Nous voudrions voir apparaître, à tous les niveaux, la volonté politique d'accorder au FIDA le soutien réel qu'il mérite pour les efforts qu'il déploie afin d'améliorer les infrastructures rurales et le crédit et accroître l'efficacité des marchés dans les zones rurales. Nous savons tous en effet qu'un meilleur accès aux marchés est indispensable pour les exportations des pays les plus pauvres qui, comme l'affirme le FIDA, devraient également être encouragés à se concentrer sur des stratégies de renforcement de leurs capacités afin de surmonter les contraintes affectant l'offre et diversifier leurs exportations.

Permettez-moi, en guise de conclusion, de rendre hommage à un certain nombre de personnes. Nous tenons d'abord à marquer notre infinie gratitude à S. E. M. Abdelmuhsin Al-Sudeary, président fondateur du FIDA, qui a travaillé avec acharnement pour mettre en place les fondations d'un édifice sur lesquelles ses successeurs ont continué de bâtir avec succès. Nous voulons également rendre hommage à la contribution remarquable de S. E. M. Idriss Jazairy, qui a poursuivi l'oeuvre de M. Al-Sudeary et a largement contribué à l'intérêt que le FIDA a suscité dans la communauté internationale.

Mon ami, Fawzi Hamad Al-Sultan, mérite une mention spéciale dans ces éloges pour avoir repris le flambeau et amené le FIDA à un stade où il compte aujourd'hui parmi les meilleures institutions de coopération pour le développement dans le monde.

Ces trois éminentes personnalités ont, de toute évidence, non seulement répondu aux attentes de la communauté internationale, mais également donné raison aux pères fondateurs du FIDA qui, dès le départ, avaient jugé bon que les pays de l'OPEP - qui avaient été les fers de lance de la création de l'institution - en assument également la direction.

Enfin, nous tenons à féliciter la direction et le personnel du FIDA pour le travail remarquable qu'ils ont accompli au cours des dernières années et pour les activités qu'ils prévoient pour l'avenir. Je me dois de les assurer de la coopération indéfectible du Fonds de l'OPEP, qui poursuit des objectifs semblables à ceux du FIDA.

Nous saluons ici le FIDA, sa nouvelle orientation, son regain de confiance. Nous prenons acte des efforts renouvelés qu'il déploie pour améliorer et renforcer ses opérations, de manière à ce qu'elles soient davantage axées sur la participation, plus à l'écoute des populations et, naturellement, qu'elles présentent le meilleur rapport coût-efficacité. Le FIDA est conscient que la faim et la pauvreté dans le monde demeureront pendant des années des problèmes écrasants puisque, comme je le disais plus haut,

plus de 1,3 milliard de personnes vivent encore dans des conditions de pauvreté absolue. Nous nous réjouissons de sa volonté d'unir ses efforts à ceux du Fonds de l'OPEP et d'autres institutions pour faire baisser ces chiffres de façon significative et dans des délais acceptables. Nous devons tous nous mobiliser pour aider le FIDA à atteindre son objectif premier, qui est de devenir un véritable dépositaire des données d'expérience et des meilleures pratiques et une "organisation de savoirs" sur la pauvreté et le développement rural.

Message de M. James Wolfensohn, président de la Banque mondiale, prononcé en son nom par M. Alex McCalla, directeur du Département de l'agriculture et des ressources naturelles de la Banque mondiale

Monsieur le président Al-Sultan,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous transmettre, à l'occasion de ce vingtième anniversaire, les meilleurs voeux et les félicitations de Jim Wolfensohn, président de la Banque mondiale, qui vous prie de l'excuser de ne pouvoir être en personne ici même aujourd'hui avec vous.

Si vous le voulez bien, je dirai juste quelques mots sur la longue et fructueuse collaboration de la Banque avec le FIDA, mais sachez que la brièveté de mon message ne reflète en aucun cas l'ampleur des relations de partenariat que nous avons avec votre organisation, ni l'importance croissante que nous y attachons.

Il faut féliciter le FIDA pour les efforts qu'il déploie inlassablement en vue de réduire la pauvreté dans le monde en encourageant l'adoption de technologies appropriées et le développement participatif. Le FIDA peut être fier d'être devenu le chef de file de la lutte contre la pauvreté rurale, et d'avoir pris notamment la défense, avec les compétences particulières qui sont les siennes, des plus pauvres d'entre les pauvres, les petits agriculteurs et paysans.

Le vingtième anniversaire du FIDA marque aussi 20 années de collaboration officielle avec la Banque mondiale. Une collaboration qui s'est renforcée au fil du temps, à mesure que le FIDA mettait au point des solutions novatrices et durables pour combattre la pauvreté rurale, et que la Banque mondiale, de son côté, recentrait son attention sur une approche globale et communautaire du développement. Cette nouvelle stratégie, intitulée "Le développement rural - De la vision à l'action", a reçu le plein appui de notre Conseil d'administration et particulièrement de Monsieur Wolfensohn.

Toutes les conditions sont réunies à présent pour renforcer encore davantage notre partenariat avec le FIDA. Nous avons beaucoup à gagner, les uns et les autres, d'une plus grande interaction au sein de programmes communs. Et en participant conjointement au financement ainsi qu'à l'élaboration et à l'exécution de projets, nous sommes sûrs d'avancer dans la même direction. Pour donner un exemple, nous intensifions actuellement notre collaboration dans la région Afrique. Le FIDA a été l'un de nos principaux partenaires lors de la création et de la mise en place des structures du Groupe consultatif pour l'aide aux plus pauvres, et nous travaillons ensemble en ce moment avec la coalition populaire pour éradiquer la faim et la pauvreté. Pas plus tard qu'hier, j'ai eu l'occasion de participer au lancement officiel du Réseau de savoirs sur les initiatives de la société civile en matière de réforme agraire et de sécurité de tenure.

Je pourrais continuer ainsi encore longtemps, mais je crois qu'il vaut mieux, dans l'intérêt de cette réunion et dans mon propre intérêt, que je m'arrête ici. Je me contenterai donc de conclure en renouvelant nos félicitations au FIDA pour le travail accompli durant les 20 premières années de son existence et en lui souhaitant que les 20 prochaines soient encore plus productives.

Déclaration de clôture de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs prononcée par le Président, S.E. Shah A.M.S. Kibria

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Gouverneurs et Délégués,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes arrivés au terme de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs, session qui revêt une signification spéciale car elle marque le vingtième anniversaire du Fonds et est rehaussée par la présence d'un grand nombre de dignitaires.

Le discours inaugural du président de la République italienne, S. E. Oscar Luigi Scalfaro, nous a donné à réfléchir et nous a rappelé avec force qu'il incombait à chacun d'entre nous le devoir politique et moral d'oeuvrer pour la sécurité alimentaire de la planète tout entière. Nous avons également eu le privilège d'entendre le discours du président de la République malienne, S. E. Alpha Oumar Konaré, qui a évoqué les souffrances de milliers d'êtres humains et notamment des enfants.

Le Conseil a applaudi au message de S. S. le pape Jean-Paul II qui a reconfirmé l'appui du Saint-Siège au Fonds et félicité le FIDA pour sa détermination à débarrasser l'humanité du spectre de la famine; et au message du secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui a renouvelé son appel à toutes les parties constituantes de la famille des Nations Unies pour qu'elles oeuvrent à l'unisson.

Cet appel a trouvé écho dans les déclarations du directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, M. Jacques Diouf, et du directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, Mme Catherine Bertini. L'empressement dont font montre ces deux institutions pour unir leurs forces à celles du FIDA est digne de louanges.

Le Conseil a également applaudi au discours de l'ancien premier ministre de la République française, S. E. Raymond Barre, qui s'est intéressé au FIDA tout au long des 20 années de son existence. M. Abdelmuhsin Al-Sudeary et M. Idriss Jazairy qui, par leur dévouement pendant les années où ils ont assumé la présidence du Fonds, ont établi les fondements de l'organisation telle que nous la voyons aujourd'hui, se sont joints à nous pour célébrer ce vingtième anniversaire.

Ces deux derniers jours nous avons eu l'occasion d'écouter de nombreuses déclarations éloquentes de gouverneurs affirmant l'importance qu'accorde la communauté internationale au Fonds et à ses interventions et demandant à tous ceux qui sont à même de le faire d'unir leurs efforts pour éradiquer une fois pour toutes le fléau qui hante l'homme depuis des temps immémoriaux. Je pense que ces déclarations confirment l'intention sincère des États membres de s'unir pour le combat.

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

Lors de la première session du Conseil des gouverneurs en 1977, le Fonds ne comptait que 81 États membres. Au cours de la présente session, le Conseil a approuvé la demande d'adhésion de la République du Kazakhstan qui deviendra notre 161e État membre - signe encourageant de la reconnaissance mondiale et de la foi dans le Fonds et dans sa mission.

Le Conseil a noté, avec une satisfaction extrême, un autre signe encourageant, à savoir l'importance que les États membres ont accordé à ce que la Quatrième reconstitution des ressources du Fonds prenne effet en temps opportun. Pour la première fois dans l'histoire de ses 20 années d'existence, une reconstitution prend effet six mois seulement après son achèvement par le Conseil. Il est également important de noter que dix mois après cet achèvement, le Fonds a reçu des instruments de contribution se chiffrant à plus de 80% des annonces totales à cette reconstitution.

Mesdames et Messieurs,

À une session du Conseil où de nombreux éloges ont été exprimés, permettez-moi de féliciter les États membres à qui l'on doit cet événement et de les remercier d'avoir encore une fois démontré leur confiance dans le Fonds.

Le Conseil a approuvé le budget du FIDA pour 1998 pour un montant de 51 137 000 USD, plus provision pour imprévus de 400 000 USD. Il nous faut encore une fois féliciter le Président et ses collaborateurs pour s'être attachés sans faiblir à maintenir le budget administratif du Fonds à un niveau constant. En effet, le Conseil a accueilli avec beaucoup de satisfaction le fait qu'après trois années consécutives de réduction budgétaire, suivies d'une nouvelle année de croissance réelle zéro, le budget de 1998 représente une croissance réelle légèrement inférieure à zéro; par conséquent, nous avons là cinq années d'efforts louables pour conserver au FIDA une structure légère.

La présente session du Conseil s'est penchée tout spécialement sur le problème des arriérés - problème auquel sont confrontées grand nombre d'institutions financières internationales - et a pris deux mesures importantes pour limiter ce problème. Il est ironique que ce soit précisément ceux que le FIDA s'attache à aider - les pays les plus pauvres - qui succombent à cette contrainte. Les pays qui ont des arriérés, bien qu'étant ceux qui ont le plus besoin d'aide au développement, sont ceux qui risquent de ne plus y avoir droit.

Afin de briser ce cercle vicieux, la dernière session du Conseil des gouverneurs a autorisé le Fonds à participer à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. A la présente session, nous avons, en créant un Fonds FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, doté notre institution d'un nouveau mécanisme d'allégement de la dette au cas par cas. La deuxième mesure a été prise en amendant les principes et critères du Fonds en matière de prêt. Nous avons ainsi préparé la voie pour gérer des partenariats avec nos pays ayant des arriérés au moyen de mesures à la fois préventives et correctives.

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

Les tentacules de la faim et de la pauvreté ne connaissent ni les frontières juridiques ni les frontières politiques, alors que l'aide au développement est souvent confrontée à des contraintes qui limitent sa portée. Au cours de cette session, nous avons surmonté une de ces contraintes en créant un Fonds pour Gaza et la Cisjordanie, territoire qui n'est pas État membre du FIDA. Il est très satisfaisant de renverser les obstacles et de tendre les bras à des PERSONNES en faisant fi des frontières.

D'autres types de barrières ont été surmontés au cours de ce siècle. Nous avons, par exemple, su diffuser les connaissances. Pour avancer avec notre temps et conformément à l'intention du Fonds de devenir une organisation de savoirs, le Conseil a envisagé une politique de diffusion des documents du FIDA et autorisé une phase provisoire de 18 mois pour permettre au Fonds d'examiner la meilleure façon d'appliquer une politique définitive.

En faisant le bilan des 20 années d'activités du Fonds, les délégués et les invités de marque ont beaucoup parlé des problèmes de la faim et de la pauvreté rurale. On a beaucoup insisté sur le fait que ces problèmes ont de nombreuses ramifications et que la solution est également complexe et multiple. Pour que ses interventions soient tout à fait probantes, le Fonds doit englober ces nombreux aspects et oeuvrer avec divers partenaires. C'est dans cet esprit et eu égard aux mandats complémentaires du FIDA et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, que le Fonds a soumis une déclaration préliminaire d'intérêt et de capacité pour accueillir le Mécanisme mondial de la Convention. Le Conseil a accepté la décision de la Conférence des Parties qui a désigné le FIDA pour cette fonction.

Le Conseil a également examiné le rapport de situation sur la coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté qui a établi un certain nombre de programmes de collaboration de ce type. Enfin, le Conseil a pris note du rapport sur les activités du Fonds se rapportant aux objectifs du Sommet mondial de l'alimentation.

Mesdames et Messieurs les Gouverneurs,

C'est pour moi un grand honneur d'avoir présidé à cette importante session du Conseil des gouverneurs. Je voudrais remercier mes collègues du Bureau qui m'ont aidé à remplir cette tâche. Au nom du Conseil, je voudrais remercier le personnel du FIDA qui a, avec sa compétence habituelle, assuré le bon fonctionnement de cette conférence. Il va sans dire qu'aucune conférence ne serait possible sans ceux qui nous aident à communiquer, c'est-à-dire les interprètes, le personnel technique et enfin, mais non moins important, les messagers. À vous tous un grand merci.

Mesdames et Messieurs,

Les anniversaires invitent au souvenir et à la réflexion. Alors que nous approchons d'un nouveau millénaire, le FIDA doit réfléchir, comme d'ailleurs doit le faire le monde entier, sur la meilleure façon d'éliminer la faim et l'oppression de la pauvreté rurale. Au cours de la présente session du Conseil, nous avons évoqué les premières 20 années du Fonds - 20 années de dévouement, de croissance, d'apprentissage et, bien sûr, de lutte qui nous donnent aujourd'hui un Fonds fier de son passé, confiant en son avenir et, plus important encore, confiant dans sa capacité à rendre l'avenir de l'humanité meilleur.

Quand je serai de retour au Bangladesh et confronté à de nombreux problèmes relatifs à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à l'infrastructure rurale et autres, je serai réconforté par l'idée qu'il existe une institution financière, le FIDA, qui a pour mandat précis d'aider des pays comme le mien à résoudre ces problèmes.

Sur cette pensée, je déclare close la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs.

Je vous remercie de votre attention.

CHAPITRE 4

B. MESSAGES REÇUS À L'OCCASION DU VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU FIDA

S. E. Eduard Shevardnadze,
président de la République de Géorgie

C'est avec le plus vif plaisir que j'exprime à titre personnel et au nom du peuple de Géorgie la profonde estime que je porte au Fonds international de développement agricole et lui adresse mes chaleureuses félicitations à l'occasion de son vingtième anniversaire. Les activités menées par votre organisation depuis sa création ont joué un grand rôle dans la prévention des famines et des pénuries alimentaires dans les pays en développement et servi ainsi à préserver la paix dans le monde.

Nous formons l'espoir que la fructueuse coopération qui s'est instaurée entre le FIDA et la Géorgie s'amplifiera et prendra des formes multiples.

M. Bill Clinton,
président des États-Unis d'Amérique

Au nom du peuple des États-Unis d'Amérique, je suis heureux d'adresser mes plus vives félicitations à la direction et au personnel du Fonds international de développement agricole qui célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de sa fondation.

Au cours des 20 dernières années, le Fonds s'est taillé une solide réputation d'instrument efficace en faveur du développement économique et son action probante pour lutter contre la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire des ruraux pauvres dans plus d'une centaine de pays partout dans le monde est aujourd'hui largement reconnue. À titre de membre fondateur du Fonds, les États-Unis sont fiers d'être associés à votre mission et à vos réalisations. Nous accordons le plus vif intérêt à la poursuite de notre collaboration avec le Fonds et avec les autres institutions du système des Nations Unies afin de parvenir à notre objectif commun qui est de réduire la pauvreté et l'insécurité alimentaire auxquelles sont aujourd'hui confrontés tant d'êtres humains.

Meilleurs voeux pour une journée de célébration mémorable et meilleurs voeux de réussite pour l'avenir.

ANNEXE I

INTERNATIONAL
FUND FOR
AGRICULTURAL
DEVELOPMENT

. **IFAD**

GC 21/INF.2/Rev.2

ARABIC/ENGLISH
FRENCH/SPANISH

Governing Council

Twenty-First Session
Rome, 11-12 February 1998

LIST OF PARTICIPANTS TO THE TWENTY-FIRST SESSION
OF THE GOVERNING COUNCIL

LISTE DES PARTICIPANTS À LA VINGT ET UNIÈME SESSION
DU CONSEIL DES GOUVERNEURS

LISTA DE LOS PARTICIPANTES EN EL VIGÉSIMO PRIMER PERÍODO
DE SESIONES DEL CONSEJO DE GOBERNADORES

Chairman	:	Shah A.M.S. Kibria (Banglasdesh)
Président	:	
Presidente	:	
Vice-Chairmen	:	Kirsti Lintonen (Finland)
Vice-Présidents	:	Malami Buwai (Nigeria)
Vicepresidentes	:	

MEMBER STATES

ÈTATS MEMBRES

ESTADOS MIEMBROS

ALBANIA

Governor (acting)	Lufter XHUVELI Minister for Agriculture and Food Tirana
Alternate Governor (acting)	Pandeli Dhimiter PASKO Ambassador of the Republic of Albania to Italy Rome
Adviser	Njazi TAHIRI Counsellor of the Prime Minister Ministry of Agriculture and Food Tirana
Adviser	Gezim COMO Project Coordinator (SSIR) Ministry of Agriculture and Food Tirana
Adviser	Leonidha KOSTA Third Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Albania to IFAD Rome

ALGERIA

Gouverneur	Benalia BELHOUADJEB Ministre de l’agriculture et de la pêche Alger
Conseiller	Rachid BENAISSA Chef de Cabinet Ministère de l'agriculture et de la pêche Alger
Conseiller	Ahmed SADOUDI Directeur général du budget Ministère des finances Alger
Conseiller	Hariba YAHIA-CHERIF Conseiller Représentant permanent suppléant de la République algérienne démocratique et populaire auprès du FIDA Rome

ANGOLA

Gouverneur suppléant	Antero Alberto ERVEDOSA ABREU Ambassadeur de la République d'Angola auprès du FIDA Rome
Conseiller	Kiala Kia MATEVA Conseiller Représentant permanent adjoint de la République d'Angola auprès du FIDA Rome
Conseiller	Pedro Agostino KANGA Chef du Département de la coopération et des relations internationales Ministère de l'agriculture et du développement rural Luanda
Conseiller	Miguel Antonio DE CASTRO AGUIAR Directeur du projet de développement de l'agriculture de la région nord Ministère de l'agriculture et du développement rural Luanda

ARGENTINA

Gobernador	Roberto Oscar VILLAMBROSA Ministro Plenipotenciario Representante Permanente de la República Argentina ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
Asesor	Ariel FERNÁNDEZ Secretario Representante Permanente Alterno de la República Argentina ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

ARMENIA

Governor (acting)	Gaghik BAGHDASSARIAN Counsellor Chargé d'affaires, a.i. Embassy of the Republic of Armenia Rome

AUSTRALIA

Governor (acting)	William Rory STEELE Ambassador of the Commonwealth of Australia to Italy Rome
Alternate Governor (acting)	Catherine WALKER Counsellor for Development Assistance Australian Embassy Rome

AUSTRIA

Governor (acting)	Arno RIEDEL Minister Counsellor Embassy of the Republic of Austria Rome
Adviser	Klaus OEHLER Counsellor Federal Ministry of Finance Vienna

BANGLADESH

Governor	Shah A.M.S. KIBRIA Minister for Finance Dhaka
Alternate Governor (acting)	Muhammad ZAMIR Ambassador of the People's Republic of Bangladesh to IFAD Rome
Adviser	Anwarul Bar CHOWDHURY Joint Secretary Economic Relations Division Ministry of Finance Dhaka
Adviser	Mohammad MEJBAHUDDIN Economic Counsellor Embassy of the People's Republic of Bangladesh Rome
Adviser	Parvez IMDAD Assistant to the Minister Ministry of Finance Dhaka

BANGLADESH (cont'd)

Adviser	Ahmed AKHTARUZZAMAN Counsellor Alternate Permanent Representative of the People's Republic of Bangladesh to IFAD Rome

BELGIUM

Gouverneur (provisoire)	Jean GIJSEN Commissaire spécial à la coopération au développement Administration générale de la coopération au développement Bruxelles
Gouverneur suppléant (provisoire)	Jacques DE MONTJOYE Ambassadeur du Royaume de Belgique auprès du FIDA Rome
Conseiller	Gust MOMBAERTS Chef de la section de coopération Représentation permanente du Royaume de Belgique auprès du FIDA Rome
Conseiller	Jean-Yves STANDAERT Chef de Service Administration générale de la coopération au développement Bruxelles

BENIN

Gouverneur (provisoire)	Laurent WOROU Directeur de Cabinet du Ministre du développement rural Cotonou
Gouverneur suppléant	Imorou ADAM Directeur de l'agriculture Ministère du développement rural Cotonou
Conseiller	Soulé Abdoulaye MANIGUI Directeur de la programmation et de la prospective Ministère du développement rural Cotonou

BHUTAN

Governor	Jigmi Y. THINLEY Ambassador Permanent Representative of the Kingdom of Bhutan to IFAD Geneva

BOLIVIA

Gobernador (interino)	Javier ZUAZO CHÁVEZ Embajador de la República de Bolivia ante el FIDA Roma
Asesor	Juan Ignacio SILES DEL VALLE Ministro Consejero Embajada de la República de Bolivia Roma
Asesor	Hernán GONZALES DAZA Primer Secretario Embajada de la República de Bolivia Roma

BOSNIA AND HERZEGOVINA

Governor (acting)	Vlatko KRALJEVIC Ambassador of Bosnia and Herzegovina to Italy Rome

BOTSWANA

Governor (acting)	Jameson Lesedi T. MOTHIBAMELE Assistant Minister for Agriculture Ministry of Agriculture Gaborone
Alternate Governor	Thomas Madubeng TAUKOBONG Deputy Permanent Secretary Ministry of Agriculture Gaborone

BRAZIL

Governor (acting)	Roberto JAGUARIBE Secretary for International Affairs (SEPLAN/PR) Ministry of Planning and Budget Brasilia, D.F.

BRAZIL (cont'd)

Adviser	Fernando José MARRONI DE ABREU First Secretary Alternate Permanent Representative of the Federative Republic of Brazil to IFAD Rome

BURKINA FASO

Gouverneur (provisoire)	Hamidou Pierre Damien WIGBHA Ministre délégué chargé des finances auprès du Ministère de l'économie et des finances Ouagadougou
Gouverneur suppléant	Béatrice DAMIBA Ambassadeur Représentant permanent du Burkina Faso auprès du FIDA Rome
Conseiller	André Anatole YAMEOGO Conseiller économique Représentant permanent adjoint du Burkina Faso auprès du FIDA Rome

BURUNDI

Gouverneur	Damase NTIRANYIBAGIRA Ministre de l'agriculture et de l'élevage Bujumbura
Gouverneur suppléant (provisoire)	Salvator NTIHABOSE Conseiller au secrétariat général du gouvernement Bujumbura
Conseiller	Ferdinand NYABENDA Premier conseiller Chargé d'affaires, a.i. Mission Diplomatique de la République du Burundi Rome
Conseiller	Cyprien NDAYEGAMIYE Directeur général du suivi-évaluation Ministère de l'agriculture et de l'élevage Bujumbura

CAMEROON

Gouverneur	Aboubakry ABDOULAYE Secrétaire d'État Ministère de l'agriculture Yaoundé
Gouverneur suppléant	Michael TABONG KIMA Ambassadeur de la République du Cameroun auprès du FIDA Rome
Conseiller	Thomas Ndive MOKAKE Deuxième conseiller Représentant permanent adjoint de la République du Cameroun Rome

CANADA

Governor	Carolyn McASKIE Vice-President Multilateral Programmes Branch Canadian International Development Agency (CIDA) Hull, Quebec
Alternate Governor (acting)	Jean DEVLIN Counsellor (Development) Alternate Permanent Representative of Canada to the United Nations Food and Agriculture Agencies Rome
Adviser	Bryce FIELDHOUSE Development Officer International Financial Institutions Multilateral Programmes Branch Canadian International Development Agency (CIDA) Hull, Quebec

CAPE VERDE

Gouverneur (provisoire)	Maria Helena SEMEDO Ministre de la mer Praia
Gouverneur suppléant (provisoire)	Horacio Costantino da SILVA SOARES Ambassadeur de la République du Cap-Vert en Italie Rome

CAPE VERDE (cont'd)

Conseiller	Maria Aleluia Barbosa ANDRADE Directrice de Cabinet du Ministre de la mer Praia
Conseiller	Eduardo Jorge SILVA Premier secrétaire Ambassade de la République du Cap-Vert Rome

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC

Gouverneur (provisoire)	Daniel Emery DÉDÉ Représentant personnel du Ministre de l'agriculture et de l'élevage a.i. Bangui
Gouverneur suppléant	Georges NGONDJO Chargé de mission en matière d'agriculture auprès du Ministère de l'agriculture et de l'élevage Bangui

CHAD

Gouverneur (provisoire)	Moctar MOUSSA Ministre de l'agriculture N'Djaména
Gouverneur suppléant (provisoire)	Hassanty Oumar CHAIB Directeur général Ministère de l'agriculture N'Djaména

CHILE

Gobernador (interino)	Humberto MOLINA REYES Segundo Secretario Representante Permanente Alterno de la República de Chile ante el FIDA Roma

CHINA

Governor	QI Jingfa Vice-Minister for Agriculture Beijing

CHINA (cont'd)

Alterante Governor (acting)	TANG Zhengping Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the People's Republic of China to IFAD Beijing
Adviser	LI Xiaofen Deputy Director-General Department of International Cooperation Ministry of Agriculture Beijing
Adviser	JU Kuilin Deputy Director-General Department of Foreign Affairs Ministry of Finance and Economy Beijing
Adviser	YE Anping Deputy Division Director Department of International Cooperation Ministry of Agriculture Beijing
Adviser	ZHANG Zhongjun Second Secretary Alternate Permanent Representative of the People's Republic of China to IFAD Rome
Adviser	LIU Dageng Project Officer Department of International Cooperation Ministry of Agriculture Beijing

COLOMBIA

Gobernador (interino)	Hernando AGUDELO VILLA Embajador de la República de Colombia ante el FIDA Roma
Asesor	Bernardo GUTIÉRREZ ZULUAGA BOTERO Primer Secretario Representante Permanente Alterno de la República de Colombia ante el FIDA Roma

CONGO

Gouverneur (provisoire)	Georges GUITO Premier conseiller Chargé d'affaires a.i. Ambassade de la République du Congo Rome
Conseiller	Jean-Serge KAYA-KOMBO Deuxième conseiller Répresentant permanent adjoint de la République du Congo auprès du FIDA Rome

COSTA RICA

Gobernador (interino)	Yolanda GAGO DE SINIGAGLIA Ministra Consejera Encargada de Negocios, a.i. Representante Permanente Alterna de la República de Costa Rica ante el FIDA Roma
Asesor	Margarita GAMBOA CERDA Primer Secretario Representante Permanente Alterna de la República de Costa Rica ante el FIDA Rome

CÔTE D'IVOIRE

Gouverneur (provisoire)	Lambert Kouassi KONAN Ministre de l’agriculture et des ressources animales Abidjan
Gouverneur suppléant (provisoire)	Emmanuel Kouassi NOUAMA Ambassadeur de la République de Côte d'Ivoire en Italie Rome
Conseiller	Michel SIA BI SEI Conseiller Ambassade de la République de Côte d'Ivoire Rome
Conseiller	Bernard N'ZORE Directeur de la programmation Ministère de l'agriculture et des ressources animales Abidjan

CROATIA

Governor	Davorin RUDOLF Ambassador of the Republic of Croatia to IFAD Rome
Adviser	Branimir CECUK First Secretary Embassy of the Republic of Croatia Rome

CUBA

Gobernador (interino)	Juan NUIRY SÁNCHEZ Embajador de la República de Cuba ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
Asesor	Ana María NAVARRO ARRÚE Representante Permanente Adjunta de la República de Cuba ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

CYPRUS

Governor (acting)	Andreas ROUSHIAS Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of Cyprus to IFAD Rome

D.P.R. KOREA

Governor	KIM Hung Rim Ambassador of the Democratic People's Republic of Korea to IFAD Rome
Alternate Governor	YUN Su Chang Ambassador Deputy Permanent Representative of the Democratic People's Republic of Korea to IFAD Rome

D.P.R. KOREA (cont'd)

Adviser	NYOK Ki Kwang Secretary Permanent Representation of the Democratic People's Republic of Korea to IFAD Rome

D.R. CONGO

Gouverneur (provisoire)	Munwaku MALEFELE Premier secrétaire Chargé d'affaires, a.i. Ambassade de la République démocratique du Congo auprès du FIDA Rome
Gouverneur suppléant (provisoire)	SAMBA Moomi Te Avelela Ministre conseiller Répresentant permanent adjoint de la République démocratique du Congo auprès du FIDA Rome
Conseiller	Muaka TOKO Secrétaire Ambassade de la République démocratique du Congo Rome

DENMARK

Governor (acting)	Kirsten Noerregaard RASMUSSEN Head of Section Ministry of Foreign Affairs Copenhagen
Alternate Governor (acting)	Lars-Henrik WORSOE Counsellor The Royal Danish Embassy Rome

DOMINICAN REPUBLIC

Gobernador (interino)	Rafael CALVENTI Embajador de la República Dominicana ante el Gobierno Italiano Roma

DOMINICAN REPUBLIC (cont'd)

Asesor	Juan BORG GIL Ministro Consejero Encargado de Negocios, a.i. Embajada de la República Dominicana Roma

ECUADOR

Gobernador (interino)	Marcelo FERNÁNDEZ DE CÓRDOBA PONCE Embajador de la República del Ecuador ante el FIDA Roma
Asesor	Guillermo BASSANTE RAMÍREZ Consejero Representante Permanente Alterno de la República del Ecuador ante el FIDA Roma

EGYPT

Governor (acting)	Nehad Ibrahim ABDEL LATIF Ambassador of the Arab Republic of Egypt to Italy Rome
Alternate Governor (acting)	Mohamad KHALIFA Agricultural Counsellor Deputy Permanent Representative of the Arab Republic of Egypt to IFAD Rome
Adviser	Nahed EL ASHRY Counsellor Embassy of the Arab Republic of Egypt Rome

EL SALVADOR

Gobernador (interino)	María Eulalia JIMÉNEZ ZEPEDA Ministra Consejera Embajada de la República de El Salvador Roma

ERITREA

Governor (acting)	Ato Arefaine BERHE Minister for Agriculture Asmara
Alternate Governor	Fessehazion PIETROS Ambassador of the State of Eritrea to Italy Rome
Adviser	Yohannes TENSUE First Secretary Embassy of the State of Eritrea Rome

ETHIOPIA

Governor (acting)	Seifu KETEMA Minister for Agriculture Addis Ababa
Alternate Governor (acting)	Halima MOHAMMED Ambassador of the Federal Democratic Republic of Ethiopia to IFAD Rome

FIJI

Governor	Kaliopate TAVOLA Ambassador of the Republic of Fiji to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Brussels

FINLAND

Governor	Kirsti LINTONEN Under-Secretary of State for International Development Cooperation Ministry of Foreign Affairs Helsinki
Alternate Governor (acting)	Katriina KORTTEINEN Minister Counsellor Permanent Representative of the Republic of Finland to the United Nations Agencies Rome

FINLAND (cont'd)

Adviser	Seija TORO First Secretary Department for International Development Cooperation Ministry of Foreign Affairs Rome
Adviser	Pauli KARINIEMI Attaché Department for International Development Cooperation Ministry of Foreign Afffairs Helsinki

FRANCE

Gouverneur	Francis MAYER Chef du service des affaires internationales Direction du Trésor Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Paris
Gouverneur suppléant (provisoire)	Bertrant PERISSE Chef du bureau du développement Direction du Trésor Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie Paris
Conseiller	Jean-Pierre LABOUREIX Ministre conseiller financier Ambassade de France Rome
Conseiller	Jean Louis RYSTO Conseiller Représentant permanent adjoint de la République française auprès de l'OAA Rome

GABON

Gouverneur (provisoire)	Marcel IBINGA-MAGWANGU Ambassadeur de la République gabonaise auprès du FIDA Rome

GABON (cont'd)

Gouverneur suppléant (provisoire)	Hilaire MATHAS Haut commissaire auprès du Ministre d'État, chargé de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural Libreville
Conseiller	Blaise NGOMO NDONG Conseiller du ministre d'État, chargé de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural Libreville
Conseiller	Lambert EDOU Directeur national de l'APG/FIDA Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural Libreville
Conseiller	Ivone Alves DIAS DA GRAÇA Premier conseiller Représentant permanent suppléant de la République gabonaise auprès du FIDA Rome

GAMBIA, THE

Governor (acting)	Ismaila Briama CEESAY Ambassador of the Republic of The Gambia to IFAD Brussels

GEORGIA

Governor (acting)	Beglar David TAVARTKILADZE Ambassador of Georgia to IFAD Rome
Adviser	Levan DADIANI First Secretary Embassy of Georgia Rome

GERMANY

Governor	Gerhard BOEHMER Deputy Director-General Federal Ministry of Economic Cooperation and Development Bonn

GERMANY (cont'd)

Alternate Governor	Wilfried KOSCHORRECK Head of Division Federal Ministry of Finance Bonn
Adviser	Achim JOHANNSEN Assistant Head of Division Federal Ministry for Economic Cooperation and Development Bonn
Adviser	Christoph RETZLAFF Assistant Head of Division Federal Foreign Office Federal Ministry of Foreign Affairs Bonn
Adviser	Karl-Gerhard DILG Counsellor Alternate Permanent Representative of the Federal Republic of Germany to IFAD Rome
Adviser	Kordula MEHLHART First Secretary Permanent Representation of the Federal Republic of Germany to IFAD Rome

GHANA

Governor (acting)	Kwabena ADJEI Minister for Food and Agriculture Accra
Alternate Governor (acting)	Aanaa Naamua ENIN Ambassador of the Republic of Ghana to IFAD Rome
Adviser	Henry M. WOOD Assistant Director Ministry of Foreign Affairs Accra
Adviser	Mallam Issah SEIDU Minister Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Ghana to IFAD Rome

GREECE

Alternate Governor	Dionyssios KYVETOS Second Counsellor Deputy Permanent Representative of the Hellenic Republic to IFAD Rome
Adviser	Dimitri DADIOTIS Consultant International Organizations and Economic Cooperation Division Ministry of Foreign Affairs Athens

GUATEMALA

Gobernador (interino)	Ismael PENEDO SOLÉ Embajador de la República de Guatemala ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma
Asesor	Rita CLAVERIE DE SCIOLLI Ministra Consejera Representante Permanente Adjunta de la República de Guatemala ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

GUINEA

Gouverneur	Jean Paul SARR Ministre de l'agriculture, des eaux et des forêts Conakry
Gouverneur suppléant (provisoire)	Ibrahima Kalil MAGASSOUBA Fondé de pouvoir à la Banque centrale de la République de Guinée Conakry
Conseiller	Souhaib Deen BANGOURA Premier secrétaire Ambassade de la République de Guinée Rome

GUINEA-BISSAU

Gouverneur (provisoire)	Roberto QUESSANGUE Secrétaire d'État aux ressources naturelles et à l'environnement Bissau

HAITI

Gouverneur (provisoire)	Jean WALNARD DORNEVAL Ministre Conseiller Chargé d'affaires, a.i. Ambassade de la République d'Haïti Rome
Conseiller	Suze PERCY Conseiller Représentant permanent adjoint de la République d'Haiti Rome

HONDURAS

Gobernador (interino)	Mayra Aracely REINA DE TITTA Consejera Encargada de Negocios, a.i. Embajada de la República de Honduras Roma
Asesor	Marcelino BORJAS Primer Secretario Representante Permanente Alterno de la República de Honduras ante el FIDA Roma

INDIA

Governor (acting)	Kalarickal Pranchu FABIAN Ambassador of the Republic of India to Italy Rome
Adviser	Butshikan SINGH Deputy Chief of Mission Embassy of the Republic of India Rome

INDONESIA

Governor (acting)	Soendaroe RACHMAD Ambassador of the Republic of Indonesia to IFAD Rome

INDONESIA (cont'd)

Adviser	Hadiono BADJURI Minister Counsellor Embassy of the Republic of Indonesia Rome
Adviser	I. Nyoman ARDHA Agricultural Attaché Embassy of the Republic of Indonesia Rome
Adviser	Adek Triana YUDHASWARI Third Secretary Embassy of the Republic of Indonesia Rome

IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF

Governor (acting)	Seyed Reza ZARGARBASHI Head of the International Specialized Agencies Department Ministry of Foreign Affairs Teheran
Adviser	Golam Hossein DARZI Second Secretary Embassy of the Islamic Republic of Iran Rome

IRAQ

Governor (acting)	Kutaiba Muhammad HASSAN Director General of Public Authority for Agricultural Research Ministry of Agriculture Baghdad

IRELAND

Governor	Joseph SMALL Ambassador of Ireland to Italy Rome

IRELAND (cont'd)

Alternate Governor	David BEEHAN First Secretary (Agriculture) Alternate Permanent Representative of Ireland to the United Nations Agencies Rome
Adviser	Kevin O'BRIEN Administrative Officer Department of Foreign Affairs Dublin
Adviser	Austin GORMLEY Third Secretary Development and Cooperation Division Department of Foreign Affairs Dublin

ISRAEL

Governor (acting)	Raphael MORAV Counsellor Permanent Representative of the State of Israel to the United Nations Agencies Rome

ITALY

Gouverneur	Alfredo DIANA Président de la Fédération nationale des "Cavalieri del Lavoro" Rome
Gouverneur suppléant (provisoire)	Luigi Maria FONTANA GIUSTI Ambassadeur de la République italienne auprès du FIDA Rome
Conseiller	Paolo COPPINI Conseiller Direction générale de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères Rome
Conseiller	Massimo Andrea LEGGERI Conseiller Bureau du Directeur général Direction générale de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères Rome

ITALY (cont'd)

Conseiller	Adolfo TREGGIARI Conseiller Représentant permanent suppléant de la République italienne auprès du FIDA Rome
Conseiller	Franco F. G. GINOCCHIO Conseiller Direction générale de la coopération au développement Ministère des affaires étrangères Rome
Conseiller	Raffaella DI MARO Directeur Chef de Division Ministère du Trésor Rome
Conseiller	Alessandro GALLOTTI Conseiller Ministère du Trésor Rome

JAPAN

Governor	Hiromoto SEKI Ambassador of Japan to Italy Rome
Adviser	Takuji HANATANI Director Multilateral Cooperation Division Ministry of Foreign Affairs Tokyo
Adviser	Nobuhiko KAHO Assistant Director International Cooperation Planning Division Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Tokyo
Adviser	Yukio NUMATA First Secretary Embassy of Japan Rome

JAPAN (cont'd)

Adviser	Kosuke KUROE Officer Multilateral Cooperation Division Ministry of Foreign Affairs Tokyo

JORDAN

Alternate Governor	Hashem AL-SHBOUL Secretary-General Ministry of Agriculture Amman
Adviser	Mustafa ZAHRAN Director Productive Projects Department Ministry of Planning Amman
Adviser	Salem A. OKOUR Director Projects Department Ministry of Agriculture Amman
Adviser	Ahmad ARABYAT Attaché Embassy of the Hashemite Kingdom of Jordan Rome

KAZAKHSTAN

Governor (acting)	Olzhas SULEIMENOV Ambassador of the Republic of Kazakhstan Rome
Adviser	Barlybay SADYKOV Second Secretary Embassy of the Republic of Kazakhstan Rome

KENYA

Alternate Governor	Bob Francis JALANG'O Ambassador of the Republic of Kenya to IFAD Rome

KENYA (cont'd)

Adviser	Eliazar Babu MUGA Economist Ministry of Agriculture, Livestock Development and Marketing Nairobi
Adviser	Paul G. NGATIA IFAD Desk Officer Ministry of Finance Nairobi
Adviser	Paul Kipsigei CHEPKWONY Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of Kenya to IFAD Rome
Adviser	Joseph Kipchirchir BOINNET Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Kenya to IFAD Rome

KUWAIT

Governor (acting)	Hisham Ibrahim AL-WOQAYAN Deputy Director-General Kuwait Fund for Arab Economic Development Kuwait
Adviser	Abdulaziz B. AL BADER Media Researcher International Cooperation Division Kuwait Fund for Arab Economic Development Kuwait
Adviser	Fatimah Hasan J. HAYAT Counsellor Alternate Permanent Representative of the State of Kuwait to FAO Rome

LEBANON

Gouverneur (provisoire)	Boutros Gerges ASSAKER Conseiller Chargé d'affaires, a.i. Ambassade de la République libanaise Rome

LESOTHO

Governor	Mopshatla MABITLE Minister for Agriculture, Cooperatives, Marketing and Youth Affairs Maseru
Adviser	Moeketsi Joseph MASILO Principal Secretary Ministry of Agriculture, Cooperatives, Marketing and Youth Affairs Maseru
Adviser	Tieiso Maxwell KHALEMA Counsellor Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Lesotho to IFAD Rome
Adviser	Teleko Jobo RAMOTS'OARI Director of Economics and Marketing Ministry of Agriculture, Cooperatives, Marketing and Youth Affairs Maseru
Adviser	Mathato MATLANYANE Chief Financial Controller Ministry of Finance and Development Planning Maseru
Adviser	Mantho MOTSELEBANE Director of Sectoral Programming Ministry of Finance and Development Planning Maseru
Adviser	Pheko Justice MAKHETHA Economic Counsellor Ministry of Foreign Affairs Maseru
Adviser	Maphutheho RANOOE First Secretary Embassy of the Kingdom of Lesotho Rome

LIBERIA

Governor (acting)	Roland C. MASSAQUOI Minister for Agriculture Monrovia

LIBERIA (cont'd)

Alternate Governor (acting)	Philip NIPSON Deputy Minister for Technical Affairs Ministry for Agriculture Monrovia

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Governor	Ali Ben RAMADAN Secretary of the General People's Committee for Agriculture Tripoli
Alternate Governor	Milad Abdelssalam SCHMEYLA Permanent Representative of the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya to IFAD Rome
Adviser	Issam M. ZAWIA Director Office of Technical Cooperation General People's Committee for Agriculture Tripoli
Adviser	Ali Alamin ALTARHOUNY Secretary General People's Committee for Agriculture Tripoli
Adviser	Saleh Jemaa AL CHAYEF Secretary General Public Committee for Agriculture and Animal Resources of the Socialist people's Libyan Arab Jamahirya Tripoli
Adviser	Mohamed Reda IDRES Technical Attaché Alternate Permanent Representative of the Socialist People's Libyan Arab Jamahiriya to IFAD Rome

LUXEMBOURG

Gouverneur (provisoire)	Jean HOSTERT Ambassadeur du Grand-Duché de Luxembourg auprès du FIDA Rome

LUXEMBOURG (cont'd)

Gouverneur suppléant	Georges HEINEN

(provisoire)	Conseiller de gouvernement Ministère des finances Luxembourg

MADAGASCAR

Gouverneur suppléant	Raphaël RABE Conseiller Chargé d'affaires, a.i. Ambassade de la République de Madagascar auprès du FIDA Rome
Conseiller	Monsieur MONJA Ingénieur d'équipement rural Représentant permanent adjoint de la République de Madagascar auprès du FIDA Rome

MALAWI

Governor (acting)	Edward S. KABUYE Chief of Agricultural Services Ministry of Agriculture and Livestock Development Lilongwe
Adviser	Sam Sylvais K. BOTOMANI Deputy Secretary Ministry of Agriculture and Irrigation Lilongwe

MALAYSIA

Governor (acting)	Ramanathan VENGADESAN Ambassador of Malaysia to Italy Rome
Adviser	Khairuddin Mohammed TAHIR Agricultural Attaché Embassy of Malaysia Rome
Adviser	Azmi ZAINUDDIN First Secretary Embassy of Malaysia Rome

MALAYSIA (cont'd)

Adviser	Abdul Ghaffar A. TAMBI Assistant Agricultural Attaché Embassy of Malaysia Rome

MALDIVES

Governor	Hassan SOBIR Minister for Fisheries and Agriculture Malé
Alternate Governor	Ahmed SHIHAB Director Ministry of Finance and Treasury Malé

MALI

Gouverneur	Madina LY-TALL Ambassadeur de la République du Mali auprès du FIDA Paris
Gouverneur suppléant (provisoire)	Amadou Baba TOURE Conseiller technique Ministère du développement rural Bamako
Conseiller	Yacouba DIALLO Conseiller Ambassade de la République du Mali Paris

MALTA

Governor	Francis Montanaro MIFSUD Ambassador of the Republic of Malta to IFAD Rome

MAURITANIA

Gouverneur	Sidi El Moctar OULD NAJI Ministre du Plan Nouakchott

MAURITANIA (cont'd)

Gouverneur suppléant (provisoire)	Melainine Ould Moctar NECHE Ambassadeur de la République islamique de Mauritanie en Italie Rome
Conseiller	Ould Mohamed Ahid TOURAD Premier conseiller Ambassade de la République islamique de Mauritanie Rome
Conseiller	Mohamed Elhassen Ould BOUKHREISS Directeur adjoint du financement Ministère du Plan Nouakchott

MAURITIUS

Governor (acting)	Rajkeswur PURRYAG Deputy Prime Minister and Minister for Foreign Affairs and International Trade Port Louis
Alternate Governor (acting)	Nayen Koomar BALLAH Principal Assistant Secretary Ministry of Agriculture and Natural Resources Port Louis
Adviser	Denis CANGY Consul of the Republic of Mauritius Rome

MEXICO

Gobernador (interino)	Mireja TERÁN Ministro Encargado de Negocios,a.i. Embajada de los Estados Unidos Mexicanos ante el Gobierno Italiano Roma
Gobernador Suplente (interino)	Juan Giullermo BÉCKER ARREOLA Ministro (Asuntos Agrícolas) Representante Permanente Alterno de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma

MEXICO (cont'd)

Asesor	José ROBLES-AGUILAR Consejero Representante Permanente Adjunto de los Estados Unidos Mexicanos ante el FIDA Roma

MOROCCO

Gouverneur (provisoire)	Fouad SAMIR Chef de la Division des financements et des relations multilatéraux Ministère des finances et des investissements extérieurs Rabat
Gouverneur suppléant (provisoire)	Allal CHAALI Ingénieur en chef Division de la coopération Département de l'agriculture Ministère de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement Rabat
Conseiller	Ahmed AFAILAL Ministre plénipotentiaire Représentant permanent adjoint du Royaume du Maroc auprès du FIDA Rome
Conseiller	Fakhr Eddine ESSAIDI Conseiller Représentant permanent suppléant du Royaume du Maroc auprès du FIDA Rome

MOZAMBIQUE

Governor (acting)	Luísa Dias DIOGO Deputy Minister for Planning and Finance Ministry of Planning and Finance Maputo
Alternate Governor	Amadeu Paulo Samuel DA CONCEIÇAO Ambassador of the Republic of Mozambique to Italy Rome

MOZAMBIQUE (cont'd)

Adviser	Joana SARANGA Administrator Bank of Mozambique Maputo
Adviser	Abel GONÇALVES LOPES Director People's Development Bank of the Republic of Mozambique Maputo
Adviser	Ananias SIGAÚQUE Second Secretary Embassy of the Republic of Mozambique Rome

MYANMAR

Governor (acting)	Khin NYEIN Ambassador of the Union of Myanmar to IFAD Rome
Adviser	Kyi TUN Minister Counsellor Embassy of the Union of Myanmar Rome

NAMIBIA

Governor	Stan WEBSTER Deputy Minister for Agriculture, Water and Rural Development Windhoek

NEPAL

Governor (acting)	Jagan Nath THAPLIYA Joint Secretary Ministry of Agriculture Kathmandu
Adviser	Lal Shanker GHIMIRE Under-Secretary Ministry of Finance Kathmandu

NETHERLANDS

Governor (acting)	Robert VORNIS Director Multilateral Development Financing and Macroeconomic Policies Department Ministry of Foreign Affairs The Hague
Alternate Governor (acting)	Jacob Bernard PIETERS Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the Kingdom of The Netherlands to IFAD Rome
Adviser	Ewald J. N. BROUWERS Counsellor Alternate Permanent Representative of the Kingdom of The Netherlands to IFAD Rome
Adviser	Jaap H. BROERSMA Policy Officer International Financial Institutions Division Ministry of Foreign Affairs The Hague
Adviser	Marcia LUYTEN Officer International Financial Institutions Division The Hague

NEW ZEALAND

Governor	Judith Catherine TROTTER Ambassador of New Zealand to Italy Rome
Alternate Governor	Jeremy Paul PALMER First Secretary Embassy of New Zealand Rome

NICARAGUA

Gobernador	María Eugenia SACASA DE PALAZIO Embajadora de la República de Nicaragua ante el Gobierno Italiano Roma

NIGER

Gouverneur (provisoire)	Idi Ango OMAR Ministre d'État Ministère de l'agriculture et de l'élevage Niamey
Conseiller	Hadizatou IBRAHIM Premier secrétaire Chargé d'affaires, a.i. Ambassade de la République du Niger Rome
Conseiller	Hassane SALEYE Directeur des études et programmation Ministère de l'agriculture et de l'élevage Niamey

NIGERIA

Governor (acting)	Oloche Anebi EDACHE Director Federal Department of Agriculture Federal Ministry of Agriculture and Natural Resources Abuja
Alternate Governor (acting)	Basil M. UKPONG Minister Permanent Representative of the Federal Republic of Nigeria to the United Nations Agencies Rome
Adviser	Shaba MUSA Assistant Director Federal Ministry of Finance Abuja

NORWAY

Governor (acting)	Aud KOLBERG Assistant Director-General Department of Global Issues Ministry of Foreign Affairs Oslo
Alternate Governor (acting)	Turid Johanna KONGSVIK Counsellor Permanent Representative of the Kingdom of Norway to IFAD Rome

NORWAY (cont'd)

Adviser	Anne Kristin HERMANSEN Senior Executive Officer Department of Multilateral Development Cooperation Ministry of Foreign Affairs Oslo

OMAN

Governor (acting)	Said Khalifa Moh'd AL-BUSAIDI Ambassador of the Sultanate of Oman to IFAD Rome
Adviser	Yusef Abdallah Nasser AL-AFIFY First Secretary Alternate Permanent Representative of the Sultanate of Oman to IFAD Rome

PAKISTAN

Governor	Abdul Sattar LALIKA Minister for Food, Agriculture and Livestock Islamabad
Alternate Governor	Aftab Ahmad KHAN Secretary Economic Affairs and Statistics Division Ministry of Finance Islamabad
Adviser	Arif AYUB Ambassador of the Islamic Republic of Pakistan to Italy Rome
Adviser	Shahid RASHID Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of the Islamic Republic of Pakistan to IFAD Rome

PANAMA

Gobernador	Ismael BERNAL MAURE Embajador de la República de Panamá ante el FIDA Roma

PANAMA (cont'd)

Gobernador Suplente	Horacio MALTEZ Ministro Consejero Agrícola y de Pesca Representante Permanente Adjunto de la República de Panamá ante el FIDA Roma

PARAGUAY

Gobernador (interino)	Oscar CABELLO SARUBBI Embajador de la República del Paraguay ante el FIDA Roma
Asesor	Martín LLANO-HEYN Director de Europa del Ministerio de Relaciones Exteriores Asunción
Asesor	Raúl INCHAUSTI VALDEZ Consejero Representante Permanente Alterno de la República del Paraguay ante el FIDA Roma

PERU

Gobernador (interino)	Paul PAREDES PORTELLA Ministro Encargado de Negocios, a.i. Representante Permanente Adjunto de la República del Perú ante el FIDA Roma

PHILIPPINES

Governor (acting)	Noel D. DE LUNA Agricultural Attaché Deputy Permanent Representative of the Republic of The Philippines to IFAD Rome
Alternate Governor (acting)	Kira R. DANGANAN Alternate Permanent Representative of the Republic of the Philippines to IFAD Rome

PHILIPPINES (cont'd)

Adviser	Maria Luisa GAVINO Assistant Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the Republic of The Philippines to IFAD Rome

PORTUGAL

Governor	Ivo Jorgé DE ALMEIDA DOS SANTOS PINHO President Society for Agricultural and Fisheries Development Almada
Alternate Governor (acting)	Carlos FIGUEIREDO Head of Division Directorate General for European and International Affairs Ministry of Finance Lisbon
Adviser	Pedro GONÇALVES PINTO DA SILVA Counsellor Deputy Permanent Representative of the Portuguese Republic to the United Nations Agencies Rome

QATAR

Governor (acting)	Ali Bin Said AL-KHAYARIN Minister for Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Ahmed Jaber SROUR Director Agricultural Development Management Office Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Abdel Rahman Youssef AL-MAHMOUD Director Agricultural and Water Resources Management Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha

QATAR (cont'd)

Adviser	Jassim Ali Hilal AL-MUHANNADI Director (Expert) Arab and International Agriculture Affairs Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Walid Fahd AL-MANEH Director Public Relations Ministry of Municipal Affairs and Agriculture Doha
Adviser	Ifahad Ibrahim AL-MANA First Secretary Embassy of the State of Qatar Rome
Adviser	Akeel HATOOR Alternate Permanent Representative of the State of Qatar to United Nations Agencies Rome

REPUBLIC OF KOREA

Governor	Doo-Byong SHIN Ambassador of the Republic of Korea to IFAD Rome
Alternate Governor	Hyunki BAIK Agricultural Attaché Deputy Permanent Representative of the Republic of Korea to IFAD Rome
Adviser	Kiho YOON Deputy Director Technical Cooperation Division International Agriculture Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Kyonggido
Adviser	Jaehan KWON Third Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Korea to IFAD Rome

ROMANIA

Gouverneur suppléant	Constantin Mihail GRIGOIRE Ambassadeur de la Roumanie auprès du FIDA Rome
Conseiller	Mariana PAVALAN Directeur Département du développement rural Ministère de l'agriculture et de l'alimentation Bucarest
Conseiller	Gheorghe APOSTOIU Conseiller Représentant permanent adjoint de la Roumanie auprès du FIDA Rome
Conseiller	Mihail DOBRE Troisième secrétaire Représentant permanent suppléant de la Roumanie auprès du FIDA Rome

RWANDA

Gouverneur (provisoire)	Gérard ZIRIMWABAGABO Secretaire d'État à l'agriculture, l'élevage, l'environnement et au développement rural Kigali
Gouverneur suppléant (provisoire)	Célestin KABANDA Directeur de la planification, études et suivi Ministère de l'agriculture et de l'élevage Kigali

SAINT CHRISTOPHER AND NEVIS

Governor	Timothy HARRIS Minister for Agriculture, Lands and Housing Basseterre

SAINT LUCIA

Governor (acting)	Cassius ELIAS Minister for Agriculture, Fisheries, Forestry and the Environment Castries

SAUDI ARABIA

Governor (acting)	Aabdel Aziz Ben Hamad AL MUDBIL Vice-Minister Ministry of Agriculture and Water Riyadh
Alternate Governor (acting)	Ahmed Ben Souleiman AL-AQUIL Minister Plenipotentiary Permanent Representative of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO Rome
Adviser	Bander AL-SHALHOOB Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Saudi Arabia to FAO Rome
Adviser	Mishail AL QAHTANI Agricultural Engineer External Relations Ministry of Agriculture and Water Riyadh

SENEGAL

Gouverneur	Robert SAGNA Ministre d'État chargé de l'agriculture Dakar
Gouverneur suppléant (provisoire)	Mame Balla SY Ambassadeur de la République du Sénégal en Italie Rome
Conseiller	Mouhammed El Habib LY Directeur de l'Unité de production agricole (UPA) Ministère de l'agriculture Dakar
Conseiller	Moussa Bocar LY Ministre conseiller Ambassade de la République du Sénégal Rome
Conseiller	Abdoukarim DIOUF Deuxième conseiller Ambassade de la République du Sénégal Rome

SEYCHELLES

Governor	Callixte François Xavier D'OFFAY

(acting)	Ambassador of the Republic of Seychelles Paris

SIERRA LEONE

Governor (acting)	Umaru Bundu WURIE Ambassador of the Republic of Sierra Leone Bonn

SOUTH AFRICA

Governor	Khorshed Noshir GINWALA Ambassador of the Republic of South Africa to Italy Rome
Alternate Governor	Julian Alexis THOMAS Agricultural Counsellor Embassy of the Republic of South Africa Rome
Adviser	Edward MAKAYA Third Secretary Embassy of the Republic of South Africa Rome

SPAIN

Gobernador	Enrique PANÉS CALPE Ministro Plenipotenciario Embajada de España Roma
Gobernador Suplente	María Victoria SCOLA Primer Secretario Embajada de España Roma
Asesor	Javier PIERNAVIEJA NIEMBRO Agregado de Agricultura, Pesca y Alimentación Representante Permanente Adjunto de España ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

SRI LANKA

Governor	Upatissa PETHIYAGODA Ambassador of the Democratic Socialist Republic of Sri Lanka to IFAD Rome
Adviser	Ranamukalage KULATILLEKE First Secretary Commercial Affairs Ministry of Finance Colombo

SUDAN

Governor	Nafie ALI NAFIE Minister for Agriculture and Forestry Khartoum
Alternate Governor	Izzeldin IBRAHIM Minister of State Ministry of Finance and Economics Khartoum
Adviser	Mahdi Mustafa EL HADI Ambassador of the Republic of The Sudan Rome
Adviser	Mohamed Said MOHAMED ALI HARBI Counsellor Permanent Representative of the Republic of The Sudan to IFAD Rome
Adviser	Isam Eldin EL BASHIR Director of International Agencies Ministry of Finance and National Economy Khartoum

SWAZILAND

Governor	Dambuza II LUKHELE Minister for Agriculture and Cooperatives Mbabane
Adviser	Khangezile DLAMINI Project Coordinator Ministry of Agriculture and Cooperatives Mbabane

SWAZILAND (cont'd)

Adviser	Clement MABUZA Counsellor High Commission for the Kingdom of Swaziland London

SWEDEN

Governor (acting)	Lennart BÅGE Director Division for International Development Cooperation Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Alternate Governor	Pernilla JOSEFSSON Senior Administrative Officer Ministry of Foreign Affairs Stockholm
Adviser	Dorrit ALOPAEUS-STÅHL Minister Permanent Representative of the Kingdom of Sweden to IFAD Rome

SWITZERLAND

Gouverneur	Henri-Philippe CART Directeur général adjoint Direction du développement et de la coopération Département fédéral des affaires étrangères Berne
Gouverneur suppléant (provisoire)	Dominique JORDAN Conseillère scientifique Office fédéral des affaires économique extérieures Département fédéral de l'économie publique Berne
Conseiller	Lothar CAVIEZEL Conseiller scientifique Direction du développement et de la coopération Département fédéral des affaires étrangères Berne

SYRIA

Governor	Asa'ad MUSTAFA Minister for Agriculture and Agrarian Reform Damascus
Alternate Governor (acting)	Mohammed NAJDI ALJAZZAR Ambassador of the Syrian Arab Republic to IFAD Rome
Adviser	Erfan ALLOUCH Vice-Minister of Agriculture and Agrarian Reform Damascus
Adviser	Kosay MOUSTAFA Attaché Embassy of the Syrian Arab Republic Rome
Adviser	Suleiman KARBOUJ Deputy Director Department of International Relations Ministry of Agriculture and Agrarian Reform Damascus

TANZANIA, UNITED REPUBLIC OF

Governor	Njelu E. KASAKA Deputy Minister for Agriculture and Cooperatives Dar-es-Salaam
Adviser	Albano Lumbe Teneku ASMANI Minister Plenipotentiary Chargé d'affaires, a.i. Embassy of the United Republic of Tanzania Rome
Adviser	Janet BITEGEKO Acting Commissioner for Planning and Marketing Ministry of Agriculture Dar-es-Salaam
Adviser	Perpetua M. S. HINGI Agricultural Attaché Alternate Permanent Representative of the United Republic of Tanzania to IFAD Rome

THAILAND

Governor (acting)	Chao TIANTONG Minister (Agriculture) Permanent Representative of the Kingdom of Thailand to the United Nations Agencies Rome
Adviser	Kasem PRASUTSANGCHAN First Secretary Alternate Permanent Representative of the Kingdom of Thailand to the United Nations Agencies Rome

THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA

Governor (acting)	Kiro DOKUZOVSKI Minister for Agriculture, Forestry and Water Economy Skopje
Alternate Governor (acting)	Viktor GABER Ambassador of The Former Yugoslav Republic of Macedonia to Italy Rome
Adviser	Zivko BRAJOVSKI Counsellor Ministry of Agriculture, Forestry and Water Economy Skopje

TOGO

Gouverneur (provisoire)	Ayélé-Mawuto GNINOFOU Directrice de la planification et des ressources humaines Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Lomé

TONGA

Governor (acting)	Kinikinilau Tutoatasi FAKAFANUA Minister for Finance Nuku'alofa
Alternate Governor (acting)	Haniteli FA'ANUNU Director for Agriculture and Forestry Ministry of Agriculture, Fisheries and Forestry Nuku'alofa

TONGA (cont'd)

Adviser	Penisimani VEA Managing Director Tonga Development Bank Nuku'alofa

TUNISIA

Gouverneur (provisoire)	Ameur HORCHANI Secrétaire d'État pour l'agriculture Ministère de l'agriculture Tunis
Conseiller	Narjes DRIDI Conseiller Ambassade de la République tunisienne Rome

TURKEY

Governor (acting)	Ilhan BILGIN Assistant Under-Secretary Ministry of Agriculture and Rural Affairs Ankara
Alternate Governor (acting)	Nahit ONUK Deputy Director-General General Directorate of Agricultural Production and Development Department Ministry of Agriculture and Rural Affairs Ankara
Adviser	Ömer GÜCÜK First Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Turkey to the United Nations Agencies Rome
Adviser	Ahmet SAYLAM Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative of the Republic of Turkey to the United Nations Agencies Rome

UGANDA

Governor (acting)	Sam KUTESA Minister of State Ministry of Planning and Economic Development Kampala
Alternate Governor (acting)	Joshua MUTABAZI Second Secretary Alternate Permanent Representative of the Republic of Uganda to IFAD Rome
Adviser	Vincent KIRABOKYAMARIA Ambassador of the Republic of Uganda to IFAD Rome
Adviser	Charles GASHUMBA Director Agricultural Secretariat Ministry of Planning and Economic Development Kampala
Adviser	Patrick KASAJJA Under-Secretary Ministry of Planning and Economic Development Kampala

UNITED ARAB EMIRATES

Governor (acting)	Mohammed Musbah K. AL SUWEIDI Ambassador of the United Arab Emirates to Italy Rome

UNITED KINGDOM

Governor	Tony FAINT Director International Division Department for International Development London
Adviser	Anthony BAZELEY Head of Section United Nations and Commonwealth Department for International Development London

UNITED STATES

Governor (acting)	Kelly C. KAMMERER Assistant to the Administrator for Policy and Program Coordination United States Agency for International Development Washington, D.C.
Alternate Governor (acting)	Laurie TRACY Chief of Mission United States Mission to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	William B. BAUCOM Attaché for Development Affairs United States Mission to the United Nations Agencies for Food and Agriculture Rome
Adviser	David WINKELMANN Special Assistant to the Deputy Administrator International Cooperation and Development Department of Agriculture Washington, D.C.
Adviser	Gilbert DONAHUE Director Office of International Development Assistance Bureau for International Organizations Affairs Washington, D.C.

URUGUAY

Gobernador	Felipe H. PAOLILLO Embajador de la República Oriental del Uruguay ante los Organismos de las Naciones Unidas Roma

VENEZUELA

Gobernador (interino)	Pedro PAÚL BELLO Embajador de la República de Venezuela ante el Gobierno Italiano Roma

VENEZUELA (cont'd)

Gobernador Suplente (interino)	Rodolfo ÁLVAREZ BAJARES Gerente de Cooperación Financiera Internacional Fondo de Inversiones de Venezuela Caracas
Asesor	Juan Ignacio ARISTIGUIETA Director General Sectorial de Proyectos con Financiamiento Internacional Ministerio de Agricultura y Cría Caracas
Asesor	Amadeo VOLPE Ministro Consejero Embajada de la República de Venezuela Roma
Asesor	Eduardo Pastor SPADARO ÁLVAREZ Primer Secretario Embajada de la República de Venezuela Roma

VIET NAM

Gouverneur (provisoire)	Nguyen Thi Xuan HUONG Première secrétaire Ambassade de la République socialiste du Viet Nam Rome
Conseiller	Pham Thi CUC Première secrétaire Ambassade de la République socialiste du Viet Nam Rome

YEMEN

Governor	Ahmad Salim ALJABALI Minister for Agriculture and Water Resources Sana'a
Alternate Governor	Ahmed Ali Hamed AL-HAWRI Counsellor Permanent Representative of the Republic of Yemen to IFAD Rome

YEMEN (cont'd)

Adviser	Abdul Malik Kassim AL THAOR Director-General Planning and Monitoring Ministry of Agriculture and Water Resources Sana'a
Adviser	Essam LUKMAN Director-General Fund for Agriculture and Fisheries Ministry of Agriculture and Water Resources Sana'a
Adviser	Mansur Abdullah AL AHJARI Secretary to the Minister for Agriculture and Water Resources Sana'a

ZAMBIA

Governor (acting)	Edith NAWAKWI Minister for Agriculture and Fisheries Lusaka
Alternate Governor (acting)	Watson C. NGOMALALA Acting Chief Economist Ministry of Finance Lusaka
Adviser	Abedanigo BANDA Acting Director Economics and Marketing Development Ministry of Agriculture and Fisheries Lusaka

ZIMBABWE

Governor (acting)	Kumbirai Manyika KANGAI Minister for Agriculture Harare
Alternate Governor (acting)	Tobias TAKAVARASHA Secretary for Agriculture Ministry of Agriculture Harare

ZIMBABWE (cont'd)

Adviser	Stuart Harold COMBERBACH Ambassador of the Republic of Zimbabwe to Italy Rome
Adviser	Bonface MUGOBOGOBO First Secretary Embassy of the Republic of Zimbabwe Rome
Adviser	Sophia NYAMUDEZA First Secretary Embassy of the Republic of Zimbabwe Rome

OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES

OBSERVATEURS D’ÉTATS MEMBRES DES NATIONS UNIES

OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS

BULGARIA

Etien P. NINOV
Ministre plénipotentiaire
Ambassade de la République
de Bulgarie
Rome

SAN MARINO

Marina MENEGHETTI DE CAMILLO
Ambassador of the Republic
of San Marino
Rome

HOLY SEE

SAINT-SIÈGE

SANTA SEDE

Alois WAGNER
Observateur permanent du
Saint-Siège auprès du FIDA
Cité du Vatican

Vincenzo BUONOMO
Conseiller
Cité du Vatican

Lelio BERNARDI
Conseiller
Cité du Vatican

Giovanni TEDESCO
Conseiller
Cité du Vatican

REPRESENTATIVES OF THE UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES

REPRÉSENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

Food and Agriculture Organization of the United Nations

André G. REGNIER
Assistant Director-General
Technical Cooperation Department
Rome

David FORBES WATT
Director
Investment Centre
Rome

Michael FITZPATRICK
Chief
Investment Centre
Rome

Office of the United Nations High Commissioner for Refugees

Karim FAZLUL
UNHCR Representative
in Italy
Rome

Debbie ELIZONDO
Deputy Representative in Italy
Rome

United Nations Development Programme

Evlogui BONEV
Senior Adviser
European Office
Geneva

United Nations Environment Programme

Till DARNHOFER
Deputy-Director
Land Programme
Nairobi

United Nations Office for Project Services

Bisrat AKLILU
Deputy Executive Director and
Director of Operations
New York, N.Y.

United Nations Office for Project Services (Cont'd)

Alberto ORLANDI
Division Chief
Division for IFAD Programmes
New York

United Nations Population Fund

Alphonse L. MACDONALD
Chief
European Liaison Office
Geneva

World Food Programme

Heidi JANTSCH
Interagency Affairs Officer
Interagency Affairs Branch
Resources and External Relations
Division
Rome

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

Arab Center for the Studies of Arid Zones and Dry Lands

Hassan SEOUD
Director-General
Damascus

Muhammad Fadel WARDEH
Director
Animal Studies Division
Damascus

Salah El-Deen EL-KURDI
Director
Economy and Planning
Division
Damascus

Arab Fund for Economic and Social Development

Mervat BADAWI
Director
Technical Department
Safat

Arab Organization for Agricultural Development

Yahia BAKOUR
Director-General
Khartoum

Elsadig AZRAG
Director
Technical and Scientific
Cooperation Department
Khartoum

Khider AWATEF
Khartoum

Asian Development Bank

Toru SHIBUICHI
Manager
Forestry and Natural Resources
Division
Agriculture and Social Sectors
Department (West)
Manila

Consultative Group on International Agricultural Research

Alexander VON DER OSTEN
Executive Secretary
Washington, D.C.

European Community

Sara GUALANDI
Second Secretary
Commission of the European
Community
Rome

Inter-American Institute for Cooperation on Agriculture

Clarita SOLÍS DE ARAYA
Director of Rural Development and
Assistant to the Director-General
Coronado, San José

Ariel Rivera IRIAS
Director of External Relations
Coronado, San José

International Center for Agricultural Research in the Dry Areas

Adel S. EL-BELTAGY
Director-General
Aleppo

International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (cont'd)

Mahmoud B. SOLH
Director of International Cooperation
Aleppo

Islamic Development Bank

Suleiman A. SALEM
Director
Operations and Projects Department
Jeddah

Islamic Educational, Scientific and Cultural Organization

Asmaa ABDALLAH
Specialist in charge of the Division of Cooperation with International Organizations
Rabat

League of Arab States

Khaldoun ROUEIHA
Counsellor
Rome

OPEC Fund for International Development

Yesufu Seyyid M. ABDULAI
Director-General
Vienna

Organization of the Islamic Conference

Nanguyalai S. TARZI
Permanent Observer to the
United Nations
Geneva

West African Development Bank

Hassane SEINI GANDA
Co-Director
Public Financial Department
Lomé

OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

Afro-Asian Rural Reconstruction Organization

Bahar MUNIP
Secretary-General
New Delhi

Ali ZAFAR
Director
New Delhi

American Council for Voluntary International Action

Michael W. DEEGAN
President
Washington

Centre for Environment and Development for the Arab Region

Kamal A. SABET
Chief Technical Advisor
Officer-in-Charge
Giza

General Union of Arab Peasants and Agricultural Cooperatives

Ahmed Mohammed NOOR BA-FADHEL
Director (Training)
Tripoli

Giordano Dell'Amore Foundation

Felice TAMBUSSI
Member of the Board of Directors
Milan

Human Appeal International

Ahmed Yousuf ABDULLAH
Executive Director
Ajman

Human Appeal International (cont'd)

Mahmoud ASFA
Director of Italian Office
Milan

Francesco Federico SCHUTZ
Adviser
Milano

International Federation of Agricultural Producers

Giuseppina PELÁ
Permanent Representative to
the United Nations Agencies
Rome

International Federation of Business and Professional Women

Annarosa COLANGELO
Permanent Representative
to FAO
Rome

International Union of Nutritional Sciences

Anna FERRO-LUZZI
Director
Unit of Human Nutrition
Rome

Society for International Development

Stefano PRATO
Managing Director
Rome

Roberto SAVIO
Director-General
Rome

Trickle Up Program

Suzan HABACHY
Executive Director
New York

Worldview International Foundation

Nabil MAHAINI
Director
Arab Region
Oslo

ANNEXE II

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Distr. **FIDA**
LIMITÉE

GC 21/L.1/Rev.2
18 décembre 1997

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Conseil des gouverneurs

Vingt et unième session
Rome, 11-12 février 1998

Point 2 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Élection du Président et des Vice-Présidents du Conseil des gouverneurs

4 Demandes d'admission à la qualité de Membre non originaire

5 Déclaration du Président du FIDA

6 Rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA

7. Déclarations générales

8. États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996

9. Budget proposé du FIDA pour 1998

10. Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés

11. Politique du FIDA sur la manière de gérer les partenariats avec les pays ayant des arriérés

12. Politique du FIDA en matière de divulgation des documents

13. Création d'un fonds FIDA pour Gaza et la Cisjordanie

14. Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

15. Composition du Conseil d’administration

16. Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté

17. Suite donnée par le FIDA au Sommet mondial de l’alimentation

18. Rapport sur la commémoration du vingtième anniversaire du FIDA

19. Rapport sur l'état de l'Accord relatif au siège

20. Autres questions

ANNEXE III

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS AU CONSEIL DES GOUVERNEURS
À SA VINGT ET UNIÈME SESSION

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC 21/L.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
GC 21/L.1/Rev.1/Add.1	2	Calendrier de travail de la session
GC 21/L.2	4	Demandes d'admission à la qualité de Membre non originaire
GC 21/L.3 + Add.1	6	Rapport intérimaire sur la Quatrième reconstitution des ressources du FIDA
GC 21/L.4	8	États financiers vérifiés du FIDA - 31 décembre 1996
GC 21/L.5 + Add.1	9	Programme de travail et budget du FIDA pour 1998
GC 21/L.6	10	Création d'un fonds fiduciaire du FIDA pour l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
GC 21/L.7	11	Politique générale du FIDA relative à la gestion des partenariats avec les pays ayant des arriérés
GC 21/L.8	12	Politique du FIDA en matière de diffusion des documents
GC 21/L.9	13	Création d'un fonds du FIDA pour Gaza et la Cisjordanie
GC 21/L.10 + Add.1	14	Accueil du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
GC 21/L.11	15	Composition du Conseil d'administration

Cote	Point de l'ordre du jour	Titre
GC 21/L.12	16	Suite donnée par le FIDA à la Conférence sur la faim et la pauvreté - Rapport de situation sur la coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté
GC 21/L.13	17	Activités du FIDA consécutives au Sommet mondial de l'alimentation
GC 21/L.14	18	Rapport sur la célébration du vingtième anniversaire du FIDA
GC 21/INF.1		Arrangements pour la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs
GC 21/INF.2/Rev.1		Liste provisoire des participants à la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs
GC 21/INF.3*		Draft Financial Statements of IFAD - 31 December 1997
GC 21/Résolutions		Résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs à sa vingt et unième session

* En anglais seulement

FONDS
INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT
AGRICOLE

Distr. **FIDA**
LIMITÉE

GC 21/L.5/Add.1
11 février 1998

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Conseil des gouverneurs

Vingt et unième session
Rome, 11-12 février 1998

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU FIDA POUR 1998

1. Conformément à la note 1 du Programme de travail et budget du FIDA pour 1998 (document GC 21/L.5), le Conseil des gouverneurs est invité à approuver le réajustement du budget en fonction du taux de change actuel de la lire italienne, le budget initial ayant été calculé sur la base du cours moyen prévu à l'époque pour 1997, à savoir 1 695 ITL pour 1,00 USD.

2. D'après le Fonds monétaire international, le taux de change de la lire italienne est actuellement de 1 788 ITL pour 1,00 USD. Le Président recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter ce taux pour recalculer le budget du FIDA pour 1998.

3. En conséquence, dans le paragraphe 4 du projet de résolution figurant page i du document GC 21/L.5, le montant total du budget du FIDA pour 1998 sera de 51 137 000 USD, établi sur la base d'un taux de change de 1 788 ITL pour 1,00 USD, plus imprévus de 400 000 USD.

FONDS
INTERNATIONAL DE

Distr. **FIDA**

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

LIMITÉE

GC 21/L.5
15 janvier 1998

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

Conseil des gouverneurs

Vingt et unième session
Rome, 11-12 février 1998

Point 9 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DU FIDA POUR 1998

1. Conformément à l'article VI, section 10, de l'Accord portant création du FIDA et de l'article VI du Règlement financier du FIDA et sur la recommandation du Conseil d'administration, le Président soumet ci-après, à l'approbation du Conseil des gouverneurs, le budget du FIDA pour 1998.

2. Le programme de travail pour 1998, sur lequel se fonde le budget, a été examiné par le Conseil d'administration à sa soixante-deuxième session et un montant de 336,2 millions de DTS a été approuvé aux fins de planification. Toutefois, certains administrateurs se sont dit préoccupés par le niveau de prêt proposé pour l'Afrique subsaharienne. Bien que conscients des facteurs externes qui ont affecté le niveau de prêt à cette région, les administrateurs ont dit espérer que rien ne serait négligé pour atteindre le niveau proposé de 1998 et continuer à accorder à l'avenir à cette région l'attention qu'elle mérite. Par ailleurs, le Président a déclaré que la direction s'engageait à ce que les projets qu'il soumettrait pour supervision directe du FIDA répondent aux critères d'innovation et autres critères convenus par le Conseil d'administration.

3. Le Conseil d'administration a également examiné le budget du FIDA pour 1998 et a noté avec satisfaction qu'après trois années consécutives de réduction se chiffrant à environ 26%, le Fonds était de nouveau à même de proposer, pour une deuxième année, un budget à croissance réelle zéro se montant à 52,6 millions de USD, plus une provision pour imprévus de 400 000 USD. Le Conseil d'administration est convenu d'autoriser le Président à le soumettre au Conseil des gouverneurs.

4. En conséquence de ce qui précède, le Conseil des gouverneurs est invité à adopter le projet de résolution ci-joint approuvant le budget pour 1998 pour le montant qui y est spécifié.

PROJET DE RÉSOLUTION RELATIF AU BUDGET DU FIDA POUR 1998

Résolution ../XXI

Budget du FIDA pour 1998

Le Conseil des gouverneurs du FIDA

1. Vu l'article 6, section 10 de l'Accord portant création du FIDA et l'article VI du Règlement financier du FIDA;

2. Notant qu'à sa soixante-deuxième session, le Conseil d'administration a examiné et approuvé un programme de travail du FIDA pour 1998 d'un montant de 336,2 millions de DTS;

3. Au vu de l'examen effectué par le Conseil d'administration, à sa soixante-deuxième session, du budget proposé du FIDA pour 1998;

4. Approuve le budget du FIDA pour 1998 présenté dans le document GC 21/L.5 d'un montant de 52 586 000 USD [1/] établi sur la base d'un taux de change de 1 695 ITL pour 1,00 USD, plus imprévus de 400 000 USD;

5. Décide qu'au cas où en 1998 le taux de change du dollar des États-Unis par rapport à la lire italienne s'écarterait du taux utilisé pour le calcul du budget, le montant total de l'équivalent en dollars des États-Unis des dépenses budgétaires en lires italiennes serait ajusté à proportion de l'écart entre le taux effectif de 1998 et le taux budgétaire.

[1/] Ce chiffre devra être ajusté en conformité avec le taux de change lire italienne/dollar des États-Unis en vigueur, comme décidé par le Conseil des gouverneurs. Un document indiquant le taux recommandé et le montant total du budget ainsi calculé sera distribué lors de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs.

	Sections	Page
I.	Introduction et vue d'ensemble	1
II.	Orientations stratégiques du programme de travail et budget pour 1998	3
	A. Stratégie institutionnelle	3
	B. Stratégie opérationnelle	5
	C. Stratégie en matière de ressources	10
III.	Examen des ressources et des engagements	13
IV.	Le programme de travail pour 1998	15
	A. Programme de prêts	15
	B. Programme de dons d'assistance technique (DAT)	16
V.	Principaux éléments pris en compte dans le budget de 1998	23
	A. Coûts anticipés de la réingénierie en 1998	23
	B. Programme de retraite anticipée et autres questions de personnel	24
VI.	Le budget de 1998	27
	A. Réunion des organes directeurs et autres réunions officielles	31
	B. Dépenses de personnel	31
	C. Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation	39
	D. Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement	44
	E. Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation des ressources	49
	F. Imprévus	53
	a) Dépenses afférentes au nouveau bâtiment du siège	53
	b) Provisions pour dépenses imprévues	53
ANNEXE I	Département gestion des programmes - Programme de travail par nombre d'opérations pour le cycle des projets	55
ANNEXE II	Département gestion des programmes - Programme de prêts	57
ANNEXE III	Paiements pour la supervision et l'administration des projets du FIDA	59
ANNEXE IV	Analyse du budget 1998 par département organisationnel	61
ANNEXE V	Aperçu des stratégies régionales pour 1998	67

I. INTRODUCTION ET VUE D'ENSEMBLE

1. À sa soixante et unième session, en septembre 1997, le Conseil d'administration a examiné l'Aperçu du Programme de travail et budget du FIDA pour 1998 (EB 97/61/R.6), qui exposait les orientations stratégiques du Fonds à moyen et à long terme, ainsi que ses objectifs pour 1998. Les activités et ressources à prévoir pour parvenir à ces objectifs sont détaillées ci-après.

2. Le Président a pris trois engagements devant les organes directeurs du FIDA:

a) le FIDA maintiendra un niveau de prêt crédible en termes réels;
b) la supervision directe des projets, nouvelle initiative du FIDA, n'aura aucune incidence sur le budget;
c) le budget administratif sera maintenu à un niveau de croissance zéro en termes réels.

3. Le programme de travail proposé pour 1998, qui s'établit à 459,0 millions de dollars des États-Unis (USD) (équivalant à 336,2 millions de droits de tirage spéciaux - DTS) prévoit un niveau de prêt comparable à celui de 1997, compte tenu d'une hausse des prix de 2%. Sur ce total, le programme de dons d'assistance technique (DAT) s'élève à environ 32,5 millions de USD (7,08%). Pour la première fois cette année, le budget soumis à l'approbation du Conseil a été établi sur la base des grands axes stratégiques du FIDA, et non sur les demandes de crédits des services, selon les nouvelles méthodes de gestion adoptées. La feuille de notation générale introduite dans cette perspective devrait normalement permettre, d'ici la fin de l'année, de mesurer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés.

4. En 1998, le FIDA assurera concrètement pour la première fois la supervision directe de certains de ses projets, espérant ainsi contribuer dans une large mesure à améliorer la qualité de cette activité, ce qui est une de ses priorités. Ainsi, d'ici décembre 1998, il est prévu que 15 projets dont la supervision lui incombera exclusivement auront été présentés au Conseil pour approbation. Les coûts à prévoir à ce titre seront réduits ou nuls pour les projets qui auront été approuvés dans la dernière partie de l'année, en ce qui concerne les autres, les coûts de supervision seront fonction de la demande sur le terrain. Ces coûts correspondent aux dépenses qui auraient été autrement facturées par les institutions coopérantes (IC). Un suivi attentif des activités de supervision directe permettra au FIDA d'analyser la qualité du travail effectué par rapport aux dépenses encourues. Le personnel se prépare actuellement à cette nouvelle activité pour laquelle une formation spéciale a été prévue.

5. Comme en 1997, le budget administratif du FIDA se caractérisera par une croissance réelle quasiment nulle. Il se monte à 52 986 000 USD, y compris des provisions pour imprévus de 400 000 USD. On veillera à ce que les ressources continuent d'être affectées aux activités prioritaires et on s'efforcera de "faire plus avec moins".

6. À la fin de 1996, le FIDA a adopté une stratégie de gestion des ressources humaines assortie d'un plan d'exécution sur deux ans en vue de renforcer son impact en tant que centre de savoirs influent et innovant. Une étude générale est en cours dans le but d'améliorer la productivité et le moral du personnel à tous les niveaux. Elle porte actuellement sur la charge de travail et les fonctions, ainsi que sur la question de l'utilisation continue de personnel temporaire (consultants et personnel auxiliaire). Un programme de formation en cours d'élaboration offrira au personnel la possibilité de se perfectionner et de remédier aux déficits de qualifications que l'étude aura éventuellement mis en évidence.

7. Un important travail de recherche et de préparation a été entrepris dans le domaine de la gestion des placements, qui a pour but notamment d'évaluer la capacité des gestionnaires extérieurs à remplir les objectifs de diversification et de maîtrise des risques fixés par le FIDA. Le suivi des résultats obtenus par rapport aux critères de référence préalablement définis sera l'une des principales responsabilités de ceux qui auront à surveiller la gestion du portefeuille de placements.

8. La Quatrième reconstitution des ressources du FIDA est entrée en vigueur le 29 août 1997. Comme l'indique le tableau 2 (page 14), les ressources disponibles pour engagement à la fin de 1998 - compte tenu des annulations de prêts, des remboursements, du produit des placements, des engagements et des dépenses de fonctionnement prévus - sont estimées à 402 millions de DTS. Grâce à ce confortable volant de ressources, qui évitera d'avoir recours au pouvoir d'engagement anticipé (PEA), le FIDA est assuré de pouvoir maintenir un niveau de prêt crédible à court et à moyen terme.

II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET POUR 1998

A. Stratégie institutionnelle

9. La stratégie institutionnelle du FIDA tient compte de l'environnement de plus en plus complexe dans lequel se posent les problèmes de la pauvreté rurale et de l'insécurité alimentaire à l'échelle mondiale. Au cours des 20 dernières années, en effet, la réalité de la pauvreté s'est sensiblement modifiée: bien qu'elle demeure un fléau universel, les lieux où elle sévit et les formes qu'elle revêt ont considérablement changé. La dégradation des conditions de vie dans les pays d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique, la situation critique et les souffrances des populations dans la région des Grands lacs en Afrique et la permanence de nombreuses poches de grande pauvreté en Asie et en Amérique latine redessinent aujourd'hui la carte de la faim et de la pauvreté dans le monde. Dans le même temps, les flux de capitaux et de technologies qui constituent l'aide au développement se modifient aussi. L'aide publique au développement a beaucoup diminué, mais ce mouvement s'est accompagné d'une très forte progression des investissements du secteur privé, investissements qui s'avèrent toutefois sélectifs et ne suppléent pas dans bien des cas à la réduction des ressources publiques.

10. Face à cette situation, les institutions financières internationales comme le FIDA sont aujourd'hui obligées de redéfinir les modalités de leur action contre la pauvreté, en se positionnant sur des créneaux particuliers, en cherchant des partenaires dans le secteur privé et en forgeant des alliances stratégiques avec d'autres organismes de développement. La stratégie institutionnelle du FIDA tient compte de la nécessité de nouer des partenariats stratégiques avec d'autres organisations et donateurs ce qui évitera le gaspillage des efforts et de renforcer l'impact sur le terrain. Concrètement, cela s'est déjà traduit par un certain nombre d'initiatives importantes, notamment l'ouverture d'un dialogue et la création de partenariats avec d'autres acteurs du développement, la mise au point d'approches-programmes dans des domaines spécifiques et la participation à l'effort général pour appeler ou recentrer l'attention sur des problèmes critiques comme la désertification.

11. En écho à ces initiatives, les activités se multiplient à l'intérieur de l'Organisation pour réaménager les méthodes de gestion, accroître l'efficacité et renforcer l'impact du FIDA contre la pauvreté rurale. Un processus participatif de réingénierie, qui met l'accent sur la prise de décisions, le travail d'équipe et la responsabilisation, a été entrepris et débouche peu à peu sur l'adoption de nouveaux modes d'organisation et la redéfinition des rôles et attributions de chacun, tandis que les méthodes de travail sont passées au crible et adaptées à l'évolution des besoins, techniques et autres, de l'institution. Cette entreprise a renforcé la réorganisation interne de 1994 et a permis de rationaliser le Département de la gestion des programmes dans le cadre d'une stratégie à long terme faisant une plus large place à l'exécution des projets bénéficiant de l'appui du FIDA. Cette approche correspond à un changement de cap dans la culture institutionnelle du Fonds, qui privilégie désormais l'efficacité, la réactivité et l'impact sur le développement.

12. D'autre part, un processus participatif de gestion stratégique a permis de transposer la Vision du FIDA en quatre étapes successives dans ses programmes de travail: définition d'axes à moyen terme, d'objectifs à plus court terme, de directives opérationnelles et stratégiques, et enfin d'un programme de travail et budget conforme à ces directives. La préparation du programme de travail et budget pour 1998 a suivi toutes ces étapes.

13. La stratégie institutionnelle du FIDA comprend cinq grands axes assortis d'un certain nombre d'objectifs. À moyen terme, c'est autour de ces axes stratégiques (exposés ci-après) et de la Vision du FIDA que le programme de travail s'articulera.

Encadré 1

Grands axes de la stratégie institutionnelle du FIDA

A. Appuyer les projets et les programmes conçus et exécutés avec la participation des bénéficiaires.

B. Mettre au point un système efficace de gestion de portefeuille qui permette d'obtenir les résultats souhaités sur le terrain.

C. Assurer concrètement la présence et l'efficacité du FIDA sur le terrain:
   a) en maintenant un niveau de prêt crédible en termes réels;
   b) en élargissant son champ d'action.

D. Mettre en place et utiliser des réseaux de connaissances sur la pauvreté rurale de façon à faire du FIDA un centre de savoirs reconnu.

E. Élaborer un système de gestion, notamment dans le domaine des ressources humaines, qui renforce le sens des responsabilités, le travail en équipe et la décentralisation du processus de décision.

14. Ce processus a été le point de départ d'une analyse interne des choix et des priorités. Des demandes de ressources ont été formulées que l'on a par la suite ajustées en fonction des directives et des orientations stratégiques et opérationnelles adoptées, sans perdre de vue les trois engagements mentionnés au paragraphe 2.

15. L'élément le plus critique de cette procédure est la mesure des résultats, qui occupe une place centrale et assure la cohésion de l'ensemble du système. En mesurant les résultats, on étend en effet la notion de succès du simple accomplissement des activités prévues à la livraison effective de produits bien réels à ceux qui sont en dernière analyse les clients du FIDA, à savoir les ruraux pauvres. Un système uniforme de mesure des résultats est donc en cours d'élaboration pour faire le lien entre les fonctions de planification, de budgétisation, d'exécution et d'évaluation. Les mesures qui en découleront, et qui seront intégrées au système de suivi des résultats, visent à fournir une sorte de moyen de contrôle des activités ordinaires du FIDA par rapport à ses objectifs à long terme.

Les quatre fonctions visées sont les suivantes:

a) planification: les résultats sont mesurés, si possible, par rapport aux objectifs quantifiables qui ont été fixés;

b) budgétisation: les ressources sont affectées et employées pour obtenir les résultats envisagés;

c) exécution: les activités prévues sont menées à bien par les départements et/ou divisions compétentes;

d) évaluation: la qualité des résultats effectivement obtenus est analysée, donnant lieu le cas échéant à des suggestions d'améliorations.

16. Pour rendre cette approche opérationnelle, un système de "feuilles de notations" a été adopté pour vérifier si les cibles fixées dans le cadre des objectifs stratégiques ont été atteintes, toujours dans la perspective d'une action plus efficace en faveur des ruraux pauvres. Une feuille de notation générale a donc été mise au point, qui porte sur les grands objectifs de l'institution, ainsi que des feuilles de notations spécifiques aux unités, aux divisions et aux départements. Mises à jour tous les trimestres, elles fourniront les informations nécessaires pour évaluer l'impact général du FIDA, contrôler les résultats, identifier les points critiques au fil de la mise en oeuvre du programme et solliciter des appuis en matière de gestion. C'est ainsi que le FIDA pourra devenir une institution plus réceptive et faire un meilleur usage de ses ressources en réglant ses activités quotidiennes sur ses objectifs à long terme.

B. Stratégie opérationnelle

17. Le mandat du FIDA, et son principal objectif, sont d'améliorer de façon durable les conditions de vie des ruraux pauvres. Pour cela, les cinq divisions régionales du FIDA ont défini leurs propres stratégies opérationnelles qui sont décrites en détail dans l'annexe V. Cette annexe présente sous forme de tableau les éléments fondamentaux des cinq stratégies régionales qui sous-tendent le programme de travail et budget pour 1998. Elles découlent d'un processus toujours plus efficace d'articulation des stratégies de pays, conformément à la stratégie institutionnelle.

18. Comme il ressort des stratégies régionales, en dépit d'une croissance du PIB dans de nombreux pays, le nombre de ruraux pauvres ne cesse d'augmenter, même si les causes de cette paupérisation varient selon les pays et selon les régions. La pauvreté rurale reste un phénomène très hétérogène, face auquel la stratégie opérationnelle du FIDA tente d'apporter des solutions appropriées compte tenu des différentes catégories concernées: petits agriculteurs marginaux, paysans sans terre, nomades, pêcheurs artisanaux, populations autochtones, femmes et jeunes.

19. Certaines tendances communes se dégagent néanmoins en raison notamment de la mondialisation de l'environnement économique dans lequel les pauvres vivent et produisent. À cet égard, l'internationalisation des marchés, la libéralisation des prix et d'autres réformes économiques, parmi lesquelles la réduction du secteur public, sont quelques-uns des facteurs les plus déterminants à l'origine: a) du désengagement progressif de l'État dans le secteur des services ruraux; b) de la décentralisation de l'administration et de la démocratisation de la vie politique; c) de l'influence croissante des prix mondiaux sur la détermination des prix locaux des intrants agricoles, du capital et des produits de base; d) de l'importance accordée à la spécialisation et à l'échange dans le domaine agricole; et e) du fait que les activités rémunératrices non agricoles sont souvent un moyen plus efficace qu'une agriculture de subsistance, même améliorée, pour assurer la sécurité alimentaire. En outre, la dégradation de l'environnement et la pression démographique toujours plus forte ne font qu'aggraver la situation déjà précaire dans laquelle vivent un grand nombre de pauvres. À terme, tous ces facteurs ne pourront que compromettre leurs chances de s'en sortir si leurs effets ne sont pas corrigés par des stratégies régionales et mondiales spécifiques.

20. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le programme de prêts du FIDA reste conditionné, dans près d'un quart des pays concernés, par de graves restrictions liées à la situation budgétaire et au service de la dette, et, dans certains cas, par des conflits internes. C'est pourquoi, outre ses activités de prêt, le Fonds entend maintenir une présence active dans la région grâce à une politique de dons et de collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), des instituts de recherche et le secteur privé. Sa stratégie régionale épouse deux grands axes: a) appuyer les efforts de conservation des ressources aux niveaux national et régional; et b) diversifier les sources de revenu en encourageant principalement les activités non agricoles et la mise en place par les moyens les plus variés de services financiers décentralisés, l'objectif de cette stratégie étant d'atténuer la pression sur les terres tout en augmentant les revenus pour contribuer à la sécurité alimentaire et freiner l'exode des paysans pauvres vers des villes déjà surpeuplées.

21. En Afrique de l'Est et en Afrique australe, la stratégie du FIDA tient compte de la déréglementation croissante des échanges commerciaux et du désengagement de l'État au profit du secteur privé et des ONG dans les services ruraux. Son objectif est d'accroître la sécurité alimentaire des ménages et de favoriser le développement de la petite exploitation moyennant la spécialisation et l'intensification de la production dans un système de plus en plus tourné vers le marché. Il s'agit en particulier de donner la priorité à des cultures plus rentables en améliorant les systèmes d'irrigation et les possibilités de production. Dans le cadre de cette stratégie de développement axée sur le marché, le FIDA entend faire porter l'essentiel de son appui sur les organisations locales qui constituent un lien essentiel entre les petits exploitants et les organismes structurés. Dans cette optique, l'accroissement de la productivité rurale ainsi que le rôle vital que joue à cet égard l'achat de biens d'équipement ne peuvent se concevoir sans la mise en place d'un système de financement rural comportant des programmes à la fois d'épargne et de crédit, ni sans la réorganisation et la libéralisation du secteur financier.

22. Dans la région Asie et Pacifique, la stratégie du FIDA en matière de prêt aura avant tout pour but d'aider les ménages des zones marginales en situation de précarité alimentaire et financière à maîtriser les ressources locales pour disposer d'une plus grande marge de manoeuvre et avoir la possibilité de se relier au marché. À cette fin, les programmes mis en oeuvre dans la région appuieront: le transfert de ressources productives aux paysans pauvres, le développement de petites entreprises rurales, l'acquisition de compétences et la mise en place de services financiers ruraux, notamment pour permettre aux pauvres d'acheter de la terre. Ces orientations répondent aux préoccupations suivantes: sécurité alimentaire des ménages dans les zones marginales, promotion des populations autochtones, développement de la micro-entreprise et amélioration qualitative et quantitative des services sociaux dans les économies en transition. De façon générale, l'accès des femmes aux ressources productives et à la technologie, moyen pour elles de mieux contrôler leurs revenus, sera au coeur des priorités.

23. En Amérique latine et aux Caraïbes, le FIDA doit faire face à une très grande hétérogénéité de la pauvreté rurale ainsi qu'à la diversité des pays, dans le contexte d'une réduction de la participation de l'État aux programmes d'éradication de la pauvreté et de l'émergence de marchés régionaux dynamiques. Sa stratégie est donc axée sur le renforcement des organisations de base et de toutes les structures de la société civile capables de se mettre au service des ruraux pauvres pour les aider à développer une économie de petite exploitation efficace. Les microfinancements et autres services commerciaux aux entreprises jouent à cet égard un rôle essentiel. Là où l'accès à la terre reste un problème, la création de micro-entreprises fera partie intégrante des projets de développement rural. Enfin, la recherche d'un dialogue sur les mesures à prendre et la constitution de réseaux de coalitions en faveur des pauvres sont absolument indispensables à la stratégie du FIDA pour pouvoir orienter les politiques et programmes publics dans le sens de la lutte contre la pauvreté rurale, et les rendre plus sensibles à la nécessaire équité entre les sexes ainsi qu'aux droits des populations autochtones et aux problèmes de développement.

24. Dans les pays de la région Proche-Orient et Afrique du Nord qui ont habituellement recours au FIDA, la stratégie du Fonds continuera de privilégier les investissements susceptibles d'aider les ruraux pauvres à faire face aux graves problèmes de ressources naturelles et à l'aridité qui caractérisent la région. Il s'agira donc de donner les moyens aux populations locales d'identifier, de planifier et de conduire les interventions nécessaires pour enrayer la dégradation de l'environnement et optimiser l'utilisation de ressources en terre et en eau très limitées, ainsi que d'orienter les activités et incitations économiques de manière à favoriser des pratiques propices à la préservation du milieu. Les investissements viseront en particulier la petite irrigation, le crédit et l'organisation des communautés.

25. Dans les nouveaux pays membres d'Europe orientale et de l'ex-Union soviétique, le FIDA continuera d'aider les communautés rurales à s'adapter au brusque désengagement de l'État et à la transition vers l'économie de marché. Ses projets viseront essentiellement à faciliter la privatisation des ressources foncières et de la production agricole, la mise en place de services de financement rural, la création et la réhabilitation de petits systèmes d'irrigation et le développement des structures institutionnelles et des services agricoles nécessaires aux nouvelles exploitations privées.

Grands axes de la stratégie sous-tendant les programmes de travail et budgets régionaux

26. Pour mettre en oeuvre les orientations stratégiques énoncées plus haut, le FIDA a défini les cinq axes présentés dans l'encadré 1, et dont l'impact sur les programmes de travail et budgets régionaux est décrit ci-après;

27. Faire en sorte que les bénéficiaires soient également les propriétaires des projets. Pour cela, l'élaboration des projets se fera sous l'impulsion des bénéficiaires; ils tiendront compte, chaque fois que possible, des problèmes spécifiques de chaque sexe et seront conçus et financés avec souplesse; des capacités locales seront créées et les institutions locales seront dotées des moyens de préparation nécessaires. Chaque projet sera conçu sur la base des conclusions d'un atelier consultatif, d'une évaluation rurale participative ou d'une enquête sur les systèmes de production et sur les aspects socio-économiques; au moins la moitié des projets à approuver feront intervenir des organisations locales - ONG/organisations de la société civile et autres partenaires locaux - dans la conception et la planification de l'exécution du programme de travail et budget annuel, et dans 80% des cas, les bénéficiaires seront représentés dans les structures de prise de décisions et de gestion. La planification des projets comportera systématiquement une analyse des besoins particuliers de chaque sexe ainsi que des mesures destinées à assurer la participation des femmes aux mécanismes décisionnels. La moitié des projets du Fonds seront conçus et financés de manière évolutive, et au moins la moitié comporteront systématiquement des programmes de formation à l'intention des membres des institutions communautaires et locales.

28. Faire en sorte que les résultats sur le terrain soient conformes aux objectifs. Il s'agit là de la principale préoccupation du FIDA, qui cherche à renforcer l'efficacité de l'exécution par: a) des mesures de contrôle de la qualité dès le stade de la conception, et en particulier lors de l'exécution; b) des mesures destinées à garantir l'entrée en vigueur rapide des prêts; c) le respect du calendrier d'exécution tout en permettant la participation des bénéficiaires, et d) le règlement de la question des suspensions en cas d'arriérés, conformément aux nouvelles orientations récemment approuvées. De plus, le FIDA mettra en place un système efficace de gestion de portefeuille: a) en mettant la dernière main au Système de gestion du portefeuille de projets (SGPP); b) en établissant des liaisons pour l'échange d'informations avec les institutions coopérantes et les projets dans 30% des opérations; et c) en prévoyant des examens périodiques du portefeuille de prêts au niveau des pays, des régions et du Fonds. Ces différentes mesures devraient se traduire par la réactivation de certains projets "non performants" (et peut-être la clôture de la moitié d'entre eux) et une amélioration des conditions d'exécution de 20% des "projets à problèmes". Pour accroître son impact sur le terrain, le FIDA renforcera également sa collaboration avec les institutions coopérantes par le dialogue et une meilleure planification, et en faisant part des leçons tirées du programme pilote de supervision directe. Le FIDA veut faire une plus large place aux bénéficiaires dans le processus d'exécution et de soutien et cet objectif sera au centre du programme pilote de supervision directe et du dialogue avec les institutions coopérantes.

29. Assurer une présence du FIDA sur le terrain efficace par rapport aux coûts. L'une des préoccupations essentielles du Fonds est de maintenir durablement un niveau de prêts crédible. Pour cela, il a adopté un programme de prêts de 426,5 millions de USD pour 1998, conforme à la répartition géographique approuvée par le Conseil des gouverneurs mais qui tient compte, grâce à l'adoption d'une moyenne mobile sur trois ans, des problèmes temporaires d'absorption qui existent dans certaines régions d'Afrique. Le programme de prêts, en particulier en Afrique, où les besoins de développement

des capacités sont les plus importants, est appuyé par un programme de dons d'assistance technique très diversifié.

30. En 1998, le FIDA examinera son schéma de programme de prêts (SPP) et sa stratégie en matière de dons d'assistance technique. L'examen du SPP permettra d'étudier la question de la répartition par région et les priorités par pays ainsi qu'un certain nombre de points sur lesquels le Conseil d'administration a attiré l'attention, tels que le rôle du FIDA dans a) les petites économies et les économies insulaires; b) les anciennes économies planifiées; c) le passage du relèvement suite à des catastrophes au développement; d) les économies émergentes, etc. Le Fonds examinera également les critères utilisés pour déterminer les modalités et les conditions de prêt et l'intérêt de recourir à de nouveaux instruments, c'est-à-dire des instruments autres que les prêts aux gouvernements et les dons. L'examen de la stratégie en matière de dons d'assistance technique permettra d'établir des liens plus étroits entre le programme de dons d'assistance technique, la stratégie institutionnelle et le programme de prêts.

31. Le FIDA cherchera à élargir son champ d'action en 1998 en renforçant ses liens stratégiques avec d'autres activités de développement. Dans ce contexte il: a) incorporera dans son programme de travail les engagements pris lors du Sommet mondial de l'alimentation et du Sommet sur le microcrédit; b) améliorera sa collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM); c) étudiera les possibilités de liaison avec le secteur privé; et d) cherchera à obtenir un cofinancement pour 40% des projets dus à son initiative et élargir, avec le soutien de cofinanceurs, six programmes pilotes ayant atteint leurs objectifs.

32. Le Fonds continuera à rechercher de nouveaux gains d'efficacité dans le cadre de son objectif général d'amélioration de la qualité avec un budget en croissance zéro en termes réels. A cet effet, il poursuivra l'examen, avec les institutions coopérantes, de la structure des frais de supervision: la taille du portefeuille de projets en cours sera maintenue au même niveau, en moyenne sur trois ans, les nouveaux prêts approuvés étant compensés par des clôtures de prêts; et il adoptera en matière de report des dates de clôture une attitude dynamique en appliquant les nouveaux critères prévus à cet égard.

33. Supervision directe des projets par le FIDA. À sa vingtième session, en février 1997, le Conseil des gouverneurs a examiné le rapport sur l'examen conjoint des questions relatives à la supervision des projets financés par le FIDA ainsi que les cinq recommandations à ce sujet du Conseil d'administration, figurant dans les documents GC 20/L.10 et GC 20/L.10/Add.1. Il a adopté la résolution 102/XX relative à l'administration des prêts et à la supervision de l'exécution des projets pour les projets financés par le Fonds ainsi qu'un plan d'action. Les recommandations N° 1 à 4 mettent l'accent sur la nécessité de prendre des mesures destinées à améliorer davantage les résultats des projets supervisés par les institutions coopérantes, tandis que la recommandation N° 5 autorise le Fonds à superviser directement certains projets et programmes qu'il finance. Le Conseil des gouverneurs a décidé que cette supervision devrait être limitée à un petit échantillon représentatif de projets mis en route par le FIDA, y compris certains projets dont la conception ou l'exécution présente des caractéristiques novatrices. Il a également décidé qu'un maximum de 15 projets au total et de trois projets par région pourraient être directement supervisés et administrés au cours de la période de cinq ans débutant en 1998.

34. Comme rappelé brièvement dans le plan d'action approuvé par le Conseil des gouverneurs, le FIDA a présenté à la soixante et unième session du Conseil d'administration (septembre 1997) les critères de sélection des 15 projets-tests qui seront supervisés directement. L'expérience et les connaissances acquises à cette occasion permettront d'améliorer la qualité de la supervision de

l'ensemble des projets, y compris ceux supervisés par les institutions coopérantes. Il a été décidé que les projets sélectionnés seraient dus à l'initiative du FIDA, seraient novateurs et répondraient à au moins l'un des critères énoncés dans le document examiné, à savoir: a) ils devront se situer dans des secteurs relevant de la vocation particulière du FIDA; b) ils devront être cofinancés par d'autres institutions financières internationales ou bilatérales qui ne voient pas d'objection à la supervision directe par le FIDA; et c) le portefeuille des projets directement supervisés devra présenter un équilibre régional.

35. Cette nouvelle activité impliquera certaines dépenses initiales, par exemple pour la préparation des directives opérationnelles concernant l'administration des prêts, la passation des marchés et la supervision générale. Les coûts liés à la supervision directe seront compensés par l'économie des dépenses normalement facturées par les institutions coopérantes. De nouveaux formats devront être définis pour le traitement et la communication des informations. Par ailleurs, on aura besoin des services à temps partiel d'un spécialiste qui sera chargé de former le personnel concerné, de revoir les manuels et de préparer des listes de contrôle pour les diverses étapes de la procédure de passation des marchés. Des ressources seront également nécessaires pour modifier le système comptable actuel afin d'y faire figurer les coûts de la supervision directe par le FIDA.

36. La supervision directe créera de nouvelles responsabilités pour les fonctionnaires chargés de l'administration des prêts et des dons, qui devront effectuer certaines tâches réalisées jusqu'à présent par les institutions coopérantes. Ils devront recevoir une formation à cet effet et les conseils d'un expert seront nécessaires pour en garantir l'efficacité.

37. Plan d'action dans le domaine des ressources humaines. Poursuivant les efforts de réingénierie des années précédentes, et de façon à optimiser le fonctionnement du Département gestion des programmes, l'équipe de gestion stratégique des ressources humaines a élaboré, avec la participation du personnel opérationnel, un plan d'action pour le renouveau du département. Cet important travail, auquel ont participé les cinq divisions régionales, a consisté à revoir l'ensemble des définitions d'emploi, des méthodes de travail et des compétences requises pour les diverses fonctions. Le plan a été approuvé par la direction et s'est traduit par une redéfinition du rôle de directeur ainsi que de la fonction de contrôleur de projets dont le nouvel intitulé, plus proche de la réalité, est gestionnaire de portefeuille de pays. De plus, une nouvelle fonction d'assistant de programme a été créée au sein de la catégorie des agents des services généraux. Ces assistants, qui occuperont un grade élevé et recevront la formation et les conseils nécessaires, fourniront aux administrateurs un appui plus technique, notamment en matière de gestion de portefeuille. Le plan d'action se traduira par une plus grande efficacité par rapport aux coûts, un renforcement des responsabilités, un développement du travail en équipe, un élargissement du champ d'action du FIDA et une contribution accrue du Fonds en tant que centre de savoirs. Une fois l'étude de la charge de travail et l'analyse des procédures terminées, les effectifs des départements seront définitivement arrêtés.

38. Un centre de savoirs reconnu. Pour renforcer le rôle du FIDA en tant que centre de savoirs, le Département Gestion des programmes: a) accroîtra sa contribution au Système de données d'évaluation (EKSYST) et au Système des données d'expériences probantes (LEOS), qu'il utilisera davantage; b) participera à la création et à l'utilisation d'un réseau financement rural et d'un réseau régime foncier (comportant 5 noeuds régionaux, 25 noeuds de pays et 35 noeuds locaux); et c) veillera à ce qu'au moins cinq des projets supervisés directement par le FIDA comportent des systèmes d'évaluation participative.

39. La Division de l'évaluation est un acteur clé de la production et de la diffusion de savoirs, qui constituent l'un des axes stratégiques du FIDA. Son programme de travail consiste:

- à maintenir un niveau élevé d'évaluation de projets/programmes/pays afin d'acquérir des connaissances concrètes;

- à formaliser ces connaissances pour en tirer les leçons et permettre des évaluations thématiques;

- à conserver et à diffuser les connaissances acquises par des moyens efficaces tels que le Système de données d'évaluation (EKSYST) et sa version sur Internet (site IFADEVAL), des publications, des ateliers et des missions d'appui.

40. Pour étayer cette orientation stratégique opérationnelle, des échanges de données d'évaluation avec nos partenaires du développement, y compris sur les projets ayant atteint leurs objectifs et susceptibles d'être reproduits et développés, seront davantage encouragés.

41. Les évaluations permettront en outre au Département gestion des programmes d'exécuter plus efficacement les projets en lui fournissant une base technique pour l'élaboration d'outils méthodologiques destinés à mieux évaluer les conditions en vigueur au début des projets, à suivre le déroulement des activités et à déceler rapidement les problèmes éventuels. Des systèmes de suivi et d'évaluation des résultats seront élaborés dans le cadre d'une approche logique, dynamique et participative. Un crédit de 80 000 USD a été ouvert au titre des activités spéciales du programme de dons d'assistance technique, en particulier pour la création du système participatif intégré d'observatoires saisonniers, ainsi que pour d'autres activités d'évaluation participative.

C. Stratégie en matière de ressources

42. Dans la nouvelle stratégie institutionnelle du Fonds, le terme de "ressources" ne fait plus simplement référence aux ressources financières mais à un ensemble constitué des ressources financières, des savoirs, des ressources intellectuelles, des partenariats et de l'appui mutuel. Il s'agit à présent de combiner et d'optimiser les efforts de mobilisation des ressources financières, de constitution de partenariats et de partage des savoirs. Un certain nombre de processus se renforçant mutuellement sont envisagés à cet égard: a) la mobilisation de nouvelles ressources financières dans le cadre des activités ordinaires et spéciales du FIDA; b) la constitution d'alliances stratégiques avec les institutions multilatérales et les organismes de la société civile; c) l'adoption de mesures visant à promouvoir et à faciliter l'acquisition de savoirs et d'informations, en mettant notamment l'accent sur les ONG, les organisations de la société civile et le public en général; et d) la mobilisation des ressources du secteur privé pour appuyer les activités en faveur des pauvres dans des domaines habituellement négligés par les opérations à but commercial. Ces efforts seront complétés par la collecte et l'analyse systématiques d'informations sur les possibilités, les tendances et les priorités du financement de l'aide au développement, qui contribueront à définir la politique opérationnelle du Fonds et favoriseront l'élaboration d'une approche programmatique à plus long terme de ses activités.

43. Besoins en matière de ressources et reconstitution des ressources. L'expérience passée et la nouvelle structure d'administration et de gestion imposent clairement de revoir le processus de reconstitution des ressources du FIDA de façon à le rendre à la fois plus efficace et plus fiable tout en tenant compte des répercussions des nouvelles orientations entérinées par le Conseil des gouverneurs, notamment en ce qui concerne les directives en matière de placement et le programme de travail. La direction du FIDA prévoit d'élaborer en 1998, en étroite coopération avec les États membres, un certain nombre d'options en vue de leur examen et de leur adoption.

44. Ressources supplétives. Ces contributions supplétives sont destinées à compléter les ressources ordinaires du Fonds. En 1998, on s'efforcera non seulement de les augmenter et de les diversifier mais également de les administrer plus efficacement. Un cadre stratégique sera élaboré pour leur mobilisation et des consultations seront engagées avec des donateurs potentiels. Des accords de contribution générale

et de contribution à des fonds fiduciaires pour des services de conseil seront négociés en fonction des priorités communes au FIDA et aux donateurs intéressés. Le dialogue et les partenariats actuels avec les donateurs de ressources supplétives seront renforcés, et l'utilisation de ces ressources sera facilitée par une plus grande souplesse et la préparation d'un manuel en ligne qui régira leur emploi. Une brochure sera préparée à l'intention des donateurs actuels et potentiels.

45. Accroissement des ressources autres que celles apportées par les États membres. On s'efforcera d'optimiser la gestion et le niveau des ressources autres que celles fournies par les États membres notamment par: a) la diversification du portefeuille de placements du Fonds afin d'en accroître le rendement tout en appliquant de stricts critères de contrôle des risques; b) un recours modéré au pouvoir d'engagement anticipé qui permet de prendre des engagements sur des rentrées attendues au titre des prêts au cours de chaque période de reconstitution; c) des mesures visant à régler le problème des arriérés, y compris en participant, au cas par cas, à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés.

46. Participation du secteur privé, des ONG et de la société civile. La participation du secteur privé et de la société civile constituera un aspect important de la stratégie du FIDA en matière de ressources. Le Fonds cherchera à collaborer avec le secteur privé aussi bien pour ce qui est de fournir une assistance financière que pour établir des liens entre diverses activités économiques. Il sera ainsi amené à s'engager dans de nouveaux domaines d'activités et, pour renforcer sa capacité à relever les défis auxquels il aura à faire face, recrutera un spécialiste de la mobilisation des ressources, en particulier celles du secteur privé. Le FIDA lancera un vaste processus de consultations avec des entreprises privées qui l'aideront à définir la politique et les approches à adopter pour atteindre ces objectifs efficacement. Dans ce contexte, il cherchera des moyens novateurs d'encourager les grandes ONG à cofinancer ses initiatives et de mobiliser les ONG par des campagnes de sensibilisation pour susciter l'appui du secteur privé en faveur de ses projets. Enfin, d'autres ressources seront mobilisées grâce aux initiatives prises dans le cadre de la coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté.

47. Le FIDA poursuivra ses activités en vue d'atteindre l'objectif de la Conférence sur la faim et la pauvreté qui s'est tenu à Bruxelles en 1995. En 1996 et en 1997, cinq organisations internationales (FIDA, Banque mondiale, FAO, PAM et Union européenne) ainsi qu'une ONG sectorielle et cinq ONG régionales participant à la coalition populaire en ont élaboré et adopté les principes de base ainsi qu'un programme de travail détaillé pour deux ans. Diverses institutions ont déjà commencé à intégrer ce programme d'action dans leur programme de travail en donnant la priorité à la Conférence sur la réforme agraire. Par ailleurs, le Directeur général de la FAO a informé le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les chefs de secrétariat des autres institutions concernées que l'appui à la coalition populaire constituerait l'une des activités du réseau du Comité administratif de coordination (CAC) sur le développement rural et la sécurité alimentaire récemment créé. Les membres de la coalition ont également préparé et adopté des mécanismes pour la mise en commun de leurs ressources et de leurs capacités institutionnelles afin d'améliorer l'accès des pauvres aux moyens de production en tirant parti de l'expérience et du potentiel des ONG et d'autres organismes de la société civile. À cette fin, un réseau d'informations sur les initiatives adoptées par les organisations de base en matière de réforme agraire et de sécurité foncière a été constitué avec la participation de sept organisations régionales et de 25 centres de liaison nationaux. On a également étudié la possibilité d'aider les ONG à créer un fonds international de garantie. Grâce à ces initiatives, la coalition populaire sera pleinement opérationnelle en 1998 et certaines de ses activités, telles que le réseau de savoirs, atteindront leurs objectifs dans les délais prévus.

48. Élargir le champ d'action du FIDA. Le FIDA profitera des activités organisées à l'occasion de son vingtième anniversaire pour faire plus largement connaître son rôle dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Des précisions sur les manifestations et les initiatives prévues pour 1998, et qui commenceront en février à l'occasion de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs, ont été données au Conseil d'administration lors de sa soixante et unième session. À cette session, le Conseil a

autorisé le Fonds à recevoir des contributions et à y imputer les dépenses engagées pour célébrer le vingtième anniversaire. On espère que d'autres manifestations seront organisées et coordonnées au niveau local, régional et international à l'occasion de cet événement.

Encadré 2

Le mécanisme mondial de la Convention sur la lutte contre la désertification

Lors de la première conférence des Parties à la Convention, tenue à Rome en octobre 1997, le FIDA a été choisi pour accueillir le mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Suite à cette décision, un mémorandum d'accord entre la conférence des Parties et le FIDA, décrivant les conditions dans lesquelles le Fonds accueillera le mécanisme mondial sera soumis au Conseil d'administration pour examen et au Conseil des gouverneurs pour approbation.

La Convention sur la lutte contre la désertification est l'un des principaux résultats du Sommet de la planète Terre tenu à Rio de Janeiro en 1992. Il s'agit d'un traité international novateur, déjà ratifié par 113 pays, qui cherche à promouvoir une approche participative de la lutte contre la pauvreté et de la protection de l'environnement dans les zones arides. De ce fait, son esprit est très proche des activités du FIDA.

Le mécanisme mondial constitue l'élément central de la Convention et a été chargé de mobiliser et de diriger des ressources en faveur du développement durable des zones arides. Non seulement il facilitera la mobilisation des ressources mais il fournira également des informations et des conseils aux pays touchés.

En accueillant le mécanisme mondial, le FIDA sera amené à travailler en étroite collaboration avec le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organismes intéressés tels que la FAO, le PAM, le PNUE et les banques régionales de développement. Il fera également participer étroitement les organisations de la société civile et les ONG à cet effort.

III. EXAMEN DES RESSOURCES ET DES ENGAGEMENTS

49. Niveaux des engagements de 1992 à 1998. Le tableau 1 récapitule les prêts et les dons approuvés par le Conseil d'administration pour la période 1992 à 1997 et indique le montant proposé pour le programme de travail de 1998 alors que le tableau 2 montre les projections des ressources disponibles jusqu'à la fin de 1998.

TABLEAU 1

PRÊTS ET DONS APPROUVÉS (annulations non comprises) 1992-1997
ET PROPOSITION POUR 1998

	1992	1993	1994	1995	1996	1997 montant approuvé	1997 montant prévu [1/]	1998 montant proposé
Nombre de prêts	24	32	29	33	32	32	29	33
(en millions de DTS - chiffres arrondis)								
TOTAL valeur des prêts	227	264	243	261	275	291	288	312
Total valeur des dons [2/]	13	17	12	15	19	22	23	24
Total valeur des prêts et des dons	240	281	255	276	294	313	311	336 [3/]

1/ Fait référence au document EB 97/61/R.5/Add.1 qui décrit les niveaux révisés du programme de travail de 1997.

2/ En 1992-1993, les dons comprenaient les services aux États membres, qui ont été inscrits en 1994 sur le budget administratif. Depuis 1995, la rubrique dons comprend le Fonds d'élaboration des projets (FEP).

3/ Équivalent au niveau en USD de 1997 compte tenu d'une inflation de 2%, comme indiqué plus en détail au tableau 3.

TABLEAU 2

RESSOURCES DU FIDA PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS 1996 - 1998
(en millions de DTS)

	Montant effectif 1996	Prévision 1997	Prévision 1998
Ressources au début de l'année 1/	320	235	230
Annulations de prêts et autres ajustements 2/	42	55	55
Total partiel	362	290	285
Contribution des membres - Troisième reconstitution	1	12 3/	-
- Quatrième reconstitution 4/	-	51	256
Remboursements des prêts	105	115	127
Produits des placements 5/	103	110	110
Dépenses de fonctionnement 6/	(35)	(37)	(39)
Ressources après dépenses	536	541	739
Engagements. - Prêts et dons 6/	(301)	(311)	(336)
Ressources en fin d'année	235	230	403

Notes

1/ Les "ressources" sont définies comme étant nettes de tout engagement préalable au titre de prêts et en excluant le pouvoir d'engagement anticipé.

2/ Les annulations de prêts ont été estimées sur la base de l'expérience passée et des clôtures de projets attendues.

3/ Les contributions des membres en 1997 tiennent compte des contributions additionnelles au titre de la Troisième reconstitution qui devraient initialement être réparties dans une proportion de 3 à 1 entre les anciens membres de la catégorie I et de la catégorie III. Les conditions mises à l'utilisation de ces fonds ont été supprimées par le Conseil des gouverneurs lors de sa vingtième session, tenue en février 1997.

4/ Le montant total de la Quatrième reconstitution, soit 419,6 millions de USD est inclus, en partant de l'hypothèse que l'intégralité de ce montant sera disponible pour engagement entre le quatrième trimestre de 1997 et 1998. Au 30 septembre 1997, les contributions reçues en espèces ou en billets à ordre au titre de la Quatrième reconstitution s'élevaient à 69,2 millions de USD. Le FIDA a pour politique de ne prendre des engagements au titre de prêts ou de dons que sur versement effectif en espèces ou en billets à ordre.

5/ Le portefeuille de placements du FIDA devrait dégager un rendement de 7% par an en 1997 et 1998.

6/ Le chiffre pour 1997 repose sur l'hypothèse de l'utilisation de la quasi-totalité des dépenses opérationnelles et des allocations inscrites au programme de travail. Le chiffre pour 1998 repose sur l'hypothèse d'une augmentation pour inflation de 4,5% des dépenses administratives et de 2% des dépenses du programme de travail.

IV. LE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1998

50. Comme il a été indiqué au Conseil d'administration à sa soixante et unième session en septembre 1997, le programme de travail global prévu pour 1998 est maintenu au même niveau réel qu'en 1997, ajusté pour tenir compte de l'inflation attendue (2%). Il s'établit donc à 459 millions de USD, soit environ 336 millions de DTS, contre 450 millions de USD, soit environ 312 millions de DTS, pour le programme de travail approuvé de 1997.

51. Le tableau 3 donne le détail du programme global de prêts et de dons d'assistance technique prévu pour 1998. Pour mémoire, le programme de travail soumis à l'approbation du Conseil est exprimé en droits de tirage spéciaux (DTS), mais il est de tradition de l'élaborer en dollars des Etats-Unis (USD), et c'est dans cette monnaie que sont présentées les comparaisons qui figurent au tableau 3. Les montants en USD qui figurent dans ces tableaux ont été convertis en DTS sur la base du taux de change le plus récent, à savoir celui du 30 septembre 1997 (1,00 DTS = 1,36521 USD).

TABLEAU 3

PROGRAMME DE TRAVAIL APPROUVÉ POUR 1997
ET PROGRAMME DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR 1998

	1997 en millions de DTS (recalculé aux taux de 1,43937) 1/	1997 (en millions de USD)	Augmentation de prix (en millions de USD)	Augmentation (Diminution) réelle (en millions de USD)	1998 Proposé (en millions de USD)	1998 Proposé (en millions de DTS à 1,36521)
Programme de prêts	289,2	416,25	8,3	1,95	426,5	312,4
Programme de dons d'assistance technique 1/	23,4	33,75	0,7	(1,95)	32,5	23,8
TOTAL	312,6	450,00	9,0	0,0	459,0	336,2

1/ En 1998, le pourcentage du programme de dons d'assistance technique par rapport au programme global de travail est de 7,08% (en 1997, il a été révisé à 7,5% conformément au document EB 97/61/R.5 Add.1).

A. Programme de prêts

52. Montant prévu pour 1997 par rapport au montant effectif. Le programme de prêts révisé de 1997 prévoyait l'approbation de 32 projets pour un montant total de 289,2 millions de DTS, soit en moyenne 9 millions de DTS par prêt. En fait, 29 projets ont été approuvés en 1997, pour un montant total de 288,25 millions de DTS, soit environ 9,9 millions de DTS par prêt.

Encadré 3

Arriérés au titre du principal et des intérêts/commissions de service sur les prêts

Les arriérés au titre du principal et des intérêts sont tombés de 50,0 millions de USD au 31 décembre 1996 à 42,4 millions de USD au 30 septembre 1997, dont 57% imputables à la région Afrique et 29% à un État membre de la région Amérique latine et Caraïbes. Cette baisse des arriérés est le résultat des efforts intensifs déployés par le FIDA pour régler chaque cas et rester en contact étroit avec les emprunteurs. Grâce à ces efforts et suite aux négociations engagées, le Cameroun, la Guinée-Bissau et le Niger ont été en mesure de rembourser une large partie de leurs dettes totales. Toutefois, en raison de conflits internes et de leur situation économique, un certain nombre de pays continuent d'accumuler des arriérés, ce qui montre à quel point le problème est difficile. Pour essayer de résoudre ces cas, le FIDA participe, chaque fois que possible, aux initiatives de réduction de la dette avec d'autres institutions financières internationales.

Afin de ramener durablement l'endettement de certains États membres à un niveau soutenable, le FIDA participe au cas par cas à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés. Sa participation au premier programme élaboré en faveur de l'Ouganda, dans le cadre de cette Initiative, a été approuvée en principe par le Conseil d'administration en septembre 1997.

53. Le programme de prêts pour 1998. En 1998, 33 projets devraient être soumis pour approbation, représentant un montant total de 312,4 millions de DTS (426,5 millions de USD) soit en moyenne 9,5 millions de DTS (12,9 millions de USD) par prêt. Conformément aux informations communiquées au Conseil d'administration à l'occasion du programme de travail et budget révisé du FIDA pour 1997 (EB 97/R.5/Add.1), le Fonds propose d'ajuster temporairement les objectifs de prêts de la Division Afrique I (PA) et de la Division Proche-Orient et Afrique du Nord (PN) pour 1998. Dans le cas de la Division PA, l'objectif a été ramené à 13,6% car il devient de plus en plus difficile d'atteindre le niveau de 19,8% fixé par le Conseil des gouverneurs, principalement en raison de problèmes de sécurité et de l'existence d'arriérés. Étant donné cette réduction temporaire, il est proposé d'accroître la part de la Division PN pour répondre à la demande émanant des nouveaux États membres. Le Conseil d'administration notera qu'il s'agit là d'ajustements temporaires et qu'à moyen terme, le FIDA devrait être en mesure de rétablir la structure de prêts approuvée par le Conseil des gouverneurs.

B. Programme de dons d'assistance technique (DAT)

Appui au programme de prêts

54. Le programme de dons d'assistance technique du Fonds concerne: a) les dons à l'appui de la recherche agricole et d'autres activités; b) l'admission et l'élaboration de projets grâce aux ressources du Fonds d'élaboration des projets; c) le mécanisme spécial d'intervention (MSI); d) le Programme de coopération élargie FIDA/ONG; e) les audits d'environnement; et f) les activités spéciales. Il reste dans la limite de 7,5% du programme global de travail, bien que la demande d'assistance technique ait fortement augmenté depuis quelques années. Pour renforcer l'efficacité du programme, qui est un complément important du programme de prêts dans le cadre de la stratégie institutionnelle et des stratégies régionales du Fonds, il est nécessaire d'en revoir l'orientation générale et le cadre stratégique. Le Conseil d'administration a été informé, à sa soixante et unième session, qu'un rapport détaillé sur le programme de dons d'assistance technique lui serait présenté à sa session d'avril 1998.

55. Les dons destinés à la recherche et à la formation agricoles sont indispensables à la mise au point de moyens efficaces et novateurs d'élimination de la pauvreté rurale. Ils permettent d'identifier plus facilement les principaux obstacles auxquels doivent faire face les ruraux pauvres pour obtenir un revenu et assurer leur sécurité alimentaire; ils facilitent la mise au point de solutions peu onéreuses susceptibles d'être adoptées par le groupe cible du FIDA, et permettent de faire connaître ces solutions aux praticiens du développement et aux décideurs, y compris aux organisations de la société civile, aux fonctionnaires et à la communauté du développement. Le programme de dons d'assistance technique permet au FIDA de collaborer avec les centres d'excellence et les pauvres ruraux et, ce faisant, de tirer parti de l'expertise acquise par d'autres institutions - à tous les niveaux et dans tous les secteurs - à la fois pour mieux comprendre les questions liées à l'élimination de la pauvreté et pour contribuer à une meilleure compréhension de ces questions de la part de l'ensemble des organisations actives dans le domaine du développement.

56. Le FIDA apporte un financement à des programmes de recherche dont on peut raisonnablement s'attendre qu'ils déboucheront assez rapidement sur des résultats et des recommandations pratiques. De ce fait, il s'agit plutôt de programmes de recherche adaptative et appliquée que de recherche fondamentale. En conséquence, l'accent sera davantage mis sur les organismes nationaux et régionaux et sur les organismes internationaux qui ont avec eux des liens concrets. Dans ce contexte, la stratégie sera réorientée en faveur des systèmes nationaux de recherche agricole auxquels un partenariat avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) peut apporter beaucoup. Il est proposé de maintenir en 1998 les dons d'assistance technique en faveur de la recherche agricole dans la limite approuvée de 3,5%.

57. Les programmes de formation constitueront une élément important du programme de dons d'assistance technique. Ils mettront l'accent sur les institutions qui ont une responsabilité directe en matière d'exécution de projets en vue de mieux utiliser les ressources et les mécanismes existants. Le programme régional de développement de compétences pour la gestion de la pauvreté en Asie assurera une formation aux méthodes de participation, d'élaboration de cadres logiques et d'évaluation des résultats, et mettra l'accent sur la gestion du changement et l'évolution des mentalités. Les microfinancements seront également un élément important du programme de dons d'assistance technique. Compte tenu du succès obtenu par la première phase du projet d'Association régionale du crédit agricole pour l'Asie et le Pacifique (APRACA), le programme en financera la deuxième phase et fournira un appui à la constitution de réseaux de crédit novateurs. De même, étant donné le succès obtenu par le réseau de technologie de l'information dû à l'initiative du FIDA en Amérique latine (FIDAMERICA), le Fonds en financera la deuxième phase et engagera un programme similaire en Asie. Conformément aux stratégies de prêts adoptées pour les diverses régions, un certain nombre d'activités de recherche-action seront engagées parallèlement à des mesures de promotion des réseaux de savoirs sur des thèmes tels que le régime foncier et les meilleures pratiques en matière de conservation des terres arides.

58. Une série de consultations et d'ateliers régionaux sera organisée sur la participation, la place des femmes, les populations autochtones, les économies en transition et les mécanismes informels de crédit, ainsi que trois nouveaux ateliers sur l'administration financière des prêts et des dons du FIDA (en Chine, dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord et dans la région Amérique latine et Caraïbes) financés chacun par un don de 50 000 USD. Un quatrième don, d'un même montant, sera consacré à l'élaboration, en coopération avec l'unité régionale d'assistance technique (RUTA), d'un système d'administration financière des projets. Une fois élaboré, ce système, dont les ateliers antérieurs consacrés à l'administration des prêts et des dons ont souligné l'utilité, sera appliqué à quatre projets pilotes, puis évalué avant d'être éventuellement généralisé.

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1998
(en millions de USD)

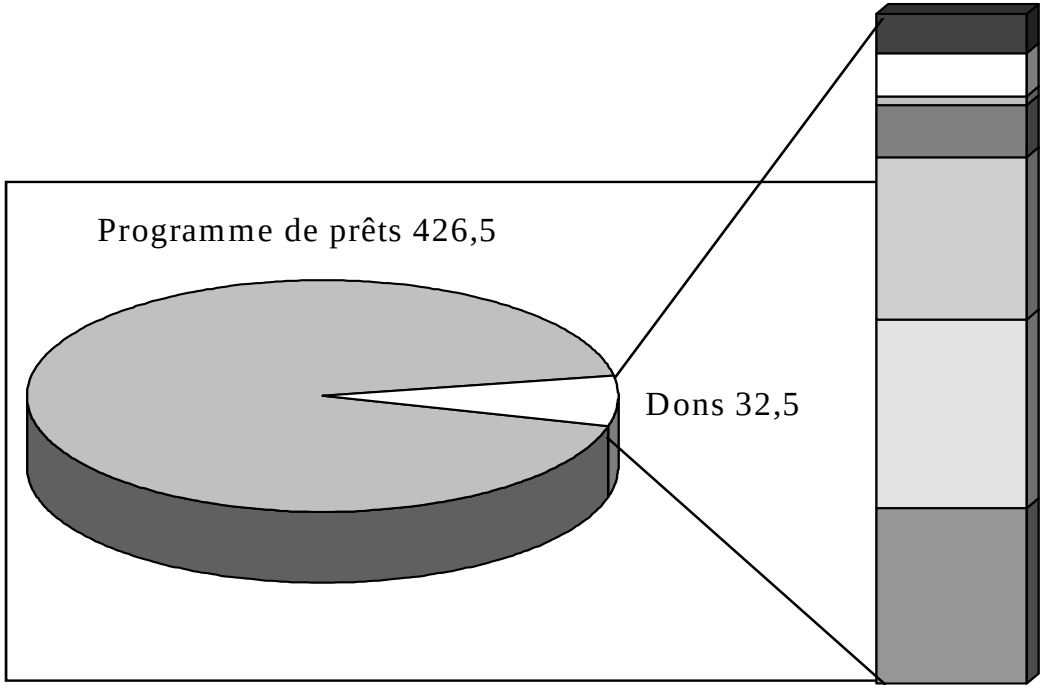

Activités spéciales	5,8
Mécanisme spécial d'intervention	6,5
Audit d'environnement	1,2
Programme de coopération élargie FIDA/ONG	7,8
Fonds d'élaboration des projets	24,3
Autres actions de recherche et de formation et autres	28,2
Recherche agricole	26,2

PRÊTS ET DONS DU FIDA
ANNULATIONS NON COMPRISES
Approuvés 1990-1996, prévus 1997 et proposés 1998

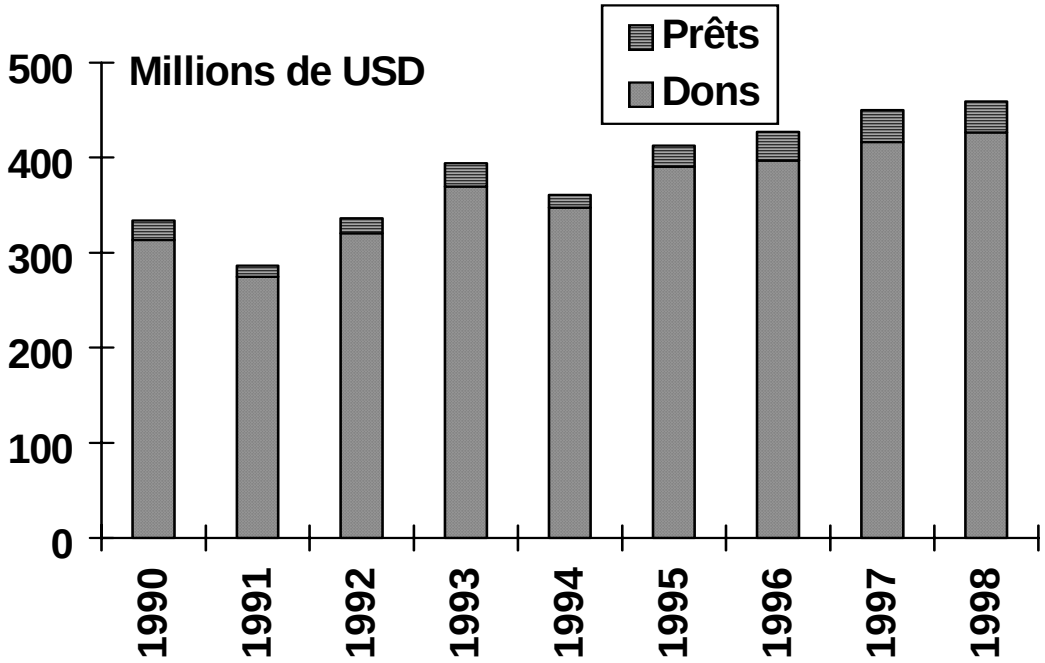

- Comprend les prêts et dons financés au titre du Programme spécial pour l'Afrique.
- De 1990 à 1993, la rubrique dons comprenait les Services aux États membres, qui en 1994 ont été inscrits au budget administratif. À partir de 1995 les dons comprennent le Fonds d'élaboration des projets.

59. Pour 1998, il est proposé un programme de dons d'assistance technique de 23,8 millions de DTS (32,46 millions de USD), soit 7,08% du programme global de travail, ce qui est largement dans la limite de 7,5% approuvée. Les activités prévues pour 1998 et celles approuvées pour 1997 sont décrites au tableau 3B.

TABLEAU 3B

PROGRAMME DE DONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE
APPROUVÉ POUR 1997 ET PROPOSÉ POUR 1998

	1997		1998	
	Montant approuvé (en millions de USD) 1/	% de l'ensemble du programme DAT	Montant proposé (en millions de USD)	% de l'ensemble du programme DAT
Recherche agricole	8,50	25,18	8,50	26,19
Autres activités de recherche, de formation et autres	6,20	18,37	9,14	28,17
Suivi de la Conférence sur la faim et la pauvreté	3,00	8,89	0	0
Fonds d'élaboration des projets	8,12	24,06	7,88	24,28
Programme de coopération élargie FIDA/ONG	1,93	5,72	2,53	7,79
Audits d'environnement	0,40	1,19	0,40	1,23
Mécanisme spécial d'intervention	1,90	5,63	2,11	6,48
Activités spéciales	3,70	10,96	1,90	5,86
TOTAL	33,75	100,00	32,46	100,00

1/ Révisé comme indiqué dans le document EB 97/61/R.5.

60. Fonds d'élaboration des projets. Comme indiqué au tableau 3B ci-dessus, une allocation de 7,88 millions de USD est prévue pour la formulation de l'équivalent d'environ 27 projets complets. Le FIDA veillera à ce qu'une part plus importante du travail technique soit réalisée au stade de la formulation. De plus, une partie des ressources serviront à réaliser des examens de portefeuille de pays, à élaborer et à concevoir des stratégies et à préparer des dons d'assistance technique. L'allocation proposée pour 1998 est inférieure à celle du programme de travail et budget de 1997. L'annexe I décrit plus en détail les activités régionales concernant l'élaboration des projets en 1998.

61. Programme de coopération élargie (PCE) FIDA/ONG. Depuis la création de ce programme en 1987, 94 dons représentant au total 5,3 millions de USD ont été accordés à des ONG. Le programme continue de jouer un rôle essentiel dans le renforcement des partenariats avec les ONG en matière de réduction de la pauvreté. En menant les activités pilotes, qui constituent l'un de ses champs d'action traditionnels, le programme établira des liens plus étroits avec les opérations de prêt du FIDA de façon à ce que l'appui fourni permette de jeter les bases d'éventuelles nouvelles activités du Fonds. Le FIDA continuera de collaborer avec l'ensemble de la communauté des ONG dans le cadre du PCE,

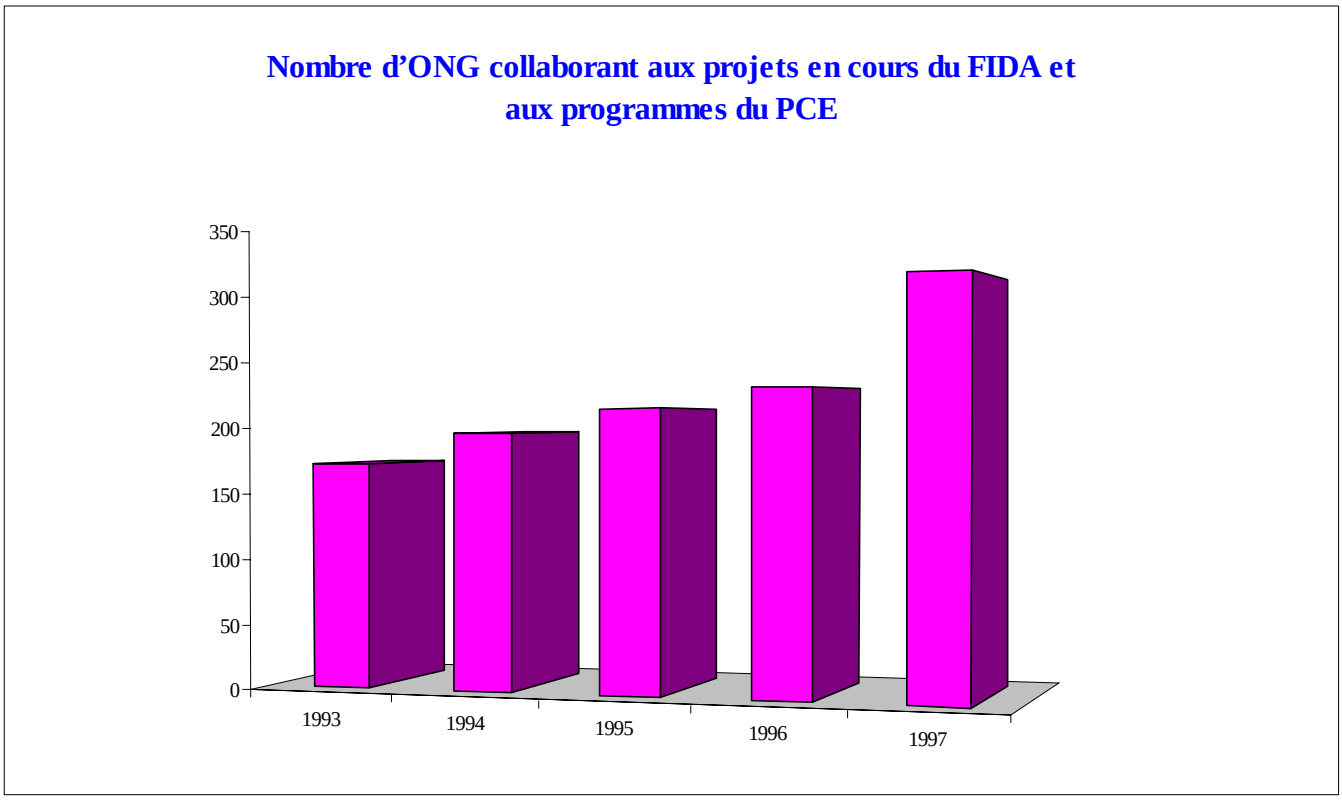
Nombre d'ONG collaborant aux projets en cours du FIDA et aux programmes du PCE
350
300
250
200
150
100
50
0
1993
1994
1995
1996
1997

mais il est probable qu'il accordera une place croissante aux activités pilotes entreprises par des ONG locales, ce qui, à long terme, pourrait contribuer à la constitution d'une capacité locale et favoriser la participation des ONG.

62. Audits d'environnement. Une somme de 400 000 USD a été allouée aux audits d'environnement, conformément à la politique du Fonds dans ce domaine. Il convient de noter que l'impact sur l'environnement est l'une des questions examinées lors de l'élaboration des projets.

63. Mécanisme spécial d'intervention (MSI). Le montant proposé pour 1998, soit 2,11 millions de USD, est destiné à couvrir les coûts de démarrage des projets et la mise en oeuvre rapide des activités d'appui. En 1998, le Fonds présentera au Conseil d'administration un rapport sur la possibilité d'élargir aux États membres qui empruntent à des conditions intermédiaires et à des conditions ordinaires l'accès au mécanisme.

64. Activités spéciales. Le montant proposé pour 1998 tient compte de la réintroduction d'opérations financées en partie par des dons dans des États membres qui ont été la scène de conflits. De plus, ces activités comportent un certain nombre d'initiatives se complétant mutuellement qui permettront de préciser l'action future du FIDA eu égard à l'évolution et à l'ampleur de la pauvreté dans le monde, d'organiser des ateliers régionaux pour définir les priorités et la spécificité du Fonds, de jeter les bases d'alliances stratégiques et de promouvoir des méthodes efficaces d'exécution des projets.

V. PRINCIPAUX ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE DANS LE BUDGET DE 1998

65. Un aperçu des principaux éléments pris en compte dans le budget de 1998 a été soumis au Conseil d'administration en septembre 1997. Ils sont pour l'essentiel liés aux mesures qui seront adoptées pour mettre en oeuvre les stratégies institutionnelles et opérationnelles.

A. Coûts anticipés de la réingénierie en 1998

66. Un montant de 1,17 million de USD a été prévu en anticipation des dépenses ponctuelles qu'occasionnera l'application de la série suivante de recommandations émanant des groupes de travail sur la réingénierie. Le tableau ci-dessous donne le détail des montants recommandés pour les diverses activités.

	(milliers de USD)				
	1996 Effectif (à 1 546 ITL/USD)	Budget 1997 (à 1 684 ITL/USD)	Budget recalculé 1997 (à 1 695 ITL/USD)	Augmentation/ (diminution) réelle	Budget 1998 (à 1 695 ITL/USD)
Mise au point de systèmes informatisés	810	839	838	(114)	724
a) Information financière	217	438	437	187	624
b) Planification et opérations	516	96	96	(96)	0
c) Gestion documentaire et publications	77	305	305	(305)	0
d) Ressources humaines	0	0	0	100	100
Développement des ressources humaines	184	169	168	282	450
Stratégie institutionnelle	14	100	100	(100)	0
Étude sur la gestion des risques	110	69	68	(68)	0
Formation Département gestion des programmes	18	0	0	0	0
Total	1 136	1 177	1 174	0	1 174

67. Mise au point de systèmes informatisés. Un montant de 724 000 USD est prévu en 1998 pour les dépenses anticipées de mise au point des systèmes énumérés ci-après.

a) Information financière - Phase 2. La deuxième phase de la mise au point de l'application financière de base du FIDA a débuté en mars 1997 par l'analyse et la redéfinition des procédures en matière de passation de marchés, de sommes à payer et de suivi et de contrôle budgétaires. Les recommandations concernant les modifications à apporter aux procédés et aux procédures, ainsi que les scénarios d'application des technologies de soutien ont été approuvés par le Comité directeur de la phase 2 en juillet 1997. D'après le calendrier adopté, les modules suivants devraient être prêts: "sommes à payer" en janvier 1998, "passation des marchés" au début de juillet 1998 et "suivi et contrôle budgétaires" en janvier 1999.

b) Ressources humaines. Tout au long de 1997, la Division du personnel a longuement travaillé à la mise au point d'une nouvelle politique et d'un nouveau cadre d'action en matière de personnel qui se traduiront par des modifications fondamentales des politiques, procédures et directives dans ce domaine. Pour compléter ces nouvelles mesures, comme pour tirer parti de l'allègement des tâches permis par les progrès technologiques, le FIDA cherchera à remplacer son système actuel de gestion des ressources humaines (y compris le système de paye) par un système plus moderne, mieux adapté et mieux intégré. La définition des besoins et le choix du logiciel qui répond le mieux à ces besoins se poursuivront en 1998. Tout sera fait pour tirer parti des initiatives similaires et des meilleures pratiques adoptées par d'autres organismes des Nations Unies et par les institutions financières internationales.

68. Gestion des ressources humaines. En 1998, l'équipe chargée de la stratégie de gestion des ressources humaines poursuivra ses activités, comme décrit dans le plan d'exécution. En particulier:

a) elle interviendra au niveau de chaque unité administrative afin de définir les compétences nécessaires aux diverses fonctions ou groupes de fonctions, d'étudier les charges de travail et d'analyser les procédures, de revoir les domaines de compétence, d'analyser les qualifications et d'assurer l'adéquation entre les fonctionnaires et les postes, les définitions et les classements des emplois;

b) elle préparera et mènera un programme de formation à la gestion pour tous les cadres et les autres fonctionnaires;

c) elle préparera et mènera en milieu d'année une enquête sur les attitudes, et y donnera suite;

d) elle ébauchera un cadre général pour divers aspects de la politique de gestion des ressources humaines et du personnel, y compris la rotation, le recrutement, l'introduction d'un système de rémunération au mérite et l'adoption d'un programme de cessation d'activité, et fournira une assistance aux responsables et au reste du personnel pour ce qui est de l'application de ces nouvelles dispositions;

e) elle mettra au point et appliquera, en coopération avec la Division du personnel, le système pilote actuel de planification et de notation;

f) elle mettra au point un programme de formation dont le démarrage est prévu pour le début de 1998; et

g) elle élaborera un système d'organisation des carrières pour le personnel à tous les niveaux.

B. Programme de retraite anticipée et autres questions de personnel

69. Il était prévu au départ que le Fonds poursuive en 1998 la mise en place du programme de retraite anticipée. Toutefois, l'on estime à présent qu'il est préférable de le reporter à 1999, c'est-à-dire après que l'évaluation des besoins aura été terminée.

70. Couverture médicale après cessation de service. En 1969, la FAO a introduit, sur la base d'un partage des coûts, un système de couverture médicale après cessation de service à l'intention des anciens fonctionnaires des Nations Unies touchant une pension et d'autres anciens fonctionnaires

remplissant les conditions requises. En 1972, un nouveau plan d'assurance médicale a été adopté et étendu, sans cotisations, aux anciens fonctionnaires ayant au moins 10 ans de service touchant une pension et aux personnes à leur charge.

71. Les dépenses de santé, qui étaient restées relativement peu importantes jusqu'alors, ont commencé à augmenter rapidement et la part des demandes de remboursement du personnel après cessation de service est passée de 3,6% du total en 1975 à 27% en 1985. Une étude comparative des coûts a montré qu'à la fin de 1985 les demandes de remboursement d'un retraité étaient supérieures de 65% à celles d'un fonctionnaire en activité. Ce n'est que le 1er novembre 1989 que les retraités ont dû cotiser pour bénéficier de la couverture médicale.

72. En vertu de l'accord concernant divers types de coopération signé en décembre 1977 par le Président du FIDA et le Directeur général de la FAO, la FAO convenait de mettre "divers services administratifs et autres moyens à la disposition du Fonds" à la demande de celui-ci. Cet accord prévoyait la participation du FIDA à divers plans d'assurance sociale, et notamment au plan d'assurance maladie. Le plan de la FAO, qui regroupe diverses organisations du système des Nations Unies et organismes internationaux ayant des bureaux à Rome (PAM, FIDA, ICCROM, CINU, PNUD) repose, comme celui de toute autre institution de l'ONU, sur le principe de la répartition, c'est-à-dire qu'il finance les dépenses annuelles au moyen de budgets annuels et des cotisations perçues. Du fait de l'évolution démographique et de la hausse des dépenses de santé, il est désormais clair qu'un tel système n'est pas viable à long terme.

73. L'introduction de normes communes de comptabilité dans le système des Nations Unies, approuvée par l'Assemblée générale, imposera à chaque organisation de comptabiliser, sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant des prestations qu'elle aura à verser aux anciens fonctionnaires. La norme internationale proposée pour le calcul de ces prestations stipule que "le coût des prestations à verser aux employés est considéré comme un engagement et une dépense". Cette norme, qui devrait entrer en vigueur à compter du 1er janvier 2001, considère qu'il existe:

a) un engagement quand un employé a offert ses services en échange de prestations futures; et

b) une dépense, quand une entreprise utilise les services économiques fournis par un employé en échange de prestations.

La norme proposée stipule de recourir à une évaluation actuarielle pour parvenir à une estimation fiable des avantages acquis par les employés en échange de leur service au cours de l'année considérée et des années précédentes.

74. Compte tenu des problèmes posés par le système tel qu'il se présente actuellement, ainsi que des strictes normes comptables utilisées pour le calcul du coût des prestations d'après retraite, la FAO a chargé un actuaire connaissant les caractéristiques de son plan d'assurance médicale et de la caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies d'évaluer ces coûts. L'actuaire, Buck Consultants, a déterminé que les engagements non financés au titre du personnel en activité et à la retraite au 1er janvier 1996 s'élevaient à 212,5 millions de USD, dont 10,8 millions de USD pour le FIDA compte tenu de ses effectifs en activité. Il a recommandé de financer cet engagement sur 30 ans, ce qui impliquerait pour le FIDA une dépense annuelle de 569 552 USD. À cela, il convient d'ajouter 81,6 millions de USD correspondant aux engagements futurs accumulés à compter du 1er janvier 1996. Le montant pour 1996 (c'est-à-dire la première année après la publication du rapport) s'élève à 8,4 millions de USD, dont 427 940 USD pour le FIDA.

75. La FAO a décidé:

a) de constituer une provision pour les dépenses courantes à partir du 1er janvier 1998;

b) de commencer à amortir sur 30 ans, à partir du 1er janvier 1998, le déficit actuariel correspondant aux coûts des années antérieures.

Le FIDA et d'autres institutions des Nations Unies à Rome examinent actuellement avec la FAO et l'actuaire conseil les mesures qu'il conviendra de prendre à l'avenir. Il est proposé que le résultat de ces négociations soit d'abord étudié avec le Comité de vérification des comptes et que des recommandations soient présentées au Conseil d'administration. Toutefois, la direction considère qu'il est prudent d'inscrire au budget administratif de 1998 une somme de 427 940 USD au titre de la hausse des dépenses de personnel.

VI. LE BUDGET DE 1998

Encadré 4

Budget administratif [1/]

évolution sur six ans:

augmentation/(diminution) réelle
par rapport aux années précédentes
(en pourcentage)

	1993	(2,16)
	1994	(13,00)
	1995	(3,60)
	1996	(8,08)
*	1997	0
	1998	(0,26)

* À l'exclusion du programme de retraite anticipée

76. Le budget global approuvé pour 1997 à la vingtième session du Conseil des gouverneurs (au taux alors en vigueur de 1 USD = 1 684 ITL) était de 51 026 000 USD, y compris une provision pour imprévus de 300 000 USD et une allocation de 600 000 USD pour le programme de retraite anticipée. Pour 1998, le budget proposé se monte à 52 986 000 USD, dont une provision pour imprévus de 400 000 USD.

77. Le tableau 4 (page 33) récapitule toutes les catégories de dépenses du budget de 1998 en les comparant aux niveaux approuvés pour 1997. Pour faciliter la comparaison, les crédits de 1997 ont été recalculés sur la base des prévisions les plus récentes concernant le taux de change moyen USD/ITL pour l'année, à savoir 1 USD = 1 695 ITL. Les projections actuelles pour 1997 tablent sur l'utilisation intégrale des crédits inscrits sous chacune des rubriques du budget, ainsi que d'une partie des provisions pour la gestion des ressources humaines et la formation, conformément à l'autorisation donnée par le Conseil d'administration à sa soixante et unième session.

78. Le tableau 4 indique également les dépenses prévues pour 1997, lesquelles devraient correspondre globalement aux niveaux approuvés pour toutes les catégories, sauf pour ce qui est des dépenses imprévues décrites ci-après.

79. Comme il n'est pas prévu de transférer le siège dans un nouveau bâtiment en 1997, aucune dépense ne sera encourue au titre des imprévus envisagés à cet égard. Conformément à la décision adoptée par le Conseil d'administration à sa soixante et unième session, les crédits correspondants ont été réaffectés au poste des dépenses relatives à la gestion des ressources humaines, étant entendu qu'ils ne pourraient être utilisés en tout ou en partie que s'il n'était pas possible de faire des économies suffisantes sur les dépenses de personnel en 1997. Au moment où le présent document est rédigé, il est prévu que ces sommes seront intégralement employées.

[5/] Tel que publié chaque année dans les documents budgétaires.

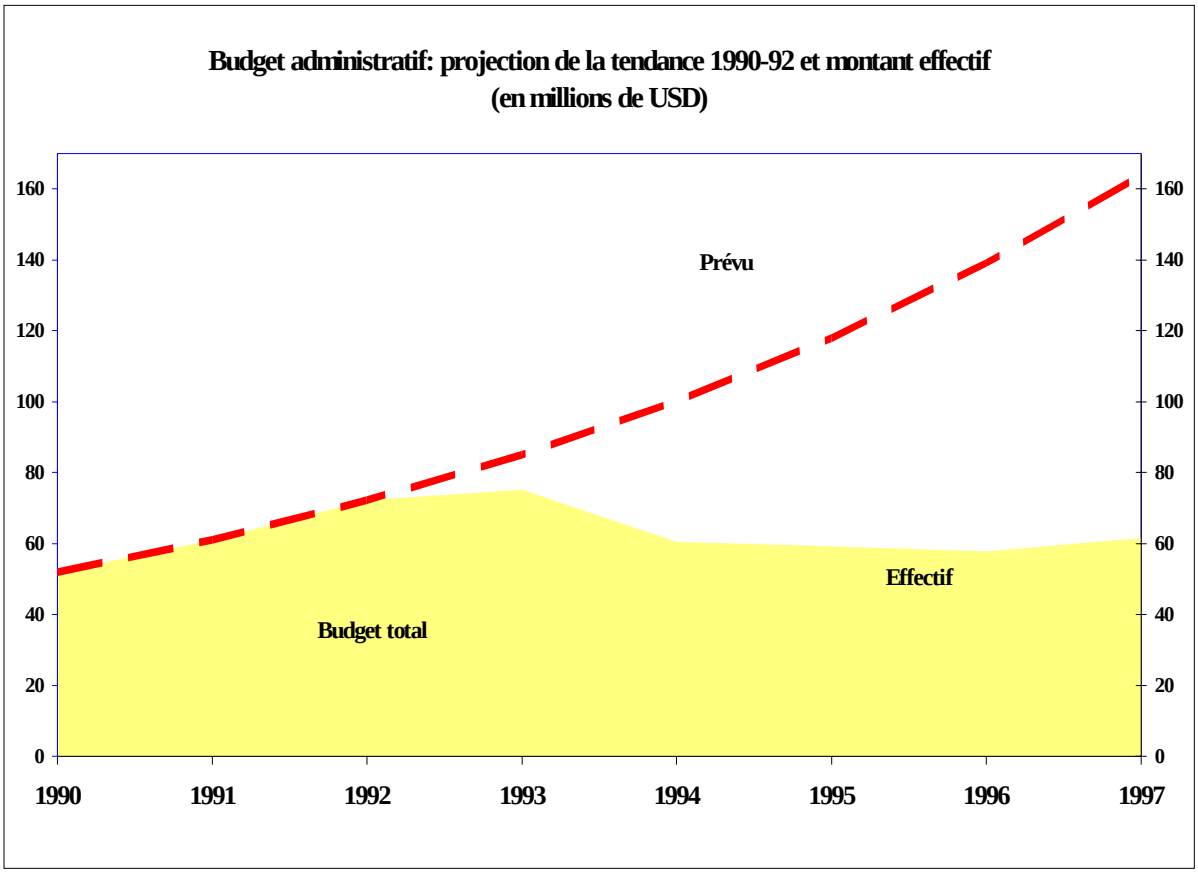
Budget administratif: projection de la tendance 1990-92 et montant effectif
(en millions de USD)
160
140
120
100
80
60
40
20
0
Prévu
Effectif
Budget total
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997

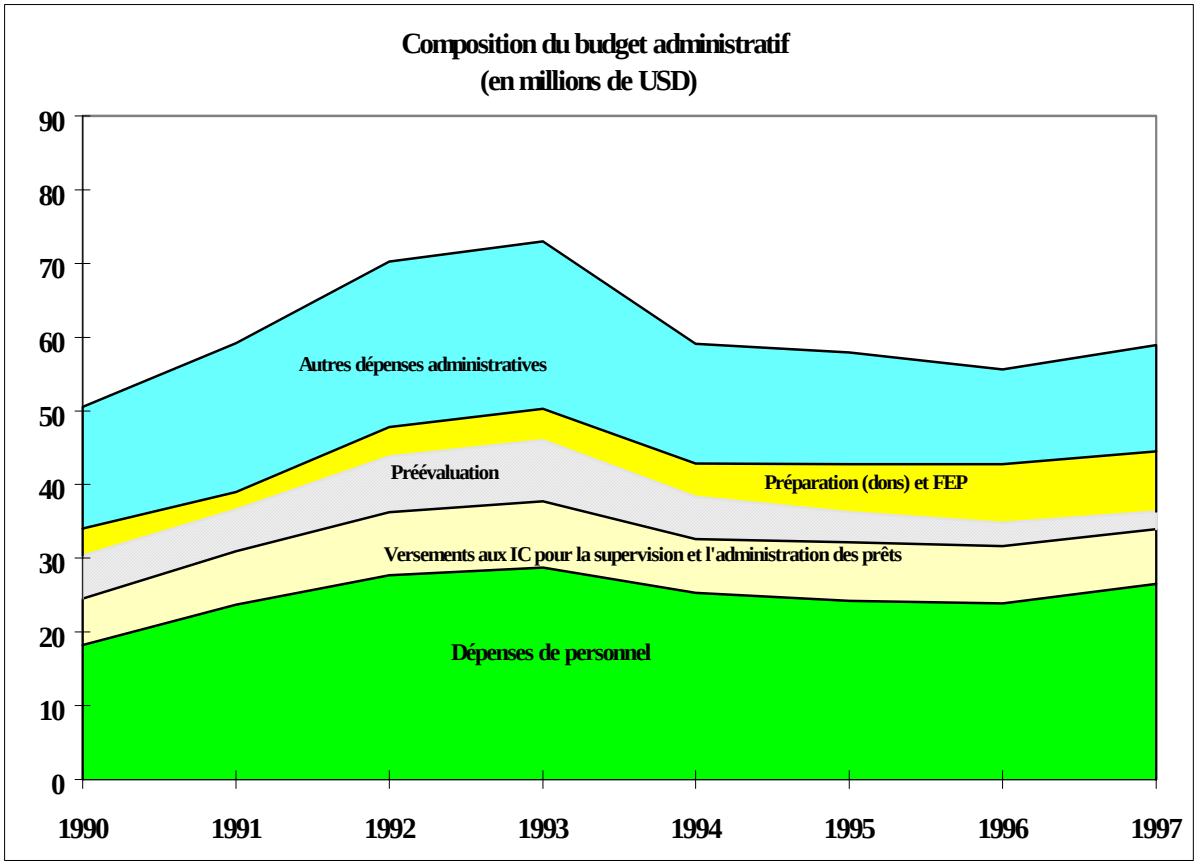
Composition du budget administratif
(en millions de USD)
90
80
70
60
50
40
30
20
10
0
Autres dépenses administratives
Préévaluation
Préparation (dons) et FEP
Versements aux IC pour la supervision et l'administration des prêts
Dépenses de personnel
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997

Dépenses liées au cycle des projets et portefeuille de prêts et dons en cours de décaissement 1/

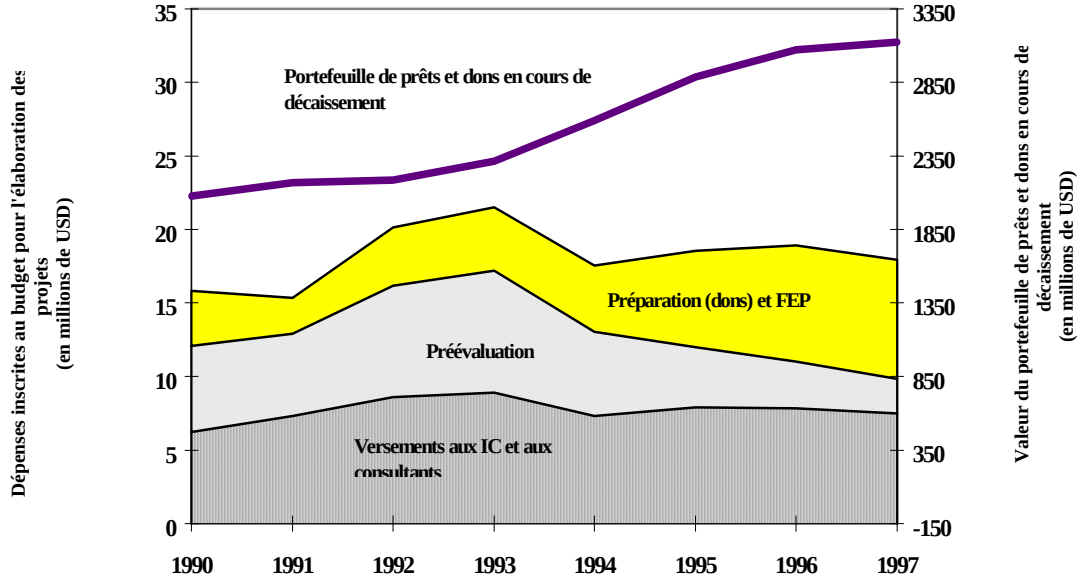

1/ Valeur totale des prêts accordés à des projets en cours d'exécution et des dons en cours de décaissement, à l'exclusion des dons pour la préparation des projets et du FEP.

Productivité de la supervision: coûts et décaissements 1/

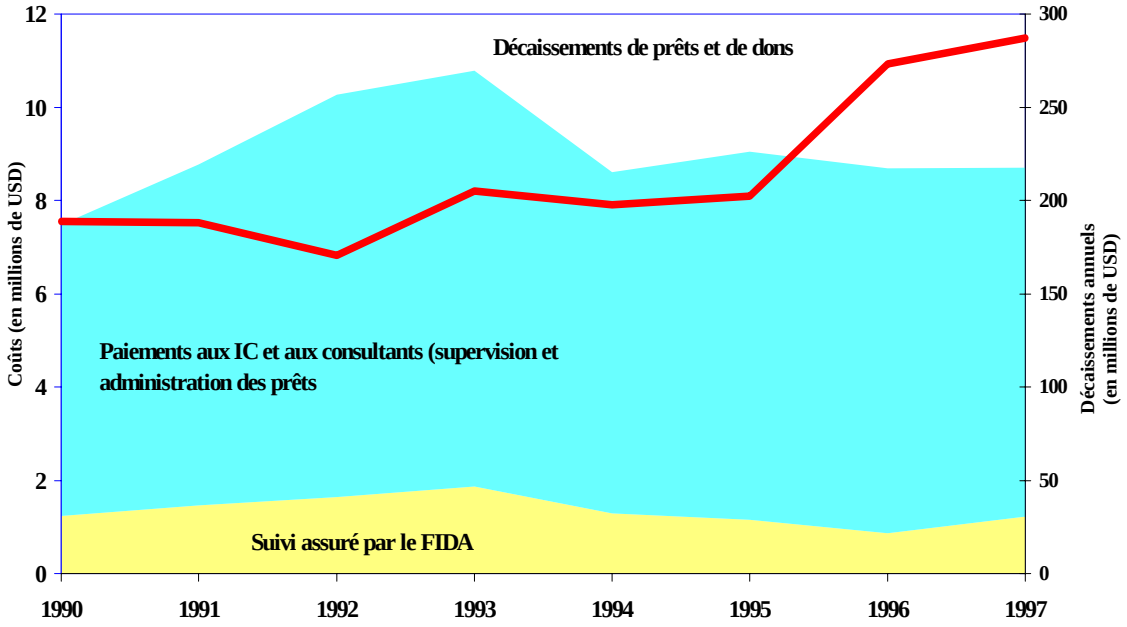

1/ Les coûts comprennent les paiements directs aux IC et aux consultants pour la supervision et l'administration des prêts, ainsi que les dépenses de personnel additionnelles au titre du suivi assuré par le FIDA. Les décaissements comprennent les prêts et dons à l'exclusion des dons pour la préparation des projets et le FEP.

80. Comme les années précédentes, les prévisions budgétaires pour 1998 ont été calculées sur la base de facteurs appropriés pour chaque type de dépenses et en fonction des tendances actuelles et passées.

81. Les provisions pour hausse des prix et des coûts tiennent compte, dans toute la mesure possible, de tous les facteurs connus: variation des indices, hausses des commissions annoncées par les institutions coopérantes pour la supervision et l'administration des prêts, hausse des tarifs des fournisseurs et des services publics, contrats négociés et autres facteurs qui influent sur les dépenses, y compris hors siège. Les principaux éléments pris en considération sont les suivants:

a) sauf indication contraire, et compte tenu des calculs des années précédentes, un taux général d'inflation de 2,6% a été appliqué à toutes les dépenses encourues à Rome sur la base du taux moyen d'inflation publié par les autorités italiennes pour la période de 12 mois ayant pris fin le 30 juin 1997 comparé à celui des 12 mois précédents.

b) les augmentations des traitements des cadres et des personnels des services généraux ont été calculés sur les bases ci-après. Elles relèvent du régime commun des Nations Unies et, comme dans le passé, ont été calculées en étroite collaboration avec l'organisme de référence à Rome (la FAO) en tenant compte de l'entrée en vigueur éventuelle de recommandations de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). Les pourcentages d'augmentation varient d'une année sur l'autre et, dans ces conditions, les chiffres indiqués ci-dessous représentent simplement la meilleure estimation possible de ce que seront effectivement les augmentations décidées pour 1998.

i) une provision d'environ 3% des traitements et de l'indemnité de poste, destinée à couvrir les avancements annuels ou biennaux à l'échelon supérieur et les changements de classe;

ii) une provision de 3% pour les agents des services généraux au titre de la hausse du coût de la vie à compter du 1er novembre 1998;

iii) une provision de 2,2% en prévision de la revalorisation du barème des indemnités de poste des cadres à compter de mai 1998;

iv) une majoration de 3% de la rémunération considérée aux fins de la pension des cadres à compter de novembre 1998;

v) - une hausse de 7% prévue de la contribution au plan d'assurance maladie à compter de janvier 1998;

- une somme de 428 000 USD correspondant à la première estimation du surcoût lié au financement de l'assurance maladie après cessation de service, qui passe d'un régime par répartition à un régime entièrement provisionné;

vi) l'actualisation, en fonction du niveau de rémunération le plus récent, conformément à la pratique du régime commun des Nations Unies des primes de rapatriement et des indemnités pour cessation de service estimées, comme les années précédentes, à 6,5% des traitements de base nets des cadres et à 12% des salaires des personnels des services généraux;

vii) une hausse pondérée d'environ 3% pour les tarifs aériens, et de 3,6% pour l'indemnité journalière de subsistance applicable à Rome et de 2% pour les autres capitales.

82. Les prévisions relatives aux dépenses de supervision et d'administration des prêts facturées par les institutions coopérantes pour les projets du FIDA tiennent compte des augmentations qui ont été communiquées, ainsi que de certaines hausses prévues qui n'avaient pas encore été confirmées lors de la préparation de ce document.

83. Les différentes catégories de dépenses du budget administratif sont examinées de façon plus détaillées dans la présente section, et les écarts significatifs font l'objet d'une explication. On trouvera à l'annexe IV une analyse du budget 1998 par département et unité administrative.

A. Réunion des organes directeurs et autres réunions officielles

84. On trouvera au tableau 5 (page 34) le détail des dépenses afférentes à la vingt-deuxième session du Conseil des gouverneurs, des trois sessions du Conseil d'administration et des trois sessions d'une journée du Comité de l'évaluation qui doivent se tenir en 1998. Ce poste enregistre une baisse de 152 000 USD en termes réels, principalement attribuable à la réduction des dépenses de recrutement de personnel non local pour la traduction des documents destinés au Conseil d'administration, grâce à une gestion plus efficace des documents et au développement de la traduction à distance. Des économies de même nature sont également prévues pour le Comité de l'évaluation dont les réunions sont programmées en même temps que celles du Conseil d'administration. L'allocation globale proposée pour 1998 comprend une provision de 58 000 USD pour majoration éventuelle des taux de rémunération du personnel de conférence, de l'indemnité journalière de subsistance à Rome et des frais de voyage.

B. Dépenses de personnel

85. Ainsi qu'il a été indiqué au Conseil d'administration, l'équipe chargée de la stratégie en matière de gestion des ressources humaines a entrepris de recenser l'ensemble des besoins en personnel du Fonds. Comme ce travail n'est pas encore terminé, le niveau des effectifs proposé pour 1998 reste généralement inchangé. Toutefois, en raison des besoins déjà identifiés, certains aménagements ont été apportés au système de classement des cadres suite à la mise en oeuvre du programme de retraite anticipée en 1997. En outre, le Plan d'action pour la restructuration de PMD (cf. section II) recommande de relever le grade de la fonction d'assistant de gestion des programmes. D'autre part, conformément au souhait de la direction, une vaste étude a été entreprise sur le recours systématique à du personnel de soutien temporaire dans tous les services du FIDA, et une nouvelle politique de recrutement et d'emploi de ce type d'agents a été élaborée pour adoption en 1999. Des dispositions transitoires sont proposées pour 1998 en vue d'étendre certaines prestations aux personnes employées à titre temporaire qui auront travaillé à plein temps et de manière continue pour le FIDA pendant plus de trois ans avant l'adoption de la nouvelle politique et la détermination du niveau des effectifs.

86. Comme le montre le tableau 6 (page 37), les dépenses de personnel prévues pour 1998 se chiffrent à 26 686 000 USD, ce qui comprend une provision pour hausse normale des prix de 1 065 000 USD, conformément au paragraphe 81 b) ci-dessus, ainsi qu'une somme de 428 000 USD en prévision de l'augmentation du coût de l'assurance maladie après cessation de service.

Budget administratif en proportion des engagements de prêt et des ressources disponibles pour engagement (net) 1/

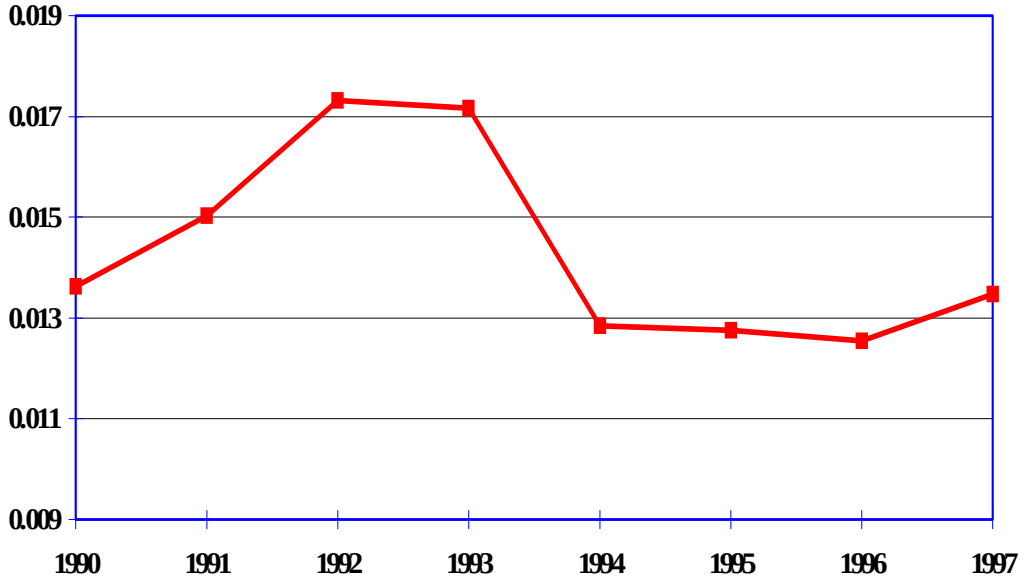

1/ Prêts approuvés moins annulations et remboursements, plus ressources disponibles pour de nouveaux engagements de prêt. Les chiffres pour 1997 sont provisoires.

Budget administratif en proportion de l'actif total

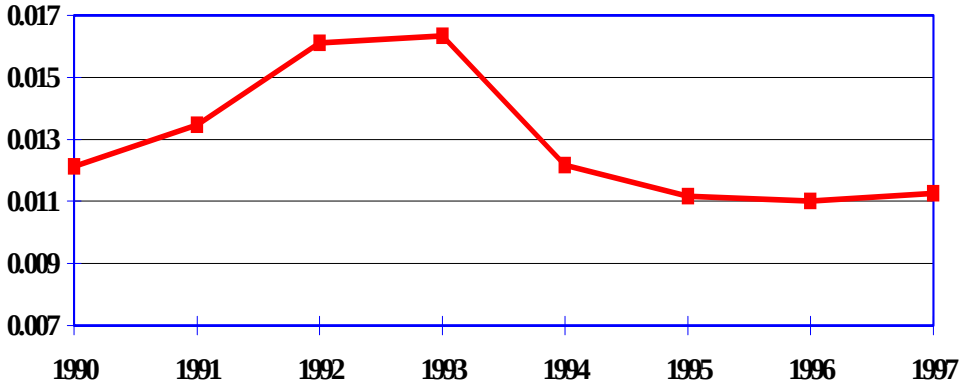

Actif total: billets à ordre déduction faite des provisions, trésorerie et placements sans restrictions, sommes à recevoir des États membres déduction faite des provisions, autres sommes à recevoir et prêts décaissés non amortis. Les chiffres pour 1997 sont
provisoires

TABLEAU 4

COMPARAISON DES BUDGETS 1996, 1997 et 1998

(en milliers de USD)

	1996	1997			1998			
	1/ Montant effectif (à 1 546)	Dépenses projetées (à 1 695)	Budget (à 1 684)	1/ Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Montant proposé (à 1 695)	
1. Réunions des organes directeurs et autres réunions officielles	1,869	1,905	1,916	1,905	**(152)**	58	**1,811**	***voir tableau 5***
2. Dépenses de personnel	24,752	24,866	24,976	24,866	327	1,493	**26,686**	***voir tableau 6***
3. Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation 1/	15,091	14,027	14,041	14,027	**(230)**	491	**14,288**	***voir tableau 7***
4. Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement	5,555	5,626	5,654	5,626	262	157	**6,045**	***voir tableau 8***
5. Autres dépenses de fonctionnement y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation des ressources	2,172	2,354	2,362	2,354	163	65	**2,582**	***voir tableau 9***
6. Imprévus								
a) Dépenses relatives au nouveau bâtiment du siège			150	150	0	0	**150**	
b) Provision pour dépenses imprévues		150	150	150	100	0	**250**	
Total partiel	**49,439**	**48,928**	**49,249**	**49,078**	470	**2,264**	**51,812**	
Dépenses initiales pour la réingénierie	1,136	1,174	1,177	1,174	0	0	**1,174**	***voir section V-A***
Programme de retraite anticipée	150	600	600	600	**(600)**	0	**0**	***voir section V-B***
TOTAL GÉNÉRAL	**50,725**	**50,702**	**51,026**	**50,852**	**(130)**	**2,264**	**52,986**	

3/ A partir de 1997, la conception et l'élaboration des dons, les examens de portefeuille de pays, l'élaboration de stratégies et les ateliers figurent dans le Programme de travail.

IMPACT

Augmentation/(Diminution) réelle = (0,3%)

Augmentation nominale = 4,5%

Augmentation nominale finale = 4,2%

TABLEAU 5

RÉUNION DES ORGANES DIRECTEURS ET AUTRES RÉUNIONS OFFICIELLES

(en milliers de USD)

	1996	1997		1988		
	Montant effectif (à 1 546)	Budget (à 1 684)	Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Budget proposé (à 1 695)
a) CONSEIL DES GOUVERNEURS						
Personnel du cadre organique (traitements/indemnités de poste/ indemnités de subsistance), interprètes, traducteurs et autres	)	171	171	(13)	5	163
Personnel temporaire de soutien (traitements/indemnités de poste/ indemnités de subsistance)	)	160	159	11	6	176
Frais de voyage	375	33	33	0	2	35
Communications, sécurité et autres services	90	103	102	0	3	105
Fournitures, impression et divers	114	100	97	0	3	100
Total partiel	**579**	**567**	**562**	**(2)**	**19**	**579**
b) CONSEIL D'ADMINISTRATION						
Personnel du cadre organique (traitements/indemnités de poste/ indemnités de subsistance), interprètes, traducteurs et autres	)	685	683	(75)	19	627
Personnel temporaire de soutien (traitements/indemnités de poste/ indemnités de subsistance)	)	329	327	(49)	10	288
Frais de voyage	) 1,084	91	90	(9)	3	84
Directeurs exécutifs - Voyage et indemnités de subsistance	76	103	102	0	3	105
Communications, sécurité et autres services	23	23	23	(8)	1	16
Fournitures, impression et divers	35	31	31	0	1	32
Total partiel	**1,218**	**1,262**	**1,256**	**(141)**	**37**	**1,152**
c) COMITÉ DE L'ÉVALUATION	72	87	87	(9)	2	80
Total partiel	**72**	**87**	**87**	**(9)**	**2**	**80**
TOTAL GÉNÉRAL: RÉUNION DES ORGANES DIRECTEURS ET AUTRES RÉUNIONS OFFICIELLES	**1,869**	**1,916**	**1,905**	**(152)**	**58**	**1,811**

87. Comme le montre le tableau 6A (page 38), qui fait apparaître la nouvelle répartition des effectifs par classe, la dotation générale en personnel ne change pas par rapport à 1997. Les autres grands postes de dépenses de personnel sont les suivants:

a) Traitements et indemnités de poste. En ce qui concerne les cadres, les crédits prévus pour les avancements à l'échelon supérieur et le réajustement du barème des indemnités de poste s'élèvent au total à 284 000 USD, conformément au paragraphe 81 b) i) et iii). S'agissant des personnels des services généraux, la provision pour hausse des traitements et pour une partie des avancements biennaux d'échelon est de 293 000 USD. Ces augmentations, d'un montant total de 577 000 USD, marquent une progression d'environ 3,65% par rapport à l'année précédente. La diminution réelle nette de 113 000 USD constatée à ce poste est le résultat des ajustements de classe prévus dans les deux catégories de personnel mais aussi des délais de recrutement et du nouveau système de rémunération au mérite, pour lequel 35 000 USD ont été inscrits au budget.

b) Indemnités pour frais d'études et autres indemnités. La diminution réelle de 10 000 USD prévue à ce poste correspond à l'estimation actuelle des indemnités à verser, compte tenu des délais de recrutement. Les 213 000 USD inscrits au titre de la hausse des prix recouvrent les éléments suivants: remboursement des impôts auxquels sont soumis les ressortissants des États-Unis, indemnités de mobilité et de non-déménagement pour les cadres et petites indemnités pour charges de famille versées à l'ensemble du personnel. Une petite somme a également été affectée à l'augmentation des frais d'études, dans la limite des plafonds.

c) Cotisations au titre des pensions et de l'assurance maladie. La diminution réelle nette de 29 000 USD tient à la redistribution des effectifs entre les diverses classes et aux délais de recrutement mentionnés plus haut. Une majoration de 3% de la rémunération considérée aux fins de la pension doit prendre effet en novembre 1997 et une hausse analogue est prévue en novembre 1998 pour les deux catégories de personnel, ce qui donne au total une augmentation de 173 000 USD. Figure également ici un crédit supplémentaire estimé à 428 000 USD au titre de l'assurance maladie après cessation de service, qui correspond au passage d'un régime par répartition à un régime entièrement provisionné. Pour plus de détails à ce sujet, voir la section V.

d) et e) Congés dans les foyers, primes de rapatriement et indemnités de cessation d'emploi. La diminution réelle de 44 000 USD au titre des congés dans les foyers correspond aux économies réalisées grâce à l'utilisation plus large par le personnel de la possibilité d'opter pour une somme forfaitaire équivalant à 80% du coût du billet d'avion. En ce qui concerne les primes de rapatriement et les indemnités de cessation d'emploi, la baisse réelle résulte de la redistribution des effectifs évoquée précédemment. Les hausses nominales sont respectivement de 10 000 USD en ce qui concerne les frais de voyage pour les congés dans les foyers, et de 41 000 USD au total pour les primes de rapatriement et les indemnités de cessation d'emploi, ce qui porte le montant total proposé pour 1998 à 326 000 USD dans le premier cas et à 1 393 000 USD dans le second.

f) Réinstallation et recrutement. Le montant total des dépenses de réinstallation a été majoré de 59 000 USD en raison de l'augmentation du pourcentage de postes vacants. Les 10 000 USD prévus au titre de la hausse des prix se rapportent aux frais de déplacement pour entretien et recrutement, aux frais de déménagement et à l'augmentation de l'indemnité journalière de subsistance à Rome, qui se répercute à la fois sur le coût des déplacements pour entretien et sur les dépenses de recrutement des cadres.

g) Personnel temporaire. Comme on l'a vu dans la section précédente, une étude a été entreprise au sein du Fonds au sujet du personnel temporaire de longue durée. L'augmentation réelle de 403 000 USD prévue à ce poste couvre: une provision destinée à financer une partie des prestations que la direction souhaite étendre au personnel temporaire des services généraux qui travaille pour le Fonds depuis plus de trois ans; un crédit supplémentaire d'environ 50 000 USD destiné à rémunérer les services d'un archiviste recruté pour mettre au point et appliquer les méthodes de gestion des archives du Fonds, notamment en ce qui concerne l'organisation des dépôts par les divisions, la constitution de fonds et l'élimination des documents périmés; une somme d'environ 50 000 USD pour le personnel des services généraux affecté à divers projets tels que SIEL, SDG et photothèque; et un crédit de 100 000 USD pour faire face à la charge de travail accrue de la Division des services juridiques et de la Division des finances.

h) Heures supplémentaires. Les crédits prévus à ce poste enregistrent une légère progression, de 14 000 USD, à laquelle s'ajoute une provision pour hausse des prix de 6 000 USD qui correspond à l'ajustement prévu des traitements.

i) Formation. Une augmentation de 55 000 USD est prévue à ce poste pour 1998, ce qui donne un montant total de 431 000 USD compte tenu d'une provision pour hausse des prix de 12 000 USD. Le programme envisagé pour 1998 concernera entre autres:

i) la formation professionnelle spécialisée dans les domaines de la supervision des projets, des techniques participatives, du microfinancement, de l'utilisation du programme informatique COSTAB, de la gestion des risques, des techniques d'inventaire et des questions juridiques. La formation à la gestion des ressources humaines concernera le renforcement des capacités de gestion du personnel de direction et une formation parallèle pour tous les autres superviseurs et personnels dans le cadre de l'application du nouveau système d'évaluation du personnel;

ii) les techniques générales de communication: en 1998, le programme de formation professionnelle comportera encore un volet consacré aux techniques générales de communication et de gestion, notamment à la présentation et à la négociation, au travail en équipe, à la rédaction, aux techniques d'entretien, aux finances et à la sensibilisation à l'escroquerie;

iii) les langues: des cours continueront d'être dispensés dans les quatre langues officielles du FIDA, à savoir anglais, français, arabe et espagnol, ainsi que des cours payants d'italien;

iv) les cours de perfectionnement: il est à nouveau prévu d'accorder une aide financière correspondant à 50% des droits d'inscription et frais connexes en cas de réussite aux examens dans le cadre d'une formation en rapport avec les activités du FIDA.

TABLEAU 6

DÉPENSES DE PERSONNEL

(en milliers de USD)

	1996	**1997**		**1998**					
	Montant effectif (à 1 546)	Budget (à 1 684)	Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Budget proposé (à 1 695)	*Cadre organique*	*Services généraux*	*Autres*
a) Traitements et indemnités de poste	16,297	16,020	15,940	(113)	577	16,404	*10,401*	*5,968*	*35*
b) Indemnités pour frais d'études et autres indemnités	1,508	1,537	1,530	(10)	213	1,733	*1,571*	*162*	
c) Cotisations au titre des pensions et de l'assurance maladie	4,139	4,224	4,212	(29)	601	4,784	*2,634*	*1,678*	*472*
d) Congés dans les foyers	338	362	360	(44)	10	326	*326*		
e) Primes de rapatriement et indemnités pour cessation d'emploi	1,170	1,364	1,360	(8)	41	1,393	*729*	*664*	
f) Frais de réinstallation et de recrutement	285	266	265	59	10	334			*334*
Personnel permanent et sous contrat à durée déterminée	**23,737**	**23,773**	**23,667**	**(145)**	**1,452**	**24,974**	***15,661***	***8,472***	***841***
g) Personnel temporaire à engagement de courte durée	574	634	631	403	23	1,057	*334*	*723*	
h) Heures supplémentaires	199	205	204	14	6	224		*224*	
i) Formation	242	364	364	55	12	431			*431*
TOTAL GÉNÉRAL: DÉPENSES DE PERSONNEL	**24,752**	**24,976**	**24,866**	**327**	**1,493**	**26,686**	***15,995***	***9,419***	***1,272***

TABLEAU 6A

TABLEAU DES EFFECTIFS EN 1998 1/

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Personnel de soutien
	PA	D-2	D-1	P-5	P-4	P-2/3	TOTAL	TOTAL
Cabinet du Président (OP)			1			1	2	4
Vérification interne des comptes				1		1	2	2
Bureau de l'évaluation et des études		1		4	1	1	7	6.5
Division des services juridiques			1	1	2	1	5	4
TOTAL OP	0	1	2	6	3	4	16	16.5
Bureau du Vice-Président (VP)								1
Bureau du Contrôleur			1	3	3		7	26.5
Bureau du Trésorier			1	1	1	2	5	7
TOTAL VP	0	0	2	4	4	2	12	34.5
Département Gestion des programmes (PD)								
Bureau du Président adjoint	1			2	1	1	5	3
Division Afrique I			1	5	4		10	6
Division Afrique II			1	5	4		10	5
Division Asie et Pacifique			1	6	2		9	6
Division Amérique latine et Caraïbes			1	4	3		8	5
Division Proche-Orient et Afrique du Nord		1		3	4		8	4
Division consultative technique			1	3	3	1	8	4
TOTAL PD	1	1	5	28	21	2	58	33
Département Politique économique et stratégie de mobilisation de ressources (ED)								
Bureau du Président adjoint	1	1		4	5	1	12	11
TOTAL ED	1	1	0	4	5	1	12	11
Département Management et services du personnel (MD)								
Bureau du Président adjoint	1						1	1
Unité des services administratifs				1	1	1	3	24
Systèmes d'information de gestion			1		5	2	8	8.5
Bureau du Secrétaire du FIDA			1	2	6	4	13	26.5
Division du personnel			1		2		3	9
TOTAL MD	1	0	3	3	14	7	28	69
TOTAL GÉNÉRAL	**3**	**3**	**12**	**45**	**47**	**16**	**126**	**164**

1/ Les postes du Président et du Vice-Président ne sont pas inclus dans les chiffres indiqués pour les effectifs.

C. Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation

88. Le tableau 7 (page 42) récapitule les besoins estimatifs pour la préévaluation, la supervision et l'évaluation des projets du FIDA. La ventilation des activités réalisées au titre de l'évaluation et des études figure au tableau 7A (page 43).

89. Préévaluation et dépenses connexes. Le nombre de préévaluations proposées pour 1998 est supérieur à celui réalisé en 1997 puisqu'on prévoit que 32 préévaluations complètes (ou l'équivalent) seront effectuées. Les ressources nécessaires: a) correspondent à un nombre de préévaluations légèrement supérieur au nombre de projets devant être approuvés par le Conseil d'administration en 1998, afin de tenir compte de tout dérapage imprévu, comme cela s'est produit en 1997; et b) tiennent compte du fait que certaines préévaluations devront débuter en 1998 pour que les projets correspondants puissent être présentés au Conseil en avril 1999.

90. Les efforts visant à faire en sorte que d'autres institutions coopérantes prennent l'initiative des projets seront poursuivis et quatre projets ont déjà été identifiés. Si le nombre de préévaluations est plus élevé que les années précédentes, leur coût moyen est en baisse.

91. En 1998, les préévaluations mettront l'accent sur les possibilités d'exécution et la planification, étant donné que la plus grande partie des études techniques interviendront au stade de la formulation financée par le FEP qui, entre autres, mettra davantage l'accent sur la participation des bénéficiaires.

92. Supervision et dépenses connexes. Comme indiqué dans l'encadré 5, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 102/XX relative à l'administration des prêts et à la supervision de l'exécution des projets financés par le FIDA ainsi qu'un plan d'action. Les recommandations 1 à 4 mettent l'accent sur la nécessité de présenter des propositions visant à améliorer davantage les résultats des projets supervisés par les institutions coopérantes (IC). La recommandation 1 prie le FIDA d'adopter une nouvelle politique astreignant toutes les IC à certaines obligations minimales en matière de supervision, ce qui permettrait une sélection plus transparente des IC et une meilleure qualité des services correspondant aux attentes du FIDA. La recommandation 2 souligne la nécessité d'améliorer les procédures actuelles de coordination entre le FIDA et les IC: a) en éliminant les secteurs où se produisent des chevauchements entre supervision par les IC et suivi exercé par le FIDA; b) en améliorant les procédures de coopération, notamment par le biais de réunions annuelles de programmation et par une interaction renforcée sur le terrain; et c) en établissant des rapports plus homogènes et plus pertinents qui mettent l'accent sur une liste d'indicateurs qui tiennent compte des préoccupations du FIDA dans le domaine du suivi de l'impact des projets sur le développement et l'aspect dimension humaine. La recommandation 3 met l'accent sur la nécessité de mettre en place un système de gestion du portefeuille beaucoup plus efficace qui permette de suivre de plus près les projets en cours et de nettoyer systématiquement le portefeuille du FIDA, en éliminant les projets qui resteront probablement improductifs. Enfin, la recommandation 4 concerne le renforcement de la nouvelle priorité du FIDA, qui est d'obtenir des résultats sur le terrain et de tirer davantage d'enseignements des projets en cours.

93. Il a été proposé d'appliquer un plan d'action sur cinq ans. À cet égard, une équipe spéciale chargée de l'application d'un plan d'action d'une durée limitée dans le temps pour donner suite aux recommandations 1 à 5 du rapport sur l'examen conjoint des questions relatives à la supervision des projets financés par le FIDA a été créée afin d'examiner toutes les questions posées par leur application, y compris leurs incidences financières. Il est encore trop tôt pour dire quelle sera l'incidence des recommandations 1 à 4 sur les paiements aux institutions coopérantes et quel sera véritablement le coût de la supervision directe. Dans l'intervalle, le Fonds prendra un certain nombre de mesures visant à contenir le coût global de l'administration et de la supervision des projets en établissant un lien étroit entre le lancement de nouveaux projets et la clôture de projets existant au

cours d'une période donnée et en suivant l'impact de la supervision directe sur la charge de travail du personnel. Une somme de 96 000 USD est proposée pour l'administration de la supervision des projets du FIDA (équivalant à 3,5 projets complets) ainsi qu'un montant de 50 000 USD au titre des frais de voyages nécessaires pour superviser ces projets. Ces coûts seront compensés par l'économie des commissions normalement versées aux institutions coopérantes.

Encadré 5

Supervision directe des projets

À sa vingtième session, en février 1997, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 102/XX sur l'administration des prêts et la supervision de l'exécution des projets financés par le FIDA, ainsi qu'un plan d'action.

Le Conseil d'administration, à sa soixante et unième session, a adopté les critères de sélection des projets sous supervision directe du FIDA.

Quinze projets devraient être présentés au Conseil d'administration pour approbation entre décembre 1997 et décembre 1998, chacune des divisions régionales en supervisant trois.

Les négociations préliminaires concernant le premier projet directement supervisé par le FIDA - Arménie, Projet de services agricoles dans le nord-ouest - ont eu lieu en octobre 1997.

94. Les activités de suivi du FIDA en 1998 seront légèrement réduites par rapport à 1997 et serviront: i) à appuyer la nouvelle priorité accordée à l'exécution des projets et à la gestion du portefeuille, et ii) à veiller au respect du nouvel axe stratégique convenu en matière d'exécution et de gestion du portefeuille. Ce suivi sera particulièrement nécessaire pour la Division Amérique latine et Caraïbes (PL) et la Division Proche-Orient et Afrique du Nord (PN) étant donné que seul un très petit nombre de pays relevant de ces divisions ont eu accès au mécanisme spécial d'intervention (MSI) en dépit des problèmes qui se posent dès les premiers stades de l'exécution dans ces régions. Les divisions Afrique I (PA) et Afrique II (PF) bénéficieront largement du MSI et du suivi du FIDA.

95. Supervision du programme de dons d'assistance technique. Pour maintenir la participation à la gestion du portefeuille de dons, une somme de 170 000 USD a été proposée pour 1998 au titre de la supervision des dons actifs.

96. Voyages du personnel pour la préévaluation et le suivi. Les crédits alloués aux voyages du personnel seront augmentés afin de permettre une participation accrue aux activités de préévaluation, de suivi, d'exécution et de gestion du portefeuille, qui exigent une présence importante sur le terrain.

97. Évaluation et études. Le tableau 7A présente le détail des activités prévues à ce titre en 1998.

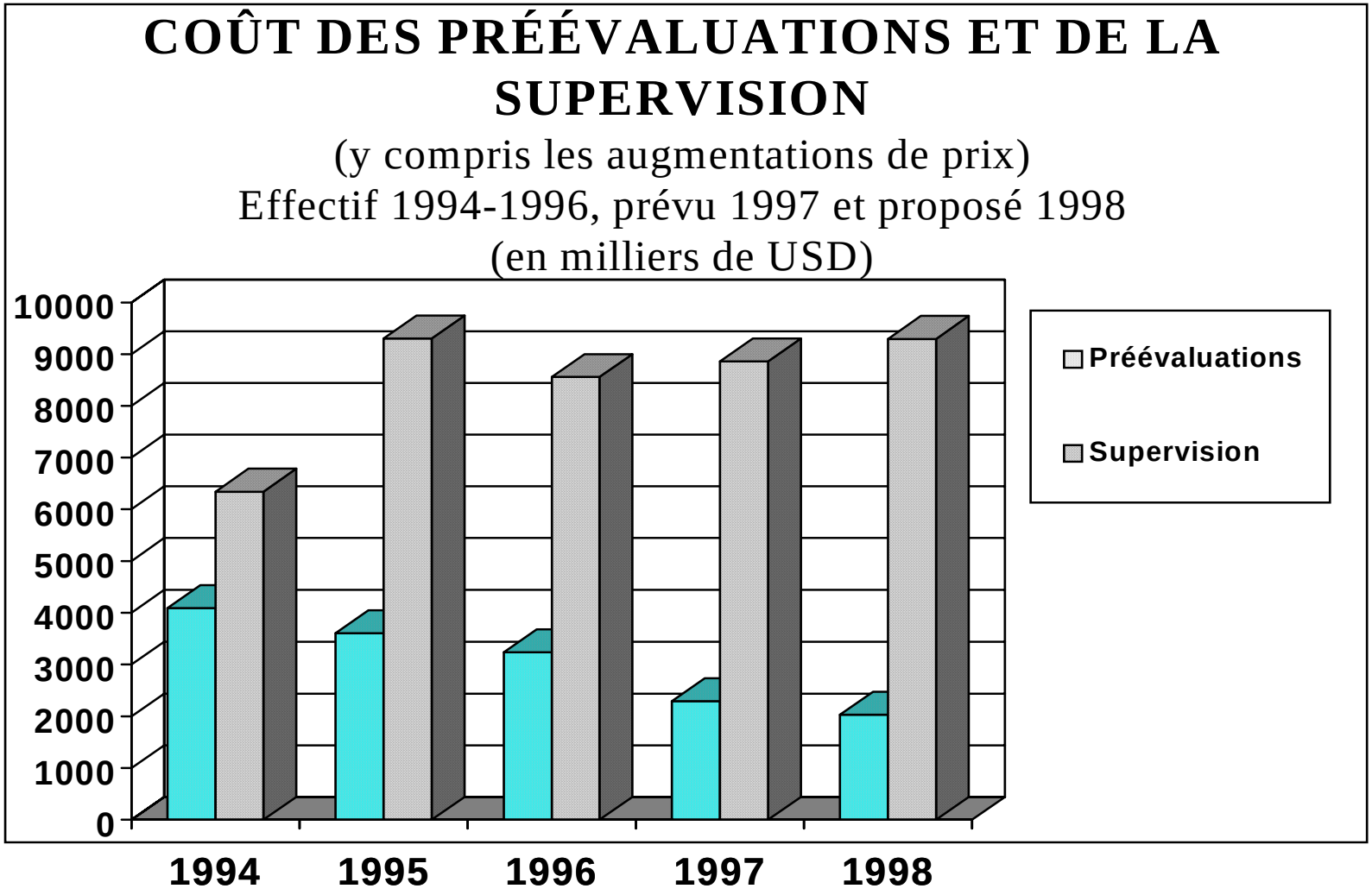
COÛT DES PRÉÉVALUATIONS ET DE LA SUPERVISION
(y compris les augmentations de prix)
Effectif 1994-1996, prévu 1997 et proposé 1998
(en milliers de USD)
10000
9000
8000
7000
6000
5000
4000
3000
2000
1000
0
1994
1995
1996
1997
1998
Préévaluations
Supervision

TABLEAU 7

PAIEMENTS RELATIFS À LA PRÉÉVALUATION, À LA SUPERVISION ET À L'ÉVALUATION

(en milliers de USD)

	1996	1997		1998		
	Montant effectif 1/ (à 1 546)	Budget (à 1 684)	Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Budget proposé (à 1 695)
1. Préévaluation et dépenses connexes	**3,703**	**2,298**	**2,295**	**(303)**	**40**	**2,032**
a) Élaboration de stratégies 1/	116	51	51	24	2	77
b) Préévaluations	3,403	2,247	2,244	**(327)**	38	1,955
c) Études spéciales	44	0	0	0	0	0
d) Conception et élaboration de dons à la recherche et à la formation agricoles 1/	140	0	0	0	0	0
2. Supervision et dépenses connexes	**8,688**	**8,824**	**8,822**	**80**	**389**	**9,291**
a) Institutions coopérantes 1/	7,378	7,482	7,482	56	364	7,902
b) Direct Supervision	0	0	0	96	0	96
c) Suivi du FIDA	888	1,193	1,191	**(90)**	22	1,123
d) Supervision des dons d'assistance technique	156	149	149	18	3	170
e) Ateliers sur l'exécution des projets et autres ateliers 1/	266	0	0	0	0	0
3. Voyages du personnel	**847**	**1,063**	**1,059**	**26**	**26**	**1,111**
a) Préévaluation et suivi du FIDA 2/	847	1,063	1,059	**(24)**	26	1,061
b) Supervision directe	0	0	0	50	0	50
4. Évaluation et études	**1,853**	**1,856**	**1,851**	**(33)**	**36**	**1,854**
TOTAL GÉNÉRAL: PAIEMENTS RELATIFS À LA PRÉÉVALUATION, À LA SUPERVISION ET À L'ÉVALUATION	**15,091**	**14,041**	**14,027**	**(230)**	**491**	**14,288**

1/ À partir de 1997, la conception et l'élaboration des dons, les examens de portefeuille de pays, l'élaboration de stratégies et les ateliers figurent dans le Programme de travail.

2/ Depuis 1996, les voyages du personnel liés à la préévaluation et au suivi des projets du FIDA figurent dans une rubrique distincte.

TABLEAU 7A

ÉVALUATION ET ÉTUDES
(em milliers de USD)

	1997		1998		
	Budget (à 1 684)	Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Budget proposé (à 1 695)
4. ÉVALUATION ET ÉTUDES					
Évaluations à mi-parcours	318	316	(105)	6	217
Évaluations intérimaires	314	313	80	5	398
Missions d'évaluation finale/rétrospective de projets	398	397	1	6	404
Évaluation de portefeuille de pays	145	145	(34)	4	115
Leçons tirées et études thématiques	273	272	2	5	279
Système de données d'évaluation	43	43	1	1	45
Préparation d'un don d'assistance technique relatif au S&E	16	16	(1)	0	15
Activités ateliers/séminaires de formation	148	148	0	3	151
Recherche méthodologique/Publications	137	137	(23)	2	116
Évaluations conjointes avec des organismes bilatéraux	64	64	1	2	67
Réseau de données d'évaluation	0	0	26	1	27
Programme LEOS	0	0	19	1	20
TOTAL GÉNÉRAL: ÉVALUATION ET ÉTUDES	**1,856**	**1,851**	**(33)**	**36**	**1,854**

D. Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement

98. Les dépenses de bureau et les dépenses générales de fonctionnement sont présentées en détail au tableau 8 (page 48). Comme les années précédentes, elles concernent les dépenses du siège, les services professionnels, les dépenses diverses et la mutuelle de crédit. Ces différentes catégories sont présentées plus en détail ci-dessus.

a) Dépenses du siège

99. Il s'agit des charges de fonctionnement pour les locaux du siège ainsi que des dépenses au titre du matériel de bureau et des fournitures administratives. Pour 1998, une augmentation réelle de 262 000 USD par rapport à 1997 est liée à l'entretien des bureaux supplémentaires du FIDA/2, qui ne sera pas financé par le gouvernement hôte, ce qui porte le montant total des crédits proposés, en tenant compte de la hausse des prix, à 6 045 000 USD.

i) Services de sécurité et de gardiennage. L'allocation budgétaire pour 1998 couvre le montant du contrat relatif aux services de sécurité ainsi que celui de l'assistance technique pour les systèmes de sécurité du siège et du FIDA/2. L'allocation de 373 000 USD proposée fait apparaître un accroissement réel de 39 000 USD correspondant aux services de sécurité nécessaires pour les nouveaux bureaux du FIDA/2.

ii) Communications. Cette allocation couvre les dépenses de services postaux et de services de messagerie pour un montant de 65 000 USD et les frais de télex, de télécopie, de téléphone, de courrier électronique et de communications par satellite pour un montant estimatif de 515 000 USD. Le niveau de 1997 est maintenu, avec une augmentation normale des prix, ce qui porte le montant total pour 1998 à 580 000 USD.

iii) Frais d'éclairage, chauffage, énergie, eau et entretien des locaux. Cette allocation couvre les dépenses correspondant à l'utilisation et à l'entretien des bâtiments, aux services de nettoyage et de main-d'oeuvre, au fonctionnement des installations techniques, y compris le chauffage et la climatisation, aux fournitures pour le bâtiment, aux charges de copropriété pour les bureaux actuels du FIDA/2 et à d'autres travaux d'amélioration des locaux dont les coûts ne sont pas financés par le gouvernement hôte. L'allocation proposée pour 1998, soit 1 265 000 USD, fait apparaître une augmentation réelle de 137 000 USD qui correspond aux services de nettoyage et aux services techniques supplémentaires nécessaires pour les nouveaux bureaux du FIDA/2, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses de chauffage, de climatisation et des charges liées aux nouveaux bureaux.

iv) Fournitures et imprimerie. L'allocation budgétaire couvre le fonctionnement de l'atelier d'imprimerie et les frais connexes d'entretien du matériel, ainsi que la reproduction des documents, les fournitures de bureau/informatiques et la papeterie. En 1998 on aurait pu enregistrer une diminution de 38 000 USD en raison de la baisse des coûts de reproduction, mais compte tenu du matériel nécessaire pour les nouveaux bureaux, le niveau de 1997, soit 490 000 USD est maintenu en termes réels.

v) Matériel de bureau et entretien. Cette allocation couvre normalement l'achat, le remplacement et l'entretien du matériel de bureau pour le siège (matériel audiovisuel, dictaphones, calculatrices) et les véhicules. Le niveau est en légère baisse par rapport à 1997, et l'allocation proposée pour 1998 en tenant compte de la hausse des prix est de 184 000 USD.

vi) Services informatiques. L'allocation proposée pour 1998 couvre le coût des services et des outils de technologie de l'information nécessaires aux opérations du Fonds. Une augmentation réelle de 50 000 USD et une augmentation de prix de 42 000 USD la portent à 1 657 000 USD répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	USD
Achat des matériels	83 000
Achat de logiciels standards	147 200
Coûts de la mise à jour des logiciels	223 000
Coûts de l'assistance technique pour le matériel	172 000
Coûts des services informatiques de la FAO et du CIC	192 000
Location d'ordinateurs de bureau et de serveurs	365 000
Location des lignes pour la communication des données	112 600
Honoraires et autres dépenses liées à la formation technique spécialisée	91 200
Rémunération de spécialistes pour des services de courte durée	46 000
Personnel d'assistance (hot line), formation et appui aux utilisateurs, fonctionnement du système informatique	225 000
Total en USD	1 657 000

Conformément à la demande du Conseil d'administration, le coût des cinq grandes composantes du système de gestion informatisée pour 1998 est présenté dans le tableau ci-dessous.

	USD
Utilisation de l'infrastructure technique du FIDA pour assurer la continuité et la fiabilité du réseau et des services informatiques, et fourniture d'un appui à ces activités	927 000
Appui aux utilisateurs finals (hot line et information à divers niveaux) pour l'utilisation des applications standards	156 000
Maintenance des systèmes utilisés et fourniture d'un appui pour ces systèmes	145 000
Services contractuels pour les applications des gros systèmes et la constitution de réseaux	267 000
Développement de l'infrastructure technique pour accroître la capacité et développer les services	162 000
Total	1 657 000

vii) Autres. Cette allocation couvre les dépenses suivantes: primes d'assurance du siège, remplacement et entretien du matériel de la cafétéria, fournitures médicales et services divers. L'allocation proposée est en légère baisse par rapport à 1997 et, compte tenu d'une hausse des prix de 3 000 USD, s'établit à 124 000 USD pour 1998.

b) Services professionnels

100. Cette rubrique couvre les dépenses afférentes aux services externes utilisés principalement pour la gestion administrative et financière courante. Le budget proposé pour 1998, soit 818 000 USD, incorpore une hausse réelle de 7 000 USD.

i) Honoraires et frais du commissaire aux comptes. Les dépenses à ce titre sont estimées à 100 000 USD en 1998, dont une hausse des prix estimée à 2 000 USD.

ii) Services d'informations monétaires et autres avis financiers. Cette allocation couvre les dépenses encourues par la Division de la trésorerie, essentiellement pour l'abonnement aux services des agences de notation financière et l'accès aux services d'information en ligne sur les marchés des capitaux, utilisés pour la gestion du portefeuille de placements du FIDA. Le niveau est en baisse de 34 000 USD par rapport à 1997, ce qui, compte tenu d'une hausse des prix de 5 000 USD, porte l'allocation proposée pour 1998 à 194 000 USD. Conformément à la pratique établie, la Division de la trésorerie envisage d'organiser au moins un symposium auquel les responsables de grandes sociétés d'investissement seront invités à participer. Ce symposium prendra une importance particulière en 1998, étant donné qu'il permettra d'analyser en détail les résultats de la diversification du portefeuille en vue, si nécessaire, d'en améliorer la performance.

iii) Traducteurs extérieurs. Les crédits de ce poste couvrent les dépenses relatives aux services de traduction externe sans rapport avec les réunions officielles, et notamment la traduction en anglais de documents rédigés dans des langues non officielles ainsi que les dépenses connexes de mise en forme rédactionnelle. Le niveau de 1997 est maintenu et l'allocation proposée pour 1998 s'élève donc à 10 000 USD.

iv) Services juridiques. Cette rubrique regroupe les crédits relatifs à divers services juridiques, notamment les honoraires d'un cabinet juridique local qui fournit des services au FIDA sur les aspects juridiques de ses activités en Italie - contrats commerciaux, privilèges et immunités des fonctionnaires, statut juridique du Fonds au regard de l'Accord de siège, procédures du Gouvernement italien et de la justice italienne. Le montant alloué pour 1998, soit 26 000 USD, reflète une baisse de 9 000 USD et une augmentation des prix de 1 000 USD.

v) Bâtiments - Services techniques. Les crédits demandés à ce titre correspondent aux prestations techniques assurées pour le bâtiment provisoire du siège, aux services généraux et aux travaux techniques d'amélioration du siège. Si le nouvel immeuble du siège ou des locaux provisoires supplémentaires devenaient disponibles en 1998, tous les services supplémentaires d'architecte nécessaires seraient financés au moyen de la provision spéciale réservée à cette fin. L'allocation pour 1997, soit 21 000 USD, est maintenue en termes réels pour 1998.

vi) Consultants pour l'audit des systèmes. Une provision de 50 000 USD est prévue au titre de l'audit/l'examen général des systèmes qu'effectuera le vérificateur interne.

vii) Consultants - SGI - Développement de systèmes. La coordination des activités d'aide et d'appui aux utilisateurs ainsi que l'assistance technique et la maintenance des grands systèmes informatiques nécessitent le concours de spécialistes de façon permanente. Les activités d'appui et de maintenance des grands systèmes ont été maintenues au minimum en 1998 afin de disposer de ressources pour la mise au point de nouveaux systèmes financiers sans accroissement général de coût par rapport à 1997. L'allocation ne prévoit qu'une hausse des prix de 10 000 USD pour 1998, ce qui porte le total à 416 000 USD.

101. c) Divers

i) Frais de représentation. Le montant de 46 000 USD demandé traduit une hausse de 2 000 USD par rapport à 1997 et une augmentation de prix de 1 000 USD.

ii) Bibliothèque, livres et périodiques. La légère hausse de 6 000 USD par rapport au niveau de 1997 et une augmentation des prix de 7 000 USD se traduisent par une allocation totale proposée de 77 000 USD.

iii) Liaison avec l'ONU. Le FIDA utilise les installations de l'ONU à New York et les bureaux de l'ONU à Washington pour assurer la liaison avec diverses institutions des Nations Unies, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, la Banque interaméricaine de développement, de nombreuses ONG ainsi qu'avec d'autres initiatives et conférences d'aide multilatérale qui se tiennent à New York et à Washington. L'allocation demandée pour 1998 est supérieure de 15 000 USD à celle de 1997 pour tenir compte du développement des activités d'information du FIDA auprès du public et des institutions officielles. Compte tenu d'une hausse des prix de 6 000 USD, elle s'élève à 316 000 USD.

iv) Services de la FAO. Cette rubrique concerne les prestations de la FAO pour les services médicaux et les examens d'aptitude linguistique. En 1998, le FIDA devrait partager avec la FAO et le PAM le coût des services d'un conseiller du personnel. Le niveau de 1997 est donc relevé de 9 000 USD ce qui, compte tenu d'une augmentation des prix de 1 000 USD, porte l'allocation totale proposée pour 1998 à 29 000 USD.

v) Autres. L'allocation pour 1998, qui couvre les petites dépenses de bureau, les déplacements locaux en taxi, les journaux, les fournitures de papeterie urgente, etc. augmente légèrement - de 3 000 USD - par rapport au niveau de 1997. Compte tenu des hausses des prix, elle s'élève au total à 40 000 USD.

d) Mutuelle de crédit

102. À sa cinquante-huitième session, le Conseil d'administration a approuvé la recommandation autorisant le Fonds à continuer de financer 33% du salaire et des avantages sociaux du gestionnaire de la mutuelle pour 1997 et 1998. L'allocation pour 1998 reflète le niveau de 1997 ce qui, compte tenu d'une hausse de 3 000 USD de la part du FIDA au titre de l'augmentation prévue de salaire, la porte à 33 000 USD. 1998 devrait être la dernière année pour laquelle la direction demandera au Conseil d'allouer une subvention administrative à la mutuelle de crédit.

TABLEAU 8

DÉPENSES DE BUREAU ET DÉPENSES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT

(en milliers de USD)

	1996	1997		1998		
	Montant effectif (à 1 546)	Budget (à 1 684)	Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Budget proposé (à 1 695)
Services de sécurité et de gardiennage	310	327	325	39	9	**373**
Frais de communication	584	569	565	0	15	**580**
Frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau et entretien des locaux	1,078	1,103	1,096	137	32	**1,265**
Fournitures et imprimerie	449	494	490	0	13	**503**
Matériel de bureau et entretien	200	185	184	(5)	5	**184**
Services informatiques	1,534	1,571	1,565	50	42	**1,657**
Autres	90	122	122	(1)	3	**124**
Dépenses du siège	**4,245**	**4,371**	**4,347**	**220**	**119**	**4,686**
Dépenses de réingénierie	11	0	0	0	0	**0**
Honoraires et frais des vérificateurs externes	103	99	98	0	2	**100**
Informations monétaires et avis financiers	225	224	223	(34)	5	**194**
Traducteurs extérieurs	20	10	10	0	0	**10**
Services juridiques	32	34	34	(9)	1	**26**
Bâtiment - Services techniques	23	21	21	0	1	**22**
Consultants pour l'audit des systèmes	0	0	0	50	0	**50**
Consultants - SIG - Mise en place de systèmes	381	406	406	0	10	**416**
Services professionnels	**795**	**794**	**792**	**7**	**19**	**818**
Frais de représentation	37	44	43	2	1	**46**
Bibliothèque, livres et périodiques	61	64	64	6	7	**77**
Liaison avec l'ONU	285	295	295	15	6	**316**
Services de la FAO	18	19	19	9	1	**29**
Autres	64	37	36	3	1	**40**
Divers	**465**	**459**	**457**	**35**	**16**	**508**
Financement du gestionnaire de la Mutuelle de crédit	50	30	30	0	3	**33**
Mutuelle de crédit	**50**	**30**	**30**	**0**	**3**	**33**
TOTAL GÉNÉRAL: DÉPENSES DE BUREAU ET DÉPENSES GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT	**5,555**	**5,654**	**5,626**	**262**	**157**	**6,045**

E. Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation des ressources

103. Cette catégorie budgétaire, qui est présentée en détail au tableau 9 (page 51), regroupe les diverses rubriques ci-après.

a) Voyages officiels

104. Comme en 1997, cette rubrique correspond aux voyages du personnel, à l'exclusion toutefois des voyages du personnel du Département gestion des programmes pour les activités de préévaluation et de supervision, qui figurent à la section VI.C. Le montant alloué fait apparaître une progression de 128 000 USD en raison de l'accroissement des besoins de la plupart des départements ainsi que des efforts supplémentaires des fonctionnaires du Département politique économique et stratégie de mobilisation de ressources pour mobiliser des ressources et développer des contacts avec l'ensemble de la communauté des donateurs.

b) Études spéciales

105. Il est parfois nécessaire de réaliser des études spéciales à l'appui de certaines activités, de certains thèmes ou de certaines directives opérationnelles. Ces études devraient diminuer légèrement en 1998 et par conséquent l'allocation proposée, y compris une hausse des prix de 3 000 USD, est de 118 000 USD.

c) Communications et constitution de réseaux

106. Afin d'informer plus largement le public de la masse de connaissances acquises par le FIDA, des activités qu'il mène et de l'impact qu'il a sur la pauvreté rurale, le Fonds s'efforcera en 1998 de susciter une couverture médiatique plus large de ses projets, ateliers, réunions, manifestations spéciales, et campagnes de mobilisation de ressources et de soutien. Pour cela, il: a) diffusera des informations qui mettent l'accent sur ses principaux domaines d'activité et clients; b) mettra en place un réseau d'informations en tirant profit des possibilités offertes par Internet, les systèmes multimédias et les liaisons électroniques avec les pays en développement; c) constituera un réseau d'organisations partenaires et de soutien; et d) établira le dialogue et coopérera avec des services d'information des pays donateurs comme des pays bénéficiaires. À cette occasion, il établira des liaisons en ligne avec des organisations de presse et les organismes figurant sur les listes électroniques de contact partout dans le monde, et préparera des notes d'information accessibles en ligne. Il s'efforcera de susciter une plus large participation des partenaires aux projets communs de communication et de développer son réseau de correspondants. Les liens avec les directeurs de rédaction, journalistes et groupes de défense seront renforcés grâce à la diffusion systématique d'informations, de données, de matériels audiovisuels et de reportages photographiques percutants et adaptés aux besoins de chacun. Compte tenu d'une hausse réelle de 7 000 USD et d'une augmentation des prix de 2 000 USD, l'allocation proposée pour 1998 s'élève au total à 77 000 USD.

d) Activités en rapport avec les médias

107. Afin d'accroître l'impact de ses messages auprès du public et l'efficacité de ses outils et de ses moyens de communication, le FIDA adoptera une série d'initiatives visant à développer au maximum son image à l'occasion de la célébration de son vingtième anniversaire. Il essaiera à la fois de mieux cibler les médias et de leur fournir des informations plus pertinentes pour leurs rapports en engageant des consultations et un dialogue avec des partenaires et des groupes de soutien extérieurs ainsi qu'avec son personnel, en particulier les contrôleurs de projets.

108. L'expérience accumulée par le Fonds ainsi que les leçons tirées doivent être incorporées à des programmes multimédias pilotes diffusés, en ligne ou non, par l'intermédiaire de réseaux nationaux et régionaux d'informations. À cet effet, les listes d'adresses électroniques seront complétées et la classification des destinataires sera améliorée ainsi que d'autres listes de distribution. Les initiatives particulières et la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs feront l'objet d'une couverture médiatique intensifiée, tout comme les ateliers et séminaires régionaux, en particulier ceux prévus dans le cadre du vingtième anniversaire du FIDA et sa participation aux conférences et réunions internationales.

109. Six voyages sur le terrain seront organisés en 1998 afin de montrer à des groupes sélectionnés de journalistes représentant les médias internationaux les résultats obtenus par le Fonds à l'occasion de projets réalisés avec succès dans les six régions en développement. Ces voyages seront complétés par la réalisation de six programmes d'information vidéo présentant les priorités et les thèmes d'action du FIDA et destinés à être largement diffusés y compris, pour trois d'entre eux, par l'intermédiaire du réseau satellite de Reuters. Par ailleurs, quatre programmes radiophoniques (cap sur terre) sont prévus dont un à l'occasion de la vingt et unième session du Conseil des gouverneurs, qui devraient être distribués à 120 sociétés de radiodiffusion dans le monde. Pour décrire de façon plus imagée les activités du Fonds, quatre série de reportages photographiques présentant d'une manière particulièrement parlante les projets exécutés seront distribués à un grand nombre d'organes de presse, serviront à des expositions photographiques et seront exposés lors de foires et d'expositions internationales. L'allocation de 184 000 USD proposée pour 1998 traduit une progression réelle de 9 000 USD et une augmentation de prix de 4 000 USD.

e) Rapport annuel

110. Le rapport annuel est la publication officielle du Fonds, qui fournit des informations sur les opérations et les activités régionales entreprises pendant l'année et présente les états financiers vérifiés. Il est distribué aux gouvernements membres, à d'autres institutions financières et de développement, à des ONG et à d'autres parties qui s'intéressent à l'action du FIDA. Ce rapport est devenu une publication de référence essentielle pour de nombreux groupes présentant un intérêt pour le FIDA, et les demandes concernant ce type d'information ont très fortement augmenté au cours des dernières années.

111. En 1998, le rapport annuel revêtira une importance particulière compte tenu de la célébration du vingtième anniversaire du Fonds. À cette occasion, il comportera deux volumes. Le volume un, qui sera prêt à temps pour être distribué lors de la réunion du Conseil des gouverneurs, mettra l'accent sur l'évolution du FIDA et ses nouvelles priorités stratégiques et, ce faisant, présentera d'une manière générale les activités menées par le Fonds en 1997, y compris sur le plan régional. Le volume deux, qui sera publié au plus tard à la fin avril, regroupera les états financiers ainsi que les informations statistiques sur les projets et les dons. Bien que le rapport annuel comportera deux volumes en 1998, le niveau de 1997 est maintenu et l'allocation proposée de 143 000 USD n'inclut qu'une augmentation de prix de 4 000 USD.

f) Publications

112. Les publications permettent au FIDA d'appliquer plus facilement sa stratégie institutionnelle et, par conséquent, renforcent sa position en tant que centre de savoirs pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté rurale. Elles ont également pour but de faire connaître les résultats obtenus par le Fonds, de promouvoir ses grandes orientations, d'obtenir un appui pour ses activités et de contribuer à mieux faire comprendre la pauvreté rurale.

TABLEAU 9

AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT, Y COMPRIS LES DÉPENSES AFFÉRENTES À LA STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE, AUX GRANDES ORIENTATIONS ET À LA MOBILISATION DE RESSOURCES

(en milliers de USD)

	1996	**1997**		**1998**		
	Montant effectif (à 1 546)	Budget (à 1 684)	Budget recalculé (à 1 695)	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	Budget proposé (à 1 695)
a) Voyages officiels autorisés	1,465	1,587	1,582	128	44	**1,754**
b) Études spéciales	110	126	125	(10)	3	**118**
c) Communications et réseaux	56	68	68	7	2	**77**
d) Activités en rapport avec les médias	177	171	171	9	4	**184**
e) Rapport annuel	148	140	139	0	4	**143**
f) Publications	140	191	190	0	5	**195**
g) Contributions à des comités des Nations Unies	71	74	74	0	2	**76**
h) Participation à des réunions et accueil de réunions	5	5	5	29	1	**35**
TOTAL GÉNÉRAL: AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	**2,172**	**2,362**	**2,354**	**163**	**65**	**2,582**

113. Le processus de réingénierie et l'adoption de nouvelles procédures qui prévoient des règles en ce qui concerne l'évaluation du contenu, la publication assistée par ordinateur au FIDA et la définition de stratégies de diffusion ont permis de produire les publications de façon plus systématique et plus rentable comme l'a montré la très forte augmentation de leur nombre au cours des deux dernières années, puisqu'en 1995 il n'y a eu que cinq nouvelles publications pour une allocation de 203 000 USD contre 14 publications en 1997 avec une allocation de 165 960 USD. Du fait de cette réduction des coûts, l'allocation proposée pour 1998 est maintenue au même niveau qu'en 1997 et s'élève, compte tenu d'une augmentation de prix de 5 000 USD, à 195 000 USD.

g) Contributions à des comités des Nations Unies

114. Le FIDA continue de verser des contributions au budget de certains comités des Nations Unies dont les activités sont en rapport avec ses projets ou ses tâches administratives. Les comités et autres organes concernés en 1998 sont:

i) Le Forum du développement dont les articles sur le développement, y compris des thèmes d'intérêt pour le FIDA, complètent les informations publiées par d'autres moyens. Les contributions s'établiront à 6 000 USD.

ii) a) La Commission de la fonction publique internationale (CFPI), qui réglemente et coordonne les conditions d'emploi dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies. Ses activités concernent trois grands secteurs: coût de la vie, traitements et indemnités, et politiques en matière de personnel. Bien que le FIDA ne soit pas membre de la CFPI, il suit généralement les pratiques du régime commun et participe aux réunions de la Commission ainsi qu'à la collecte des données nécessaires à la comparaison des conditions d'emploi. En conséquence, il verse à la CFPI une contribution proportionnelle à ses effectifs.

b) Le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA) qui est un sous-comité du Comité administratif de coordination (CAC). Le FIDA participe, avec d'autres organismes des Nations Unies, aux réunions où sont abordées des questions de personnel ainsi que des questions financières et budgétaires. Comme dans le cas de la CFPI, la participation aux coûts du secrétariat du CCQA est proportionnelle aux effectifs. La contribution totale pour 1998 devrait être de l'ordre de 24 000 USD.

iii) Le Sous-Comité de la nutrition du CAC. La préoccupation primordiale du FIDA étant la lutte contre la pauvreté rurale, le Fonds attache une grande importance aux méthodologies à appliquer pour incorporer des considérations nutritionnelles dans les projets qu'il finance. Sa participation aux travaux du Sous-Comité favorise une meilleure compréhension du rôle spécifique qu'il joue au sein du système des Nations Unies ainsi que parmi les institutions financières internationales et les organismes bilatéraux. La contribution du FIDA aux activités du Sous-Comité pour 1998 est de 28 000 USD.

iv) Le Service de liaison non gouvernemental s'emploie, par une action catalytique, à rapprocher certaines organisations non gouvernementales et les aide à identifier et à se procurer, tant auprès de sources non gouvernementales que des organismes des Nations Unies, la documentation de référence, y compris des films et des documents audiovisuels. Tous les services sont réunis sous l'autorité d'un seul directeur de programme et pourvoient aux besoins des ONG d'Amérique du Nord et d'Europe. L'allocation pour 1998 est maintenue à 12 000 USD.

v) Le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations. Une allocation de 6 000 USD est maintenue pour 1998.

h) Participation à des réunions et accueil de réunions

115. Une augmentation de 29 000 USD par rapport à 1997 est proposée dans le budget de 1998 pour couvrir le coût du personnel de conférence et de l'assistance technique essentiels pour des réunions autres que celles des organes directeurs tenues au siège. L'allocation de 35 000 USD proposée pour 1998 tient compte d'une augmentation des prix de 1 000 USD.

F. Imprévus

a) Dépenses afférentes au nouveau bâtiment du siège

116. Aux termes de l'Accord de siège conclu entre la République italienne et le FIDA, le Gouvernement italien s'est engagé à fournir au Fonds un bâtiment permanent pouvant accueillir les services du siège et doté d'installations de conférence appropriées. Depuis 1984, chaque budget du FIDA comprend une allocation pour le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux. Les autorités italiennes ont régulièrement réaffirmé leur intention de respecter leur engagement et ont proposé, à titre de solution intérimaire, de louer le bâtiment adjacent à l'actuel siège provisoire du FIDA.

117. C'est pourquoi des crédits sont à nouveau prévus pour couvrir le coût des services d'un spécialiste qui serait chargé d'établir les cahiers des charges et de veiller à ce que les travaux répondent aux exigences du FIDA.

118. Il est proposé d'inclure dans le budget de 1998 une allocation à ce titre de 150 000 USD.

b) Provisions pour dépenses imprévues

119. Cette provision est destinée à couvrir toute dépense imprévue et à compenser les effets d'une inflation qui serait supérieure aux prévisions. Compte tenu des incidences qui pourraient résulter des modifications concernant la politique à l'égard du personnel temporaire de longue durée, il est proposé d'accroître cette provision de 100 000 USD par rapport à 1997 et de la porter par conséquent à 250 000 USD.

120. Conformément à la pratique établie, la provision pour dépenses imprévues ne pourra être utilisée qu'avec l'autorisation expresse du Conseil d'administration.

ANNEXE I

DÉPARTEMENT GESTION DES PROGRAMMES

PROGRAMME DE TRAVAIL PAR NOMBRE D'OPÉRATIONS POUR LE CYCLE DES PROJETS

	Proposé pour 1998	%
FONDS D'ÉLABORATION DES PROJETS 1/ 2/ 3/		
Afrique I	4.0	15.0
Afrique II	4.4	16.5
Asie et Pacifique	6.3	23.7
Amérique latine et Caraïbes	4.8	18.1
Proche-Orient et Afrique du Nord	6.0	22.6
Division consultative technique	1.1	4.1
TOTAL	**26.6**	**100.0**
PRÉÉVALUATION 1/		
Afrique I	7.5	23.4
Afrique II	7.0	21.8
Asie et Pacifique	6.0	18.8
Amérique latine et Caraïbes	6.0	18.8
Proche-Orient et Afrique du Nord	5.5	17.2
TOTAL	**32.0**	**100.0**
PROJETS PRÉVUS 4/		
Afrique I	7.0	21.2
Afrique II	7.0	21.2
Asie et Pacifique	8.0	24.2
Amérique latine et Caraïbes	5.0	15.2
Proche-Orient et Afrique du Nord	6.0	18.2
TOTAL	**33.0**	**100.0**

1/ Ces opérations comprennent des projets provenant de la réserve d'autres institutions financières internationales; comme les coûts d'élaboration de ces projets seront moins élevés, le nombre effectif d'opérations pourra être différent.

2/ Inclut les coûts partiels d'élaboration de projets dus à des activités engagées, mais non terminées à la fin de 1997. De même, les coûts partiels d'activités à engager en 1998 peuvent être imputés.

3/ Ces pourcentages indiquent des nombres plutôt que des niveaux de financement comme il ressort du tableau 3B.

4/ Ces pourcentages indiquent des nombres plutôt que des niveaux de financement, comme indiqué à l'annexe II.

DÉPARTEMENT GESTION DES PROGRAMMES - PROGRAMME DE PRÊTS
(en milliers de USD et DTS)

	1996 1/			1997								1998		
	Montant effectif			Montant initialement approuvé			Allocation révisée 3/		Montant projeté 4/			Montant proposé		
	USD	DTS	%	USD 2/	DTS	%	USD	DTS	USD	DTS	%	USD 5/	SDR 6/	% 7/
PROGRAMME DE PRÊTS														
Afrique I	80,376	55,750	20.2	82,962	57,638	19.8	33,301	23,136	29,300	21,462	8.0	58,000	42,484	13.60
Afrique II	81,269	56,500	20.5	82,962	57,638	19.8	37,464	26,028	34,577	25,347	9.0	82,800	60,650	19.41
Asie et Pacifique	101,940	70,700	25.7	125,281	87,039	29.9	171,918	119,440	164,685	120,790	41.3	130,250	95,407	30.55
Amérique latine et Caraïbes	74,575	51,700	18.8	71,649	49,778	17.1	87,832	61,021	84,017	61,556	21.1	72,950	53,435	17.10
Proche-Orient et Afrique du Nord	58,649	40,800	14.8	56,146	39,007	13.4	85,751	59,575	80,924	59,305	20.6	82,500	60,430	19.34
TOTAL	**396,809**	**275,450**	**100**	**419,000**	**291,100**	**100**	**416,266**	**289,200**	**393,503**	**288,460**	**100.0**	**426,500**	**312,406**	**100.00**

1/ Le montant effectif en USD a été calculé au taux en vigueur à la date d'approbation par le Conseil d'administration.

2/ Montant calculé au taux de 1,43937 USD pour 1 DTS, qui a été approuvé par le Conseil d'administration.

3/ L'allocation révisée pour le programme de prêts de 1997 est conforme aux informations contenues dans le document EB 97/61/R.5/Add.1 présenté à la soixante et unième session du Conseil d'administration.

4/ Pour les prêts approuvés aux sessions d'avril et septembre du Conseil d'administration, l'équivalent en USD a été calculé au taux en vigueur à la date d'approbation. Pour les prêts présentés pour approbation à la session de décembre l'équivalent en USD est calculé à l'aide du taux en vigueur le 30 septembre 1997, soit 1 DTS = 1,36521 USD. A l'époque de l'élaboration de ce document, les propositions de projets pour la session du Conseil d'administration de décembre 1997 font encore l'objet de négociations.

5/ Calculé au taux effectif du 30 septembre 1997, soit 1,36521 USD pour 1 DTS (voir tableau 3).

6/ Programme de prêts conforme aux informations contenues dans le document EB 97/61/R.5/Add.1.

7/ Ces pourcentages indiquent les montants du financement plutôt que le nombre réel de projets, comme montré en annexe I.

PAIEMENTS POUR LA SUPERVISION ET L'ADMINISTRATION DES PROJETS DU FIDA

(en milliers de USD)

	1996 Montant effectif (à 1 546 ITL)	1997 Budget approuvé recalculé (à 1 684 ITL)	1997 Sous-allocation révisée en raison du changement d'IC 1/	1997 Montants approuvés initiaux	Augmentation (diminution) réelle	Hausse des prix	1998 Budget proposé pour 1998 (à 1 695 ITL)	1998 Nombre estimatif de projets sous supervision	1998 Nombre de projets pour lesquels des frais facturés sont prévus 2/
Banque mondiale (BIRD et IDA)	1,351	1,184	1,184	26.95	110	26	1,320	47.55	29.45
Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU	3,837	4,158	4,387	100.20	35	170	4,592	104.25	104.25
Banque africaine de développement	343	215	215	7.50	(14)	74	275	7.00	7.00
Fonds arabe pour le développement économique et social	361	485	485	17.25	(63)	8	430	14.00	14.00
Banque asiatique de développement	223	196	196	4.00	59	51	306	11.00	5.00
Banque de développement des Caraïbes	44	50	50	4.75	7	1	58	5.50	5.50
Département de l'appui au développement et des services de gestion de l'ONU	571	527	184	15.10	(184)	0	0	0.00	0.00
Banque ouest-africaine de développement	229	136	188	10.25	12	20	220	12.50	12.50
Banque centraméricaine d'intégration économique	100	73	73	4.50	38	2	113	5.50	5.50
Société andine de développement	319	358	420	11.00	123	11	554	16.50	16.50
Banque interaméricaine de développement	0	100	100	3.00	(67)	1	34	1.00	1.00
TOTAL PARTIEL	**7,378**	**7,482**	**7,482**	**204.50**	**56**	**364**	**7,902**	**224.80**	**200.70**
Projets tests pour la supervision directe par le FIDA 3/	0	0	0	0	96	0	96	3.50	3.50
TOTAL	**7,378**	**7,482**	**7,482**	**204.50**	**152**	**364**	**7,998**	**228.30**	**204.20**

1/ La réallocation de fonds due au transfert de la responsabilité de certains projets d'une institution coopérante à une autre, notamment dans le cas du Département de l'appui au développement des services de gestion de l'ONU.
2/ Inclut une répartition proportionnelle pour les projets proposés en 1997 et exclut les projets susceptibles d'être approuvés en 1998 ainsi qu'une répartition proportionnelle pour les projets dont on prévoit qu'ils seront prorogés jusqu'en 1998 ou qui sont suspendus. Les montants sont également répartis proportionnellement dans le cas de l'approbation d'un prêt cofinancé par le Fonds de survie belge (FSB).
3/ Conformément à la résolution 102/XX adoptée par le Conseil des gouverneurs à sa vingtième session et au document EB 97/61/R.12 présenté à la soixante et unième session du Conseil d'administration.

ANALYSE DU BUDGET 1998 PAR DÉPARTEMENT ORGANISATIONNEL

(en milliers de USD)

	TOTAL proposé pour 1998 à 1 695	Cabinet du Président	Bureau du Vice-Président	Département Gestion des programmes	Département Politique économique et stratégie de mobilisation de ressources	Département Management et services du personnel	Autres 1/
1. Réunions des organes directeurs et autres réunions officielles	1 811				53	1 758	
2. Dépenses de personnel	26 686	3 179	3 840	9 398	1 989	8 280	
3. Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation	14 288	1 854		12 378	56		
4. Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement	6 045	74	304	24	330	5 280	33
5. Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation de ressources	2 582	503	218	808	579	474	
TOTAL	**51 412**	**5 610**	**4 362**	**22 608**	**3 007**	**15 792**	**33**
		v. annexe IV-2	v. annexe IV-3	v. annexe IV-4	v. annexe IV-5	v. annexe IV-6	

1/ Mutuelle de crédit.

ANALYSE DU BUDGET 1998 PAR DÉPARTEMENT ORGANISATIONNEL
Cabinet du Président (OP)
(en milliers de USD)

	Cabinet du Président	Vérificateur interne des comptes	Bureau de l'évaluation et des études	Division des services juridiques	TOTAL (OP)
2. Dépenses de personnel	**713**	**283**	**1 267**	**916**	**3 179**
2.a - 2.e Personnel permanent et personnel engagé pour une durée déterminée	703	271	1 089	770	2 833
2.g Personnel temporaire engagé pour une durée déterminée	0	11	169	137	317
2.h Heures supplémentaires	10	1	9	9	29
3. Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation	**0**	**0**	**1 854**	**0**	**1 854**
3.4 Évaluation et études	0	0	1 854	0	1 854
4. Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement	**19**	**50**	**0**	**5**	**74**
4.b Services professionnels		50	0	0	50
4.c Divers 1/	19	0	0	5	24
5. Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation de ressources	**74**	**31**	**293**	**105**	**503**
5.a Voyages autorisés	74	31	206	105	416
5.b Etudes spéciales	0	0	87	0	87
TOTAL	**806**	**364**	**3 414**	**1 026**	**5 610**

1/ Y compris les frais de représentation et autres qui seront réalloués aux divisions du Cabinet du Président.

ANALYSE DU BUDGET 1998 PAR DÉPARTEMENT ORGANISATIONNEL

Bureau du Vice-Président (VP)

(en milliers de USD)

		Bureau du Vice-Président	Bureau du Contrôleur	Trésorerie	TOTAL (VP)
2.	**Dépenses de personnel**	**341**	**2 486**	**1 013**	**3 840**
2.a - 2.e	Personnel permanent et personnel engagé pour une durée déterminée	330	2 396	971	3 697
2.g	Personnel temporaire engagé pour une durée déterminée	6	78	36	120
2.h	Heures supplémentaires	5	12	6	23
4.	**Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement**	**3**	**104**	**197**	**304**
4.b	Services professionnels	0	100	194	294
4.c	Divers	3	4	3	10
5.	**Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation de ressources**	**32**	**125**	**61**	**218**
5.a	Voyages autorisés	32	125	61	218
	TOTAL	**376**	**2 715**	**1 271**	**4 362**

ANALYSE DU BUDGET 1998 PAR DÉPARTEMENT ORGANISATIONNEL

Département Gestion des programmes (PD)

(en milliers de USD)

		Bureau du Président adjoint	Division Afrique I	Division Afrique II	Division Asie et Pacifique	Division Amérique latine et Caraïbes	Division Proche-Orient et Afrique du Nord	Division consultative technique	TOTAL (PD)
2.	**Dépenses de personnel**	**968**	**1,557**	**1,627**	**1,480**	**1,296**	**1,265**	**1,205**	**9,398**
2.a - 2.e	Personnel permanent et personnel engagé pour une durée déterminée 1/	895	1,539	1,595	1,455	1,282	1,232	1,188	9,186
2.g	Personnel temporaire engagé pour une durée déterminée 1/	64	13	22	16	5	22	10	152
2.h	Heures supplémentaires	9	5	10	9	9	11	7	60
3.	**Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation**	**122**	**2,425**	**2,502**	**2,884**	**2,100**	**2,156**	**189**	**12,378**
3.1	Préévaluation et dépenses connexes	21	457	428	367	367	336	0	1,976
3.2	Supervision et dépenses connexes	32	1,758	1,866	2,336	1,582	1,642	75	9,291
3.3	Déplacements du personnel	69	210	208	181	151	178	114	1,111
4.	**Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement**	**5**	**2**	**3**	**3**	**4**	**5**	**2**	**24**
4.c	Divers	5	2	3	3	4	5	2	24
5.	**Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation de ressources**	**64**	**128**	**123**	**133**	**125**	**141**	**94**	**808**
5.a	Voyages autorisés	64	128	123	133	125	141	66	780
5.g	Contributions à des comités des Nations Unies							28	28
	TOTAL	**1,159**	**4,112**	**4,255**	**4,500**	**3,525**	**3,567**	**1,490**	**22,608**

1/ Y compris les ressources demandées pour toutes les divisions du département au titre du plan d'action et des prestations pour le personnel temporaire.

ANALYSE DU BUDGET 1998 PAR DÉPARTEMENT ORGANISATIONNEL

Département Politique économique et stratégie de mobilisation de ressources (ED)

(en milliers de USD)

		Bureau du Président adjoint	TOTAL (ED)
1.	**Réunions des organes directeurs et autres réunions officielles**	**53**	**53**
1.a	Conseil des gouverneurs	53	53
2.	**Dépenses de personnel**	**1,989**	**1,989**
2.a - 2.e	Personnel permanent et personnel engagé pour une durée déterminée	1,889	1,889
2.g	Personnel temporaire engagé pour une durée déterminée	80	80
2.h	Heures supplémentaires	20	20
3.	**Paiements relatifs à la préévaluation, à la supervision et à l'évaluation**	**56**	**56**
3.1	Préévaluation et dépenses connexes	56	56
4.	**Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement**	**330**	**330**
4.c i)	Divers	14	14
4.c iii)	Liaison avec les Nations Unies	316	316
5.	**Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation de ressources**	**579**	**579**
5.a	Voyages autorisés 1/	258	258
5.b	Etudes spéciales	31	31
5.c	Communications et gestion de réseaux	77	77
5.d	Couverture par les médias	184	184
5.g	Contributions à des comités des Nations Unies	24	24
5.h	Participation à des réunions et accueil de réunions	5	5
	TOTAL	**3,007**	**3,007**

1/ Inclut 54 000 USD pour les voyages non liés aux projets pour tous les départements.

ANALYSE DU BUDGET 1998 PAR DÉPARTEMENT ORGANISATIONNEL

Département Management et services du personnel (MD)

(en milliers de USD)

		Bureau du Président adjoint	Division des services administratifs	Siège	Bureau du Secrétaire	Systèmes d'information de gestion	Division du personnel	TOTAL (MD)
1.	**Réunions des organes directeurs et autres réunions officielles**	**0**	**299**	**0**	**1 439**	**20**	**0**	**1 758**
1.a	Conseil des gouverneurs	0	228	0	285	13	0	526
1.b	Conseil d'administration	0	57	0	1 087	7	0	1 151
1.c	Comité de l'évaluation	0	14	0	67	0	0	81
2.	**Dépenses de personnel**	**264**	**1 774**	**0**	**2 706**	**1 386**	**2 150**	**8 280**
2.a - 2.e	Personnel permanent et personnel engagé pour une durée déterminée 1/	258	1 670	0	2 596	1 271	1 236	7 031
2.f	Réinstallation et recrutement 2/	0	0	0	0	0	334	334
2.g	Personnel temporaire engagé pour une durée déterminée 3/	3	51	0	102	103	134	393
2.h	Heures supplémentaires	3	53	0	8	12	15	91
2.i	Formation 2/						431	431
4.	**Dépenses de bureau et dépenses générales de fonctionnement**	**9**	**3**	**2 557**	**83**	**2 591**	**37**	**5 280**
4.a	Dépenses du Siège	0	0	2 509	0	2 172	5	4 686
4.b	Services professionnels	0	0	48	10	416	0	474
4.c	Divers	9	3	0	73	3	32	120
5.	**Autres dépenses de fonctionnement, y compris les dépenses afférentes à la stratégie institutionnelle, aux grandes orientations et à la mobilisation de ressources**	**6**	**58**	**0**	**353**	**17**	**40**	**474**
5.a	Voyages autorisés	6	10	0	33	17	16	82
5.e	Rapport annuel	0	22	0	121	0	0	143
5.f	Publications	0	26	0	169	0	0	195
5.g	Contributions à des comités des Nations Unies	0	0	0	0	0	24	24
5.h	Participation à des réunions et accueil de réunions	0	0	0	30	0	0	30
	TOTAL	**279**	**2 134**	**2 557**	**4 581**	**4 014**	**2 227**	**15 792**

1/ Le montant indiqué à la rubrique Division du personnel inclut l'allocation pour tous les départements au titre des prestations médicales après cessation de service (472 000 USD) et du système de rémunération au mérite (35 000 USD).

2/ Le montant indiqué à la rubrique Division du personnel concerne l'ensemble des départements.

3/ Le montant indiqué à la rubrique Division du personnel comprend une allocation de 101 000 USD pour les congés de maternité de tous les départements.

APERÇU DES STRATÉGIES RÉGIONALES POUR 1998

1er décembre 1997

	AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE **Afrique I**	**AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE** **Afrique II**	**ASIE ET PACIFIQUE**	**AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**	**PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD**		**FIDA**
					NENA	**Europe de l'Est et Europe centrale**	
Programme de prêt 1998	58 millions de USD	83 millions de USD	130 millions de USD	73 millions de USD	83 millions de USD		427 millions de USD
Nouveaux projets	7	7	8	5	6		33
Projets en cours (11/97)	51	46	59	47	43		246
Défis régionaux pour le FIDA	troubles civils; budget tendu et position difficile de la balance extérieure; accroissement démographique et par conséquent surexploitation des terres; tarissement des ressources naturelles dans des conditions climatiques difficiles; exode rural; suspension du prêt du FIDA pour cause d'arriérés	troubles civils; imbrication de l'économie rurale dans une structure économique libéralisée: libération des échanges, retrait de l'État pour ce qui est de la prestation de services, décentralisation	niveaux élevés de croissance et conviction qu'il est possible de réduire la pauvreté; libéralisation et appui aux investissements étrangers directs uniquement dans les zones les plus productives; exclusion des pauvres vivant dans des zones marginales; augmentation du nombre des pauvres	ajustement structurel et régionalisation du marché; hétérogénéité de la pauvreté rurale; conditions socio-économiques et possibilités de développement rural très différentes d'un pays à l'autre; réduction des dépenses publiques, contraction des programmes publics et vide institutionnel; décentralisation en cours; accroissement de la population; épuisement des ressources naturelles	pénurie grave de ressources naturelles	transition d'une économie planifiée à un système fondé sur le jeu du marché; retrait de l'État; distribution des terres; disparition des anciens débouchés extérieurs; structure d'incitations par les prix en voie d'instauration; longue mise en place d'un système bancaire à deux niveaux	
Caractéristiques de la pauvreté	insécurité alimentaire; surexploitation des terres due à la pression démographique; possibilités limitées de diversification des revenus	insécurité alimentaire; dépendance excessive à l'égard de la culture de base; nécessité de trouver une place pour le petit paysan dans un système économique rural de plus en plus axé sur le marché; besoin de rétablir les bases de la vie économique et sociale dans les zones	insécurité alimentaire; aucune sécurité d'accès aux ressources telles que sol, eau et techniques lucratives; faible rendement des régions où vivent les pauvres; exclusion des pauvres du marché et du processus de réforme du marché; niveau de santé et d'éducation des pauvres très insuffisant	hétérogénéité de la dotation en facteurs de production et contraintes très diverses pour ce qui est de la performance: disparité dans l'accès à la terre, aux marchés, au crédit, aux infrastructures et à l'information	insécurité alimentaire	insécurité alimentaire; taille exiguë des exploitations; absence de systèmes de protection sociale et manque d'autres emplois	

		troublées				

	AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE **Afrique I**	AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE **Afrique II**	ASIE ET PACIFIQUE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD **NENA**	**Europe de l'Est et Europe centrale**
Groupes cibles du FIDA	petite paysannerie; petits entrepreneurs; femmes rurales; jeunes (qualifiés mais sans emploi)	petits paysans se trouvant dans différents systèmes agro-écologiques	ménages des zones marginales à déficit vivrier et financier; cultivateurs de terres peu fertiles; paysans sans terre; populations indigènes; femmes et jeunes	ménages pauvres; ménages ayant à leur tête une femme; populations indigènes (Amazonie, Andes); paysans sans terre, agriculteurs dont l'exploitation n'assure pas la survie et personnes n'ayant pas de sécurité d'occupation des terres	paysans marginaux; pasteurs	petits exploitants nouvellement établis
Caractéristiques de la zone du projet	zones climatiques et agro-écologiques très diverses allant des régions sahéliennes arides du nord aux régions tropicales humides du centre et du sud	zones où il est possible de cultiver des produits de plus grande valeur marchande; terres marginales se prêtant mal à la culture et à l'élevage; programmes nationaux d'investissement dans le secteur agricole (ASIP)	hautes terres non irriguées; zones côtières marginales	hétérogénéité	zones marginales (arides et semi-arides); pâturages	
Stratégies de lutte contre la pauvreté et choix technologique	augmentation de la production agricole et conservation des ressources: conservation des sols, agroforesterie, gestion de l'eau (petite irrigation), pratiques traditionnelles et techniques pour accroître la productivité; développement des micro-entreprises et des activités extra-agricoles	spécialisation et intensification de la production dans le cadre d'un système de marché pour l'achat des intrants et la vente des produits; renforcement de la position commerciale et du pouvoir de négociation des petits paysans en améliorant leur accès aux marchés; délégation des fonctions publiques aux paysans organisés; échanges équitables entre la production des petits paysans et l'investissement du secteur privé; renforcement de l'efficacité des services publics à fournir des biens essentiels (services techniques) aux zones rurales; utilisation efficace et durable des ressources naturelles non arables par les ruraux pauvres	investissement dans la sécurité alimentaire des ménages; aide aux pauvres en vue de leur donner la maîtrise des ressources productives locales: promouvoir le transfert des ressources telles les plans d'eau et les produits forestiers, appuyer l'achat de terres par les pauvres; renforcement de leur pouvoir de négociation pour qu'ils accèdent au marché; développement de l'emploi extra-agricole et des activités lucratives; renforcement de l'accès des femmes aux ressources productives et aux techniques de production et faire en sorte qu'elles puissent décider de l'utilisation de leurs revenus	appui au développement d'une économie paysanne performante; amélioration de la mise en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté menés par le Gouvernement central ou fédéral en appuyant les initiatives locales et notamment la mobilisation de l'épargne; renforcement des institutions mises en place par et pour les pauvres (coopératives, groupes de producteurs, etc.) pour remplacer les anciennes institutions publiques; réduction des coûts de transaction pour accéder aux marchés; amélioration de l'accès des pauvres aux biens, ressources et marchés pour qu'ils puissent mieux les gérer; accroissement des revenus hors exploitation et extra-agricoles; prise en compte des considérations de sexe	appuyer la conservation des sols et de l'eau; assister les communautés locales à choisir, planifier et mener à bien des interventions appropriées; aider les pays emprunteurs à proposer des incitations pour la conservation des sols et de l'eau dans les régions à faible rendement; diversification de l'emploi et des opportunités lucratives; améliorer le fonctionnement des institutions en place et aider à créer de nouvelles organisations	appuyer le processus de privatisation; aider les agriculteurs nouvellement établis à passer à un système axé sur le marché; établir des services d'appui à la production; appuyer le développement de groupes communautaires qui gèrent les ressources et obtiennent ou dispensent les services requis par une économie de marché; tenir compte des considérations de sexe

	AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE **Afrique I**	AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE **Afrique II**	ASIE ET PACIFIQUE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	
					NENA	**Europe de l'Est et Europe centrale**
Instruments de lutte contre la pauvreté et domaines d'investissement	recherche et vulgarisation agricoles; participation à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; diversification des revenus; appui aux institutions financières rurales, formation, conseils et information techniques à l'intention des micro-entrepreneurs; services financiers: améliorer les institutions rurales en place et tester des mesures novatrices (services décentralisés); renforcement des capacités et des institutions, formation en matière d'alphabétisation fonctionnelle, de techniques de production et de transformation, et de gestion financière	récoltes plus rentables grâce à la petite irrigation dont le fonctionnement et l'entretien sont assurés par les associations d'irrigants et mise en place de liens avec le marché; développement des organisations locales de petits exploitants fournissant des services viables sur le plan commercial (maintien d'une infrastructure économique et sociale) ou assurant un lien entre les agriculteurs et les organisations formelles importantes ou les marchés de vivres de valeur plus élevée; mise en place d'un système financier rural grâce à l'épargne locale et aux opérations de prêt contrôlées par les paysans pauvres et reliées à des institutions de rang supérieur ainsi qu'à la réorganisation du secteur financier dans son ensemble afin de créer un cadre favorable au développement d'un système financier local; gestion communautaire de l'exploitation de ressources naturelles jusqu'alors sous-utilisées et conservation des ressources; recherche axée sur le client et vulgarisation impulsée par la demande pour des systèmes d'exploitation commercialement viables et pour l'utilisation productive et durable des zones marginales	création de petites entreprises rurales; développement des compétences; services financiers, y compris prêts pour l'achat de terres; travaux de génie civil ruraux pour améliorer la productivité de la terre et des ressources en eau transférées aux pauvres; augmenter la production et l'efficacité des services sociaux dans les économies en transition; promotion et mobilisation de ressources pour la santé et l'éducation au niveau local	augmentation du droit des ruraux pauvres à l'acquisition de biens en mettant l'accent sur l'accès (droits de propriété) à la terre et à l'eau: appui à la réforme agraire et à l'attribution de terres; renforcement des institutions civiles: mutuelles de crédit, sociétés d'épargne et de crédit, ONG financières, coopératives commerciales, organisations communautaires d'entreposage, associations d'irrigants, organisations privées pour la production de services tels que recherche et vulgarisation, organisations communautaires pour la gestion des biens communs (pâturage, forêts, lieux de pêche); investissement dans le développement de micro-entreprises qui ajoutent de la valeur aux produits agricoles et forestiers ou qui produisent des biens et services; appui aux programmes sociaux	élaborer de nouvelles mesures pour la conservation du sol et de l'eau; prévoir des investissements pour aider les pauvres à mettre fin à la dégradation de l'environnement et à utiliser au mieux la terre et l'eau; appuyer les associations d'irrigants pour une gestion durable de la petite irrigation; développer des micro-entreprises et l'emploi hors exploitation; renforcer la capacité institutionnelle des administrations locales et des institutions de la base ainsi que des organisations de services financiers	assurer un appui institutionnel et autre pour la distribution des terres et l'établissement de droits à la terre et à l'eau; investir dans les infrastructures: routes rurales et systèmes d'irrigation; investir dans la recherche et la vulgarisation agricoles, fourniture d'intrants, services financiers (épargne et crédit), appui à la commercialisation; appuyer le développement d'organisations locales telles qu'associations d'irrigants, associations pour l'achat d'intrants ou la commercialisation de la production; appuyer la mise en place de services pour les micro-entreprises

	AFRIQUE DE L'OUEST ET AFRIQUE CENTRALE **Afrique I**	AFRIQUE DE L'EST ET AFRIQUE AUSTRALE **Afrique II**	ASIE ET PACIFIQUE	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD	
					NENA	**Europe de l'Est et Europe centrale**
Création de savoirs	enquêtes, études et recherche-action régionales: stratégie régionale de recherche, expérience avec les organisations locales dans la réalisation de projets, stratégie globale pour le manioc, mise au point de techniques appropriées		recherche de moyens nouveaux de réalisation à plus grande échelle dans le contexte de partenariats stratégiques			faire part des données d'expérience des autres régions
Protagonistes du processus participatif	les bénéficiaires et leurs organisations; les ONG, les institutions de recherche et le secteur privé	les bénéficiaires et leurs organisations; les institutions de la société civile, le secteur privé et les partenaires ASIP	les bénéficiaires et leurs organisations; les ONG et le secteur privé; le PAM; les organisations nationales, bilatérales et multilatérales s'occupant de santé et d'éducation; les partenaires de la transposition du projet à plus grande échelle	les bénéficiaires et leurs organisations locales; les ONG; les administrations locales; les réseaux et coalitions s'occupant des intérêts des pauvres	les bénéficiaires et leurs organisations locales; les ONG; les administrations locales	
Autre assistance	Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) plans de règlement des arriérés	Initiative PPTE		Initiative PPTE; concertation en faveur des pauvres		